This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06665647 5

DE +
Lafont D'Aussonn-

Lafont
11266.

MÉMOIRES

SECRETS ET UNIVERSELS

DES MALHEURS ET DE LA MORT

DE LA

REINE DE FRANCE.

Soissons. — Imprimerie de Gilles-Gibert.

Soissons. — Imprimerie de Gilles-Gibert.

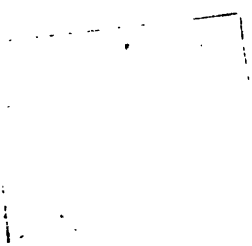

MÉMOIRES

SECRETS ET UNIVERSELS

DES MALHEURS ET DE LA MORT

DE

LA REINE DE FRANCE,

PAR M. LAFONT D'AUSSONNE,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE MADAME DE MAINTENON ET DE LA COUR DE LOUIS QUATORZE.

Nouvelle Édition,

CORRIGÉE, AUGMENTÉE DES PLUS IMPORTANTES RÉVÉLATIONS ET ORNÉE DES RESSEMBLANTS PORTRAITS DE LA REINE ET DU JEUNE ROI SON FILS LOUIS DIX-SEPT, AVEC LE FAC-SIMILÉ DU TESTAMENT DE MORT DE MARIE-ANTOINETTE.

Que deviendra mon Royaume quand je ne serai plus!...

(*Paroles de Louis Quatorze*).

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

II

PARIS,

CHEZ A. PHILIPPE, LIBRAIRE-ÉDTEUR,

RUE DE CLÉRY, 28;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA CAPITALE ET DU ROYAUME.

1836.

IX. Les prétendus envois de la Reine à sa famille. Les douaniers insolens. 75.

X. Le tonneau d'or saisi en route, montré au peuple de Paris. 79.

XI. La petite école militaire fondée par la Reine. 81.

XII. Le sculpteur Pajou. Politesses de la Reine aux bons Artistes. 83.

XIII. M. de Calonne se vient offrir à Napoléon qui le méprise. 87.

XIV. M. et Mme Coster-Valayer reçoivent chez eux les diamans de la Reine. 91.

XV. M. Necker et Mme de Staal, sa fille. Leurs exagérations. Tous ces grands biens vont au duc de Broglie. 101.

XVI. Portraits de Louis XVI, du comte de Provence et du comte d'Artois. 105.

XVII. Le duc d'Orléans-Égalité. 117.

XVIII. Le comte de Lamothe-Collier. Ses grands aveux faits à l'Auteur. 126.

XIX. Les louis d'or calomnieux, fabriqués à Strasbourg. Leur véritable origine. 139.

XX. Mirabeau repentant, présenté au Roi par l'ex-évêque de Nancy, abbé de Fontanges. Son trouble. Il se croit perdu. 143.

XXI. La Reine donne un de ses bracelets à une femme obligeante et bonne. 149.
XXII. Mme Campan. M. Goujenot, serviteurs ingrats. 153.
XXIII. Précautions secrètes de la Reine contre le poison. 159.
XXIV. Portrait général de la Reine, par l'Auteur. 163.
XXV. La Reine et ses admirateurs. 167.
XXVI. Le garde française qui se tue à cause d'elle. 169.
XXVII. Le Dauphin Louis XVII. 173.
XXVIII. Lettre de la Reine de Hongrie à Louis XVI, encore Dauphin. 177.
XXIX. L'école préparatoire de dessin, fondée par la Reine. 179.
XXX. Lettre de Mme Louise à Louis XVI. 181.
XXXI. Mesdames d'Ossun et de Polignac. 191.
XXXII. Anecdotes sur Varennes. Les gens de Monsieur. 197 et 201.
XXXIII. L'armoire de fer. Faux papiers ajoutés. 205.
XXXIV. Le peintre Bôze et les Girondins. 209.
XXXV. Saint-Cloud appartient à la Reine. 213
XXXVI. Le testament de la Reine, annoncé par la Gazette, dès 1808. 217.

XXXVII. L'abbé J. Delille. Ses dernières volontés à l'égard de la Reine. 219.

XXXVIII. Collin d'Harleville mis en évidence et protégé par la Reine. 227.

XXXIX. Les carosses de la Reine, envahis par les Hommes de la Révolution. 239.

XL. Robespierre ordonne tous les outrages qui accompagnent le supplice de la Reine, et fait tomber sa tête dans une grande corbeille, pleine de cocardes tricolores. 243.

XLI. Portrait de la Reine par M. Sénac de Meilhan. 247.

XLII. Portrait par le feu prince de Ligne. 249.

XLIII. Louis XVII, chez les Carmélites de St.-Denis. 253.

XLIV. Vadier reçoit l'ordre de tuer Louis XVII. 255.

XLV. Les deux héduks de la Reine, Fathou et Bercy. 261.

XLVI. Le petit Trianon-Suisse de la Reine. 265.

XLVII. Récit du sieur Goret, commissaire au Temple. 267.

XLVIII. Henri Mello, choisi pour diffamer la Reine. 271.

XLIX. Autres anecdotes diverses. 277.

L. Observations sur les faux portraits de la Reine. 281.

LI. Le Roi Louis-Philippe a fait placer, à Trianon, un grand et beau portrait de Marie-Antoinette. 283.

LII. L'éventail de la Reine. 285.

LIII. Débats du procès. 287.

LIV. Horrible projet des comités contre l'honneur de la Reine. 289.

LV. Les deux petits garçons cachés sous l'échafaud. 295.

LVI. La confession de la Reine, au cachot. 297.

LVII. La Conciergerie du palais, sous Robespierre. 299.

LVIII. Orens, vitrier, introduit chez la Reine. 303.

LIX. L'officier de Bâne, qui donna le verre d'eau à la Reine, se présente, 21 ans après, à Mme la Dauphine. 307.

LX. Préceptes de la Reine à ses enfans, pour leur conduite extérieure. 311.

LXI. L'Archiduchesse Christine lègue ses biens à Madame. 315.

LXII. Les habitans de Saint-Cloud implorent Pour la Reine. 317.

LXIII. Aperçu général des victimes de la pre-

mière révolution. 319.
LXIV. Mme Élisabeth. Son héroisme chrétien. 323.
LXV. Marche et progrès de la révolution, jour par jour, extrait des fastes historiques (1 vol. in-8°). 329.
LXVI. La garde royale Brissac. 339.
LXVII. Le Duc de Penthièvre. La princesse de Lamballe. 351.
LXVIII. Mme la duchesse d'Orléans. 355.
LXIX. La princesse Marie; Mme la comtesse d'Artois, sa mère. 359.
LXX. Mémoires de Bézenval. Extraits importans, relatifs à la Reine. 395.
LXXI. Le testament de Louis XVI; passage dangereux. 375.
LXXII. Curieux éclaircissemens sur le déficit, déclaré aux Notables. 381.
LXXIII. Lettre du Conseiller d'Esprémenil à la Reine. 387.
LXXIV. Protestations du parlement de Paris contre l'assemblée nationale. 391.
LXXV. Supplément à la notice de Louis XVII. Les faux Dauphins. 395.
LXXVI. Relation de l'ex-conventionnel Harman, sur le dépérissement de Louis XVII. 403.

LXXVII. Fragmens inédits des Mémoires, ou Souvenirs, commencés par la Reine. 413.

LXXVIII. Lettre véhémente de Marie-Christine au nouvel Empereur son Neveu. 427.

LXXIX. Discours du comte de Provence à l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'il désavoue le marquis de Favras. Réponse du maire Bailly. 431.

LXXX. Détails plus précis, sur le renvoi de M. de Calonne. 439.

LXXXI. Les quatre séparations douloureuses. Récit imprimé de Mme la Dauphine. 443.

LXXXII. Lettre injonctive de Louis XVI au prince de Condé. 455.

LXXXIII. Le cachot de la Reine, devenu *chapelle expiatoire;* redevenu cachot. 461.

LXXXIV. Tableau général de la cour, en 1788. 465.

LXXXV. Exhumation de la Reine, en 1815. 471.

LXXXVI. Le crime du 16 octobre, ou les fantômes de Marly, Élégie Royale. 475.

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

AVIS

AUX LECTEURS.

Toutes les éditions de l'Histoire de madame de Maintenon et de la Cour de Louis XIV étant épuisées depuis long-temps, l'auteur (M. La Font d'Aussonne), en prépare une magnifique, in-8°, où seront deux beaux portraits de madame de Maintenon et de Louis-le-Grand, d'une ressemblance admirable. Cette nouvelle édition paraîtra avant la fin de la présente année 1836.

NOTICES HISTORIQUES.

N° I.

ROSALIE DELAMORLIÈRE.

Les dames Boze m'avaient parlé, plusieurs fois, d'une jeune fille extrêmement douce, qui, en 1793, était cuisinière à la Conciergerie, chez Madame Richard, et qui, en cette qualité, préparait le manger particulier de la Reine, et venait, deux fois par jour, le lui apporter dans sa chambre. Les dames Boze, après vingt-huit années, se rappelaient avec attendrissement les bonnes qualités de cette fille de campagne, et elles

me racontaient sur ses bons procédés envers la Reine une foule de petits détails curieux, que mon devoir d'historien me portait à recueillir soigneusement.

Le hasard, ou plutôt la Providence, a permis que, dans notre immense capitale, j'aie retrouvé Rosalie. Son premier soin a été de me demander si M. Boze, peintre de Louis-Seize, vivait encore, et elle m'a montré le portrait que la fille aînée de cet artiste voulut bien faire pour elle, jadis, dans la prison.

Cette famille, aimable et respectable, en revoyant Rosalie, après vingt-neuf ans de séparation, l'a reconnue à l'instant même, et lui a prodigué, devant moi, toutes les marques de l'attachement le mieux mérité et de l'estime la plus sincère.

Je vais réunir dans un seul récit toutes les particularités, toutes les révélations précieuses que l'excellente Rosalie m'a confiées, pour être consignées dans mon ouvrage; ces détails se sont trouvés, en tout, conformes à ce que M. Boze et ses dames m'avaient raconté, deux années auparavant.

RÉCIT DE ROSALIE.

Native de Breteuil, en Picardie.

« Je servais, en qualité de femme-de-chambre, madame Beaulieu, mère du comédien célèbre, lorsque le Roi Louis-Seize fut condamné à périr sur un échafaud. Madame Beaulieu, déjà infirme et souffrante, manqua mourir de douleur en apprenant cette condamnation, et, à tous momens, elle s'écriait : Peuple injuste, peuple barbare, un jour, tu verseras des larmes de désespoir sur la tombe d'un si bon Roi !

Madame Beaulieu mourut, peu de temps après. Son fils, alors, me donna, de confiance, à Madame Richard, concierge du palais.

J'éprouvais beaucoup de répugnance à prendre du service auprès d'un concierge de prison ; mais M. Beaulieu, qui était, comme on sait, bon royaliste, et qui allait défendre, en qualité d'avocat, et toujours gratuitement, les malheureux prisonniers du tribunal révolutionnaire, me pria d'accepter cette place, où je trouverais, me dit-il, l'occasion d'être utile à une foule

d'honnêtes gens, que la Conciergerie renfermait. Il me promit de m'y venir voir le plus souvent qu'il lui serait possible, son théâtre de la Cité n'étant qu'à deux pas de là.

Madame Richard, ma nouvelle maîtresse, n'était pas aussi bien élevée que Madame Beaulieu, mais elle avait assez de douceur dans le caractère; et comme elle avait été marchande à la toilette, elle conservait dans tout son ménage et sur sa personne un grand goût de propreté, qui fesait plaisir.

A cette époque, il fallait beaucoup de présence d'esprit pour régir une vaste prison comme la Conciergerie; je ne voyais jamais ma maîtresse embarrassée. Elle répondait à tout le monde en peu de paroles; elle donnait ses ordres sans aucune confusion; elle ne dormait que des instans; et rien ne se passait au dedans ou au dehors, qu'elle n'en fût promptement informée. Son mari, sans être aussi propre aux affaires, était pénible et laborieux. Peu à peu je m'attachai à cette famille, parce que je vis qu'ils ne désapprouvaient point la compassion que m'inspiraient les pauvres prisonniers de ce temps-là.

Le premier d'août 1793, dans l'après-dîner, Ma-

dame Richard me dit à voix basse : « Rosalie, cette « nuit, nous ne nous coucherons pas; vous dormirez « sur une chaise; la Reine va être transférée du Tem- « ple dans cette prison-ci. » Et aussitôt, je vis qu'elle donnait des ordres pour qu'on ôtat M. le général Custines de *la Chambre du Conseil*, afin d'y placer la princesse. Un porte-clé fut dépêché vers le tapissier de la prison (Bertaud, logé cour de la Sainte-Chapelle). Il lui demanda un lit de sangles, deux matelas, un traversin, une couverture légère et une cuvette de propreté.

On apporta ce petit mobilier dans la chambre humide que délaissait M. de Custines. On y ajouta une table commune et deux chaises de la prison. Tel fut l'ameublement destiné à recevoir la Reine de France.

Vers les trois heures du matin, j'étais assoupie dans un fauteuil; Madame Richard, me tirant par le bras, me réveilla précipitamment, et me dit ces paroles : « Rosalie, allons, allons; prenez ce flambeau; les voici « qui arrivent. »

Je descendis en tremblant, et j'accompagnai Madame Richard dans le cachot de M. de Custines, situé à l'extrémité du long corridor noir. La Reine y était

déjà rendue. Une quantité de gendarmes étaient devant sa porte, en dehors. Plusieurs officiers et administrateurs étaient dans l'intérieur de la chambre, où ils se parlaient bas, les uns aux autres. Le jour commençait à venir.

Au lieu d'écrouer la Reine, au greffe en vitrages, qui est à la gauche du premier vestibule, on l'écroua, dans son cachot. Cette formalité étant remplie, tout le monde se retira, et Madame Richard et moi restâmes seules chez la Reine. Il faisait chaud. Je remarquai les gouttes de sueur qui découlaient sur le visage de la Princesse. Elle s'essuya deux ou trois fois avec son mouchoir. Ses yeux contemplèrent avec étonnement l'horrible nudité de cette chambre; ils se portèrent aussi avec un peu d'attention sur la concierge et sur moi. Après quoi, la Reine, montant sur un tabouret d'étoffe, que je lui avais apporté de ma chambre, suspendit sa montre à un clou, qu'elle aperçut dans la muraille, et commença de se déshabiller pour se mettre au lit. Je m'approchai, respectueusement, et j'offris mes soins à la Reine. *Je vous remercie, ma fille,* me répondit-elle, sans aucune humeur ni fierté; *depuis que je n'ai plus personne, je me sers moi-même.*

Le jour grandissait. Nous emportâmes nos flambeaux, et la Reine se coucha, dans un lit bien indigne d'elle, sans doute, mais que nous avions garni, du moins, de linge très fin et d'un oreiller.

Dès le matin, on plaça deux gendarmes dans la chambre de la princesse. On y mit aussi, pour la servir, une vieille femme, âgée de près de quatre-vingts ans, qui était, comme je l'ai su depuis, l'ancienne concierge de l'Amirauté, dans l'enceinte même du Palais de Justice. Son fils, âgé de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, était l'un des porte-clés de notre prison. (On la nommait Larivière.)

Pendant les premiers quarante jours, je ne fis aucune fonction chez la Reine. J'y venais seulement, avec Madame Richard ou avec son mari, pour apporter le déjeûner, qu'on servait à neuf heures, et le dîner, qu'on servait ordinairement à deux heures, deux heures et demie. Madame Richard mettait le couvert, et, par respect, je me tenais auprès de la porte. Mais Sa Majesté daigna y faire attention, et elle me fit l'honneur de me dire : *Approchez-vous, Rosalie, ne craignez pas.*

La vieille Madame Larivière, après avoir rapiéceté

et recousu fort proprement la robe noire de la Reine, fut jugée peu propre à son emploi. Elle remonta chez elle, au local de l'ancienne amirauté, et de suite on la remplaça par une jeune femme, nommée Arel, dont le mari était employé aux bureaux secrets de la police. La Reine avait témoigné de la confiance et de la considération à la vieille femme : elle ne jugea pas la nouvelle personne aussi favorablement ; presque jamais elle ne lui adressait la parole.

Les deux gendarmes (toujours les mêmes), se nommaient Dufrêne et Gilbert. Ce dernier paraissait plus rude que son camarade le brigadier. Quelquefois, Sa Majesté, accablée d'ennui, s'approchait d'eux, pendant que nous couvrions sa table, et elle les regardait jouer, quelques instans, en présence de Madame Richard ou du concierge.

Un jour, Madame Richard amena dans le cachot son plus jeune enfant, qui était blond, qui avait des yeux bleus fort agréables, et dont la figure charmante était bien au-dessus de son état. On le nommait *Fanfan*.

La Reine, en voyant ce beau petit garçon, tressaillit visiblement. Elle le prit dans ses bras, le couvrit de baisers et de caresses, et se mit à pleurer, en nous

parlant de M. le dauphin, qui était à-peu-près de même âge; elle y pensait nuit et jour. Cette circonstance lui fit un mal horrible. Madame Richard, quand nous fûmes remontées, me dit qu'elle se garderait bien de ramener son fils dans le cachot.

Vers la mi-septembre, il arriva un grand malheur, qui fut bien préjudiciable à la Reine. Un officier déguisé, nommé M. de Rougeville, fut introduit dans le cachot de la princesse, par un officier municipal, appelé Michonis. L'officier (qui était connu de la Reine), laissa tomber un œillet auprès du bas de sa robe; et j'ouïs dire que cette fleur renfermait un papier de conspiration. La femme Arel observait tout: elle fit son rapport à Fouquier-Tinville, qui descendait, tous les soirs, avant minuit, dans la prison. Les deux gendarmes furent aussi entendus. Le gouvernement crut qu'il y avait un grand complot dans Paris pour enlever la princesse, et on donna aussitôt des ordres, plus sévères cent fois et plus terribles que par le passé. M. Richard, son épouse et leur fils aîné, furent mis en prison, et au cachot, les uns à Sainte-Pélagie, l'autre aux Madelonnettes. La femme Arel ne reparut plus. On ôta les deux gendarmes du cachot de la

Reine; et nous vîmes arriver, pour nouveau concierge du palais, le concierge en chef de la Force, nommé Lebeau.

Lebeau paraissait rude et sévère lorsqu'on le voyait pour la première fois; mais, au fond, il n'était pas méchant homme. Les administrateurs lui dirent que je demeurerais cuisinière à son service, parce qu'on n'avait aucun sujet de se méfier de moi, et que dans la maison, je ne me mêlais de rien que de ma besogne. Ils ajoutèrent, cependant, que je n'irais plus à la provision, comme du temps de Madame Richard, et que j'étais *consignée* dans l'intérieur de la Conciergerie, par ordre du Gouvernement, ainsi que lui geôlier et sa jeune fille Victoire (aujourd'hui Madame Colson, établie à Montfort-l'Amaury).

On décida que Lebeau répondrait, *sur sa tête*, de la personne de la Reine, et que lui seul aurait à sa disposition la clé du cachot. On lui ordonna de n'y entrer que pour les choses indispensables, et toujours accompagné de l'officier de gendarmerie de service, ou du brigadier.

On posa une sentinelle dans *la petite Cour des Femmes*, où s'éclairait la chambre de la princesse, et comme

les deux petites fenêtres étaient presqu'aussi basses que le pavé, la sentinelle, en passant et en repassant, voyait, sans difficulté, toutes les actions de l'intérieur de chez la Reine.

Quoique Sa Majesté n'eût aucune communication dans la Conciergerie, elle n'ignora pas le malheur arrivé aux premiers concierges. On était venu, du comité de sûreté générale, lui faire subir à elle-même un interrogatoire sur Michonis et sur l'œillet, et je sus qu'à toutes ces questions elle avait répondu avec une grande prudence.

Lorsque Lebeau parut pour la première fois chez la Reine, je l'accompagnais, et je portais à Madame le potage ordinaire de son déjeûner. Elle regarda Lebeau, qui, pour se conformer aux manières de ce temps-là, était vêtu d'un gilet-pantalon, appelé *carmagnole*. Le col de sa chemise était ouvert et rabattu; mais sa tête était découverte. Ses clés à la main, il se rangea près de la porte, contre le mur.

La Reine, ôtant son bonnet de nuit, prit une chaise, et me dit avec un son de voix aimable : *Rosalie, vous allez faire aujourd'hui mon chignon.* En entendant ces paroles, le concierge accourut, se saisit du démêloir,

et dit tout haut, en me repoussant : *Laissez, laissez ; c'est à moi à faire.*

La princesse, étonnée, regarda Lebeau, avec un air de majesté qu'il est impossible de dépeindre. *Je vous remercie,* ajouta-t-elle. Et se levant aussitôt, elle ploya ses cheveux elle-même, et posa son bonnet.

Sa coiffure, depuis son entrée à la Conciergerie, était des plus simples. Elle partageait ses cheveux sur le front, après y avoir mis un peu de poudre embaumée.

Madame Arel, avec un bout de ruban blanc, d'une aûne environ, liait l'extrémité de ses cheveux, les nouait avec force, et puis donnait les deux barbes de ce ruban à Madame, qui, les croisant elle-même, et les fixant sur le haut de sa tête, donnait à sa chevelure (blonde et non pas rouge) la forme d'un chignon mouvant.

Le jour où, remerciant Lebeau, elle se détermina à se coiffer, dorénavant, elle-même, Sa Majesté prit sur sa table le rouleau de ruban blanc qui lui restait, et elle me dit, avec un air de tristesse et d'attachement qui me pénétra jusqu'au fond de l'âme : *Rosalie, prenez ce ruban, et gardez-le toujours, en souvenir de*

moi. Les larmes me vinrent aux yeux, et je remerciai Madame, en faisant une révérence.

Lorsque le concierge et moi fûmes dans le corridor, il se saisit de mon ruban, et là-haut, dans sa chambre, il me dit : « Je suis bien fâché d'avoir contrarié « cette pauvre Femme. Mais ma position est si difficile, « qu'un rien doit me faire trembler. Je ne saurais ou- « blier que Richard, mon camarade, est, ainsi que « son fils et sa femme, dans un fond de cachot. Au « nom de Dieu, Rosalie, ne commettez aucune impru- « dence; je serais un homme perdu. »

Le 2 d'août, pendant la nuit, quand la Reine arriva du Temple, je remarquai qu'on n'avait amené avec elle aucune espèce de hardes, ni de vêtemens. Le lendemain, et tous les jours suivans, cette malheureuse princesse demandait du linge, et Madame Richard, craignant de se compromettre, n'osait ni lui en prêter, ni lui en fournir. Enfin, le municipal Michonis, qui, dans le cœur, était honnête homme, se transporta au Temple, et le dixième jour, on apporta du Donjon, un paquet, que la Reine ouvrit promptement. C'étaient de belles chemises de batiste, des mouchoirs de poche, des fichus, des bas de soie ou de filoselle noirs, un

déshabillé blanc pour le matin, quelques bonnets de nuit, et plusieurs bouts de ruban blanc, de largeurs inégales. Madame s'attendrit, en parcourant ce linge; et, se retournant vers Madame Richard et vers moi, elle dit : « A la manière soignée de tout ceci, je recon-« nais les attentions et la main de ma pauvre sœur « Elisabeth. »

Sa Majesté, en venant au Palais, portait son grand bonnet de deuil (sa coiffure de veuve). Un jour, en ma présence, elle dit à Madame Richard : « Madame, « je désirerais, s'il était possible, avoir deux bonnets, « au lieu d'un, afin de pouvoir changer. Aurez-vous la « complaisance de confier ma coiffure de deuil à votre « couturière? Il s'y trouvera, je crois, assez de linon « pour établir deux petits bonnets négligés. »

Madame Richard exécuta, sans difficulté, cette commission de la princesse; et lorsque nous lui rapportâmes ses deux nouvelles coiffures toutes simples, elle parut satisfaite, et se retournant vers moi, elle daigna me dire : « Rosalie, je ne puis plus disposer de rien ; « mais, mon enfant, je vous donne avec plaisir cette « monture de léton et ce linon-batiste, que la couturière « a rapportés. »

Je m'inclinai humblement pour remercier Madame; et je conserve encore le linon-batiste qu'elle me fit l'honneur de me donner. Je le montrai, il y a vingt-neuf ou trente ans, aux dames Boze, qui venaient voir leur prisonnier à la Conciergerie; ces dames couvrirent le débris d'étoffe de larmes et de baisers.

La Reine éprouvait une grande privation. On lui avait refusé toute sorte d'aiguilles, et elle aimait beaucoup l'occupation et le travail. Je m'aperçus qu'elle arrachait, de temps en temps, les gros fils d'une toile à tenture de papier, clouée sur des châssis, le long des murailles; et avec ces fils, que sa main polissait, elle faisait du lacet très uni, pour lequel son genou lui tenait lieu de coussin, et quelques épingles, d'aiguilles.

Son goût pour les fleurs avait été, de son propre aveu, une véritable passion. Dans les commencemens, nous en mettions, de temps en temps, un bouquet sur sa petite table de bois de chêne. M. Lebeau n'osa plus permettre cette douceur. Il me craignait tant, dans les premiers jours de son arrivée, qu'il fit construire un grand paravent de sept pieds de hauteur, destiné à dérober la prisonnière à mes regards, lorsque je vien-

drais servir les repas ou faire la chambre. Ce paravent (que j'ai vu) n'a pourtant point fait son usage. Lebeau se contenta de celui que nous avions donné à la Reine, du temps de Madame Richard. Celui-là n'avait guères que quatre pieds d'élévation. Il formait comme un demi-rideau, le long du lit de la princesse, et il la séparait, en quelque sorte, des gendarmes, lorsqu'elle était dans la pénible nécessité de vaquer à des besoins indispensables, pour lesquels on avait la barbarie de ne lui laisser aucune liberté.

Un forçat, nommé Barassin, était chargé d'enlever la garde-robe; et, dans ces circonstances, Madame *me priait* de brûler du genièvre, pour lui changer l'air.

Le matin, en se levant, elle chaussait de petites pantoufles rabattues, et tous les deux jours, je brossais ses jolis souliers noirs de prunelle, dont le talon, d'environ deux pouces, était *à la Saint-Huberty*.

Quelquefois, on venait chercher le concierge pour des objets urgens et indispensables dans la prison; il me laissait alors, sous l'inspection de l'officier de gendarmerie. Un jour, quel fut mon étonnement! l'officier prit, lui-même, un des souliers de la Reine, et se servant de la pointe de son épée, il gratta la

rouille humide des briques, comme je faisais, moi, avec mon couteau. Les ecclésiastiques et les seigneurs, détenus dans le préau, nous regardaient faire, à travers la grille de séparation. Voyant que cet officier de gendarmerie était un brave homme, ils me supplièrent de venir jusqu'à eux, afin de leur laisser voir de près la chaussure de la Reine. Ils la prirent aussitôt, ils se la passèrent les uns aux autres, et la couvrirent de baisers.

Madame Richard, à cause d'une Loi qui venait d'être rendue, avait caché son argenterie. La Reine était servie avec des couverts d'étain, que je tenais aussi propres, aussi clairs qu'il m'était possible.

Sa Majesté mangeait avec assez d'appétit. Elle coupait sa volaille en deux, *c'est-à-dire, pour lui servir deux jours.* Elle découvrait les os avec une facilité et un soin incroyables. Elle ne laissait guères des légumes, qui lui faisaient un second plat.

Quand elle avait fini, elle récitait tout bas sa prière d'actions de grâces, se levait et marchait. C'était pour nous le signal du départ. Depuis l'œillet, il m'était défendu de laisser même un verre à sa disposition. Un jour, M. de Saint-Léger, l'Américain, qui venait

du greffe et allait rentrer au préau avec ses camarades, remarqua dans mes mains un verre à moitié rempli d'eau. L'eau qui manque, me dit ce Créole, est-ce la Reine qui l'a bue? Je répondis qu'oui, par un mouvement de tête. M. de Saint-Léger se découvrit à l'instant, et avala ce demi-verre d'eau avec respect et avec délices.

Sa Majesté, comme je l'ai déjà dit, n'avait ni commode, ni armoire dans sa chambre. Lorsque sa petite provision de linge fut arrivée du Temple, elle demanda une boîte pour l'y serrer et le mettre à l'abri des poussières. Madame Richard, n'osant point faire cette demande aux administrateurs, m'autorisa à prêter un carton à la princesse, qui le reçut avec autant de satisfaction que si on lui avait cédé le plus beau meuble du monde.

Le régime des prisons, alors, ne permettait pas de donner un miroir; et Madame, tous les matins, renouvelait, à cet égard, sa demande. Madame Richard me permit de prêter ma petite glace à la Reine. Je ne l'offris qu'en rougissant. Ce miroir, acheté sur les quais, ne m'avait coûté que vingt-cinq sous, d'assignats!.... Je crois le voir encore : sa bordure était rouge, et des

manières de chinois étaient peints sur les deux côtés. La Reine agréa ce petit miroir, comme une chose d'importance, et Sa Majesté s'en est servie jusqu'au dernier jour.

Tant que Madame Richard fut en place, la princesse fut nourrie avec soin, et, j'ose dire, avec distinction. On achetait ce qu'il y avait de mieux, pour elle; et, au marché, trois ou quatre marchandes, qui reconnaissaient bien le geôlier, lui remettaient, en pleurant, les volailles les plus délicates ou les plus beaux fruits: *Pour notre Reine*, lui disaient-elles.

Quand la famille Richard fut mise au cachot, nous n'allâmes plus personne à la provision : c'étaient nos fournisseurs qui venaient, eux-mêmes, au Palais, et ils déployaient les provisions, pièce à pièce, dans le greffe, en présence des gens de la police ou du brigadier de gendarmerie.

La Reine, en voyant servir son nouveau dîner, s'aperçut facilement que toutes choses, depuis l'œillet, étaient changées. Mais jamais elle ne laissa échapper aucune plainte. Je ne lui apportais plus que son potage et deux plats : (Tous les jours un plat de légumes, et puis de la volaille ou du veau alternativement). Mais

je préparais ces choses-là de mon mieux. Madame, qui était d'une propreté, d'une délicatesse excessive, regardait mon linge, toujours blanc, et par son regard, semblait me remercier de cette attention que j'avais pour elle. Quelquefois, elle me présentait son verre, afin que je lui servisse à boire. Elle ne buvait que de l'eau, même à Versailles, comme elle nous le rappelait quelquefois. J'admirais la beauté de ses mains, dont l'agrément et la blancheur étaient au-dessus de tout ce qu'on pourrait dire.

Sans déranger sa table, elle se plaçait, entre cette table et son lit. Je regardais, alors, l'élégance de tous ses traits, qu'éclairait parfaitement la croisée, et j'y remarquai, un jour, ça et là, quelques marques de petite-vérole, très adoucie, et pour ainsi dire imperceptible, qu'on n'apercevait plus à quatre pas.

Du temps de Lebeau, Madame se coiffait, chaque jour, devant lui et moi, pendant que je faisais son lit, et que je ployais sa robe sur une chaise. Je remarquai des places de cheveux blancs sur les deux tempes. Il n'y en avait presque point sur le front, ni dans les autres cheveux. S. M. nous raconta que c'était le trouble du 6 octobre, à Versailles.

Madame de La Marlière (qui vit encore et habite Paris) m'avait priée, plusieurs fois, du temps de Madame Richard, de lui procurer des cheveux de la Reine, pour en orner un médaillon. Cela m'aurait été facile, car Sa Majesté, de temps en temps, rafraîchissait sa chevelure. Après l'événement de l'œillet, Madame de La Marlière fut long-temps sans pouvoir être admise à revoir son mari, qui était prisonnier.

Avant la disgrâce de la famille Richard, la Reine était blanchie par Madame Saulieu, notre blanchisseuse ordinaire, laquelle demeurait à deux pas de l'archevêché. Après l'accident funeste de l'œillet, notre blanchisseuse ne revint plus. Le greffier du tribunal révolutionnaire s'empara du linge de corps de la princesse, moins les bonnets et les fichus, et il paraît qu'on ne lui redonnait ses chemises qu'une à une, et de loin à loin.

Le chagrin, le mauvais air, le défaut d'exercice, altérèrent la santé de la Reine. Son sang s'échauffa. Elle éprouva de grandes hémorragies; je m'en étais aperçue; elle me demanda secrètement *des linges*, et aussitôt, je coupai mes chemises, et je mis ces linges sous son traversin.

Le quatrième ou cinquième jour de son arrivée à la Conciergerie, les administrateurs lui prirent sa montre, qu'elle avait apportée d'Allemagne, lorsqu'elle vint chez nous pour être Dauphine. Je n'étais pas auprès d'elle, quand on lui fit ce chagrin; mais Madame Richard en parla dans notre chambre, et dit qu'elle avait beaucoup pleuré, en livrant cette montre d'or.

Par bonheur, les commissaires ne savaient pas qu'elle portait un médaillon ovale, fort précieux, attaché à son cou, au moyen d'une petite gance noire. Ce médaillon renfermait des cheveux bouclés, et le portrait du jeune Roi. Il était ployé dans un petit gant de peau canarie, qui avait été à l'usage de M. le Dauphin.

La Reine, en venant du Temple, conservait encore deux jolies bagues de diamans, et son anneau de mariage. Ces deux brillans étaient, sans qu'elle y pensât, une espèce d'amusette pour elle. Assise et rêveuse, elle les ôtait, elle les remettait, elle les passait d'une main à l'autre plusieurs fois dans un même moment. A l'occasion de l'œillet, on fit plusieurs visites dans sa petite chambre. On ouvrit son tiroir; on fouilla dans son linge; on fouilla sur elle-même; on culbuta ses chaises

et son lit. Ces mauvais sujets ayant vu briller les diamans de ses deux bagues, les lui enlevèrent; et on lui dit qu'elles lui seraient restituées, quand tout serait fini.

Ces visites générales eurent lieu, depuis, dans son cachot, à toutes les heures du jour, et même de la nuit. Les architectes et les administrateurs visitaient, à chaque instant, la solidité des barreaux de fer et des murailles. Je les voyais dans des perplexités continuelles. Ils disaient entr'eux : *Pourrait-elle pas s'échapper par ici, s'échapper par-là?* Ils ne nous laissaient, et n'avaient pas eux-mêmes, un seul instant de relâche.

Par crainte de quelqu'infidélité du dedans, ou de quelque surprise du dehors, ils étaient sans cesse autour de nous, dans la Conciergerie. Ils mangeaient, sans façons, à la table du Concierge: et, tous les jours, il me fallait préparer un grand ordinaire pour quinze et dix-huit de ces gens-là.

J'avais ouï-dire à Madame Richard : *La Reine ne s'attend pas à être jugée. Elle conserve l'espoir que ses Parens vont la réclamer; elle me l'a dit avec une franchise tout-à-fait charmante. Si elle nous quitte, Rosalie, vous serez sa femme-de-chambre : elle vous emmènera.*

Après l'œillet, cette princesse me parut inquiète et plus alarmée, de beaucoup. Elle réfléchissait et soupirait, en allant et venant dans le cachot.

Un jour, elle remarqua, en face de ses petites croisées, dans une chambre grillée de fer, une prisonnière qui joignait ses mains, et levait ses yeux vers le ciel, en prononçant des prières. *Rosalie,* me dit cette grande et bonne princesse, *regardez, là-haut, cette pauvre religieuse. Avec quelle ferveur elle prie le bon Dieu!*

La religieuse, assurément, priait Dieu pour la Reine. C'était l'occupation de ces dames, tout le long du jour.

Mon père vint de ma province pour me voir. Comme on ne laissait plus entrer personne depuis la conspiration de l'œillet, il eut toutes les peines du monde à parvenir jusqu'à moi; on l'accompagna jusqu'à ma chambre. M. Lebeau lui dit : « Il m'est défendu de re-« cevoir et de permettre aucunes visites; ma propre fa-« mille n'entre pas. Ne soyez avec votre fille que « quatre ou cinq minutes, bonhomme, et ne revenez « plus. » Je ne pus pas même offrir un rafraîchissement à mon père; et lui montrant un poulet qui était à la broche, je lui dis tout bas : *C'est pour la pauvre Reine, que nous avons ici.* Mon père soupira; et nous nous séparâmes.

Un jour, en faisant le lit de la princesse, je laissai tomber un journal du matin, que j'avais mis sous mon fichu; et je m'en aperçus, lorsque nous fûmes remontés dans nos chambres. Toute troublée, je l'avouai à M. Lebeau. Il se troubla bien davantage, car il était peureux naturellement. *Allons vîte*, me dit-il, *allons; retournous au cachot. Prenez cette carafe d'eau claire, que nous changerons contre l'autre: je ne vois pas d'autre moyen à nous tirer de là.*

Il fallut avertir, de nouveau, les gendarmes; nous nous rendîmes chez la Reine, et je retrouvai mon journal, qu'elle n'avait pas aperçu.

Autant la Reine avait éprouvé de mal-aise pendant les châleurs du mois d'août, autant elle eut à souffrir du froid et de l'humidité, les 15 premiers jours d'octobre. Elle s'en plaignait avec douceur; et moi, je ressentais un chagrin mortel de ne pouvoir adoucir sa souffrance. Le soir, je ne manquais pas de prendre sa camisole de nuit sous son traversin. Je montais vîte chez nous pour la bien réchauffer; et puis, toute brûlante, je la replaçais sous le traversin de la Reine, ainsi que son grand fichu de nuit.

Elle remarquait ces petites attentions de ma fidélité

respectueuse, et son regard, plein d'affabilité, me remerciait, comme si j'avais fait autre chose que mon devoir. On ne lui avait jamais accordé ni lampe, ni flambeau : et je prolongeais, autant que possible, le petit ménage du soir, afin que ma respectable Maîtresse fût un peu plus tard dans la solitude et l'obscurité. Elle n'avait, ordinairement, pour entrer dans son lit, que la faible clarté que lui renvoyait, de loin, le réverbère de la cour des femmes.

Le 12 d'octobre, deux heures environ après son coucher, les juges du Tribunal vinrent lui faire subir le grand interrogatoire, et le lendemain, quand j'entrai chez elle, pour faire son lit, je la vis qui se promenait rapidement dans sa pauvre cellule. J'avais le cœur brisé, je n'osai point porter mes regards sur elle.

Depuis quelques jours, elle n'était plus seule, on avait mis un officier, pour la garder, dans son cachot.

Enfin, arriva l'affreuse journée du 15 octobre. Elle monta dès les huit heures du matin à la salle des Audiences, pour y subir son jugement; et comme je ne me rappelle pas lui avoir porté, ce jour-là, aucune espèce de nourriture, il est à croire qu'ils la firent monter à jeûn.

Dans la matinée, j'entendis quelques personnes qui s'entretenaient de l'audience. Elles disaient : *Marie-Antoinette s'en retirera : elle a répondu comme un ange; on ne fera que la déporter.*

Vers les quatre heures après-midi, le concierge me dit : « La séance est suspendue pour trois quarts-d'heure. « L'Accusée ne descend pas; montez vîte; on demande « un bouillon. ». Je pris à l'instant une excellente soupe, que je tenais en réserve sur mon fourneau, et je montai vers la princesse. Comme j'allais arriver dans une salle, auprès d'elle, un des commissaires de police, nommé La Buzière (qui était petit et camard), m'arracha ma soupière des mains, et la donnant à sa maîtresse, jeune femme extrêmement parée, il me dit : Cette jeune femme a grande envie de voir *la Veuve Capét*; c'est une charmante occasion pour elle. Et cette femme aussitôt s'éloigna, portant le potage, à moitié répandu.

J'eus beau prier et supplier La Buzière. Il était tout puissant : il me fallut obéir. Que dut penser la Reine, en recevant sa soupière, des mains d'une personne qu'elle ne connaissait pas!

A quatre heures quelques minutes, du 16 octobre au matin, on vint nous avertir que la Reine de France

était condamnée!!... Je sentis comme une épée qui aurait traversé mon cœur, et j'allai pleurer dans ma chambre, en étouffant mes cris et mes sanglots. Le concierge apprit cette condamnation avec peine; mais il était plus habitué que moi à toutes ces choses : il fit semblant de n'y prendre aucune part.

Vers les sept heures du matin, il me commanda de descendre chez la Reine, et de lui demander si elle avait besoin de quelqu'aliment. En entrant dans le cachot, où brûlaient deux lumières, j'aperçus un jeune officier de gendarmerie assis dans l'angle de gauche, et m'étant approchée de Madame, je la vis, toute habillée de noir, étendue sur son lit.

Le visage tourné vers la fenêtre, elle appuyait sa tête sur sa main. Madame, lui dis-je en tremblant, vous n'avez rien pris hier au soir, et presque rien dans la journée. Que désirez-vous prendre, ce matin? La Reine versait des larmes en abondance, elle me répondit : *Ma fille, je n'ai plus besoin de rien : tout est fini pour moi.* Je pris la liberté d'ajouter : « Madame, j'ai « conservé sur mes fourneaux un bouillon et un ver- « micel. Vous avez besoin de vous soutenir : permettez- « moi de vous apporter quelque chose. »

Les pleurs de la Reine redoublèrent, elle me dit: *Rosalie, apportez-moi un bouillon.* J'allai le chercher. Mais quelle fut ma consternation! Le Gouvernement venait d'ordonner qu'on lui refusât *toute espèce de nourriture!!!*... J'avais eu lieu de me convaincre qu'elle perdait tout son sang !!!

Un peu avant le jour déclaré, un ecclésiastique, autorisé par le gouvernement, se présenta chez la Reine, et lui offrit de l'entendre en confession. S. M. apprenant de lui-même qu'il était un des curés de Paris, *en exercice,* comprit qu'il avait prêté le serment; et elle refusa son ministère. On parla de cette circonstance dans la maison.

Lorsque le jour fut venu, c'est-à-dire à peu près vers les huit heures du matin, je retournai chez Madame, pour lui aider à s'habiller, ainsi qu'elle me l'avait indiqué lorsqu'elle fondait en larmes, sur son lit. Sa Majesté passa dans la petite ruelle que je laissais ordinairement entre ce lit de sangles et la muraille. Elle déploya, elle-même, une chemise qu'on lui avait apportée, probablement en mon absence, et m'ayant fait signe de me tenir devant son lit pour ôter la vue de son corps au gendarme, elle se baissa dans la ruelle, et

abattit sa robe, afin de changer de linge, pour la dernière fois. L'officier de gendarmerie s'approcha de nous à l'instant, et se tenant auprès du traversin, regarda changer la princesse. S. M. aussitôt remit son fichu sur ses épaules, et avec une grande douceur, elle dit à ce jeune homme : *Au nom de l'honnêteté, Monsieur, permettez que je change de linge sans témoin.*

— « Je ne saurais y consentir, répondit brusquement le gendarme : mes ordres portent que je dois avoir l'œil sur tous vos mouvemens. »

La Reine soupira ; passa sa dernière chemise avec toutes les précautions et toute la modestie possible ; prit pour vêtement, non pas sa longue robe de deuil qu'elle portait encore devant ses juges, mais le déshabillé blanc qui lui servait ordinairement de robe du matin, et déployant son grand fichu de mousseline, elle le croisa sous le menton.

Le trouble que me causait la brutalité du gendarme ne me permit point de remarquer si la princesse avait encore le médaillon de M. le Dauphin ; mais il me fut aisé de voir qu'elle roulait soigneusement sa pauvre chemise ensanglantée ; elle la renferma dans l'une des manches, comme dans un fourreau, et puis elle serra

ce linge dans un espace qu'elle aperçut entre l'ancienne toile à papier et la muraille.

La veille, sachant qu'elle allait paraître devant le public et devant des juges, elle donna, par bienséance, un peu d'élévation à ses cheveux. Elle ajouta aussi à son bonnet de linon, bordé d'une petite garniture plissée, les deux barbes volantes qu'elle conservait dans le carton; et sous ces barbes de deuil, elle avait ajusté proprement un crêpe noir, qui lui faisait une jolie coiffure de veuve.

Pour aller à la mort, elle ne garda que le simple bonnet de linon : sans barbes, ni marques de deuil. Mais n'ayant qu'une seule chaussure, elle conserva ses bas noirs et ses souliers de prunelle, qu'elle n'avait point déformés, ni gâtés, depuis soixante-et-seize jours qu'elle était avec nous.

Je la quittai, sans oser lui faire des adieux, ni une seule révérence, de peur de la compromettre et de l'affliger. Je m'en allai pleurer dans mon cabinet, et prier Dieu pour elle.

Lorsqu'elle fut *sortie* de cette affreuse Maison, le premier huissier du tribunal, accompagné de trois ou quatre personnes de son même emploi, vint me deman-

der chez le concierge, et m'ordonna de le suivre jusqu'au cachot. Il me laissa reprendre et mon miroir, et le carton. Quant aux autres objets, qui avaient appartenu à S. M., il me commanda de les serrer dans l'un des draps de lit. Ils m'y firent ployer jusqu'à une paille, qui se trouva, je ne sais comment, sur le pavé de la chambre; et ils emportèrent cette misérable dépouille de la meilleure et de la plus malheureuse Princesse qui ait jamais existé.

N. B. — Environ dix ou onze jours avant le jugement, on avait mis auprès d'elle, dans le cachot, un Officier de gendarmerie, en qui elle me paraissait avoir beaucoup de confiance. On le nommait M. de Bûne. C'est le même qui, pendant les débats, lui apporta un verre d'eau; ce qui lui attira de grandes persécutions. il fut arrêté, et jugé.

Depuis peu, on m'a montré son portrait dans un appartement des Quatre-Nations. Il est fort ressemblant: je l'ai reconnu à la première vue. »

Fin de la Relation de Rosalie.

ATTESTATION

de M. **BOZE**, *(âgé de quatre-vingt-deux ans).*

Je, soussigné, ci-devant peintre de S. M. Louis XVI, atteste et certifie que j'ai parfaitement connu, il y a trente ans, dans la maison de la Conciergerie, au Palais de Justice (où j'étais prisonnier, pour mes principes royalistes), la demoiselle Marie-Rosalie Lamorlière, native de Picardie. Cette excellente fille, alors âgée d'environ vingt-quatre ans, était cuisinière chez le concierge; et, en cette qualité, elle faisait la nourriture et le lit de l'infortunée Reine Marie-Antoinette, lorsque cette princesse fut transférée du Temple à la prison du tribunal révolutionnaire. Rosalie, malgré les temps, devenus si mauvais, avait conservé un cœur honnête et les meilleurs sentimens. Le respect qu'elle montrait à l'auguste Prisonnière, toutes les fois qu'elle venait dans son cachot pour la servir, et la consternation qu'elle laissa voir sur son visage lorsque la Reine fut condamnée, et lorsque cette malheureuse princesse partit pour l'échafaud, furent remarqués dans la maison par les guichetiers, par les gendarmes : de sorte

que toutes ces personnes grossières ne nommaient plus Rosalie que *Mamzelle Capet*. Après la mort de la Reine, Madame Richard et son mari reprirent leur poste de concierges, qu'on leur avait ôté, *à cause de l'œillet*; ils obtinrent que je pourrais venir souvent dans leur habitation particulière, afin d'y peindre leurs enfans, et quelques prisonniers ou des amis. Alors, Rosalie, me parlant à cœur ouvert, me racontait, ainsi qu'à mon épouse et à ma fille, les circonstances secrètes du cachot; et en parlant de la douceur et de la bonté de la feue Reine, elle fondait en pleurs. Au bout de vingt-neuf années, mon épouse a retrouvé Rosalie, que ma fille avait peinte, jadis, dans la prison.

En foi de ce, etc.

Paris, ce 20 mars 1824.

Joseph Bozr, *ci-devant peintre du Roi.*

N° II.

LE PORTE-CLÉ LARIVIÈRE.

La veuve du concierge Lebeau, retirée à sa campagne de Charenton, vivait encore, il y a cinq mois. Parvenue à sa soixante-dix-huitième année, elle avait conservé toute sa mémoire et tout son esprit. Je la voyais de temps en temps, elle s'intéressait de tout son cœur au succès de l'ouvrage qu'on vient de lire : elle me fournissait avec zèle toutes les instructions et tous les documens que sa fidèle mémoire lui rappelait. Je lui destine, dans ce livre une Notice particulière : elle m'en a chargé, avec l'autorité d'une femme âgée et mourante : je le lui ai promis, à son lit de mort.

Lorsque j'eus découvert les traces de Rosalie, je me rendis à la maison de campagne de Madame Lebeau, qui recevait très noblement. Madame Lebeau apprit

cette nouvelle avec plaisir; elle s'empressa de me dire ces paroles : « Puisque vous avez enfin trouvé Rosalie, « cette bonne fille doit vous avoir parlé d'un porte-clé, « nommé Larivière, qui, plus d'une fois, entra dans le « cachot de la Reine, et que feu mon mari distinguait « parmi les gens de son emploi. J'ai ouï-dire qu'étant « pâtissier de son état, il a formé un petit établissement « dans notre voisinage, c'est-à-dire entre Vincennes « et Paris. Celui-là vit couper les cheveux à notre in- « fortunée Princesse; s'il vit encore, il peut vous four- « nir des détails importans. »

En quittant la veuve Lebeau, je pris par Vincennes; et, demandant le séjour de *Larivière* à toutes les peuplades, à toutes les habitations que je rencontrais, je finis par découvrir et par aborder l'homme de la Conciergerie.

Un orage était survenu : J'entrai chez lui par un temps horrible. Il m'accueillit en galant homme, et voulut me retenir dans sa petite maison. Larivière est d'une taille élevée; il me parut âgé de cinquante cinq ans.

Nous entrâmes en matière. Il m'écoutait fort attentivement. Au nom de Rosalie, il s'écria : *Est-ce que la*

pauvre Rosalie est du monde? Ah! Monsieur, que j'en suis ravi! C'était une bien bonne fille; et qui s'était affectionnée à la Reine bien sincèrement. On sut dans la prison, qu'elle l'avait pleurée à chaudes larmes: les employés la surnommèrent Mamzelle Capét.

A cette première entrevue, l'ancien porte-clé me raconta, sur le sujet qui m'occupait, des choses très intéressantes; et pour tout ce qui lui restait à m'apprendre, il m'offrit, obligeamment, de se rendre, un jour, chez moi. Il y est venu peu de jours après; il a renouvelé sa visite; et de toutes ses conversations éparses, j'ai composé la narration qui suit :

ATTESTATION DE LOUIS LARIVIÈRE.

« Mon père et ma mère, après avoir servi trente ans Monseigneur le duc de Penthièvre, grand-Amiral de France, furent nommés par ce bon prince concierges à l'Amirauté du Palais.

Notre puissant protecteur sachant que je désirais apprendre la pâtisserie dans toute la perfection possible, me fit recommander au chef d'office servant chez le

Roi, et dès l'âge de quatorze ans, je me vis apprenti pâtissier, chez le Roi même, à Versailles.

L'événement du 6 octobre me devint funeste. La Famille royale quitta pour toujours le château; les deux tiers du service furent supprimés; je m'en allai à Paris, dans le sein de ma famille.

Mon père, par la suppression de l'amirauté de France, perdit aussi, quelques temps après, son emploi; mais comme son logement n'était ni commode, ni agréable, on ne songea pas à le lui retirer de sitôt. Les croisées de ce logement, fermées d'énormes grillages, étaient au deuxième, et s'éclairaient sur l'intérieur de la Conciergerie, grande cour du Préau.

Le concierge Richard étant venu, un jour, chez mon vieux père, m'aperçut assis dans un coin de l'appartement, où, faute d'occupation j'avais mes bras croisés. Que faites-vous, dit-il à mes parens, de ce grand paresseux, qui me paraît fort et robuste? S'il sait écrire, comme je n'en doute pas, vous allez me le donner; j'ai besoin d'un bon guichetier, de confiance. Je lui serai bon maître; et de cette manière, vous le pourrez voir souvent.

Nous acceptâmes bien volontiers les propositions de

Richard, et j'allai de suite prendre un emploi dans cette conciergerie profonde, que, jusqu'alors, je n'avais vue qu'à travers nos barreaux.

Le 2 du mois d'août 1793, je me trouvais de service à la porte d'entrée, au premier guichet de la conciergerie. Assis dans le grand fauteuil de cuir, je dormais, quoiqu'étant de garde; j'entendis, tout-à-coup, frapper à la porte, non avec le marteau, mais à grands coups de crosses de fusil. J'ouvris promptement la grille de fer, puis le guichet d'entrée; et je vis une grande et belle Femme que plusieurs officiers et administrateurs amenaient. A peine fut-elle éclairée par toutes les lumières du vestibule, que je reconnus mon ancienne et respectable Maîtresse, la Veuve du Roi de France, qu'on avait fait périr. Elle était vêtue d'un long vêtement noir; qui donnait encore plus d'éclat à sa blancheur extraordinaire. Je ne la trouvai guères changée, dans ce moment-là, parce que le trouble qu'on venait de lui donner lui avait rendu toutes ses couleurs.

Ceux qui la conduisaient eurent, d'abord, l'intention de l'écrouer au greffe de la prison, qui est touchant le Vestibule d'entrée; mais ils changèrent d'avis promptement, et, prenant à droite, par le Corridor noir, ils conduisirent sa Majesté dans sa chambre.

Au grand jour, vers les six heures du matin, le concierge me prit à part et me dit : « Allez-vous-en « trouver votre mère. Dites-lui que j'ai résolu de la « placer auprès de la Reine, pour un petit nombre de « jours. Quoiqu'avancée en âge, votre mère a de la « santé. Les administrateurs l'ont acceptée sur la pein- « ture que j'en ai faite. J'espère qu'elle ne me donnera « point le chagrin de me refuser. »

J'allai porter, à l'instant, ces propositions à ma mère. Elle s'affligea, en apprenant que la Reine de France était menacée d'un prochain jugement; mais, par toutes sortes de raisons, elle ne balança point à descendre à la conciergerie.

Placée auprès de Sa Majesté, avant l'arrivée des deux gendarmes, elle eut le temps de se faire connaître pour ce qu'elle était; et comme elle était d'un bon esprit, et que, dès son bas âge, elle avait vécu auprès des grands, elle dit à la Reine de ces paroles bien placées, qui la firent estimer aussitôt, et même considérer. Elle avait été belle, autrefois. Sa vieillesse n'était ni choquante, ni désagréable : Elle nous a toujours dit que Sa Majesté l'avait traitée *beaucoup mieux qu'il ne lui était dû*.

Ma mère apprit à la Reine que j'avais été à son ser-

vice, et que, maintenant, j'étais réduit à servir dans cette prison.

Le lendemain de son installation, ma mère sortit, un instant, de chez la Princesse, et me chargea d'aller acheter une demi-aûne de voile, ou d'étamine, pour rapiècer la robe de deuil de Sa Majesté, qui était rompue sous les deux bras, et usée, dans la partie inférieure, à cause du frottement continuel sur le pavé. Ma commission portait, aussi, d'acheter du fil de soie, du fil ordinaire, des aiguilles, et de revenir promptement.

Je me présentai chez la Reine, avec tous ces petits objets que je viens de dire, et comme je les remettais à ma bonne mère, Sa Majesté daigna me remercier, par un mouvement de tête gracieux.

Le quatrième ou le cinquième jour, les administrateurs dirent à ma mère que son emploi était trop pénible pour son âge, et l'on installa une jeune femme nommée Arel, qui, le mois suivant, dénonça Michonis, et un inconnu, porteur de l'œillet où était renfermée de l'écriture.

Jusqu'à ce malheureux événement de l'œillet, les rigueurs de la conciergerie pouvaient passer pour sup-

portables. Les porte-clés, au nombre de huit, servaient sept jours consécutifs, et disposaient librement du huitième. Un jour, M. Gilbert-des-Voisins, président du parlement, me prit en particulier dans un recoin, et me tint le discours suivant : « Larivière, j'ai cru re-« connaître en toi un brave garçon. Il dépend de toi « de faire ta fortune, et de me sauver la vie; je ne « puis t'expliquer ici mes intentions; mais, après-de-« main, c'est ton jour de sortie : mon valet-de-chambre « ira te joindre chez toi. Je te supplie de ne pas rejeter « les propositions que je l'ai chargé de te faire. »

Nous nous séparâmes, crainte d'être remarqués; et, le surlendemain, le valet-de-chambre du président, vint me joindre, en effet, dans une petite chambre que je louais, pour ma liberté, sur le quai de l'Horloge. Il me parla ainsi : « Larivière, tous les biens immenses « de M. Gilbert-des-Voisins sont saisis et séquestrés; il « y a des garde-scellés dans son hôtel; on a juré sa mort: « c'est un homme perdu si vous ne lui prêtez assistance. « J'ai eu le bonheur de soustraire et de mettre en sû-« reté une somme de dix-huit mille francs en or. Mon « maître me charge de vous l'offrir, (en attendant « mieux), si vous consentez à le faire évader par le

« passage obscur de la chapelle, qui tombe sur le petit « escalier tournant, et aboutit à la cour extérieure de « la Ste.-Chapelle. »

Je répondis à ce pauvre jeune homme, que tous les trésors du monde ne pouvaient rendre possible l'évasion qu'il me proposait, attendu que les énormes verroux de toutes ces portes anciennes, étaient enchaînés pour les rendre immobiles; et qu'à moins de faire égorger la sentinelle du dehors, le moindre bruit dans l'intérieur décélerait la tentative.

Peu de jours après, l'événement de la fleur eut lieu chez la Princesse. Le jour même, Fouquier-Tinville en fut instruit, à sa visite ordinaire du soir. Le lendemain, toutes les permissions furent annullées; tous les guichetiers et employés furent consignés jusqu'à nouvel ordre; la famille Richard fut traînée en prison, et remplacée par le geôlier de la Force, nommé Lebeau.

Du temps de Richard, on m'employait, quelquefois, à la cuisine, lorsqu'il y avait trop d'ouvrage pour Rosalie; et, sachant, alors, que je pouvais faire quelque chose d'utile pour Sa Majesté, je me chargeais, de préférence, des plats que Rosalie lui destinait. Un jour, je préparais des petits pois, pour la princesse; un ad-

ministrateur le sut, et vint rôder autour de nos fourneaux. Comme je portais mon attention d'un autre côté, il profita de cette circonstance, et se permit de découvrir mon poëlon. Je m'en aperçus; et, à peine eut-il tourné le dos, que je pris les petits pois et les jetai dans les cendres : je craignais que ce méchant homme ne les eût empoisonnés.

Madame Richard, quatre ou cinq fois, avait eu occasion de m'envoyer chez la Princesse, au lieu de Rosalie, employée probablement à d'autres soins. Je servais le manger à Sa Majesté, qui me remerciait de la tête, et ne me parlait pas.

Du temps de ma mère, j'étais entré un jour au cachot, vêtu en garde national, parce que, malgré mon nouvel emploi, je me trouvais inscrit pour ce service. S. M. dit à ma mère : *Engagez, s'il vous plaît, votre fils, notre ancien serviteur, à ne plus mettre sous mes yeux cet uniforme, qui me rappelle le six octobre, et tous les malheurs de ma famille* (1).

Ma mère, quand je la revis dans notre demeure,

(1) Durant la translation forcée de la Famille à Paris, le 6 octobre 1789, un garde national tira un coup de fusil vers le carrosse de la Reine.

m'en dit deux mots, avec tristesse; et pour obéir à S. M., je ne mis plus mon habit dans la prison.

Le 16 octobre, à dix heures du matin, le concierge Lebeau me commanda d'aller l'attendre dans le cachot de la Reine, et d'enlever la vaisselle, s'il y en avait. Il me donna cet ordre, je crois, pour que je fusse témoin de ce qui allait se passer, et que l'ayant vu, je pusse lui en rendre compte; ce qui eut lieu.

La Reine, me voyant paraître dans son cachot, me dit ces tristes paroles: *Larivière, vous savez qu'on va me faire mourir?.... Dites à votre respectable mère que je la remercie de ses soins, et que je la charge de prier Dieu pour moi.*

A peine étais-je entré dans le cachot (où j'aperçus un nouvel officier de gendarmerie), les juges arrivèrent, avec leur greffier Fabricius. Sa Majesté, qui était à genoux auprès de son lit de sangles, se leva pour les recevoir, le président lui dit: Soyez attentive, on va vous lire votre Sentence; et ils se découvrirent tous les quatre, ce qu'ils ne faisaient jamais en pareil cas. Je crus m'apercevoir qu'ils avaient été comme saisis, en voyant l'air majestueux et respectable de la Reine.

Cette lecture est inutile, leur dit la Princesse à haute

voix; *je ne connais que trop cette sentence.* L'un d'eux répliqua : « Il n'importe, il faut qu'elle vous soit lue une seconde fois. » Sa Majesté ne répliqua point, et le greffier se mit à lire.

Comme il finissait, je vis entrer Henry-Samson, l'Exécuteur en chef, jeune homme alors, et d'une taille immense. Il s'approcha de la Reine, et lui dit : Présentez vos mains. Sa Majesté recula deux pas, et, toute troublée, lui répondit : *Est-ce qu'on va me lier les mains! on ne les a point liées à Louis XVI.* Les juges dirent à Samson : *Fais ton devoir.*

O mon Dieu!!! s'écria la Reine, toute éperdue.

A ces paroles, Henry saisit brutalement les pauvres mains de la Reine, et les lui lia *trop fort,* derrière le dos. Je vis que la Princesse soupirait, en levant les yeux vers le ciel; mais elle retenait ses larmes, prêtes à couler.

Quand ses mains furent liées, Samson lui enleva sa coiffe, et lui coupa les cheveux.

Sa Majesté, croyant, peut-être, qu'on allait la tuer dans le cachot, se retourna avec beaucoup d'émotion, et elle put voir que l'Exécuteur s'emparait de sa chevelure, et la mettait dans sa poche pour l'emporter.

(On la brûla dans le grand vestibule, après l'exécution).

Voilà ce que j'ai vu; voilà ce que je voudrais n'avoir jamais vu; voilà ce que je n'oublierai de ma vie.

« *P. S.* Je ne dois pas oublier de dire que le gendarme Gilbert, ainsi que Dufrêne, furent faits officiers, après la mort de la Princesse. Gilbert, malgré mes parens, se fit aimer de ma sœur *Julie*, et l'épousa. Il la rendit la plus malheureuse femme du monde, étant le plus corrompu gendarme qui ait existé. Un jour, il alla jouer tout l'argent de sa compagnie; et puis, se brûla la cervelle de désespoir. »

Tel fut le récit du porte-clé Larivière. Je lui demandai s'il avait ouï dire, dans le temps, qu'un Ecclésiastique fût venu chez la Reine, pour la confesser et la communier.

Larivière me répondit: « Ne croyez pas, monsieur, une histoire de cette espèce; un prêtre, qui serait entré à la conciergerie, aurait été englouti à l'instant. Le concierge Lebeau savait qu'on le surveillait de près, nuit et jour, et je l'ai connu trop craintif, pour qu'il se fût prêté à une chose si dangereuse.

Les nombreuses personnes, établies dans le vestibule,

voyaient les gens qui montaient chez lui; et on n'était admis à monter chez le concierge, qu'après avoir fait viser les Permissions du tribunal.

Après l'œillet, il n'y eut plus de ces permissions; et les commissaires du Gouvernement ne s'absentèrent plus, jusques à la mort de la Reine (1). »

(1) Trois guichetiers ou porte-clés de cette époque vivent encore; ils tiennent le même discours.

N° III.

MADAME VEUVE LEBEAU.

Au commencement de janvier 1794, je quittai Nice, en Piémont, et je revins à Paris, où je trouvai la tyrannie de Robespierre parvenue, à peu près, à son comble. J'étais fort jeune et sans expérience. Je me laissai inviter à un grand dîner, chez le restaurateur *Vénua*, dans ces beaux appartemens qui sont aujourd'hui ceux de l'hôtel *Meurice*. On parla de l'armée d'Italie; on me fit des questions; et je dis ingénuement ce que j'avais appris, depuis peu, chez un de mes proches parens, commissaire des guerres à cette armée. L'ordonnateur Essautier avait fait faire une revue générale de nos troupes, en dirigeant, le même jour, tous ses commissaires des guerres sur les divers points. Il était résulté de cette opération, secrète et importante, que notre armée d'Italie se composait alors de 17,000 hommes, tout au plus, tandis qu'elle comptait sur le pied de 40,000 hommes, au Trésor public!

Robespierre jeune *administrait* cette armée, par la volonté de son frère Maximilien. Ces deux larrons, sous prétexte *que les Italiens haïssaient nos assignats*, avaient fait rendre un décret pour que l'armée d'Italie ne fût payée *qu'en numéraire*; de sorte qu'ils avaient pour bénéfice journalier, à eux deux, la différence qui existe entre les frais universels d'une armée de 17,000 hommes et ceux d'une armée de 40 mille.

Nous étions vingt personnes à table, et je n'en connaissais guères que trois. Mon récit fit une grande sensation sur cet auditoire; et aux conversations de détail qui s'engagèrent dans le salon, je compris que Robespierre avait des ennemis, joyeux d'être informés d'une pareille circonstance.

Deux jours après, le Tyran me fit parvenir une lettre qui m'ordonnait de me rendre chez lui. Je m'y rendis, avec une soumission que j'ai bien déplorée dans la suite. Après avoir fait sa toilette minutieuse devant moi, cet homme féroce me fit des reproches épouvantables, me soutint que j'avais de l'ambre sur mes habits, et ne me laissa sortir de sa maison, rue Saint-Honoré, que pour me faire arrêter, le lendemain, à mon domicile.

Le fameux Héron, son premier visir, accompagné de quelques soldats, vint s'emparer de moi, posa les

scellés sur mes papiers, et me conduisit à la Force, dans une voiture. Mon mandat d'arrêt, qu'il me laissa voir, me rangeait dans *la Faction de l'étranger*.

Arrivé aux prisons de la Force, je comparus devant Madame Lebeau : c'était l'épouse du concierge. Madame Lebeau me considéra quelques instans, et puis j'entendis qu'elle disait à Héron ces paroles : *Puisque ce jeune homme doit être mis au secret, emmenez-le dans quelqu'autre maison ; il serait mort, ici, dans vingt-quatre heures : j'ai la peste dans mes cachots ; et pas un de nos guichetiers n'y descendrait, pour tout l'or du monde.*

Cette nouvelle de la peste me parut alarmer Héron. Il me fit remonter en voiture, et j'allai prendre mes fers au Plessis, de la rue Saint-Jacques, où Mesdames de Duras et de Tourzel, la jeune, m'ont connu.

Après vingt-huit années, j'ai su que Madame Lebeau vivait encore, et qu'elle habitait sa maison de campagne de Charenton. Nous nous sommes revus. Sa mémoire, prodigieuse, lui rappela, sur-le-champ, la circonstance dont je viens de parler, et elle se réjouit sincèrement « d'avoir contribué à prolonger les jours « d'un homme, destiné à peindre les malheurs de la « Reine. »

Madame Lebeau, douée de beaucoup d'esprit natu-

rel, et d'une certaine culture, joignait à ces avantages un physique fort supérieur à son état. En l'abordant, on ne se serait pas douté que l'on abordait une simple concierge : on croyait s'entretenir avec une bonne vieille comtesse, décemment assise dans son grand fauteuil.

Je vais réunir en un seul récit tous les divers renseignemens qu'elle a bien voulu me fournir, en présence d'une société choisie.

NARRATION DE MADAME LEBEAU.

« Là prison de la Force, avant la révolution, était aussi affectée aux détenus pour dettes. Mon mari jouissait paisiblement de l'emploi de concierge en cette maison, lorsque les discordes civiles y amenèrent, pour prisonniers, les premiers de l'État, et les plus honnêtes gens du royaume.

Je fus témoin des massacres de septembre. La belle et vertueuse princesse de Lamballe fut égorgée sous mes yeux. Le jury ou tribunal, présidé par Maillard, lui avait fait grâce, la veille. Tout-à-coup, à travers

mes persiennes, je vis deux égorgeurs, aux bras retroussés, qui la ramenaient de la Petite-Force, dans ma grande cour. La jeune Pauline de Tourzel (aujourd'hui comtesse de Béarn) était avec elle. L'un des deux malfaiteurs présenta un verre de vin à la princesse, et j'entendis qu'il lui ordonnait de boire *à la santé de la république.* Madame de Lamballe, qui voyait des traces de sang sur les bras et sur les vêtemens de cet homme, recula d'horreur, et voulut détourner sa vue. Au même instant, un nommé Ducâtel (depuis inspecteur des prisons), lui asséna plusieurs coups de marteau sur la tête, et l'abattit sur le pavé.

Mademoiselle de Tourzel s'en alla vers les bâtimens de la Petite-Force; et on ne songea plus à l'y persécuter. Quant à moi, j'étais restée seule avec mes enfans, dans cette horrible maison. Mon mari, dès les premiers assassinats de la veille, s'était enfui, au risque de tout ce qui pourrait lui en arriver; et je sus qu'il s'était retiré, rue de la Huchette, dans la maison d'un de nos parens.

Lorsque la femme Arel et les deux gendarmes eurent dénoncé Michonis, pour cet événement *de l'œillet,* le gouvernement fit arrêter le concierge Richard, et l'on

vint signifier à feu mon mari d'aller provisoirement occuper cette place.

Je recommandai à mon époux la plus grande humanité pour la Princesse; et, en même temps, je lui conseillai toutes les précautions de la crainte et de la prudence.

Lebeau, en acceptant une surveillance qui mettait sa propre vie en danger, exigea de ces messieurs que les deux gendarmes ne passeraient plus leurs journées dans le cachot; et il prit, par ce moyen, la clé dans sa poche.

La Reine, assurément, n'eut point de regret à cette nouvelle disposition du concierge; car Dufrêne et Gilbert, avec une familiarité insolente, fumaient leur pipe dans la petite chambre de la princesse, et se permettaient devant elle toutes sortes de discours indécens, et de mauvais mots.

S. M. resta parfaitement seule dans son cachot, l'espace de vingt-quatre ou vingt-cinq jours. Après quoi, les comités voulurent y replacer un officier de gendarmerie, lequel y demeura, jusqu'au dénouement. Mon mari m'a dit plusieurs fois, que la Reine parlait à cet officier avec toute sorte de confiance, et qu'il feignait, lui (Lebeau), de ne pas y prêter attention.

Lorsque la Reine fut condamnée, et redescendue en son cachot, elle était accablée de fatigue, elle se jeta, toute habillée, sur son lit. Mon mari entra pour recevoir ses ordres; elle pleurait beaucoup; elle lui demanda un encrier, et tout ce qu'il fallait pour écrire; Lebeau s'empressa de lui obéir. Quand tout fut terminé, S. M. pria le concierge, très secrètement, de faire parvenir, quand il le pourrait, ce papier cacheté, aux deux princesses du Temple; et que si la chose lui devenait impossible, elle l'autorisait à le brûler. Comme Lebeau sortait de cette chambre, les surveillans se saisirent de son papier, et allèrent le déposer entre les mains de Fouquier-Tinville.

Le Testament de S. M. n'a été découvert qu'en 1816: six années auparavant, j'avais révélé ce qui le concerne à M. Desportes, président actuel de la cour royale d'Orléans; ce magistrat peut l'attester. M. Desportes, il y a quinze ou seize ans, était un des principaux rédacteurs de la *Gazette de France*. Après la chute de Napoléon et le rétablissement de la Famille royale, une foule d'intrigans et de menteurs se sont adressés à nos princes, et ont osé prétendre à leurs bienfaits, en déclarant qu'ils

avaient assisté la Reine dans son malheureux cachot? On m'a fait l'honneur de me consulter, pour savoir de moi ce qu'il fallait penser de tous ces secours fournis à l'auguste prisonnière. J'ai eu recours alors à M. le président Desportes, mon ancien prisonnier, et ce généreux et respectable écrivain a eu la bonté de me composer un petit précis historique, dont j'ai commandé sur-le-champ l'impression et la distribution.

Dans cet écrit, j'ai déclaré que la Reine était surveillée, à la Conciergerie, avec une sévérité sans exemple; j'ai démontré que le concierge, détenteur des clés du cachot, était observé de toutes parts, aussi rigoureusement que la princesse; et j'ai déclaré que le cachot royal étant exposé et assujetti à toutes sortes de fouilles imprévues, il n'était pas possible au concierge, ni à toute autre personne, d'y introduire le moindre effet et le moindre objet inconnus.

Je sais que Mademoiselle Fouché l'aînée, Gouvernante du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et cet ecclésiastique lui-même, ont publié, qu'ils avaient pénétré chez la princesse: Mademoiselle Fouché, pour lui apporter des vêtemens ou de la nourriture, et lui pour la confesser. Ils ont publié que cela s'était fait par l'entremise du concierge.

Si la chose avait eu lieu sous l'administration de Richard, je me tairais sur cet article, tout en le croyant bien hasardé; mais si les deux personnes susdites prétendent être venues au cachot, du temps de Lebeau, je déclare ce récit une invention et une calomnie.

Premièrement, parceque mon mari ne pouvait jamais entrer chez la Reine, qu'escorté et accompagné par un officier, ou un brigadier, et, à défaut, par deux gendarmes.

En second lieu, parce que mon époux, dont j'ai eu toutes les confidences, ne m'a jamais parlé de rien qui ait trait à cette visite-là.

En troisième lieu, parce que ni moi, ni mon mari, ni personne de ma famille, n'avons jamais connu ni le curé de Saint-Germain, ni sa gouvernante. (Ils ont voulu faire ma connaissance; mais depuis le retour du Roi, seulement).

En quatrième lieu, parce que s'il s'était agi de procurer un confesseur à l'auguste prisonnière, il y avait assez de prêtres dans nos cachots, sans avoir besoin d'en appeler un du dehors, avec des difficultés et des dangers incalculables. Et je dois ajouter que les prêtres de la Conciergerie, presque tous gentilshommes et abbés

de cour, étaient connus de la princesse, au lieu que celui-ci ne l'était pas.

En cinquième lieu, je déclare que mon mari, peureux et craintif par caractère, ne m'a jamais permis, à moi, d'entrer chez la Reine. N'accordant pas cette faveur à sa propre épouse, il n'était pas homme à l'accorder à un prêtre, mis *hors la loi*, lui qui savait pour quelle cause il remplaçait les Richard, à la Conciergerie.

En sixième lieu, je dois rappeler que Barassin (criminel condamné à quinze ans de fers) avait été dispensé d'aller aux galères, pourvu qu'il surveillât, dans la prison, le concierge et les employés. Ce Barassin jetait un coup-d'œil sur tous les individus qui entraient dans l'enceinte de la prison. Il les suivait pas à pas; il s'informait de leurs noms et de leurs affaires. Il entrait à toute heure dans l'appartement de mon époux, qui n'osait ni le rudoyer, ni l'éloigner.

Ce Barassin, toutes les nuits, avait un entretien particulier avec Fouquier-Tinville, qui visitait la prison avant d'aller se coucher, ou de retourner aux affaires.

En septième lieu, j'observe que dans son récit imprimé (répandu par ses propres soins dans la capitale),

M. le curé du Louvre dit formellement avoir célébré la messe du cachot *devant deux gendarmes, lesquels deux gendarmes*, ajoute-t-il, *ont voulu communier!!!*

Du temps de mon mari, il n'y avait plus de gendarmes chez la Reine : voilà donc un récit qui porte à faux, et qui se détruit lui-même.

Il y avait, du temps de Richard, les gendarmes Gilbert et Dufrêne, et, de plus, une femme nommée Arel. Mais ces trois personnages (appostés là par la police) ont dénoncé *l'œillet*, et conduit le pauvre Michonis à l'échafaud. De pareilles gens ne communient pas. Et, s'ils ont dénoncé l'œillet et le municipal, comme les débats de la Reine l'attestent, à plus forte raison, auraient-ils dénoncé un prêtre réfractaire, des confessions souvent renouvelées, une communion, et une messe, à laquelle une femme étrangère aurait assisté.

Lorsqu'on veut inspirer confiance, il faut s'étudier à dire des choses vraisemblables; mais assurément cette histoire de la conciergerie, ne l'est pas; et quand la Reine de France, prête à mourir, déclare, dans son Testament, qu'elle ignore s'il existe encore en France des prêtres non assermentés, je ne comprends pas qu'on ose, par un récit tout opposé, donner un démenti formel à cette respectable Princesse. »

Ainsi parlait madame Lebeau, devant son avocat (1), devant l'ancien jardinier des archevêques de Paris à Conflans, devant une dame de Choisy, sa pensionnaire, et devant plusieurs autres personnes de mérite; que je nommerai, s'il en est besoin.

Huit jours avant son trépas, elle m'a fait rappeler auprès d'elle, m'a supplié de venger sa mémoire, et m'a fait une dernière révélation, que je rendrai publique, si les débats s'engagent, et que j'y sois contraint.

(1) M. Moisnel, rue St.-Antoine, n° 73.

N° IV.

LES ROSIERS DE CHOISY.

MM. Thouin et Gondoin, du Jardin-Royal des Plantes, furent, dans leur jeunesse, les Jardiniers-Fleuristes de Marie-Antoinette, au château royal de Choisy, qui a disparu.

Je n'ai pas eu occasion de me lier avec ces jardiniers polis et savans; c'est un de mes regrets. Mais j'ai connu particulièrement Paul Balu (de Conflans), leur ancien jeune camarade. M. l'archevêque de Paris (Christophe de Beaumont), l'avait fait élever avec soin, pour ses propres jardins; et puis, M. l'abbé de Juigné, son successeur, l'avait cédé à la Reine.

Choisy, château mignon, créé sur le bord de la Seine, par la grande Mademoiselle de Montpensier, était d'un terroir si favorable aux fleurs, que toutes les fleurs,

en ce lieu là, paraissaient d'une espèce supérieure et privilégiée. Louis-Quinze y éleva les plus admirables jacynthes de l'Univers : Marie-Antoinette y fesait cultiver les plus beaux rosiers de l'Europe et de l'Asie. Sur un long mur élevé de neuf pieds, garni d'un joli treillage blanc, les jardiniers avaient appliqué, par nuances et par étages, tous les rosiers que préférait la Princesse. Et dès que la floraison venait de sonner l'heure de son triomphe, Versailles accourait à Choisy. La Reine alors, dès le grand matin, et durant le jour, et sur la soirée, se rendait, avec ses dames, en face de l'espalier chéri de Flore. On dessinait sous ses yeux, elle dessinait elle-même, les roses les plus accomplies, les roses-modèles. Son admiration pour ces belles fleurs fut un enthousiasme qui la suivit jusques dans sa prison, ainsi que le lecteur a pu le remarquer, en suivant le récit de la fidèle Rosalie.

N° V.

PROMENADES DE LA REINE,

HORS DU CHATEAU.

La jeune Princesse Autrichienne pouvait-elle avoir oublié, dans un si court espace de temps, les mœurs simples et patriarcales de l'Impératrice Marie-Thérèse, sa bonne mère, qui, s'échappant de son palais, sans en instruire personne, allait incognito visiter les différens quartiers de sa Capitale, afin de voir par elle-même si tous les emplois fesaient leur devoir; ou qui se transportait, par humanité, chez les fermiers et les pauvres, afin de leur prouver que l'humanité, assise sur le trône, veillait nuit et jour sur eux, pour les protéger et les secourir.

Animée des mêmes sentimens que cette Reine admirable, Marie-Antoinette, formée d'ailleurs par ses leçons de chaque jour et par ses exemples, quittait de

temps en temps le Château, et portait ses pas dans les campagnes environnantes. Ses deux Heyduks, alors, la précédaient ou la suivaient, à longue distance, et ne cessaient de veiller à sa sûreté. Tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, elle causait avec les bergers, avec les laboureurs; et ces entretiens, formés par le simple hazard, lui procuraient bien souvent des renseignemens précieux, ou d'essentielles découvertes.

Les ministres n'aimaient point ces sortes de *voyages*, qui ressemblaient à un système d'investigations et d'enquête. Ils chargeaient des personnages à eux, d'insinuer au Prince que, par ces communications avec les villageois, son Épouse compromettait la Majesté royale, et se fesait accuser de *légèreté*; mais Louis-Seize, à qui ce dévoûment laborieux de la Reine, procurait fréquemment d'importantes lumières sur mille objets, ne voulut jamais contrarier sa Compagne, dont il savait, du moins, défendre et apprécier les bonnes intentions.

M. Symon, le peintre-décorateur, ne sera point suspect d'enthousiasme princier et de flatterie, dans ce que je tiens et vais rapporter de lui : car cet Artiste s'est fait remarquer, depuis 1789, dans l'opinion démocra-

tique et libérale. Mais, comme, ses erreurs politiques mises à part, il est équitable et honnête homme, voici, mot à mot, ce qu'il raconte de la Reine, à qui veut l'entendre, et ce qu'il m'a positivement raconté :

« Un jour, de l'année 1786 ou 87, nous venions, un « autre peintre et moi, du château de Marly, pour « continuer des travaux à Versailles. Le besoin de nous « rafraîchir nous fit entrer dans une des grandes hô- « telleries qui bordent la route, à cet endroit qu'on « nomme Roquencour. Nous commandâmes une ome- « lette, qui nous fût apportée et servie l'instant d'après. « L'hôtesse mit cette omelette sur une longue table « bien reluisante, à l'extrémité de laquelle une jeune « dame était assise, ayant devant elle son sac à ou- « vrage; et tout auprès, un grand verre de lait, qu'elle « regardait sans y toucher.

« Jeune comme j'étais en ce temps-là, et naturelle- « ment poli avec les dames, j'offris à la belle voyageuse « de prendre part à notre repas champêtre, ou de nous « souffrir, tout au moins, pour ses voisins respec- « tueux.

« A peine ces mots, un peu légers, étaient-ils sortis « de ma bouche, que je reconnus la Reine! Elle m'a-

« vait déjà reconnu comme peintre de ses apparte-
« mens. Avec cette dignité, qui fesait rentrer les gens
« à cent pieds sous terre, elle baissa le voile de sa
« coiffure, et me dit, à demi-voix : *Mangez, Mes-*
« *sieurs; et soyez couverts : ne me faites point recon-*
« *naître, je vous prie.*

« Sa Majesté n'épuisant qu'à demi son verre de lait,
« présenta une pièce d'argent à notre hôtesse, qui la
« reconnaissait, sans oser le dire, et qui nous gronda
« fort de notre imprudente conversation ».

N° VI.

MADAME DU BARRY,

SON TRÉSOR.

Je ne me rendrai point, certainement, l'apologiste des premières années de cette dame, devenue à jamais célèbre par une fortune trop éclatante, et par son malheur immérité.

Jeanne l'Ange de Vaubernier, née à Vaucouleurs, n'avait guères que dix-sept ans, lorsqu'elle parvint à la faveur et à la tendre amitié du roi Louis XV. Nièce et filleule d'un Traitant, elle fut amenée à Paris, par madame de Vaubernier, sa mère, qui se flattait de trouver un protecteur et un ami, dans cet opulent financier. Le financier aurait, sans répugnance, donné des soins et d'utiles secours à sa jeune parente,

presqu'orpheline; mais, n'ayant jamais affectionné la mère, il les repoussa l'une et l'autre, et les mit à une distance considérable de son hôtel.

L'éducation, déjà commencée, de mademoiselle de Vaubernier, avait développé ses grâces prodigieuses. Sa mère, inconsolable, ne pouvant mieux faire, la plaça chez une marchande de modes de la rue des Petits-Champs, qui, établie dans de beaux appartemens, à un premier étage, ne servait et ne recevait que des dames du premier rang. Voilà comment la petite l'Ange conserva une élocution polie, des manières élégantes, et tout cet extérieur facile et de bonne source, que le monde appellera toujours le bon ton.

A peine Louis XV eut-il rendu le dernier soupir, que son jeune Successeur punit sévèrement la Favorite.

Sa lettre d'exil lui assigna l'abbaye de Pont-aux-Dames, située sur le territoire de Meaux. Là, elle se vit dépouillée de tous ses atours, et soumise à une inspection gênante et assez rigoureuse. L'abbesse, madame de Fontenilles, ne voulut point la traiter avec dureté; mais quelques religieuses, poussées par un faux zèle, et par un sentiment exagéré de modestie et de vertu, se permirent, envers la comtesse déchue,

des paroles trop mortifiantes, et des mépris qui n'étaient plus de saison.

Une année toute entière s'écoule dans cet esclavage pénible. La jeune comtesse voyant que sa captivité se prolongeait, et que ses anciens amis n'obtenaient aucun adoucissement à sa peine, se ressouvint de l'heureux naturel de madame la Dauphine. Jamais elle ne l'avait ni offensée, ni méconnue, quoiqu'on lui eût donné bien des conseils dans ce sens-là. Maîtresse absolue du cœur et des volontés du Monarque, elle avait toujours applaudi au penchant et à l'inclination de ce Prince pour sa Belle-fille. Plusieurs fois, elle l'avait engagé à la distinguer dans la foule, et à la favoriser de ses dons et de ses nobles cadeaux. Un jour, Louis XV, sur un superbe écrain, rempli de perles et d'émeraudes, avait écrit de sa main : *A Madame la comtesse du Barry*. La comtesse avait collé de suite un papier blanc sur cette espèce de dédicace, et, à sa prière, le Roi avait écrit cette autre intention : *A Madame la Dauphine*.

Marie-Antoinette, émue jusqu'aux larmes, avait goûté cette ingénieuse prévenance, et l'on savait, à la cour, que la jeune Étrangère n'oubliait jamais un bon procédé.

Madame du Barry, prisonnière, lui écrivit une lettre ingénue et respectueuse, une lettre où elle avouait sa faute, commandée en quelque sorte par l'autorité d'un Roi; et, cette lettre, elle la terminait en implorant les bontés de la Reine, et en lui promettant la joie d'un Dauphin.

Marie-Antoinette, au risque d'essuyer, d'abord, quelques réponses un peu sévères, accepta, par humanité, le rôle intercesseur d'une médiatrice courageuse. Elle fut éloquente, parce que son cœur était souverainement bon. Elle fut persuasive, parce que Louis XVI respectait, par-dessus toutes choses, la mémoire de son Aïeul.

Madame du Barry obtint la permission de se réunir à sa tendre mère; et madame de Fontenilles, qui la trouvait parfaitement aimable et bien élevée, lui ouvrit, à regret, la porte et les grilles de son couvent.

La comtesse, remise en possession de Luciennes (1), en fit sa résidence habituelle, et ne voulut plus d'autre séjour. Lorsque la révolution éclata, sa maison devint le rendez-vous de tous les amis de Louis XVI et de la

(1) Luciennes appartient, aujourd'hui, à M. Laffitte, banquier.

Reine. Les gardes-du-corps, échappés au massacre du 6 octobre, se traînèrent de Versailles à Luciennes; et la comtesse les fit soigner dans son château, comme auraient fait leurs propres parens.

La Reine, informée, à Paris, de cette conduite aimable et généreuse de la comtesse, chargea quelques seigneurs, de sa confiance, d'aller à Luciennes, et d'y porter ses remercîmens empressés.

La comtesse du Barry, aussitôt, eut l'honneur d'adresser à la Reine les paroles que je vais transcrire : je les tiens d'un de ses parens :

MADAME,

« Ces jeunes blessés n'ont d'autre regret que de « n'être point morts avec leurs camarades, pour une « Princesse aussi parfaite, aussi digne de tous les hom- « mages, que l'est, assurément, Votre Majesté. Ce que « je fais, ici, pour ces braves chevaliers, est bien au- « dessous de ce qu'ils méritent : si je n'avais point mes « femmes-de-chambre et mes autres serviteurs, je ser- « virais vos Gardes, moi-même. Je les console, et je « respecte leurs blessures, quand je songe, Madame, « que sans leur dévouement et ces blessures, Votre « Majesté n'existerait peut-être plus.

« Luciennes est à vous, Madame : N'est-ce pas votre « bienveillance et votre bonté qui me l'ont rendu? « Tout ce que je possède me vient de la Famille « Royale : j'ai trop bon cœur et trop de reconnaissance « pour l'oublier jamais. Le feu Roi, par une sorte « de pressentiment, me força d'accepter mille objets « précieux, avant de m'éloigner de sa personne. J'ai « eu l'honneur de vous offrir ce trésor, du temps des » Notables; je vous l'offre encore, Madame, avec em- « pressement et toute sincérité : vous avez tant de « dépenses à soutenir, et des bienfaits sans nombre à « répandre!... Permettez, je vous en conjure, que je « rende à César ce qui appartient à César.

« De Votre Majesté

« La très-fidèle et soumise servante et sujette

« Comtesse Du Barry. »

La Reine toujours grande et magnanime, n'accepta point ce trésor, offert pour la seconde fois; et ce trésor,

enfoui dans les jardins de Luciennes, en présence de deux serviteurs cupides et barbares, causa la mort de la comtesse du Barry (1).

(1) L'abbé Delille a mal interprété ces mots suppliant de la victime : *Monsieur le bourreau, encore quelques minutes, je vous en supplie.* En voici la fidèle explication : D'après le conseil de son avocat, Madame du Barry, condamnée à mort, et voyant, par les débats du procès, que deux de ses gens l'avaient perdue, afin de s'approprier son trésor, écrivit au comité de sûreté générale, pour offrir une révélation. Élie Lacoste et Vadier se transportèrent auprès d'elle. « Messieurs, leur dit-elle, accordez-moi la » vie, avec la liberté de quitter la France, et je vais donner » à l'État mes diamans et mes joyaux, qui sont d'un grand » prix ; tous ces objets seront ignorés et perdus, si vous me » faites perdre la vie. » Les deux agens feignirent d'aller consulter la Convention, sur un cas de cette importance. Après un délai suffisant, ils reparurent à la Conciergerie, et dirent à la comtesse : *Tes offres sont acceptées ; tu vivras, si le trésor existe aux lieux que tu vas indiquer.* Elle l'indiqua. Les comités firent le pillage ; et on envoya la comtesse mourir. Elle crut que le tribunal agissait par précipitation, ou par erreur : de là venaient ses cris et ses gémissemens, sur toute la route.

N° VII.

LES SOMMES D'ARGENT

ENVOYÉES PAR LA REINE A LA MAISON D'AUTRICHE.

S'il exista jamais sur le trône une princesse habile à manier et à ménager les finances de son trésor, ce fut assurément l'impératrice Marie-Thérèse. Son administration, malgré les orages des commencemens, était parvenue à un tel état d'ordre et de prospérité, que Joseph II ne fut poussé aux entreprises politiques et aux changemens hazardeux, que par la grande abondance dont la Reine de Hongrie le mettait en possession, de son vivant même. Ce prince pouvait trop.

Si l'Autriche était riche en son particulier, ce que personne n'a contesté, ni ne conteste, quel besoin aurait eu Marie-Antoinette d'épuiser le trésor de sa nouvelle famille où ELLE ÉTAIT MÈRE, pour enrichir un frère, très-puissant Monarque, privé d'enfans!

En admettant que, malgré ces considérations décisives, le Reine eût voulu, à toute force, donner notre argent à l'empereur son frère, elle eût été obligée, pour en venir là, de se créer un contrôleur-général *complaisant*, un ministre du Trésor, absolument à Elle.

Ce Ministre *complaisant* n'a certainement pas été M. Necker, puisque l'économie était son principe; la sévérité son caractère; la prospérité des finances royales son but constant; et la publicité de ses moindres opérations, sa règle de conduite et son amour-propre.

Certes, ce ministre-là n'a rien détourné, soit pour lui-même, soit pour les autres. Il n'a eu rien *à consentir* en faveur de la Reine, qui se bornait aux fonds ordinaires de sa cassette (1), et dont la noble fierté, d'ailleurs, n'aurait jamais sollicité personne, au détriment de l'État et du Roi.

Si M. Necker n'a rien détourné pour la Princesse, il ne faut pas en accuser davantage M. de Calonne; et l'éclatante disgrâce de celui-là, opérée par Marie-Antoinette elle-même, justifie suffisamment mon assertion.

(1) Six cent mille livres, par année.

Une preuve que la Reine n'avait à craindre de ce ministre aucune espèce de récrimination, c'est la noble sévérité dont on la vit user envers ses désordres. Cette inflexible sévérité fut un éclatant défi, qui aurait dû confondre les calomniateurs, et dessiller les yeux du vulgaire, si la cataracte, chez le bas peuple, n'était une cécité opiniâtre, et *volontaire* la plupart du temps.

Maintenant, je vais rapporter ce qui donna lieu à ces faux bruits *d'exportation de numéraire ;* je vais rappeler la basse intrigue qu'on mit en œuvre pour cela.

Marie-Antoinette brodait en perfection. Ce travail, aimable en lui-même, était l'une de ses occupations favorites; et tout le monde lui rendit cette justice qu'elle méprisait la paresse et l'oisiveté.

Lorsque Joseph-deux, vint lui faire sa visite, à Versailles, elle terminait un fauteuil et un écran, tout brillants de fleurs, qu'elle destinait à sa très chère sœur, l'Archiduchesse Marie-Christine. Le prince ayant paru souhaiter l'un de ces deux chefs-d'œuvre, la complaisante Marie-Antoinette se mit à l'ouvrage, et composa pour Joseph un fauteuil d'un goût exquis.

Les trois meubles étant achevés, et puis montés avec une rare élégance, il y eut ordre de les emballer soi-

gneusement et de les expédier pour leur destination. Ces choses s'exécutèrent ponctuellement.

Arrivée aux frontières, la caisse y fut ouverte, sans ménagement, (malgré son origine royale, bien connue), ce qui déjà supposait un noir complot. Les deux fauteuils furent déshabillés et *défoncés* : (excès violent, qui, à lui seul, fesait voir une connivence); et dans les crins de leurs garnitures, on trouva plusieurs pièces d'or.

Il y eut publication; il y eut scandale : c'est précisément ce qu'on demandait.

Au lieu de *plusieurs* pièces d'or, cachées dans les crins, on parla d'un trésor considérable. La renommée, exagératrice de sa nature, publia DES SOMMES IMMENSES.

Au lieu de punir ou de faire punir très sévèrement cette basse et criminelle intrigue, le Roi se contenta de soupçonner et de rudoyer le ministre Vergennes(1). Et la Reine se plaignit, inutilement, de l'outrage fait à

(1) Durant son Ambassade à Constantinople, M. le comte de Vergennes avait épousé, par excès d'amour, une belle Grecque, d'un rang très inférieur. Devenu ministre, il désira la *présentation* pour son épouse : on éleva des difficultés que Madame de Vergennes attribuait à la Reine elle-même, et tout au moins aux Dames de son palais.

ses sentimens, ainsi qu'à son Nom. M. de Provence était radieux.

Durant les agitations et aggressions de l'année 1792, le parti républicain trouva convenable de renouveler, contre Marie-Antoinette, cette même accusation *d'envoi d'argent à l'Étranger*. La rumeur publique et un petit journal du matin annoncèrent *la saisie d'un tonneau de numéraire, sur la route d'Allemagne*, et on montra ce tonneau, toute une matinée, dans la cour de l'Hôtel-de-ville, où des flots de curieux se précipitèrent pour le contempler.

Ce journal du matin, dont je viens de parler, n'attribuait pas explicitement à la Reine, cette expédition de numéraire pour l'Allemagne, mais il l'insinuait. M. l'abbé de Bévy, par ordre de leurs Majestés, se rendit à l'Hôtel-de-ville, afin d'y voir les choses par lui-même. Vif et entreprenant par caractère, il franchit le ruban tricolore qui servait de barrière aux spectateurs; il s'approcha du tonneau redoutable, et le découvrit sans balancer.... Le croirait-on! Au lieu de numéraire et d'or, ce tonneau était rempli de vieille ferraille! L'abbé de Bévy, indigné, commençait à s'en expliquer, à haute voix, pour y attirer le peuple. Mais M. Perron,

Administrateur, lui ferma la bouche et l'entraîna, lui disant avec émotion : *vous voulez donc nous faire égorger, et vous faire massacrer vous-même!*

Ce fait, seul, explique tous les autres. Le pauvre M. Perron fut guillotiné, peu de temps après.

N° VIII.

LA PETITE ÉCOLE MILITAIRE

DE LA REINE.

Marie-Antoinette, je ne saurais assez le répéter, possédait cette obligeance du cœur qui fait aimer les simples particuliers, et qui devient un attribut *adorable* chez les grands, où tant d'heureuses distractions permettent d'ignorer le malheur et les misères des autres.

Elle sut qu'à l'École royale militaire, quelques jeunes aspirans venaient d'être refusés, soit par insuffisance de recommandations, soit par insuffisance de titres généalogiques. Elle résolut aussitôt de fonder pour elle-même, c'est-à-dire pour ses protégés particuliers, une petite École militaire, où seraient gratuitement élevés et entretenus vingt-cinq jeunes Français, privés des

dons de la fortune. Cette fondation eut lieu, de l'agrément du Roi, en l'année 1784. L'Établissement, modeste en ses apparences, mais admirablement pourvu en son matériel et personnel, ouvrit dans une agréable maison du faubourg Saint-Martin.

Les Élèves, dans leur salle des exercices, possédaient un superbe portrait en pied de leur auguste Fondatrice, devant laquelle jamais on ne les vit couverts.

Au retour effroyable de Varennes, accourus et déguisés, armés de pistolets et de poignards, ils escortèrent son carrosse depuis Bondy jusqu'aux Tuileries. Marie-Antoinette les reconnut et s'attendrit. Le gouvernement révolutionnaire les dispersa dans ses armées et les y fit périr, comme de préférence.

N° IX.

M. PAJOU,

SCULPTEUR DE LA REINE.

Le célèbre sculpteur Pajou, chargé d'exécuter le Buste de la Reine, résolut de se surpasser, et se surpassa effectivement dans cet ouvrage, digne des beaux temps de Rome ou de Corynthe. Lorsque son chef-d'œuvre fut terminé, il le transporta soigneusement à Versailles, résolu d'en offrir la vue à la Princesse dès son lever. Peu soucieux de l'étiquette, il se présenta dès les sept heures du matin, et la Reine ne s'était couchée que vers les deux heures!... On n'osa pas le renvoyer.

Assis sur une banquette, il éternua vivement, sans pouvoir se retenir; et par surcroît de maladresse, il

pria les huissiers de la chambre *de vouloir bien l'excuser*. Ce petit dialogue, quoique fait à demi-voix, rompit le léger sommeil de la Reine. Elle sonna. On lui nomma l'indiscret, en offrant pour lui des excuses.

Quoi, dit la Reine avec une aimable gaîté, *M. Pajou est-là! Que ne me réveilliez-vous? Je ne saurais souffrir qu'il attende.*

Elle se fit donner son grand peignoir, son écharpe du matin, ses pantoufles; et commanda qu'on introduisît le Sculpteur.

Monsieur Pajou, lui dit-elle en venant à lui, *vous voyez mon empressement: les hommes à talent comme vous ne doivent pas faire antichambre.*

« Madame, répondit l'Artiste en s'inclinant, votre « Majesté m'excusera sur la sincérité de mon impa« tience. Je crois que le bon Dieu a favorisé mes vives « intentions : je pense avoir réussi ».

On découvrit le Buste d'albâtre.... C'était Marie-Antoinette elle-même! Elle tressaillit de joie; car elle destinait cette image à ses bons et chers parens du dehors.

Pajou fut noblement récompensé; mais Louis XVI retint le marbre magnifique, pour son cabinet de Marly.

La première révolution avait épargné ce chef-d'œuvre : Les héros de juillet 1830 l'ont mutilé chez Madame la Dauphine, en l'accablant de malédiction.

On assure que la Reine Amélie le fait restaurer, et que le public en jouira définitivement, au Musée.

N° X.

M. DE CALONNE.

Ce Ministre, dont le Nom rappellera, dans tous les temps, la chûte de la Monarchie française, était fils d'un magistrat respectable, président au parlement de Douai. Autant le vieillard était grave dans ses manières et dans ses discours, autant le fils s'y montrait léger, croyant paraître aimable.

Vers sa trentième année, il fut reçu, en qualité d'Avocat-général, au parlement de Flandre. Sa réception lui imposait un discours d'apparat, duquel sa réputation allait dépendre : il ne s'en ressouvint qu'au milieu de la nuit, et parmi les fureurs du jeu, sa passion dominante. Son trouble fut si vif, qu'à l'instant ses cheveux blanchirent, et peu de temps après, tom-

bèrent; ce qui le contraignit à cette perruque en grosses boucles, dont il couvrait son front dépouillé. Les intrigues de ses amis, lui valurent l'intendance de Lille; il s'y fit remarquer par quelques travaux d'utilité publique, et par une étonnante dextérité, soutenue d'arbitraire et de profusion. Une première fois, les séducteurs du jeune comte d'Artois, l'avaient fait accepter pour Ministre des Finances. Il se rendit à Versailles, mais avec mécompte: un autre Élu venait d'être installé. Enfin, ses prôneurs triomphèrent; et le second voyage fut couronné de plein succès.

Ce fut alors que son vertueux père s'écria: *Les finances du Roi sont perdues!* M. de Calonne eut un frère, qu'il gratifia d'Abbayes; et un fils unique, nommé d'Halonville, qui offrit tous ses défauts, moins son esprit. Resté veuf de très bonne heure, l'ex-ministre épousa, en Angleterre, une femme opulente, qu'il ruina.

Lorsqu'il eut à peu près tout perdu, il vint trouver l'Empereur Napoléon, pour lui révéler, dit-on, de hauts secrets diplomatiques, et lui offrir des plans financiers.

Bonaparte l'écouta beaucoup, sans presque l'inter-

rompre, et puis, le déconcerta par ces mots : *Les finances du roi Louis-Seize ont péri ou d'inconduite ou d'ignorance. Dans le premier cas, je vous ferais pendre. Dans le second cas, vous auriez plus que mon mépris.... Vous avez un trop mauvais renom, pour que je vous mette à l'épreuve.*

M. de Calonne, pris d'une fluxion de poitrine, mourut à Paris, l'hiver d'après.

La famille intéressante qui porte son Nom, ne lui était que collatérale.

N° XI.

M. COSTER-VALAYER.

M. Coster-Valayer, ancien secrétaire intime du prince de Bauveau, fut honoré de toute la confiance de la Reine. Il lui dut, autrefois, sa fortune : son cœur reconnaissant n'a jamais abandonné sa cause et la défense de sa gloire. Il manqua mourir de douleur en apprenant qu'une Créature aussi parfaite venait d'être condamnée à périr de la main d'un bourreau ; et toutes les fois qu'un si douloureux événement se renouvelle dans les discours, ou se retrace de lui-même à sa pensée, il ne peut se défendre des plus pénibles agitations.

M. Coster-Valayer me favorise de sa bienveillance et de son estime. Il m'a raconté des choses si intéressantes,

que je crois utile et indispensable de confier ses entretiens à mes lecteurs et à la postérité. Je donne son récit :

Récit de M. Coster-Valayer, *ancien Receveur général du domaine, habitant de Paris.*

« Madame Valayer, ma belle-mère, épouse d'un des joailliers de la cour, était encore, en 1772, une des plus jolies femmes de France. Par le plus grand hasard du monde, elle ressemblait à l'Impératrice Marie-Thérèse, trait pour trait : les cheveux d'un blond doré, comme ceux de l'illustre Souveraine; de jolis yeux bleus, à fleur de tête; un visage ouvert et spirituel; un port aisé; une carnation admirable.

« La jeune Dauphine, en voyant Madame Valayer pour la première fois, jeta un cri de surprise, et lorsqu'elle put entretenir facilement ma belle-mère, elle lui dit, avec son ingénuité charmante : « Madame, vous res-« semblez beaucoup à l'Impératrice ma tendre mère, « dont je suis séparée. Approchez-moi le plus souvent « qu'il vous sera possible; je veux vous aimer. »

Madame Valayer avait une fille charmante qui, de bonne heure, sut peindre avec élégance les tableaux de fleurs et de fruits. La jeune Reine affectionna Mademoiselle Valayer, pour elle-même et pour ses ouvrages, et elle daigna s'occuper de sa fortune et de son bonheur. J'épousai l'aimable protégée de la Reine. En faveur de ce mariage, Sa Majesté voulut bien me promettre une place de Receveur-général.

Un de ces brillans emplois étant venu à vaquer, dans la capitale même, je partis pour Versailles et me présentai au contrôleur-général, M. de Fleury. « Je suis « au désespoir, me répondit le ministre; Sa Majesté, « je ne l'ignore pas, vous avait promis cette place; « mais elle a considéré, probablement, que votre em- « ploi actuel en Normandie, vous permet d'attendre. Je « viens de signer la nouvelle nomination. Prenez pa- « tience, quelqu'autre chose se présentera. »

Sans manquer de respect à ma Protectrice auguste, je priai, je suppliai le ministre de vouloir bien me dire si la Princesse, elle-même, avait indiqué le choix qui faisait mon malheur.

« Non, me répondit le bon M. de Fleury; mais c'est « de sa part qu'on m'a fait agir. La comtesse Diane de

« Polignac est venue me demander cet emploi, *au nom* « *de la Reine*; et vous sentez que la comtesse Diane, « belle-sœur et amie de la Duchesse, n'est pas assez im- « prudente pour m'avoir trompé. Au demeurant, vous « appartenez à Sa Majesté, depuis long-temps. Tâchez « de la voir, avant que je n'expédie. »

Je suivis le conseil du ministre. J'allai chez la Reine, qui, dans ce moment, était à sa toilette. Dans son miroir elle m'aperçut; et, à l'instant, une de ses femmes posa sur sa table un petit billet, que j'avais noué et tordu en spirale, afin qu'il s'attirât une plus prompte attention.

La Reine, sans attendre que sa toilette fût terminée, prit mon papier, et le lut, avec cette facilité qu'elle mettait à toutes choses; elle se leva, vint à moi, et me dit : « Je n'aime pas du tout le rôle que me fait jouer, « en cette occasion, la comtesse Diane. Mon cher Coster, « c'est à vous que sera donné un emploi depuis long- « temps promis. Allez, de ce pas, trouver le ministre : « dites-lui que je suis femme de parole, et qu'il ait la « complaisance de me voir. Repartez sans inquiétude; « et dites à votre épouse que je me réjouis de votre avan- « cement. »

Le cœur attendri, et les larmes aux yeux, je remerciai la Reine. Je vis aussitôt le ministre : deux jours après, je fus pourvu de mon emploi.

Comment n'aurions-nous pas adoré, mon épouse et moi, une Princesse aussi affable, aussi généreuse ! Comment pourrais-je taire ses nobles et belles qualités, moi qu'elle a protégé avec tant de persévérance, et qui l'ai vue rechercher avec un zèle infatigable toutes les occasions possibles de faire des heureux !

Au mois de juin 1791, la veille du départ pour Varennes, sur les six heures du soir, nous vîmes entrer chez nous un grand laquais de la Reine, dont le vêtement extérieur était une redingotte bourgeoise, mais dont la petite livrée se laissait voir en dessous. Ce jeune homme déposa sur un fauteuil un grand porte-feuille à soufflet, fermé à clé, et il nous remit, à mon épouse et à moi, un petit billet, d'une écriture nette et lisible, mais tracée avec rapidité.

Nous y lûmes ces mots : *Monsieur et madame Coster vont me faire l'amitié de garder secrètement ce porte-feuille, qui renferme des choses de valeur. Ils ne le livreront qu'à la personne, qui viendra, un peu plus tard, le réclamer pour moi, en exhibant la contre-épreuve de la carte renfermée dans le présent billet.*

« Cela suffit, répondis-je au commissionnaire, et lorsqu'il fut parti, je soulevai le porte-feuille, dont le poids m'accablait, tout vigoureux que j'étais, à l'âge de trente-cinq ans.

Ce jour-là, mon épouse et moi n'attachâmes pas beaucoup d'importance au contenu de cet envoi. Nous pensâmes bien qu'il nous venait du château; mais comme nous étions liés avec Madame Campan, femme-de-chambre de la Reine, je m'imaginai que cette dame, profitant du voisinage, avait fait déposer le porte-feuille chez moi, à cause de quelque petit déménagement survenu, ou de quelque réparation urgente dans les cabinets.

Le lendemain, tout Paris sut, vers les huit heures, que la famille royale était partie, de nuit, pour gagner les frontières; et ma cuisinière, qui arrivait de la provision, me dit: « Monsieur, vous avez de bien méchans « voisins; ils disent à qui veut l'entendre, qu'hier un « laquais des Tuileries, est venu chez nous, chargé d'effets précieux. »

« Mon épouse se troubla beaucoup, en entendant ces paroles; nous patientâmes jusqu'à la nuit; et lorsque ma pendule marqua neuf heures, je fis venir une voi-

ture de place, et j'emportai le dépôt des Tuileries, au milieu du faubourg St.-Martin. M. Foulquier, mon ami, intendant de la Martinique, m'avait donné ses tableaux et curiosités en garde : je louai, dans le faubourg, à cette intention, une grande chambre inconnue et solitaire : j'y cachai le beau porte-feuille sous une pile de tableaux. »

« Le lendemain (1), Madame Campan vint nous voir ; et comme elle allait nous parler, de ce départ du Roi (qui nous parut ne pas lui convenir), mon épouse l'interrompit, pour lui dire à demi-voix : Et dites-moi un peu, qu'est-ce donc que ce porte-feuille à soufflet, que vous nous avez envoyé, il y a deux jours? Que renferme-t-il? En définitive, que voulez-vous qu'on en fasse? »

— « *De quoi me parlez-vous là?* nous répondit Madame Campan. *De quel porte-feuille s'agit-il? Je ne vous ai point envoyé de porte-feuille.* Madame Coster ajouta : « Est-ce que le billet n'est pas de votre écriture? »

— « *Voyons-le, ce billet*, reprit la femme-de-chambre de la Reine ; et mon épouse, aussitôt, le lui montra. »

(1) Donc elle n'était pas aux bains du Mondor, comme elle le raconte dans ses Mémoires.

« A peine Madame Campan eut-elle jeté les yeux sur cette écriture, elle s'écria : Mais *c'est la Reine, elle-même, qui vous a écrit ce billet. Il est bien singulier qu'elle ne m'ait fait à cet égard aucune confidence. Puisque le porte-feuille est si lourd, ce sont des bijoux et des diamans qu'il renferme.* »

« Lorsque Madame Campan fut sortie, nous eûmes du regret, mon épouse et moi, d'avoir en quelque sorte divulgué le secret de la Reine. Mais, comme il est aisé de s'en convaincre, ce n'avait pas été là notre intention. »

« La Famille royale, rentrée au château des Tuileries, y éprouva une dure et longue captivité. Après l'acceptation de la Constitution, lorsque la Reine eut recouvré, non pas son entière liberté, mais un simulacre d'indépendance, elle envoya chez moi un de ses valets-de-pied, avec la contre-épreuve dont j'ai parlé plus haut; je livrai à l'instant son porte-feuille; et comme cette excellente Princesse me fit l'honneur, quelque temps après, de me dire cette parole : *Tout m'est parvenu*, je suis resté en paix sur un objet de cette importance. »

« Madame Campan, dans ses Mémoires, a l'effron-

terie de raconter à ses lecteurs, qu'elle indiqua notre maison pour servir d'asile aux effets précieux de la Reine. Je déclare, en présence de Dieu, qu'en s'exprimant ainsi, elle a publié un mensonge. C'est la Reine, elle-même, qui nous fit alors cet honneur. Sans l'imprudence de feue mon épouse, Madame Campan l'aurait toujours ignoré. »

N° XII.

M. NECKER ET MADAME DE STAAL,

SA FILLE.

Malgré la haine profonde qui poursuit et poursuivra long-temps le Nom de ce Ministre, mon impartialité s'est imposé la loi d'apprécier ses mérites, incontestables. J'ai loué son *habileté financière*, dont sa fortune personnelle et rapide fut l'évidente preuve. J'ai loué son penchant pour *l'économie;* j'en ai signalé les nombreux résultats. Mais ces heureuses dispositions d'un Banquier ou d'un Commerçant ne suffisaient point pour faire de M. Necker, notre premier Ministre : à une époque, surtout, où la France, tombée en frénésie, réclamait des génies conservateurs, c'est-à-dire des esprits calmes, prudens, modérés,

M. Necker, en ne repoussant point L'EXPÉDIENT DÉMOCRATIQUE imaginé par Calonne et accueilli par l'abbé de Brienne, M. Necker, en se passionnant, comme eux, pour *la double représentation du Tiers-État*, jeta Louis-Seize dans l'abyme, et perdit la France.

En vain ce ministre, honteux de sa faute sans remède, a-t-il cherché, plus tard, à s'excuser, dans les trois volumes de ses *Mémoires*, la France et l'Europe ont refusé d'admettre sa doucereuse justification. La masse épouvantable des calamités, dont il fut l'auteur, l'accusera, jusqu'à la fin des siècles, ou d'ineptie, ou de barbare trahison et de perversité.

Madame de Staal sa fille unique, douée comme lui du précieux talent d'écrire, a voulu faire accroire au monde, qu'elle idolâtrait « ce Mortel Divin. » Tout cet enthousiasme domestique était factice; ces panégiriques outrés ne furent que l'expression d'une vanité sans mesure : madame de Staal voulait faire de M. Necker un grand personnage, pour illustrer son origine et s'embellir.

Madame de Staal, voyant, en 1793, la consternation des gens de bien et le deuil général que produisait l'incarcération périlleuse de la Reine, composa précipi-

tamment et fit imprimer un *Mémoire justificatif de Marie-Antoinette d'Autriche.* Cette pièce, alors, ne vint point en France, où elle eût pu faire quelque bien. On ne la connut qu'en Suisse, et en Allemagne, où la timidité du Chef de la Famille impériale désolait et paralysait les bons cœurs.

Au reste, madame de Staal devait non-seulement ces *faibles* pages, mais des démonstrations bien plus effectives, à une Princesse qui lui avait donné son élévation et son rang dans le monde, en la mariant, elle-même, au Baron de Staal-Holstein, ambassadeur et seigneur Suédois, homme de mérite.

Lorsque Napoléon, à force de victoires et de crimes, eut acquis cet immense pouvoir qu'on a vu, M. Necker, jouant le rôle d'admirateur, vint lui présenter ses hommages. Déserteur effronté d'une cause qu'il avait immolée, il encensa *le grand Capitaine,* et le supplia de rendre à lui *et à sa fille chérie*, les deux millions qu'en des temps difficiles, son obligeance avait prêtés au Roi. Bonaparte, pour l'humilier, feignit de plaindre Louis-Seize, et renvoya le Génevois très peu satisfait. Ce fut alors que madame de Staal, parcourant les Cours du Nord, excita mille ressentimens contre l'Usurpateur du scèptre de France.

Après la chûte de son grand Adversaire, on la vit reparaître aux Tuileries, et faire assaut d'esprit avec le Roi.

Ce prince lui restitua les deux millions prêtés jadis par M. Necker, et voulut qu'on y ajoutât, par faveur spéciale, un million pour les intérêts.

Les deux fils (très distingués), de Madame de Staal sont morts, presqu'en même temps que leur mère.

Sa fille, madame la Duchesse de Broglie, a recueilli tous ces grands biens, qui donnent la mort.

PORTRAITS DES TROIS FRÈRES.

N° XIII.

LOUIS-SEIZE.

J'ai présenté, dans les Mémoires qu'on vient de lire, le portrait général de chacun des trois princes; mon récit, naturellement rapide, n'exigeait, pour le moment, que cet aperçu de leurs traits. Je vais consacrer une Notice particulière, à leurs trois portraits on ne peut plus exacts.

Je sais que, dans les temps de révolution, l'exaltation des esprits et des cœurs se porte aisément à l'hyperbole: Un homme public y devient ou un phénomène ou un monstre, selon qu'il est haï ou considéré des partis.

Louis-Seize, Duc de Berry et puis Dauphin, se vit destiné au trône par sa naissance : la nature ne l'y avait point destiné; car elle lui refusa toutes les essentielles qualités qui font les hommes d'état et les grands hommes.

Sa personne était agréable; son humeur changeante; son caractère singulier. Nullement propre à la représentation, (car il manquait d'aplomb et d'éloquence, et se troublait et rougissait comme un enfant), il se réfugia dans ses amusemens de forge, de labourage, ou de longue chasse, et ne se montra qu'avec répugnance aux gens de cour et aux curieux.

On a parlé de ses aversions : voici les plus notables. La vue d'un prêtre en soutane l'irritait : il leur adressait des paroles rudes. Ayant, un jour de chasse, rencontré, sur la route d'Issy, le nombreux séminaire St.-Sulpice, il cria, de toutes ses forces, aux piqueurs : *chassez au loin tous ces Corbeaux*; et les poursuivant lui-même de son cheval, il les précipita dans les terres basses et les prairies.

Il ne pouvait souffrir, non plus, les coiffeurs d'alors, en habits de poudre. Tout Versailles se rappelle ce jeune perruquier qu'il arrêta, sur le tapis vert, et

qui diligemment allait coiffer les mariniers de la petite-Venise, contre la grille. Il le contraignit de ployer le genou, pour sa commodité particulière, et fesant usage de ses propres ciseaux, qu'il exigea, il lui coupa sa belle coiffure, jusqu'à l'épiderme. Les gentilhommes, témoins de cette boutade, ne purent s'empêcher de blâmer le monarque; et lui seul ne voulut point comprendre qu'il perdait peu-à-peu sa popularité.

Après tous ces événemens fâcheux, la Reine, inconsolable, ne manquait pas d'articuler de légers reproches, et de consoler, par des bienfaits dignes d'elle, ceux qu'avait offensés le roi son époux.

Quelque temps après l'aventure du tapis vert, Louis-Seize rencontra, non loin de Marly, un pauvre charretier, engagé et retenu dans les bourbiers profonds. Il descendit de son brillant carrosse, prêta momentanément son attelage, souleva de ses mains la charrette embourbée, gronda les seigneurs qui le regardaient faire, et donna un double Louis-d'or au charretier.

La Reine l'aimait d'une amitié sincère, et le caractérisait ainsi : *C'est de l'or brut.*

magnifique, serait devenue plus triste et sévère qu'imposante. Mais en somme, l'état florissant de nos colonies et de nos provinces eût maintenu la brillante prospérité de la capitale et la splendeur du nom Français;

N.° XV.

LE COMTE D'ARTOIS.

Charles-Philippe de France, comte d'Artois, eut pour gouverneur et pour précepteurs les mêmes personnes que ses deux Frères : Son éducation sortit, de leurs mains, toute différente : le naturel était différent.

Les brusqueries de Louis XVI avaient des formes dures; celles du comte de Provence, des formes hautaines; celles du comte d'Artois, de la vivacité seulement.

Lorsqu'à la fin d'un repas de la Famille royale, (âgé qu'il était alors de vingt ans), il rejetta un grand verre d'eau sur les bras et les mains de la comtesse de For-

calquier, dame d'honneur en exercice, on le vit rougir de son imprudence; et s'il ne fit point d'excuses à la comtesse, *irritée*, il en fit, dès le lendemain, à tous les Brancas, ses parens. Cette dame prit sa retraite.

On a beaucoup parlé d'un jeune page qui, novice encore et mal-habile à fixer la boucle de chaussure du prince, fut renversé au loin par un coup de pied.

Ce jeune homme se croyant *deshonoré*, voulut se percer de son glaive : le comte d'Artois courut à lui, le serra contre sa poitrine, et lui dit, devant tout le monde : *si mon emportement* vous *a ravi l'honneur, mes regrets et ma tendre amitié* vous *le restituent. Aimez-moi, bon jeune homme, et pardonnez-moi....* Tout le monde versa des larmes.

Ce trait seul peint le caractère du comte d'Artois.

Généreux, confiant, ami persévérant de ses amis quelquefois infidèles, et quelquefois indignes. Constant dans les voies d'honneur et d'humanité; irrésolu dans les périls; étranger aux combinaisons, aux rêves méditatifs, à la haute politique, aux grandes affaires. Epris de la vie indépendante et des charmes de la société. Croyant à la perfection des femmes, à la sincérité des hommes, à la reconnaissance des pauvres,

à l'amendement des mauvais, à la fusion des partis.

Ame de grand seigneur et de prince;

Conversation d'homme d'esprit;

Affabilité de monarque.....

Il est des temps où c'est beaucoup; il est des temps où c'est trop peu : et qu'on songe aux temps où nous sommes!

Louis-Quatorze, après avoir écouté M. de Cambrai, une heure tout entière, dit à Madame de Maintenon ces paroles pleines de sens : *Madame*, je *viens d'entendre, pour vous faire plaisir, l'homme le plus spirituel et le plus chimérique de mon royaume : il s'est figuré les hommes tels qu'ils devraient être, et non pas tels qu'ils sont.*

Le comte d'Artois, par ses résistances politiques et son amitié désordonnée pour l'ancien ministre Calonne, fit un mal incalculable à l'infortunée Marie-Antoinette. En contrariant son voyage de Monmédy, il la remit au pouvoir des cannibales et fut la cause de ses humiliations dernières et de sa mort.

Ses regrets, quoique tardifs, doivent lui être comptés, car à ces regrets sincères et naïfs, il a joint le blâme de lui-même et beaucoup de larmes. Il ne lui

reste, (puisqu'il est essentiellement probe), qu'à tracer, dans son exil, les Mémoires ingénus de sa vie, et à justifier noblement la digne Fille de Marie-Thérèse, d'une Liaison au-dessous d'Elle, et qui n'a jamais existé.

N° XVI.

LE DUC D'ORLÉANS,

SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

Huit ou neuf jours après la mort de la Reine, le duc d'Orléans, amené de Marseille, dans un carrosse, où le surveillaient des gendarmes, fut conduit à cette prison de la Conciergerie, que Marie-Antoinette venait de quitter.

On l'écroua, comme tous les autres individus, au greffe même de la geôle. Et, par une dérision des plus amères, on l'inscrivit sous le nom de *Philippe-Joseph-Égalité*.

La nouvelle de son entrée à la Conciergerie l'avait précédé de quelques heures. Une pareille circonstance

mit toutes les têtes en fermentation. Les prisonniers, aigris par leur odieuse infortune et par l'horrible trépas de la Reine, voulaient accabler le duc d'Orléans de reproches, et se plaindre à lui de tous leurs malheurs. L'administration coupa court à un tel désordre : le prince fut déposé dans l'appartement même de Lebeau : (Rosalie a tout vu).

On plaça dans la salle à manger du concierge un lit de sangles pour le prisonnier de race royale, et tout auprès son valet-de-chambre eut un pareil lit. Le duc d'Orléans, consterné, regarda cette couche, étrangère à ses habitudes. Il l'assura, de sa propre main, dans l'angle même de la salle ; il était mécontent, et n'osait le témoigner.

Le duc d'Orléans, irrité par des décisions qu'il croyait être des injustices, laissa prendre trop d'empire à son courroux, à son ressentiment de 1787. Les célèbres pervers qui s'en aperçurent, mirent à profit l'effervescence de sa passion. D'imprudence en imprudence, de faute en faute, ils l'amenèrent jusqu'à des entreprises punissables ; et ces entreprises elles-mêmes le contraignirent à un attentat.

Aussitôt que ce monstrueux attentat fut commis, ses

conseillers, ses instigateurs, tous ses parasites l'abandonnèrent. Et comme rien ne saurait rassurer les corrupteurs et les complices d'un Coupable illustre, on tua le duc d'Orléans, pour s'affranchir de ses regrets et de ses remords généreux.

Des gendarmes, placés dans les deux angles de sa chambre, observèrent, pendant quatre jours, et son sommeil et tous ses mouvemens. Le cinquième jour, on le fit comparaître devant le Tribunal révolutionnaire, qui se garda bien de lui reprocher ses délits, et qui le condamna, pour une conspiration dont il n'avait pas même l'idée.

On ne lui permit point de remonter dans sa chambre, et de voir son fidèle serviteur, pour la dernière fois.

Philippe d'Orléans fut conduit à la mort sur une charrette, et les mains liées.

Devant la grande porte du Palais-Royal, on vit s'arrêter le cortége. Philippe regarda sa noble demeure, et parut se troubler vivement. Les Parisiens considérèrent tous ses traits, avec des intentions toutes différentes. Les républicains trouvèrent que son maintien *sentait encore le prince*; et les royalistes compâtissans gémirent, en voyant le triste sort du petit-fils

de Louis-XIII et d'Henri IV, qui, sous un Roi de volonté ferme, jamais ne se serait égaré.

Les princes du Sang, comblés de biens, de dignités et d'honneurs, devraient se montrer, dans tous les temps, les plus fermes appuis du Trône, puisque c'est du Trône, qu'ils tiennent l'immense prospérité dont on les voit jouir.

Le Duc d'Orléans oublia ce principe, comme l'avait oublié, un siècle auparavant, le fameux Condé. Mais Condé, revenu de ses erreurs, offrit ses tardifs regrets à Louis-Quatorze; et, lui dévouant sa noble épée, se couvrit de gloire : au lieu que le duc d'Orléans, en persévérant dans son infidélité, n'obtint que l'aversion des cœurs honnêtes, et le cruel mépris de ses Associés inhumains.

Après s'être gorgés de ses richesses, ils le livrèrent au bourreau; et, qui plus est, à la populace.

Louis-Philippe-Joseph, d'abord Duc de Chartres, naquit le 13 avril 1747. L'extrême bonté du Duc Louis son père, négligea son bas âge, et lui permit trop tôt la libre disposition d'un vaste revenu, que le jeune prince ne tarda point à quadrupler, en épousant sa riche et belle parente, Mademoiselle de Bourbon Penthièvre.

Peu à peu, les contemporains meurent et disparaissent; mais grand nombre de parisiens se rappellent encore les courses de chevaux, les ascensions d'aréostats, les bals somptueux, les riches mascarades, les fêtes brillantes dont le spectacle leur était souvent offert par la magnificence d'un prince, plus désireux d'applaudissemens que d'estime, plus égoïste que généreux.

Lorsque Louis-Seize, en novembre 1787, vint présenter au Parlement son Edit portant création d'un nouvel Emprunt de quatre cents millions, le duc Philippe-Joseph, demanda la permission d'émettre son avis sur la Mesure proposée. Le Monarque lui répondit « que toute délibération était interdite, et que l'Enregistrement allait avoir lieu *de l'exprès commandement du Roi.* » Alors, le duc d'Orléans fit observer que la Cour avait annoncé une *Séance royale*, et non pas *un Lit de Justice.* — *Il n'importe*, répondit le garde des sceaux, Lamoignon, après avoir pris les ordres du Roi; *les choses pressent; et sa Majesté défend toute espèce de délibération.*

Les Edits furent enregistrés. Le Parlement reconduisit le Roi jusques au grand perron; mais après le départ du cortége, la Cour des Pairs entra en délibé-

ration. Les princes et les pairs opinèrent; le duc d'Orléans, feignant la popularité, échauffa les intérêts, excita les haines; et cette Assemblée imposante, ordonnant que l'Enregistrement serait réputé *illégal et non avenu*, prit le parti des Remontrances respectueuses.

Les ministres, irrités, irritèrent, à leur tour, le Monarque. Le duc d'Orléans fut exilé dans ses terres; et deux Conseillers du Parlement, dans leurs châteaux.

A dater de cette éclatante punition, (convenable peut-être à l'égard du prince, mais illégale envers les Magistrats), le duc d'Orléans devint l'idole des peuples; et vingt occasions s'offrirent à lui successivement, de ceindre le bandeau royal, et d'exiler, à son tour, son Seigneur et son Maître.

Avec plus de liant dans le caractère, Louis-Seize aurait pu ramener son Cousin; car ce cœur ambitieux manquait d'énergie : et c'est précisément ce qui dégoûta de lui Mirabeau.

La Reine, (que l'on représentait si fière et si hautaine), désirait vivement *la réconciliation*; Elle en parlait à ses confidens; elle en voulut charger mesdames de Noailles. Mais la marquise de Sillery, appelée alors

comtesse de Genlis, gouvernait le prince. La haine invétérée qu'elle portait à sa Souveraine (1) lui fournissait, chaque jour, mille moyens d'attiser l'incendie ; madame de Genlis triompha. Mais le duc d'Orléans, tombé de faute en faute, *vota la mort de son Roi*, pour échapper à sa vengeance, et ne dressa l'échafaud royal de 1793, que pour y monter lui-même, au bout de neuf mois.

On a dit que son trésor soudoya les massacres de Septembre : ce fait épouvantable ne m'est point prouvé; et madame la Duchesse d'Orléans, sa veuve respectable, ne le croyait pas. Ce qu'il y a de positif et de vrai, c'est que les assassins de la vertueuse princesse de Lamballe, sa belle-sœur, vinrent, au Palais-Royal, lui présenter la tête sanglante et échevelée. Le prince,

(1) « Versailles, 11 janvier 1775, » (8 mois après la mort de Louis XV).

« Le vicomte d'Houdetot (pour une faute grave, au » premier Bal de Cour, donné par la Reine), a reçu dé- » fense d'y reparaître, désormais. On a aussi rayé de la » Liste, dit-on, Mesdames de Genlis, de Marigny, de » Lambert, de Puget, et quelques autres; la première, » parce qu'elle s'est mal conduite au dernier bal. »

(Extrait des *Anecdotes*, ou *Mémoires de la Cour*, tome 1^er^, page 144).

qui était à table, s'approcha du balcon pour la contempler. Il rentra dans la salle presque aussitôt, et articula ces paroles : *la malheureuse! voilà où l'a conduite son attachement pour Marie-Antoinette! je lui avais prédit : elle a refusé de me croire.*

Après la mort de Louis-Seize, Robespierre *et les autres ingrats* prononcèrent l'arrestation du duc d'Orléans. L'arrachant à ses nombreux partisans de la capitale, il l'envoyèrent à Marseille, pour y être *jugé comme conspirateur*, désormais inutile. Ils prirent possession de ses domaines et de son palais, « par voye de sequestre ». Ils pillèrent son mobilier somptueux; Ils burent ses liqueurs et ses vins.

Quant à lui, pauvre et dénué dans sa forteresse de Marseille, il fut réduit à emprunter une somme de douze ou quinze mille francs à un marchand-épicier nommé Mangin; (dont nous avons vu le neveu, préfet de police, les 5 et 6e années du règne de Charles-Dix).

Le Tribunal-Criminel de Provence ayant eu *la témérité d'acquitter* le duc d'orléans, Robespierre rappela son prisonnier à Paris, où, maintenant, sa Dictature, à lui, était formidable.

Louis-Philippe-Joseph, ramené en poste, entra à la

conciergerie du palais, treize jours après le supplice de la Reine. On se vit contraint de le retenir et loger dans la salle à manger du concierge, car la simple annonce de sa venue avait produit une agitation extrême dans ces tristes lieux : Les prisonniers, tous royalistes, voulaient accabler de reproches Celui-là qu'ils regardaient comme l'auteur principal de leurs maux.

Le Duc, se voyant gardé à vue par deux gendarmes, comprit le danger de sa position. Un avis *secret* lui persuada qu'au moyen d'un prompt sacrifice, il échapperait au trépas. Un capitaliste nommé JULIEN, lui achetta, pour la somme de onze ou douze cent mille francs, la salle et bâtiment du Théâtre-Français, qu'il venait de faire construire. La somme fut comptée.... à des fourbes : le Duc n'entendit plus parler de Julien.

Le salon devenu sa chambre, s'éclairait sur la cour extérieure du palais : la police y mit vîte des rideaux, car le prisonnier se rapprochait fréquemment des vitrages.

Dans ce salon, large de 22 pieds, on avait mis, en regard, deux petits lits de sangles : Un pour le prince, l'autre pour Gamache, son valet-de-chambre, qui ne

l'avait jamais quitté, et qui le chérissait, en plaignant ses erreurs. (je l'ai connu, et lui dois tous ces détails.)

Le deuxième jour, dans la matinée, ils aperçurent, derrière leur haute cloison de vitrages, une grande et jeune fille, qui, aux lumières et sur ses fourneaux de faïence, préparait le déjeûner du concierge. Le prince dit à Rosalie : *mon enfant, votre cuisine sent fort bon. Donnez-moi, s'il vous plaît, quelques tranches de vos pommes de terre : mon Traiteur se retarde, et j'ai besoin.* Rosalie rougit, par timidité, et se fit autoriser par le concierge. Alors, Gamache, profitant de l'ouverture du vagistas, pratiqué dans le vitrage, *pria* cette bonne fille *de solliciter pour Monseigneur, des draps de lit moins grossiers et plus convenables.* La concierge Lebeau vint en personne; elle apporta du linge fin.

Quant au lit de sangles, il ne fut point changé : et c'était précisément CELUI QUI, durant soixante-seize jours, AVAIT OU REPOSÉ OU SUPPORTÉ l'infortunée Reine de France. O providence impénétrable, quelle sublime leçon dans un tel accident!

Le cinquième jour venu, on jugea précipitamment l'arrière Neveu de Louis-Quatorze; et, sans lui donner le temps de se reconnaître, on l'envoya au supplice.

Le tombereau, parvenu devant le Palais-Royal, s'y arrêta douze minutes!!.... La même vile populace qu'on avait jetée après la Reine, suivit et outragea le Duc. Les vociférations de ce peuple salarié disaient *à bas d'Orléans!* Incertain sur le sens des paroles, le prince portait son regard de tous côtés avec émotion, s'imaginant une intervention favorable. La charrette ayant repris sa marche, il vit qu'il était perdu.

Son vêtement était une redingotte gris de fer; ses cheveux avaient blanchi comme la neige.

Le pauvre serrurier qu'on menait mourir avec lui, mourait pour Louis-Seize. Le Député Coustar, *ami des Vendéens,* placé en face du prince, lui reprochait ses fautes, et demandait à ne mourir qu'après lui.

N° XVII.

LE COMTE DE LAMOTHE-COLLIER.

Les *galeries de bois* existaient encore au Palais-Royal, en 1825, puisque le libraire Petit, qui vendit cet ouvrage, y était, alors encore, établi.

Un jour, il me fit remarquer, parmi les promeneurs, amis de ces galeries charmantes, le fameux comte de La Mothe-Collier. Il l'avait connu dans ses beaux jours; il le reconnaissait à merveille, malgré les années; et tout Paris ne tarda pas à savoir, sans aucun doute, que ce hardi soustracteur des diamans célèbres avait une pension de Louis-Dix-Huit!!! Le public fut indigné d'une faveur royale si scandaleuse: M. de La Mothe,

poussé, repoussé, offensé même, se vit contraint de renoncer au Palais-Royal.

Il se rabattit alors sur le Luxembourg, dont les jardins silencieux ne conviennent qu'aux gens très paisibles.

Depuis la mort de Louis-Dix-Huit, les ennemis acharnés des Bourbons avaient redoublé d'intrigue et d'audace journalière. Ils voulaient mortifier la Dauphine et la tyranniser, malgré sa tolérance. On vit reparaître tout-à-coup, les MÉMOIRES calomnieux *de madame de La Mothe*, imprimés sous tous les formats, et vendus bon marché, cela va sans dire. Tous les Cabinets de Lecture les offrirent joyeusement à leurs lecteurs. Ce fut à qui médirait encore de la pauvre Reine.

Une dame de qualité, ayant su ces nouvelles horreurs, par sa femme-de-chambre, courut en informer la Dauphine. Madame la Dauphine répondit, sans s'émouvoir : MA MÈRE EST DEVANT DIEU, ET AVEC DIEU.

Cette exclamation fut belle, sans doute, et la Religion n'a jamais rien dit de mieux. Mais une si touchante réfutation ne devait point franchir les limites des Tuileries, tandis que les *Mémoires La Mothe*, pervertissaient de nouveau les esprits.

Ces Mémoires, œuvre de l'enfer, attribuaient à Marie-Antoinette tous les vices les plus crians, les plus immondes !! Et puisque la Reine avait mis tous ses soins à former l'esprit et le cœur de sa Fille, puisque cette mère tendre s'était immolée elle-même pour ne point abandonner sa fille aux bourreaux du Temple, madame la Dauphine, sauvée comme par miracle, ne devait point abandonner sa mère, au tombeau.

Ce que Marie-Thérèse ne fit pas, je crus devoir le faire : et Dieu, protecteur des généreux sentimens, m'en offrit l'occasion, en mettant sous ma main le Coupable.

Le 14 septembre 1829, comme je traversais les bois du Luxembourg, pour gagner la grille vers la rue Cassette, j'aperçus le comte de La Mothe, qui gagnait l'avenue des Grands-Marroniers. Je suivis ses pas chancelans dont il accablait ses deux béquilles. Il cherchait une place sur tous ces bancs des côtés, n'en découvrit une que vers la grille de l'Observatoire ; et s'y établit, en homme qui n'en pouvait plus. Sa mise élégante et soignée, ses manières parfaitement polies, son salut distingué parlaient en sa faveur ; les dames réunies sur ce banc, se rangèrent, pour qu'il fût plus commodément

assis. J'arrivai sur ces entrefaites. Je me plaçai tout auprès du Comte; et le nommant, assez haut, par son Nom, je lui causai un étonnement qui surprit ces dames elles-mêmes : toute leur attention se porta sur nous.

« Monsieur le Comte », lui dis-je, avec un air d'autorité qui me le soumit promptement, « il faut bénir la « Providence, si vous existez encore, après tous les « événemens qu'on a vus; et puisque j'ai le bonheur « de vous retrouver, dans ces jardins, ouvrage d'une « grande Reine, je vous demande une explication bien « importante, que vous ne me refuserez pas. »

« On a beaucoup réimprimé, depuis quelques temps, « les épouvantables *Mémoires* de la Dame votre épouse : « est-ce à vous qu'il faut attribuer ces nouvelles édi- « tions? »

— *Monsieur*, me répondit le vieillard, en soulevant jusqu'à moi son regard inquiet et devenu timide, *plusieurs personnes m'ont adressé déjà cette même interpellation : ma sincérité leur a répondu que je ne suis pour rien dans cette entreprise.*

— « Eh bien, monsieur, dans ce cas, lui répliquai-je, » « vous allez PROTESTER contre cette criminelle licence « du libraire; et, du même coup, reconnaître humble-

« ment à la face du monde, que votre Femme et vous, « calomniâtes la Reine de France, en forgeant toute « cette intrigue *du Collier*. »

Mon regard et ma voix s'étaient animés : M. de La Mothe, pâle et confus, ajouta les paroles suivantes :

« Les Mémoires dont vous me parlez, monsieur, portent le NOM de la comtesse de La Mothe, et ne furent point son ouvrage : c'est l'ancien ministre Calonne, qui les a faits.

« Un jour, nous le vîmes entrer dans notre appartement, à Londres. Il avait su que ma femme était sur le point de publier une légère Brochure, touchant *son affaire de Paris* : il nous offrit six mille francs, au lieu des vingt-cinq louis qu'allait nous valoir cette bagatelle ; et il se fit autoriser par la comtesse *à joindre seulement des Notes* au texte que nous lui cédions. Le besoin d'argent et le vaste crédit dont l'ancien Contrôleur-général jouissait à Londres, nous déterminèrent. Mais cet homme entreprenant ne tint compte de sa promesse : il conserva, tout au plus, cinq ou six de nos chapitres, et fit l'épouvantable ouvrage dont vous vous plaignez.

« Lorsque cet ouvrage fut imprimé, il en envoya deux exemplaires au jeune prince, son ami et protec-

teur : et ce prince, (qui désirait violemment le servir), présenta le Livre à la Reine.

« M. le Comte d'Artois, mis en erreur, voulut persuader à sa majesté que M. de Calonne *acquérait cette coupable Édition pour se rendre utile à sa Souveraine, et offrait de jeter dans un brasier tous ces livres, si la Princesse daignait appaiser le Monarque, et lui rendre, à lui Calonne, sa place de Trésorier du Saint-Esprit,* avec *son cordon-bleu,* qui en venait.

« La Reine demanda jusqu'à la nuit pour examiner le fond de ces Mémoires. Le soir venu, Elle accusa M. le comte d'Artois de légèreté, d'imprudence; déclara reconnaître, dans le contenu, le style même de Calonne; et supplia le prince *de rompre tout commerce avec un homme capable de pareils excès.*

« Il y eut des ordres, aussitôt, pour l'ambassadeur de France à Londres. Le chevalier de La Luzerne, découvrit l'imprimeur, le gagna par argent ou par menaces, et se fit livrer le manuscrit, pour l'expédier de suite à la Cour.

« M. de Calonne, irrité, répandit l'Édition toute entière. Madame de La Mothe lui fit les plus grands reproches; dont il se moqua : il était opulent.

« Nous sûmes, peu de temps après, qu'une autre Édition de cet ouvrage avait été *saisie*, à Paris, et qu'on l'avait jetée dans les fours allumés de la Manufacture Royale de Sèvres : c'est écrit partout.

« Je craignais les suites de cette hardiesse inexprimable. Je voulais en faire ma déclaration : ma Femme s'y opposa constamment, ne voulant pas avoir sur les bras l'inimitié de l'ex-ministre Calonne ; elle en recevait, de temps à autre, quelques secours. »

Ces explications étant données, je demandai à l'ancien garde-du-corps s'il touchait toujours la pension du feu roi : il me répondit que cette pension, *de quatre mille francs*, ne lui était plus payée ; mais que, *sur les fonds secrets de la police*, il touchait, comme auparavant, ses deux cents francs par mois. « M. Delavaux, ajouta-t-il, m'appela dans son cabinet, pour m'assurer de sa protection, et pour m'engager à composer *mes propres Mémoires*. Il m'en traça la forme et le fonds, quant aux événemens politiques, et il me donna quelqu'argent pour m'encourager. » Je me mis à l'ouvrage. Après dix grands mois de travail, je venais de livrer mon manuscrit à M. Paryset, son homme de confiance, lorsque M. Delavaux fut renversé.

« J'accourus à la préfecture. M. de Belleyme m'autorisa à poursuivre Paryset devant les tribunaux, et m'engagea, de son côté, à retranscrire mon ouvrage, pour le donner au public. « Par exemple, *il exigea*, lui, que j'y respecterais la mémoire de la Reine : me laissant toute liberté *sur les institutions anciennes et sur les abus*. Ce Magistrat me continua une petite pension de cent louis sur la police, et, pour le surplus, me donna beaucoup moins que le prédécesseur. Il me fit appeler, comme je terminais ma recomposition ; il daigna m'annoncer *son changement* pour la semaine qui allait suivre. *Laissez-là toutes ces Histoires*, me dit-il, en nous séparant. »

Ce récit du vieux comte de La Mothe n'a pas besoin de commentaires ; il est ici rapporté dans la plus fidèle exactitude : j'en prends à témoin le Dieu de vérité, qui me jugera. Le soir même de cette rencontre, je le répétai, dans ces mêmes termes, à madame la comtesse de Trogoff-Kerlessy et à Mademoiselle de Clacy sa sœur, qui en demeurèrent toutes confondues.

Quant au manuscrit du Libelle-Calonne, madame la Vicomtesse de Fontanges atteste que, la surveille du dix août, et par mains de l'abbé de Montesquiou-Fé-

zenzac, Marie-Antoinette le fit parvenir en ses mains, pour *le lui conserver, jusqu'à des temps meilleurs....* Ces temps meilleurs sont à naître!

Nota. M. de La Mothe-Collier, logeait, dans ces derniers temps, avec madame de Latour, sa nièce, rue des Cannettes, 17. Il est mort à la fin du choléra.

N° XVIII.

LES LOUIS-D'OR DE STRASBOURG.

Quatre mois environ après le renvoi du ministre Calonne, on vit paraître dans le monde, et principalement à Paris, des Louis-d'or, sortans de fabrique, ou l'effigie du Prince était offerte à la dérision de ses sujets, (1) et le personnage de son Épouse à tous les mépris.

L'indignation, à Versailles, fut à son comble; les parlemens de Lorraine et de Paris voulaient informer.

Le comte de Provence, à qui la Reine avait adressé des mots et des regards sévères, mit en œuvre tous ses moyens pour établir son innocence; et l'on acquit bien-

(1) Un graveur *Anglais*, altérant le coin, avait figuré une corne (très visible), dans les cheveux du Roi

tôt la preuve que l'ex-ministre des Finances avait commis, lui seul, cette indignité. Par la refonte générale des pièces d'or (opération criminelle et désastreuse), il s'était acquis un grand accroissement de ressources pécuniaires, et nombre d'hommes dévoués, dans cette manipulation.

L'Hôtel des monnaies de Strasbourg avait, bien évidemment, frappé les pièces d'or, attentatoires. (1) On soupçonna le cardinal de Rohan de cette manœuvre.... La foudre tomba sur M. de Béyerlé, Directeur.

M. de Béyerlé, gentilhomme alsacien, possédait une très grande fortune, en fesait les honneurs avec magnificence, et s'occupant on ne peut moins des devoirs de sa charge, en laissait les fonctions à un sieur Deschamps, son protégé. Deschamps, ancienne créature de M. de Calonné, avait reçu de lui, mandat pour la fabrication diffamatoire, et livré à la circulation ces affreux Louis-d'or. Le procès tout récent du Collier et l'humiliation de l'évêque de Strasbourg laissaient aux deux malfaiteurs secrets, l'espoir assez fondé que la Cour et la Nation prendraient le change.

(1) La marque officielle B.B. indiquait effrontément l'Hôtel des Monnaies de Strasbourg; mais on s'était bien gardé de rien mettre en circulation dans cette ville.

Le Directeur Béyerlé, venu promptement à Paris, s'était constitué prisonnier, sans résistance. Son fils aîné, colonel-propriétaire de la légion-Béyerlé, et un autre fils, conseiller au parlement de Lorraine, avaient offert spontanément leur démission. La jeune comtesse de Sainte-Evre et madame de Béyerlé, née du Buat, l'une sœur, et l'autre épouse du parlementaire, vinrent à Versailles, pour solliciter et pour implorer.

Leur premier Placet, écrit avec candeur et soumission, attendrit la Reine. Cette grande princesse daigna leur faire dire « qu'elle verrait volontiers leur père »; des ordres furent envoyés à Paris, pour sa liberté.

Le dimanche suivant, les deux jeunes sœurs, prosternées, attendirent leurs Majestés, qui, après la messe, traversaient les grands appartemens. La Reine, venant à elles avec bonté, les releva l'une et l'autre. Elle fit approcher leur vénérable père, qui versait des pleurs. « *Monsieur*, lui dit-elle, à haute voix, *je lis sur votre visage et dans vos regrets toute votre innocence. Le Roi, à ma prière, vous redonnera votre emploi, s'il est nécessaire à votre famille; et vous retirerez de la circulation, ce que votre Hôtel de Strasbourg doit se reprocher éternellement.* »

Louis-Seize, pendant ce discours, dirigeait sa lorgnette sur le gentilhomme. Il le salua d'un léger mouvement de tête, et il dit à la Reine, en s'éloignant: *le prince de Beauveau ne vous a point trompée: je crois ce Directeur des monnaies plus digne de notre indulgence que de son emploi.*

Malgré tout le zèle et tous les soins dispendieux de la famille Béyerlé, plusieurs de ces louis-d'or calomniateurs sont restés au pouvoir des antiquaires. J'en ai vu en France. J'en ai rencontré en Angleterre; on en conserve en Italie: il y en a partout. Le directeur Béyerlé en retira pour huit cent mille livres. Il y dérangea sa fortune; et mourut de chagrin d'avoir pu faire cette offense à la Reine et au Roi.

Le criminel Deschamps, dès l'explosion de cette affaire, avait passé à l'étranger.

Madame du Buat de Béyerlé, après avoir connu mes *Mémoires de la Reine*, me raconta ingénuement toutes les circonstances qu'on vient de lire; M. et madame Coster-Valayer les connaissaient depuis long-temps.

N° XIX.

LE COMTE DE MIRABEAU

ET L'ABBÉ DE FONTANGES.

Le comte de la Mark, prince d'Arenberg, désirant faire sa paix avec l'Empereur, dont il avait méconnu les droits et l'autorité par ses étourderies en Belgique, vint trouver le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial, à Paris, et s'offrit comme conciliateur entre Mirabeau et la Reine. Les explications dont il accompagna son discours donnèrent beaucoup d'espoir au vieux diplomate. Il s'empressa de voir la Reine, qui, prudente et judicieuse, voulut s'assurer, avant tout, si Mirabeau lui-même, entrait dans les vues de d'Arenberg. Le comte de Mercy, par sa position, était tenu

à des ménagemens extrêmes : on décida que l'abbé de Fontanges, Député lui-même, pourrait s'aboucher avec *le Héros de l'Assemblée Nationale*. Mirabeau, qui réellement avait fait agir le prince, ne tarda pas à procurer des facilités.

Le peintre Boze, natif de Provence, venait de peindre Louis XVI avec quelque succès. Le Roi, content de son portrait et de l'apparente bonhomie de l'artiste, ne lui retirait point le *Salon Conty*, devenu son atelier ; de sorte que Boze peignait les gens de la cour, dans ce riche laboratoire. Mirabeau vint s'y faire peindre. Boze, dès le premier jour, comprit que son tableau n'était qu'un prétexte, car l'Orateur populaire mit promptement la conversation sur *les mérites* de la Reine : et il en parla comme un galant homme qui, jamais, n'en aurait mal parlé. Boze fit son rapport. Dès le jour suivant, la duchesse de Beauvilliers, Dame du Palais, entrant chez lui, comme par bienveillance ou par voisinage, remarqua Mirabeau, qui posait. *Quoi M. le Comte,* lui dit-elle, en feignant de vouloir se retirer, *un républicain tel que vous, dans le Palais des Rois!* — « Madame, répondit le comte, » Je n'en veux pas aux Rois, comme Rois : « JE N'EN VEUX QU'AUX FAUTES

ROYALES. » — *Eh mon Dieu!* reprit la Duchesse, *que va dire la Reine, quand je lui apprendrai en quel pays je vous ai vu; en quels lieux vous venez!*

— « Madame, s'écria le comte, puisque vous avez « le bonheur d'approcher la plus digne et la plus ai- « mable Princesse du monde, veuillez lui dire que si « mon esprit bouillant l'a contrariée jusqu'à ce jour, « ma raison et mon cœur se sont soumis à son empire. « J'ai fait, je l'avoue ingénuement, des fautes horri- « bles. Mais les maux de l'état imposent silence à mes « amours-propres. Si le noble caractère de la Reine « consent à oublier le passé, pour le succès de l'avenir « et le bien de ses propres destinées, je mettrai ma « gloire à lui rendre la sérénité qu'on lui a fait per- « dre, et à lui dévouer tout ce que je suis. »

Madame de Beauvilliers, profondément émue, fit jurer au peintre Boze, un absolu secret sur cet entretien. Elle demanda et promit à l'Orateur la discrétion la plus entière.

La Reine, aussitôt, se renfermant avec monsieur l'abbé de Fontanges et la Duchesse, dicta les discours qu'il faudrait tenir.

L'Archevêque, prenant Mirabeau dans sa voiture,

le conduisît dans le parc de Saint-Cloud, par Roquencour et Vaucresson. Au moyen d'une petite porte, engagée dans les charmilles, ils entrèrent sans être aperçus. — « Où me conduisez-vous, dit le comte à l'Archevêque? je pensais monter au château. — *Non*, « *non*, répondit le prélat, *Sa Majesté vous attend* « *dans l'orangerie : Il y aurait trop de regards au* « *château* ».

En mettant le pied dans le vaste local de l'orangerie, le gentilhomme, un peu troublé, aperçut la Reine, qui s'entretenait vivement avec un seigneur. Il craignit d'avancer, et s'imaginait quelque piège; mais l'Archevêque, le tirant de son inquiétude, lui fit reconnaître le Roi.

L'épouvante de Mirabeau l'avait si complètement désorganisé, qu'il ne songea point à se découvrir, en s'approchant des deux augustes personnages. La Reine comprit aisément que c'était l'effet du trouble : Louis-Seize, dont la vue était moins nette, soupçonna, tout d'abord, un insolent. Mais M. de Fontanges rétablit tout, par deux ou trois mots, adressés vîte au comte.

J'ai spécifié, plus haut, ce qui fut agité et convenu, en cette rencontre isolée. Le Frère du Monarque

(Monsieur), trompé dans son espoir, et blessé dans ses intérêts iniques, mit tout son esprit à surveiller Mirabeau, son transfuge. Il fit avertir et informer les Agitateurs, qui se vengèrent promptement, pour se voir tranquilles.

Les *convulsions*, les *vomissemens*, les *douleurs de tête insupportables* donnèrent lieu de croire au poison. On débita même que Pelein, secrétaire intime du comte, s'en était expliqué, dans son désespoir : la Reine, secrètement, chargea Vic-d'Azir son médecin de se trouver à l'autopsie. L'opinion de ce grand praticien s'exprima en ces termes, que madame la vicomtesse de Fontanges eut soin de recueillir, et m'a confiés récemment :

« L'inflammation de la poitrine, de l'estomac et du « cerveau, peuvent indiquer également ou l'excès des « plaisirs et des travaux, ou le poison. »

Telle fut la réponse du médecin Vic-d'Azir, attaché depuis peu à la maison de la Princesse. Les Factieux, voyant que le bruit *du poison*, s'accréditait avec rapidité, le rejetèrent sur la Reine elle-même, qui, loin de se réjouir d'une semblable catastrophe, en demeurait consternée, et se vit réduite à pleurer Mirabeau!!

N° XX.

LE BRACELET DE LA REINE.

Pour ne point charger et entraver mon récit, j'ai peint à grands traits cette funeste journée du 6 octobre, qui arrachant la Famille royale du Palais de Louis-Quatorze, la dépouilla pour toujours, du prestige et de la puissance où la maintenait le nom et le souvenir du grand Roi. Si, aux approches et dans les premiers momens de cette lutte colossale, Marie-Antoinette eût consenti à se montrer, non l'épouse obéissante de Louis-Seize, mais la fille intrépide et noble de Marie-Thérèse, le vaste complot de la Constituante se serait écroulé sur lui-même; et le Trône le plus resplendissant de l'Eu-

rope, ne serait point venu s'éclipser et s'avilir au sein de Paris révolté.

La Reine, dès qu'elle fut informée de la marche des Parisiens sur Versailles, expédia des courriers auprès de son Époux, qui, malgré les avis reçus de la veille, était allé chasser à Meudon. La Reine, en même temps, fit partir pour le château solitaire de Rambouillet, la vaisselle d'or et d'argent, le linge, les pierreries, et tout ce qui pouvait exciter la cupidité des novateurs. De plus, elle fit venir, des grandes Écuries, six voitures-royales à huit chevaux, pour emporter rapidement la Famille et la suite. Louis-Seize, accouru des bois de Meudon, vit ces préparatifs de la prudence, et refusa d'en faire usage. Alors, le peuple, devinant ses irrésolutions, coupa les traits de tous ces atelages, et vola moitié des chevaux.

Durant la nuit, (ainsi que je l'ai rapporté, en son lieu), la demeure royale fut ensanglantée. Louis-Seize fléchit. Et son carrosse, indécemment escorté par la garde nationale triomphante, le transporta captif dans Paris.

Rien n'était préparé, aux Tuileries, pour le recevoir : Le Maire Silvain-Bailly s'était occupé d'autre chose.

Sur le minuit, au moment de songer enfin au sommeil, la Reine s'aperçut que les couchers des vieux lits somptueux n'avaient ni couvre-pieds, ni linge. Où trouver du linge, en ce moment là?.... Un valet-de-pied, s'approchant de cette bonne Princesse, lui offrit, (si permission de sortir, lui était accordée), d'aller chercher les choses indispensables, chez une tapissière, sa parente, logée au faubourg Saint-Germain. Il parvint à sortir du château, vers une heure et demie du matin; et, suivi de cette cousine bienveillante, il introduisit chez la Reine tout le linge dont on manquait. La Princesse, avec cette amabilité qui ne l'a jamais quittée, pria la jeune femme de surveiller, *par elle-même*, tout le service de la Chambre, jusqu'au retour des caisses et coffres, de Rambouillet.

Dès le quatrième jour, ces effets de mobilier reparurent. La marchande lingère, en dégarnissant le lit royal entendit couler une chose ployée, et tout aussitôt la sentit, comme un obstacle, sous son pied. Les valets-de-chambre s'étant éloignés, elle ramassa l'objet inconnu, que recouvrait un petit foulard de soie. Elle attendit la Reine, et lui remit un bracelet de perles magnifiques, orné d'un beau médaillon, entouré de

diamans. « Eh quoi, ma chère enfant, lui dit Marie-
« Antoinette avec amitié, n'avez-vous point compris,
« *dans cette négligence de ma part*, les bonnes inten-
« tions de ma reconnaissance? jettez les yeux sur ce mé-
« daillon, naguères bien ressemblant : c'est le portrait
« de votre Reine calomniée. Gardez-le, comme un Sou-
« venir de son bon cœur; et mettez dans votre com-
« merce les perles et les diamans, s'ils vous sont jamais
« nécessaires.

N° XXI.

MADAME CAMPAN—M. GOUGENOT.

Madame Campan avoue dans ses Mémoires, que l'infortuné roi Louis-Seize, peu de temps avant sa chûte et sa ruine, lui confia le dépôt de ses papiers secrets. Ces papiers, nous dit-elle, étaient renfermés dans un énorme portefeuille, qu'après le dix août, je n'osai plus garder chez moi. Je le confiai *à Gougenot*, qui, s'effrayant, à son tour, d'une si périlleuse confidence, me pressait et me tourmentait, pour en être débarrassé. Ne pouvant calmer ses frayeurs et ses allarmes, je l'autorisai à prendre inspection de tous les papiers de ce portefeuille, et à détruire tout ce qui ne serait pas d'une rigoureuse utilité.

Il y avait parmi ces papiers de choix une pièce à laquelle le Roi attachait beaucoup d'importance : une Attestation en forme, signée des ministres, et servant à prouver que Louis-Seize, lui seul, dans le Conseil, n'avait point approuvé la déclaration de guerre contre l'Allemagne. En cas de malheur *et de mise en jugement*, le monarque voulait que ce papier servît à sa justification et à sa défense.

Madame Campan ajoute que, durant son procès, *le Roi ne fit point redemander cette pièce.* Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est que la dépositaire n'aurait point dû attendre qu'on la réclamât, si elle existait.

En 1822, Madame Campan a raconté cet événement essentiel, de la manière qu'on vient de lire..... En 1810, elle le racontait bien différemment : je vais en fournir la preuve, en indiquant les nombreux témoins.

Violente, impérieuse, cruelle et vindicative à l'excès, Madame Campan, un jour, accabla de coups et *couvrit de contusions* une élève d'Ecouen, qu'elle soupçonnait de royalisme (1). Cette intéressante personne, âgée de dix ans, avait déjà perdu son père, tué dans

(1) Se promenant dans le bois avec ses compagnes, elle avait prononcé le nom du duc d'Enghien, nourri dans ce château.

les batailles. Son tuteur, qui la chérissait depuis le berceau, payait sa pension à Ecouen. Il en était aimé comme un second père. Il venait de la Normandie, tous les trois mois, et se rendait, aussitôt, auprès d'elle, pour la voir et lui apporter ses cadeaux. Il entre dans le parloir d'Ecouen, un jeudi, suivant l'usage. Au lieu de cette belle enfant, droite et bien élancée, qu'il connaissait, il voit une pauvre infirme, pâle, souffrante, et qui marchait avec difficulté. Il fait des questions, et apprend ce que je viens de dire. Qu'on se réprésente sa douleur et son émotion!

La Baronne-Surintendante arrive avec fracas dans les parloirs : le tuteur se lève, et se plaint, d'abord avec ménagement, des traitemens cruels faits à sa nièce. Madame Campan se rit de ses doléances; et ose dire que tout pouvoir lui a été donné *par Sa Majesté l'Empereur.*

Madame, lui réplique le parent, aussitôt, *votre dureté pour cette pauvre enfant ne devrait point m'étonner, quand tout Paris se rappelle votre barbarie envers la Reine : Elle vous confia sa dernière cassette, et vous livrâtes ses papiers!!*

L'autre parloir se trouvait plein; les portes étaient ouvertes. Ces officiers-généraux, ces préfets, ces évê-

ques, tous les parens rassemblés ce jour-là prêtaient l'oreille, et entendirent. La Surintendante, déposant, à l'instant même, ce regard altier, qu'elle croyait de la grandeur, répondit, en pâlissant et balbutiant : *Monsieur, Monsieur, que venez-vous de dire!.... J'en suis innocente : il m'est aisé de le démontrer.* Se séparant, alors, de la jeune vicomtesse du Bouzet et de Madame Voizin (présentes à cette entrevue), elle ajouta : « J'aime les gens à caractère! Monsieur, nous allons « passer dans mon parloir : c'est là, désormais, que, « vous serez admis à cultiver cette nièce aimable. » Et elle lui fit un baiser.... Quel baiser!

La discussion du grand parloir fit quelque bruit dans la communauté : les dames Dignitaires, que Madame Campan humiliait par trop d'empire, mêlèrent son ancienne conduite à leurs petites conversations.

Deux jours après, la Surintendante assembla la communauté, et du haut de son tribunal, elle parla en ces termes :

« Je suis informée qu'il circule dans le château d'Ecouen, des propos contre moi, tout pleins d'erreur et d'injustice. La feue Reine me confia, j'en conviens, quelques momens avant le dix août, une cassette, où

étaient renfermés, NON PAS DES EFFETS PRÉCIEUX, mais des papiers de quelque importance. J'étais résolue à les lui conserver, même au péril de ma vie; mais, le lendemain ou le surlendemain du désastre du château, vingt-cinq jacobins, armés de sabres et de fusils, entrèrent dans mon domicile. Ils réclamèrent, au nom de la loi, tout ce que je pouvais avoir appartenant à ma Maîtresse. Je leur résistai, d'abord, par les plus énergiques dénégations. Voyant que leurs instances ne pouvaient rien sur moi, ils se jetèrent sur mon fils en bas âge, et posant toutes leurs baïonnettes sur sa poitrine, ils me menacèrent de l'anéantir. A cette vue, ma tendresse maternelle oublia ce que j'avais promis à la Reine..... Je livrai le dépôt à ces voleurs, à ces assassins. »

Tout le château d'Ecouen, au mois d'août 1810, entendit cette version, parfaitement théâtrale; et, en 1822, les Mémoires de Madame Campan ont placé le dépôt du 9 août 1792, entre les mains de M. Gougenot le fils, (créature infidèle de la Reine)! (1)

(1) M. Gougenot, le père, homme d'honneur, dans tous les temps, donna sa malédiction à ce fils, qui avait abandonné la Reine, dès le 6 octobre, quoique cette princesse eût fait sa fortune, en lui accordant de beaux emplois à la cour.

N° XXII.

PRÉCAUTIONS SECRÈTES DE LA REINE.

La Reine ayant acquis la triste certitude qu'une main invisible cherchait à l'enpoisonner, prit le parti de ne presque rien manger à ses repas, et de s'isoler de plus en plus, au milieu des précautions les plus secrètes.

Madame Rochereuil, préposée aux clés des petits appartemens et du bain, occupait, ainsi qu'on l'a déjà vu, l'un des appartemens d'entre-sol qui, du côté du Carrouzel, font face à l'Arc de Triomphe et au vieux Louvre. Dans le salon même de cette dame, une cheminée, fermée d'un treillage au cadenas, servait de fourneau mystérieux pour la Reine. C'est-là qu'une

marmitte toute simple cuisait lentement une volaille, supplémentée de légumes et d'une légère tranche de veau.

De deux en deux heures, la Reine frappait, de ses pincettes, un petit coup bien décidé, sur la plaque *mitoyenne*, et mademoiselle Julie Lemoine, (qui vit encore), passait dans la pièce voisine, chez la Princesse, pour lui apporter un bouillon.

Au retour forcé de Varennes, madame Rochereuil ne recouvra point la confiance; mais les deux demoiselles Lemoine, ses nièces, naïves, candides et désolées, conservèrent la tendre amitié de la Princesse. On accorda la pension de retraite à madame Rochereuil; les deux nièces firent les fonctions qu'elle avait eues.

Toute la provision de chocolat qui existait dans les tiroirs fut abandonnée. Julie et sa sœur allaient, tous les mois, en commander quelques livres, *sans sucre*, chez ce Fabricant dont le magasin existe encore devant l'église paroissiale de Saint-Méry.

Un jour, ce brave homme, ayant su par hazard, que ces jeunes demoiselles allaient, chaque fois, reprendre leur voiture à quelques pas du clocher Saint-Jacques, et que cette voiture, simple mais fort élégante, les

reportait prômptement au Château, ce brave homme, dis-je, pénétra le secret de la Reine. Il mit tous ses soins et une rare perfection à la fourniture qui devait suivre et qui suivit effectivement. Mais la Reine ayant, à son tour, deviné qu'elle était reconnue, n'osa plus se fournir chez ce fabricant.

N° XXIII.

PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA REINE.

Marie-Antoinette avait une de ces figures plus frappantes que régulières, et dont la physionomie et les grâces distinguées, constituent la véritable beauté. Ses grands yeux bleus, à fleur de tête, laissaient voir tout son génie et son esprit : esprit de discernement, et non pas d'ostentation, esprit de supériorté obligée, qui, chez les Souverains, est un attribut d'état, comme chez les particuliers une parure. Son nez, légèrement aquilin, n'était pas aussi prononcé que dans les médailles. Son front, assez élevé, formait, dans son milieu, comme une division ou fossette, pour se dessiner un peu carrément

au-dessus des tempes, comme tous les fronts des Princes Lorrains. Son col, par son élévation, favorisait le port libre et majestueux de sa tête, et autorisait ces larges nattes mouvantes et ces boucles parfumées, à quoi se prêtaient ses beaux cheveux. Ils étaient blond-cendrés; et donnèrent naissance à la mode la plus durable qu'on ait vue en France, et qu'aient adoptée les pays étrangers : long-temps, nous n'aimâmes qu'une couleur, la couleur *cheveux à la Reine*.

La taille de Marie-Antoinette était la taille avantageuse des femmes; son maintien lui prêtait quelque chose de théâtral. Quoique la liberté de la vie privée eût, pour cette Princesse, bien des charmes, elle tenait sa cour avec une admirable assiduité; et les princes étrangers, tous les voyageurs illustres se louaient de son accueil et du noble à-propos de ses discours. Musicienne consommée, sa voix et sa harpe savante, brillaient dans les concerts. La poësie française avait, pour son cœur, mille charmes. Elle la cultivait avec succès; et nous dûmes à sa protection et à sa noble générosité, la muse de Collin-d'Harleville, et le poëme éclatant des *Jardins*. Dans les bals, elle était le plus souvent spectatrice; elle y jouait son rôle quand il le fallait; mais alors, elle

marchait, plutôt qu'elle ne prenait part à la danse, laissant à quelques mouvemens de mesure, le soin de faire croire que la Reine de France dansait.

Avant les États-Généraux, le fond de son caractère était l'enjouement du bonheur et de la jeunesse; à dater de nos discussions politiques, elle perdit sa sérénité. Les libelles, les trahisons, les émeutes, les ingratitudes multipliées, agitèrent et bouleversèrent sa belle âme. Les injustices prodiguées au Roi le plus humain et le plus juste, brisèrent mille fois son cœur; les irrésolutions de ce Monarque la mirent au désespoir. Le séjour forcé de Paris, et la triste habitation des Tuileries, lui enlevèrent son embonpoint et sa fraîcheur: la Reine de France ne se plaignait pas, mais Marie-Antoinette fondait en larmes.

Si la loi Salique ne l'avait pas condamnée à un grand titre sans puissance, elle avait assez d'activité pour se grossir un parti; assez d'éloquence pour électriser les siens et la multitude; assez de justesse dans l'esprit, pour rétablir ses Parlemens, se donner un Connétable; assez de probité, pour récompenser tous les dévouemens, tous les services; assez de grandeur d'âme, pour faire tête aux orages, pour enlever la victoire, pour consoler et ramener les vaincus.

Louis XIV, d'une taille élevée et majestueuse, d'une figure séduisante quoiqu'héroïque, d'une valeur qu'il transmettait à tous ses soldats, commença par se faire adorer de ses peuples, et puis, régna (comme le Soleil son emblême), par la nécessité même de son influence et de son éclat. Mais Louis XIV ne pouvait convenir qu'à des Français : il fallait à ce monarque une Noblesse imitatrice et chevaleresque; et des sujets, admirateurs passionnés de ses faiblesses, de ses travaux, de sa splendeur et de son pouvoir. En Angleterre, Louis le Grand se serait trouvé à la gêne : il aurait souffert, ou changé l'État. Marie-Antoinette avait quelque chose de Louis XIV ; mais, par son sexe même, elle ne pouvait se passer de collaborateurs et d'appui. Sur le trône de France, tous ses grands moyens furent inutiles; en Angleterre, elle eût embelli et honoré le trône, comme Marie, ou comme Elisabeth; sans imiter leur proscription et leurs rigueurs si déplorables.

N° XXIV.

LA REINE ET SES ADMIRATEURS.

La grande beauté de la Reine fesait, chaque jour, une si vive impression autour d'elle, qu'on n'entendait parler que des vives et malheureuses passions dont ses grâces étaient la cause involontaire. Elle en fut instruite. Et comme son cœur se reprochait cette espèce de *tyrannie*, on s'aperçut qu'elle tempérait, par une dignité soutenue et quelque fois sévère, le charme trop puissant, attaché à ses manières et à ses attraits. M. Devouges, peintre de Paris, connu par des succès en divers genres, me racontait, un de ces jours, qu'attirés à Versailles, par la grande célébrité de la jeune Reine, un de ses cousins, son propre frère et lui, eurent le

bonheur de pouvoir entrer à la chapelle du Château, pendant la messe du Roi. Tous les trois étaient fort jeunes, fort bien mis et d'un très bon ton. L'officier qui les protégeait les introduisit dans la galerie de gauche, d'où leurs regards avides pouvaient observer la Reine en toute facilité. Malgré la magnificence de cette Cour, étalée le long des tribunes, malgré la ravissante mélodie du concert divin, ces jeunes gens ne cherchaient et ne contemplaient que la Reine. Cette grande princesse remarqua leur naïve admiration. Elle n'en parut point offensée; mais sa noble et belle âme prenant pitié de leur faiblesse, leur fit remarquer, par un mouvement de son évantail, que l'autel du Dieu-Vivant réclamait, avant tout, leur attention et leurs hommages. — « Nous sentîmes alors notre imprudence », ajouta M. Devouges. « C'était le moment *du Lever-* « *Dieu :* nous nous prosternâmes. Et n'osant plus re- « garder vers la tribune resplandissante de la Reine, « nous éprouvâmes pour cette digne princesse un si « profond respect, que, dans les temps qui suivirent, « nous fumes, tous les trois, les défenseurs les plus « zélés de sa réputation, quand les républicains et les « méchans la calomnièrent ».

N° XXV.

LE GARDE-FRANÇAISE, DU PARC.

Louis Munier, relieur, dans le quartier Saint-Jacques, à Paris, a servi autrefois dans les Gardes-Françaises, et n'a jamais oublié ses sermens. On peut dire de ses travaux qu'ils sont parfaits, de sa probité qu'elle est patriarcale : je voudrais être riche, pour qu'il fût heureux.

Un jour, en reliant un exemplaire de cet ouvrage, il m'avoua *qu'il m'avait retardé, pour se donner la satisfaction de me lire*; il me remercia du zèle que j'avais mis à publier *la justification de la meilleure des Reines*; et à ce sujet, il me raconta ce qui suit :

« Un de nos camarades, me dit-il, avait conçu pour « la Reine l'amour le plus violent qui se puisse voir. « Il ne pensait qu'à cette princesse, il ne parlait que « d'elle. Son bonheur était d'être inscrit pour le service. « et voulant se le mieux procurer, ce bonheur, il nous « eût volontiers remplacés tous, même en nous payant « de sa bourse.

« Il était jeune et beau, et d'une taille très distin- « guée. J'étais son ami : je m'aperçus que son teint s'al- « térait, et que ses yeux étaient pleins d'une mélancolie « presque égarée.

« Un jour qu'il était de faction, sous le grand appar- « tement de la Reine, du côté du parterre des Fleurs, « à ce moment de l'après-dînée où la Princesse pinçait « sa harpe et s'accompagnait, nous entendîmes des cris « perçans du côté des jardins; nous accourûmes : c'était « le pauvre Garde qui, se jetant sur sa bayonnette, « s'en était percé le cœur.

« Nous l'emportâmes, baigné dans son sang. Nous « lui étions tous attachés, nous étions inconsolables. « Quant à lui, sa mort ne l'affligeait aucunement. Il « nous avoua la cause de son désespoir; et il paraissait « ne s'attendrir qu'en prononçant le nom de la « Reine.

« Il expira peu de momens après. M. le maréchal de « Biron, par ordre de sa Majesté, lui fit faire des funé- « railles extraordinaires; et la Reine fit beaucoup de « bien à ses parens ».

N° XXVI.

LE DAUPHIN LOUIS-CHARLES DE NORMANDIE LOUIS-DIX-SEPT.

Louis-XVII, cruellement arraché à sa Mère, et livré à l'infâme Simon, est mort au Temple, sous les yeux de la jeune princesse, depuis Dauphine, sa sœur. Simon, sous prétexte de lui recoudre, *sur place*, ses vêtemens usés et rompus, lui fit une profonde blessure avec son aiguille, imprégnée de *virus;* et ce poison, venu d'un lézard, ou d'un corps gangréné, détruisit lentement le malheureux Orphelin du Temple.

Une fois expiré, on l'ouvrit, sous les yeux des trois commissaires conventionnels. Le procès-verbal présenta

le mal comme étant *l'humeur scrophuleuse:* on dépose ce mensonge dans le Moniteur.

Le corps du jeune infortuné, mis dans une boîte ordinaire, fut transporté, de jour, au cimetière Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, et jeté dans la longue fosse journalière des guillotinés. Le Fossoyeur de cette paroisse, homme de bien, creusa, dès la nuit, une fosse particulière, contre le chevet extérieur de la chapelle de la Vierge; et durant les ténèbres, y déposa l'Enfant Royal, à une médiocre profondeur; après avoir eu la précaution de laisser, en ce tombeau furtif, des remarques certaines, destinée à le reconnaître tôt ou tard.

Madame la Dauphine, en 1817, se transporta dans cet enclos funèbre. On lui indiqua la place; elle s'agenouilla pour prier. Le Roi son oncle, informé de toutes les circonstances, ne permit point qu'on procédât aux fouilles. Le docteur Pelletan, qui avait présidé à l'autopsie, possédait et m'a montré le cœur du jeune Roi Louis-Dix-Sept, et sa jolie chevelure blonde; M. Pelletan fils possède ces tristes dépouilles, en sa maison, près la Cathédrale de Paris.

J'ai publié, page 119 de mes LETTRES ANECDOTIQUES,

les motifs *secrets* qui déterminèrent, en 1815 et années suivantes, la cour de Rome à *supposer probable* l'existence de Louis-Dix-Sept, *pour retarder le couronnement* de son Oncle, *et même pour l'empêcher totalement.*

Mes *Lettres Anecdotiques* (1 vol. in-8°) révélèrent, en 1832, tout ce que, depuis 18 ans, on cachait à la France. La prochaine deuxième Édition de cet ouvrage-là découvrira de nouveaux secrets, enfouis jusqu'à ce jour.

N° XXVII.

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE-REINE AU DAUPHIN.

Votre Épouse, mon cher Dauphin, vient de se séparer de moi; comme elle fesait mes délices, j'espère, qu'elle fera votre bonheur, je l'ai élevée en conséquence, parce que, depuis long-temps, je prévoyais qu'elle devait partager votre destinée. Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs envers vous, un tendre attachement, l'attention à imaginer et à mettre en pratique les moyens de vous plaire; je lui ai recommandé avec beaucoup de soin une sincère dévotion envers le maître des Rois : persuadée que l'on fait mal le bonheur du peuple qui nous est confié, quand on manque en-

vers Celui qui brise les sceptres, et renverse les Rois comme il lui plaît. Aimez donc vos devoirs envers Dieu, je vous le dis, mon cher Dauphin, et je l'ai dit à ma fille. Aimez le bien des peuples, sur lesquels vous régnerez, toujours trop-tôt. Aimez votre Ayeul; inspirez, ou renouvelez cet attachement à ma fille, soyez bon comme Lui. Rendez-vous accessible aux malheureux; il est impossible qu'en vous conduisant ainsi, vous n'ayez pas le bonheur en partage. Ma Fille vous aimera, j'en suis sûre, parce que je la connais; mais plus je réponds de son amour et de ses soins, plus je vous recommande de lui vouer le plus tendre attachement. Adieu, mon cher fils, mon cher Dauphin; soyez heureux, rendez-la heureuse..... Je suis toute baignée de larmes.

Votre tendre Mère,
MARIE-THÉRÈSE.

N.B. Cette lettre, en 1770, fut répandue dans tout le royaume. On en retrouvait des copies jusques dans les hameaux.

N° XXVIII.

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE DESSIN.

La Reine, ayant vu sur une feuille d'ardoise, qui lui fut présentée, à Rambouillet, ou à Trianon, un charmant croquis de paysage qui lui fit plaisir, apprit de ses dames qu'un enfant villageois, sans culture et presque sans ressources, avait tracé, comme en jouant, toutes ces lignes spirituelles. Sur sa demande empressée, on le lui amena. Elle lui fit quelques questions; elle aima ses réponses. Interrogé s'il chérirait la Protection bienveillante qui lui ferait enseigner l'art de la peinture, il tressaillit de joie, et témoigna une vérita-

ble émulation. La Reine aussitôt le mit au nombre de ses protégés particuliers, et le fit recommander à messieurs de l'Académie de peinture.

Ayant appris, six mois après, que sa recommandation restait sans effet et négligée, elle blâma, sans éclater, l'ingratitude Académique, et, de ses deniers, elle fonda une ÉCOLE-PRÉPARATOIRE DE DESSIN, pour *seize* élèves-gratuits, nés dans des familles peu aisées. Son bon cœur choisit le nombre *seize :* voulant, se plaisait-elle à dire, que ces jeunes artistes apprissent de bonne heure à aimer leur Roi.

L'Établissement se voyait, rue Guénégaud, à Paris, contre l'Hôtel-général des Monnayes. M. Gérard, (aujourd'hui peintre de portraits et d'Histoire), y obtint une des *seize* places, protégé qu'il était par le fameux bailli de Suffren.

N° XXIX.

LETTRE DE MADAME LOUISE A LOUIS-SEIZE.

Madame Louise, Fille chérie du Roi Louis XV, ne fut bien connue et bien jugée que lorsqu'elle eut tout quitté pour s'ensevelir dans un cloître. On chercha des motifs humains à une résolution si extrême. On supposa, comme il est ordinaire, un amour malheureux et sans espoir..... La princesse prouva, par sa constante sérénité, que son âme était restée paisible. Et le zèle constant dont on la vit émue pour la modeste et imperceptible famille qu'elle s'était donnée, ne laissa plus aucun doute sur la sincère réalité de sa vocation.

Le pape Ganganelly, adulateur de Louis-Quinze, (à qui il devait sa thiare), lui envoya, de Rome, les six énormes chandeliers d'argent (1) qui venaient d'appartenir au grand-autel des jésuites. Louis XV, un peu embarrassé de ces flambeaux somptueux et de la croix magnifique y annexée, les envoya de suite *à sa chère fille*, nouvelle abbesse ou prieure de St.-Denis. Madame Louise ne permit pas que sa Maison en fit usage; et lorsque le Roi vint lui rendre visite, elle osa lui faire entendre ces mots : *un Pape philosophe est à contre-sens. Aujourd'hui, sire, c'est le tour des jésuites; un peu plus tard, les Rois et les Papes en tâteront.*

Après la mort de Louis XV, son jeune Successeur, alors désireux de bons conseils et de sages avis, parut se plaire à voir souvent madame Louise, sa tante. Cette princesse ne tarda point à comprendre que la tournure d'esprit du nouveau Roi n'était pas en rapport avec les difficultés du Trône.

Dans les commencemens, elle ne s'exprima qu'avec réserve, et sur un bien petit nombre d'objets. En

(1) D'argent massif, hauts de huit pieds et demi, sous le cierge.

1787, lorsque le cri d'allarme fut jeté, et qu'à ce cri de détresse tous les Novateurs répondirent, Madame Louise vit clairement que c'en était fait du Sanctuaire, puisque le ministère, audacieusement, réclamait cette proie, et que le Monarque imprévoyant calculait à peu près comme ces hommes d'état.

Louis-Seize, venu au monastère de St.-Denis, selon son habitude, trouva Madame Louise toute disposée à blâmer ses nouvelles opérations. Elle voulut entrer en matière, il l'arrêta et lui dit : *Ma Tante, j'ai refusé d'entendre les Remontrances de mes parlemens, où il y a des têtes d'un certain poids ; souffrez que je ne retrouve point ces mêmes discussions chez les Carmélites.*

On se sépara, dans les froides salutations de l'étiquette; et pour ne plus se revoir, en ce monde.

Le lendemain, Louis XVI reçut, de St.-Denis, la lettre suivante. Il refusait, d'abord, de la lire; il la lut, cependant :

Au Roi.

St.-Denis, ce jeudi soir.

(Cette lettre est visiblement du mois de mai 1787).

« Vos brusques paroles d'hier ne m'ont point offensée, mon neveu : elles m'ont affligée ; parce que je vous

vois entrer, tout résolu, dans un bouleversement général, qui fait frémir à imaginer, et dont votre esprit, quels que soient nos conseils, ne veut prendre aucun souci, aucune alarme. Mes Sœurs, plongées l'une et l'autre dans la plus vive tristesse, me mandent que les paysannes des champs de Meudon, ne daignent presque plus les saluer, en traversant les cours du château de Bellevue, (1) et que les Brochures contre la Religion et contre la Noblesse sont aujourd'hui la lecture des paysans et des ouvriers. Si vous l'ignorez, je dois vous l'apprendre. Et si vous le savez, sans en être affecté, où allons-nous? où allons-nous!

« Vous avez de bonnes intentions, mon neveu : à cet égard, je ne puis former aucun doute. Mais permettez-moi de vous rappeler (puisque j'ai l'avantage de vous connaître mieux que personne), que votre naturel, irascible et emporté, vous jette, d'ordinaire et malgré vous, dans des résolutions violentes, que

(1) Mesdames Adélaïde et Victoire, retirées à Bellevue, connaissaient par leurs noms toutes les paysannes de leur voisinage. Assises, à leur ouvrage de tapisserie, sur le grand perron du château, elles rendaient le salut à leurs bonnes voisines, et causaient avec elles familièrement.

vous reconnaissez blâmables et mauvaises, lorsque le mal, est accompli et qu'il n'est plus temps d'y remédier.

« J'aborde promptement la situation de vos affaires; car il n'est plus question que de cela dans le monde; et jusques dans nos solitudes, par malheur.

« Malgré tous ces millions et milliards successivement empruntés, en moins de six années, Votre Trésor est tout-à-coup sans ressources, et vous avez annoncé à vos peuples un vaste *déficit* !

« Je vous dirai, d'abord, mon neveu, qu'on vous a fait commettre une faute grossière en vous conseillant de faire une si étrange confession à vos sujets. Autant valait vous exprimer ainsi : *Je vous préviens, ô vous tous, qui que vous soyez, que m'étant occupé de tous autres objets que de nos affaires publiques, mes ministres, à mon insu, ont pillé nos finances. Apportez-moi promptement de nouveaux subsides : et fiez-vous à moi, comme par le passé.* Ces choses-là, vous les avez divulguées en d'autres termes; mais je vous assure que c'est tout un.

« Mon neveu, l'heure est venue où nul n'osant vous parler avec franchise, à cause de votre mauvais

accueil et de vos rudesses, c'est à moi que Dieu ordonne de vous dire librement la vérité. Votre déclaration solennelle du déficit, accompagnée des circonstances qui s'y rattachent, vous a ravi subitement la confiance de toutes les classes. Oser réunir les états-généraux, au milieu de l'agitation où vous venez de mettre la France, c'est vous exposer gaîment à toutes les humiliations, et nous, à tous les maux.

« Vous allez, abattre, d'un seul coup, toutes les barrières qui jusqu'à ce jour, ont tenu en respect la multitude. Vos *Édits* lui ont révélé le secret de sa force : que deviendra votre pouvoir, si elle entreprend de se faire justice elle-même? Avant le péril, vous êtes tout de feu. Dès que les troubles auront pris de la consistance, votre timidité naturelle s'emparera de toutes vos facultés : et si vous rougissez devant mes simples Religieuses, que sera-ce devant tout un peuple, soulevé par vos ennemis!

« Vous répondîtes, l'autre jour, à votre Tante Adélaïde que vous n'aviez des ennemis que parmi les « gens de cour;» elle vous répondit la chose du monde la plus vraie : *Les grands seigneurs vous désireraient un caractère plus convenable, et un accès moins péril-*

leux. Mais j'ajouterai, moi, qu'ils vous respectent, pour votre droiture; et qu'ils vous appartiennent, presque tous, du fond du cœur.

Quant aux princes, leur véritable intérêt se confond nécessairement avec le vôtre. Le prince de Conty est sans reproche. Messieurs de Condé sont remplis d'honneur. Le comte d'Artois m'a promis de renoncer à toutes dépenses. Le comte de Provence a tort de vous précipiter vers les innovations; il ferait mieux de vous offrir son immense fortune, acquise sur vos complaisances, et de donner l'exemple *des sacrifices*, au lieu de vous lancer, comme il fait, sur le bien d'autrui.

« C'est lui qui, après mille tours et détours, vous a donné enfin pour premier ministre son Archevêque-philosophe, un homme de scandale, à qui vous n'avez point voulu confier, dans le temps, le diocèse de Paris, et à la disposition duquel vous avez mis, plus tard, tous les diocèses! il est libertin, il est impie. A des gens de ce caractère tous les moyens sont bons. Il renoncerait Jésus-Christ; il vous renoncera vous-même. C'est lui qui vous aliène la Noblesse, en renouvellant contre la haute Magistrature cette guerre d'extermination qui fit tant de mal à mon Père, et qui, alors déjà, fut sur le point de tout perdre.

« Dans ce temps-là, *vous vous prononçates*, malgré le Roi, *en faveur des parlemens*. Vous les supposiez donc fondés en droit?... D'où vient aujourd'hui, que vous leur contestez ce triste avantage! Eh bien, mon neveu, apprenez de moi quelle était, sur les parlemens, l'opinion de notre Aïeul Louis-quatorze. Ce grand Roi, que vous devriez avoir toujours présent à l'esprit, n'ignorait pas que la Monarchie Française était *mixte et nullement absolue*. Il regardait les Parlemens comme les Tuteurs indispensables des Rois mineurs, et les Conseillers éclairés du Trône, à toutes les époques (1).

« Les ministres, en général, ne conviennent point de cette vérité, parce que toute surveillance et toute contradiction les importunent. Mais le simple bon sens vous dit, mon neveu, qu'il est prudent de ne pas ôter cette gêne aux ministres : les vôtres ont assez fait voir qu'on ne doit pas aveuglément compter sur leur bonne foi.

« M. Necker et son successeur ont adopté la voie commode des Emprunts, parce que les parlemens n'ont

(1) Ce prince, voulant prouver son estime et son affection à la Magistrature, fit Archevêque de sa Capitale, un Harlai-Chauvalon, frère du premier Président.

le contrôle que sur les édits-bursaux. Cette supercherie, (où vous avez donné les mains), vous a perdu : on aurait bien moins dilapidé, si les ressources avaient été moins abondantes et moins faciles.

« Dans la controverse actuelle, je trouve que vous ne vous montrez pas conséquent à vous-même. Avouez que vous n'aimez point à donner, et que la plus petite libéralité à consentir vous met en humeur ou vous chagrine. Si vous n'aimez point à vous démunir, vous qui, personnellement, êtes si riche, comment vous irritez-vous contre messieurs les Notables, de cela qu'ils balancent à s'imposer ! considérez, s'il vous plaît, que la Noblesse de province est peu fortunée ; qu'il y a tel château, dans les profondeurs de la Bretagne, où les gentilshommes, sans être *verriers*, mettent la main à la charrue ; et conservent leur habit de noces, toute leur vie, pour ne s'en habiller et parer qu'aux grands jours.

« En Provence, vous verriez des demoiselles de grande famille, s'adonner, tous les étés, à la petite spéculation des vers à soie, afin d'attirer ces bénéfices *pénibles*, dans le ménage, et en aider, quelquefois, messieurs leurs frères, qui sont bravement au service

du Roi. Est-ce à des fortunes comme celles-là que vous oserez adresser vos nouveaux Édits, pour le rétablissement de votre trésor, dont elles n'ont jamais connu que le nom, et aujourd'hui le désordre!

« S'il y a des sacrifices à commander, commandez-les aux véritables dilapidateurs de la fortune publique. Établissez *une Chambre-Ardente*, comme fit Louis-Quatorze, dans le temps. Faites rendre gorge à tous les criminels auteurs de la misère générale, en quelque lieu qu'ils soient placés, et quels que soient leurs titres. Alors, vous mériterez *le surnom de juste* : jusques-là, ce surnom n'est qu'un compliment. Jusques-là, *suspendez vos paiemens*, à l'égard non des rentiers, mais des créanciers que vous à faits la dernière guerre. Votre empressement à les satisfaire ne doit point aller jusques à perdre l'État.

« Si, au lieu de suivre ce conseil, vous persistez à DOUBLER la représentation des *communes*, pour dépouiller de vive force le Clergé de France et la Noblesse, vous abattrez, j'en conviens, les colonnes de votre Temple : mais ce temple croulera sur vous.

« Adieu, mon neveu; je prie Notre-Seigneur qu'il vous éclaire; et qu'il me rappelle bientôt.

« Sœur LOUISE. »

N° XXX.

MESDAMES D'OSSUN ET DE POLIGNAC.

De toutes les dames de la cour, honorées de la faveur intime de la Reine, madame la princesse de Lamballe fut, sans contredit, celle qui s'en montra la plus digne et qui en jouit le plus long-temps, puisque cette estime et cette faveur n'eurent ni refroidissement ni terme. Éloge le plus accompli que l'histoire puisse décerner aux nobles caractères de Marie-Antoinette et de la princesse de Carignan, sa cousine.

La marquise d'Ossun, née de Grammont, en sa qualité de Dame d'Atours, approchait fréquemment la Souveraine; mais c'était sur tout par son aimable et

solide naturel, qu'elle était nécessaire à son auguste Amie. Lorsque madame d'Ossun, qui n'était point opulente, maria sa fille bien-aimée, l'Hôtel d'Ossun, rue des Saints-Pères, s'imposa des embellissemens extraordinaires et des dépenses, qui pouvaient le ruiner, pour un temps : La Reine vint avec sa bienveillance délicieuse assister à ces Nôces, qu'elle avait préparées. Elle pressa la jeune mariée contre son cœur, et promit à l'époux de le regarder *comme un fils adoptif, s'il lui promettait, à son tour, d'être bon mari, comme il était bon gentilhomme.*

Après les nôces, le marquis d'Ossun voulait se retirer, en Béarn, dans ses terres, et y soulager, quelque temps, sa fortune, de tout ce fracas de Paris. La Reine, effrayée du départ de sa dame d'Atours, sollicita elle-même, auprès du Roi, la seule pension que cette dame ait jamais obtenue ; et voici en quels termes, l'excellente Marie-Antoinette annonça l'heureux succès à madame d'Ossun.

« Vous ne partirez point pour le Béarn, ma très « chère amie : Le marquis votre époux n'a plus de pré- « texte : je viens d'obtenir enfin du Roi, ce que je sol- « licitais pour vous, depuis quelques jours. S. M.

« voyant combien vous m'êtes utile et combien vous « m'êtes chère, vous accorde une pension de douze « mille francs; laquelle, ajoutée aux appointemens de « votre charge, vous permettra le séjour de la capitale. « Je n'aurais pas facilement supporté votre absence: « Jugez combien le roi vient de me rendre satisfaite et « heureuse, en m'accordant ce que je demandais pour « vous; et, en quelque sorte, pour moi! »

Signé « M.-A. »

Cette Lettre, écrite de la main de la Reine, et mise sous une enveloppe, de même écriture, était scellée d'un cachet aux écussons de France et d'Autriche, surmonté de la Couronne Royale, en fleurs de lys. Lorsqu'en 1793, on vint arrêter la marquise d'Ossun, pour la faire mourir, ses femmes de chambre consternées, jettèrent dans une petite cour, voisine de l'hôtel, une quantité de papiers, liés de cordons, qu'une bonne femme recueillit, dès la nuit venue. Elle y trouva la lettre que je viens de rapporter, et de plus un charmant portrait du petit Dauphin *Louis XVII*, en miniature. Après le retour de M^me^ la Dauphine actuelle parmi nous, c'est-à-dire, en 1822, *la pauvre femme* (tombée hydropique), désira céder ces deux

objets précieux à madame la Dauphine; et, par humanité, j'en fis, moi-même, la proposition. M. Charlet, intendant-général de la princesse, nous renvoya sèchement la *Lettre autographe* de la Reine, avec le petit portrait « comme surnuméraires et inutiles »!!

Un Étranger, alors, en offrit six cents francs.

Mme la duchesse de Polignac, Gouvernante des Enfans de France, ne mérita certainement point la haine publique, attendu qu'elle était douce, modeste, ingénue, désintéressée; et que jamais on ne la vit ni abuser ni se prévaloir de son crédit. Elle ne fit presque rien pour MM. de Polastron ses parens, gens de naissance et de mérite, dont la fortune bornée, resta faible et bornée comme auparavant.

La seule Comtesse, Diane de Polignac, mérita des reproches, et gâta le Nom Polignac; cette Chanoinesse, hardie et peu délicate, se permit une vie mondaine, que la Reine blâma hautement.

A la disgrâce méritée du ministre Calonne (1787), la comtesse Diane, se prononça hautement pour l'illustre *dissipateur*, son ami; et eut ordre de se rendre à son Chapitre, en province.

Quant à Mme la duchesse de Polignac, émigrée à

Vienne, (où l'empereur d'Allemagne lui fesait une pension de 40,000 fr., *sollicitée par Marie-Antoinette*), elle s'éteignit et mourut de douleur, après le supplice de la Reine.

N° XXXI.

ANECDOTES SUR VARENNES.

On avait, d'abord, résolu de ne point mettre Monsieur dans la confidence d'un tel voyage ; mais en songeant aux preuves que ce prince avait déjà données de son égoïsme et de son ambition, il fut résolu que M. de Provence ne resterait point, après le Roi, dans la capitale, où ses intrigues persévérantes l'amèneraient peut-être à se faire proclamer.

La Reine et Louis XVI, l'attirant dans un cabinet, s'ouvrirent à lui sur le déplacement projeté, et Marie-Antoinette s'empressa d'ajouter que les intérêts des deux Frères étant indivisibles, il fallait, de nécessité absolue, que Monsieur suivît le Roi.

Il y eut, d'abord, peu d'objections de sa part à ce voyage, dont on se vit contraint de lui révéler le motif important; et il fut convenu aussitôt que, dès le prochain minuit, on se mettrait en route.

Avec tout autre que Monsieur, de semblables résolutions, auraient pu être exécutées : mais avec un astucieux tel que lui, la Reine devait s'attendre à mille entraves. C'est en effet ce qui arriva.

Monsieur, considérant que si la Reine parvenait à mettre le gouvernement dans Longoui, toutes les difficultés étaient surmontées, feignit une indisposition de goutte, et réclama un délai *indispensable* de cinq ou six jours, que la Princesse n'accordait pas, mais que le Roi voulut accorder, lui; fort peu désireux qu'il était déjà, d'entreprendre une expédition et de montrer du caractère.

Cette contrariété, qu'il fallut subir, obligea la Reine d'écrire au marquis de Bouillé, pour l'informer de cet accident, et donner une nouvelle date au voyage.

Durant l'intervalle, Monsieur s'empressa d'avertir le comte d'Artois et Messieurs de Condé; il sut leur persuader que la Reine projetait l'abaissement des princes, en faveur des idées nouvelles; et il ajouta

qu'il n'y avait plus d'espoir pour eux, si le voyage de Longoui pouvait réussir.

Louis XVI, malgré les sages conseils de son épouse, toujours frugale, voulut absolument emmener deux cuisiniers, deux pâtissiers et trois officiers de sa Bouche: le Comte de Provence déclara qu'il en emmènerait quatre, pour sa part; et il s'y obstina, quelqu'observation que la Reine pût lui faire sur une sensualité si déplacée, en tout.

Les onze valets, mis dans une Guimbarde de la Cour, prirent la route de Champagne, et arrivèrent à Varennes, deux fois vingt-quatre heures avant le Roi.

La Reine, qui jamais ne perdait rien de vue, avait bien recommandé à M. Ménissier, chef de cette escouade, toute la discrétion imaginable et le plus rigoureux incognito. A peine arrivés à Varennes, les quatre cuisiniers du Comte de Provence, soignent leur toilette, endossent leurs redingottes de petite livrée, et vont se promener dans l'endroit.

Ménissier, averti de leur imprudence, court après eux, leur parle avec émotion, leur reproche leur insubordination, funeste aux voyageurs illustres.... Les

quatre valets de M. de Provence rient de ses allarmes, et lui déclarent qu'ils ont *reçu des ordres* pour agir ainsi. Ils vont, et chacun les regarde; et chacun de se dire : *Le Roi vient.*

Cette circonstance, inconnue jusqu'à présent, dans le monde, figure dans le Récit que le porte-clé La Rivière fit, en 1825, par ordre, chez M. le ministre de la maison du Roi.

La Rivière appartenait à la Bouche; il fut du voyage.

N° XXXII.

SUITE DES ANECDOTES SUR VARENNES.

Madame Campan, dont la liaison avec Roux-Fazillac, *Député de la Gauche*, était parvenue jusqu'à la Reine, et avait justement éveillé ses méfiances, Mme Campan ne fut point admise au voyage ni au secret de Varennes; c'est un point que j'ai traité plus haut. Cette Dame, en ses Mémoires, a donc pu écrire et a véritablement écrit des erreurs, touchant ce voyage éternellement fameux.

Madame la Dauphine, avec un peu plus d'abandon et de communicatif dans le caractère, pouvait révéler aux Français des choses infiniment curieuses, touchant

cette catastrophe, long-temps énygmatique : la Relation que notre Princesse a communiquée au monde est trop peu nourrie, et ne dit en quelque sorte que ce qu'on avait su, peu à peu.

Je veux rapporter un trait qui peint on ne peut mieux le charmant naturel de la Reine.

Louis XVI ayant, ainsi qu'on l'a vu déjà, refusé la vigoureuse proposition des officiers Hongrois, qui voulaient, au moyen d'un gué, pousser le carrosse à l'autre rive, la Famille royale fit halte et accepta le logement fourni par le Procureur du Roi. Ce ne fut point la *maison d'un épicier*, mais la désagréable habitation d'un petit fabricant de chandelles.

L'odeur pénible de cette fabrique mise à part, la Reine s'applaudit de cette rencontre; car l'épouse du bon marchand fut, par bonheur, une personne douce, modeste, bienveillante et respectueuse, autant qu'on pouvait le souhaiter en un cas pareil. Elle rendit mille petits services à sa Souveraine; éloignant d'Elle ou de ses enfans les caractères suspects du pays, et les entreprises toujours renaissantes de l'insubordination démocratique.

Le lendemain, sous les yeux d'une foule innom-

brable, venue des campagnes environnantes, et sous la dure main d'une garde nationale stupide, qu'armaient des fusils, des coutelas, des fourches et des faulx, le Carrosse-Royal allait bientôt reprendre le chemin qu'inutilement il venait de faire : la Reine cherchait avec anxiété le jeune Héritier du Trône : Ce pauvre Enfant avait disparu parmi les nombreux spectateurs. Sa Mère enfin l'aperçoit, au milieu de l'affluence qui se pressait devant la boutique. Elle le démunit adroitement d'un morceau de pain bis, dont on a gratifié le jeune prince, et elle lance dans la voiture, qui va se mettre en marche, ce morceau de pain brun, qu'elle ne peut apprécier.

Les femmes de Varennes, ignorant les secrets motifs de la Princesse, poussent un cri d'improbation, et attribuent *au dédain* ce qui n'a d'autre cause que la *méfiance* et *l'effroi.*

La Reine, toute pétrie de bonté et d'intelligence, appaise le tumulte, en indiquant, d'un geste, qu'elle va parler : *Ne me blámez point, je vous en prie*, dit-elle avec émotion à toutes ces personnes turbulentes. *Dans la position où m'ont placée tant d'ennemis publics ou secrets (que nous ne méritions pas), je dois veiller*

plus que jamais à la sûreté de mon cher fils, puisque je l'ai mis au monde. Si la personne de qui lui est venu ce morceau de pain, me déclare, EN PRÉSENCE DE DIEU, *qu'il n'y a rien à craindre, je vais manger votre pain, moi-même : car j'aime le pain de ménage, préférablement à tout.*

Ce discours, rapidement énoncé, et de cette voix argentine qu'on se plaisait à entendre, ramena facilement toutes ces susceptibilités populaires ; on applaudit aux bons sentimens de la Princesse ; la pauvre femme *qui avait voulu faire déjeûner le petit prince,* aborda la Reine et se nomma. Tout fut appaisé.

M. le Duc de Normandie, moulé de sa personne et joli comme un Amour, était vêtu, pour ce voyage, d'une petite blouse à carreaux blancs et roses, que la Reine avait taillée et cousue, en secret, de sa propre main, aux Tuileries.

N° XXXIII.

L'ARMOIRE DE FER.

Un ou deux mois avant la chûte de Robespierre, la Convention Nationale admit à sa barre un garçon serrurier nommé Gamin, lequel vint déclarer que Louis XVI l'avait appelé dans son château des Tuileries, entre les deux époques du 20 juin et du 10 août, pour y établir et placer une porte de fer sur une cavité pratiquée en quelque muraille. Et cet homme, ayant ajouté qu'un verre de vin, à lui apporté par le Roi lui-même, à titre de rafraîchissement, n'était qu'un véritable poison, donné en perfidie, la Convention, *toute attendrie,* lui décerna, par décret, une pension viagère, de douze cents francs.

Cette déclaration solennelle du serrurier ne fut évidemment qu'une ruse gouvernementale, imaginée pour attirer foi et croyance à la fameuse ARMOIRE DE FER, dont voici les détails, réduits à leur valeur :

Le 20 novembre 1792, c'est-à-dire trois mois et dix jours après l'incarcération de la Famille royale, on découvrit, dans *l'entre-sol du château*, servant de petit appartement à la Reine, une cavité de trois pieds en tous sens, recouverte et fermée par un léger placard de tolle, qui lui-même se cachait sous un léger panneau de menuiserie, à hauteur d'appui.

La Reine, que tant de faux amis et des trahisons domestiques si nombreuses avaient réduite au tourment continuel de la défiance, s'était servie de ce placard, de Louis-quatorze, pour y déposer ses papiers secrets, les plus importans.

Le Comité de Salut public, en s'emparant avec audace du palais même de ses Victimes, fit la découverte de cette armoire, et mit à profit une si importante occasion. Aux papiers, réels et incontestables, déposés par la Reine et le Roi dans ce placard mystérieux, le Comité en ajouta une quantité considérable, destinée soit à déconcerter le Prince lorsqu'il paraîtrait comme

Accusé, à la barre de l'Assemblée, soit à irriter contre lui la populace, et même la Bourgeoisie, par la voie des journaux, des libelles *gratuits* et des pamphlets.

Le Député Chabot (capucin renégat et prêtre régicide), lorsque l'autorité de Robespierre fut devenue Dictatoriale, et menaçante pour ses collègues eux-mêmes, avoua, dans une maison de la rue St.-Honoré (que je pourrais citer ici), avoua que, pour mieux accabler le Monarque, on avait imité son écriture à s'y méprendre; et que les Meneurs avaient, pour cette œuvre, fait venir de Toulon, un Forçat condamné à vie, lequel, afin d'obtenir sa grâce, s'était surpassé en son travail, surpassé au point que Louis XVI, au premier aperçu, avait *reconnu* son écriture.

N° XXXIV.

LE PEINTRE BOZE ET LES GIRONDINS.

Joseph Boze se fit une réputation dans *le portrait*, où l'on aimait surtout, son talent pour la ressemblance. Mais loin d'ennoblir une physionomie, ce qui est essentiel dans ce genre de peinture, il donnait un air bourgeois et même commun aux personnes les plus distinguées. Témoin son portrait du roi Louis XVI, que la Cour désapprouva sans ménagement, mais dont le Roi parut si content, qu'il nomma Joseph Boze (1) *son peintre.*

(1) J. Boze fit exécuter à son profit la gravure de ce portrait, qui a été mal à propos répandue en Europe ; je dis *mal à propos*, car la figure du Prince était et plus élégante et plus distinguée de l'aveu général.

Ce monarque fit plus : il maintint Joseph Boze en pleine jouissance du grand salon du prince de Conty, pour lui servir d'attelier ou laboratoire ; et il eut soin d'inviter lui-même les seigneurs *à se faire peindre par M. Boze ;* leur indiquant et prescrivant le prix des portraits, eu égard aux accessoires et dimensions, en un mot ; un vrai tarif.

Le Roi affectionnait l'Artiste, qu'il regardait comme « naïf et bonhomme », ce qui était réel chez lui, à peu de chose près.

M. Boze, étant connut pour Provençal, et pour *ami particulier* du Roi, eut une clientelle, une petite cour, quand les États-Généraux arrivèrent. Il se montrait accessible ; il était adroit ; tous les intrigans l'approchèrent : les uns pour apprendre de lui les effusions secrètes du Prince, les autres pour faire parvenir au prince ou leurs menaces politiques, ou leurs offres de

M. Boze eut l'ambition de peindre aussi la Reine : il y échoua complètement ; une tête si noble, si gracieuse, était au-dessus de son pinceau.

Ce portrait, bien exécuté, d'ailleurs, ne demeura que 24 heures exposé dans le salon de la Paix, la Princesse le fit porter au Garde-Meubles. L'artiste n'oublia ce chagrin, qu'au tribunal révolutionnaire.

services et de dévouement, ou des projets réparateurs, ou des embûches déguisées.

Un mois tout au plus avant le 10 août, la Faction des *Girondins* (1) s'étant abouchée avec Boze, lui remit un Mémoire secret pour le roi. Dans ce mémoire, souscrit de Barbaroux, de Guadet, de Vergniaux, de Gensonnet, de Fon-Frède et autres illustres de la Gironde, on démontrait à Louis XVI, l'ambition scélérate de Robespierre, *qui visait incontestablement au meurtre de son Prince et au rôle exécrable de Cromwel.* « Sire, disaient les Girondins en terminant : *Appelez-nous au ministère ; nous vous débarrasserons de ce pervers, et nous raffermirons enfin votre autorité.* »

La Reine, si souvent trompée, en de pareilles communications, détourna son Époux de toute réponse décisive. Le 10 Août ne tarda point à éclater. Les Girondins, épouvantés pour *leur Mémoire, resté au Tuileries,* prononcèrent la DÉCHÉANCE, encore plus sévèrement que leurs autres collègues! ils prononcèrent, comme eux, les grandes rigueurs de l'emprisonnement!! Et lorsqu'il fut décidé, par la Convention, qu'il y aurait

(1) On désignait sous ce nom la députation de Bordeaux réunie à ceux de Marseille et de la Provence.

interrogatoire et jugement á l'égard de Louis XVI, ils chargèrent M. Desèze, leur compatriote et ami, d'aller *s'offrir comme Défenseur* au malheureux Monarque, afin d'empêcher qu'il ne fît usage, en ses réponses et plaidoieries, de ce Mémoire lumineux et péremptoire des Girondins.

Joseph Boze, dont j'ai eu toute la confiance, m'a révélé ce grand secret. Il l'a confié à ses enfans et à ses plus intimes.

N° XXXV.

LE DOMAINE DE SAINT-CLOUD,

PROPRIÉTÉ DE LA REINE.

Le château de St.-Cloud, donné par Louis XIV au premier duc d'Orléans, son frère unique, fut possédé par les descendans jusqu'à l'année 1786. A cette époque seulement il devint la propriété particulière de la Reine, qui l'acheta *des deniers de sa dot*, et l'acheta de Louis-Philippe-Joseph Duc d'Orléans, très disposé, alors, à s'en défaire.

Malgré ces circonstances et ces dates, bien faciles à connaître ou à vérifier, il n'est pas rare d'entendre

dire et affirmer, dans le monde, que Mme de Montesson, afin d'obtenir le consentement Royal dont avait besoin *son mariage*, obtint du Duc Louis-Philippe d'Orléans la *vente gratuite* ou *la cession* de St.-Cloud *pour la Reine*, et qu'à ce prix, *Marie-Antoinette* favorisa l'hyménée du prince, contraire au grand cérémonial et à l'étiquette des Cours.

Le public, ainsi endoctriné, ajoute que M. le duc d'Orléans, dernier mort, ne pardonna point à Marie-Antoinette cette acquisition et ce mariage, contraires l'un et l'autre à ses intérêts, sur tous les points.

Le plus léger examen renverse tout ce ridicule échaffaudage de suppositions, car ce fut Louis XV, et non pas Louis XVI, qui autorisa le mariage du Duc Louis avec la marquise de Montesson, le 20 avril 1773, c'est-à-dire à une époque où Marie-Antoinette, Dauphine à peine âgée de 17 ans, n'avait ni crédit ni puissance à Versailles.

Ce point essentiel demeurant éclairci, je dois ajouter que M. le duc d'Orléans toucha bien réellement et en beaux écus, la plupart Allemands, le prix considérable de cete aliénation. (Il construisait alors, à grand frais, son Palais-Royal, auteur de sa perte).

La Reine s'affectionna beaucoup à son nouveau do-

maine. Elle ajouta quelques bâtimens au château, pour y recevoir plus convenablement ses amis ou les princes.

N'ayant point oublié les usages simples et bienveillans de la Cour de Vienne, elle fit ses visites dans le village, comme une Châtelaine autour de son manoir; elle entra chez les pauvres villageois; elle entra chez le vieux pasteur, et consentit à manger ses figues, *à charge de réciprocité.*

De retour au château, par les jardins du bord de la rivière, elle visita, une à une, les jolies baraques permanentes. Il n'y avait, en ce temps-là, qu'un seul libraire : elle le salua par son nom, et s'assit, pour ne rien déranger, sur un petit banc d'étalages. *J'aperçois là de jolies reliûres,* dit-elle au bon marchand de livres, qui s'épuisait en révérences et en excuses; *Cet Anacharsis est-il complet ?* — « Oui, madame. » — *Eh bien, il faut le lier avec ce ruban, et me l'envoyer tout de suite.* A cet Anacharsis, élégant Cazin, elle ajouta 40 petits formats encore, qu'elle voulut payer avant que de sortir.

Le bon libraire avait une petite fille, que la Reine trouva jolie, et qu'elle dota d'avance et par amitié. C'est la marchande libraire d'aujourd'hui, au parc d'en bas.

N° XXXVI.

LE TESTAMENT DE LA REINE.

Le conventionnel Courtois fut chargé, comme on sait, de rédiger le fameux Rapport, relatif aux papiers entassés chez Robespierre. Et cela est si vrai, que le rapport dont il s'agit porte encore son Nom.

Courtois, en sa qualité de Régicide, *employé pendant les cent jours,* fut condamné à la déportation. Il possédait un superbe château *national,* sur les bords de la Meuse. Il désirait, malgré tous ses crimes, finir sa vie, en paix, dans cet agréable domaine; il restitua le Testament de Marie-Antoinette, espérant que cette res-

titution tardive, et pour ainsi dire forcée, lui obtiendrait sa grâce et l'entier pardon.

Il est mort sur les terres étrangères. Sa fille a vendu, aussitôt, l'héritage dispendieux dont je viens de parler; et elle s'est retirée à Châlons, petite et jolie ville de Champagne. En 1794, Courtois, imitant ses amis les Thermidoriens, s'empara, chez Robespierre guillotiné, de tous les effets et papiers secrets qui furent à sa convenance. Le Testament douloureux de Marie-Antoinette avait été *conservé* par Robespierre, qui se proposait de l'offrir, un jour, à la Fille de Louis XVI, en lui proposant la couronne, et sa main!.... O Providence impénétrable! Deux régicides, guidés par leur égoïsme et leur intérêt, ont laissé vivre et nous ont transmis la noble justification de la Reine!!!

N.B. La Gazette de France, avait, six années avant le retour de la Famille Royale, annoncé au monde l'existence de ce Testament. M. le président Desportes, ancien prisonnier et depuis confident de la veuve Lebeau, rédigea l'article.

N° XXXVII.

JACQUES DELILLE,

SES DERNIÈRES VOLONTÉS.

Le plus doux, le plus aimable des hommes a eu des ennemis bien violens et bien acharnés. Les devait-il à sa gloire littéraire, ou à sa noble fidélité pour les Bourbons?... Il est hors de doute que le plus implacable de ses détracteurs haïssait en lui l'homme à grands talens, et mille fois plus encore le royaliste fidèle.

L'abbé Delille ne fut jamais dans les ordres sacrés; professeur au collége de La Marche, il était simple tonsuré, lorsqu'il publia sa belle traduction des *Géorgiques*. La Reine Marie-Antoinette, passionnée pour

notre littérature, fit remettre au jeune professeur une gratification de deux mille francs, ordonna qu'il lui serait présenté dans ses jardins de Trianon, lui récita elle-même, pour l'encourager, les plus beaux passages de son livre, et lui donna la première idée de son Poëme des Jardins. L'abbé Delille, comme tous les artistes, était sensible à la louange : celles d'une Reine aimable et universellement adorée électrisèrent son talent; il publia bientôt ce Poème enchanteur des *Jardins*, où *la jeune Déité de Trianon* admira le talent, inspiré par la reconnaissance.

Marie-Antoinette possédait au plus haut degré la science des procédés et l'art séduisant d'être utile. Cette princesse daigna s'occuper de la fortune de son poète, et lui donna le premier bénéfice-simple qui vint à vaquer (1). Ce bénéfice exigeait *les quatre mineurs*. M. Delille se rendit auprès d'un évêque, pour faire la retraite d'usage, et recevoir une ordination, qui n'est que préparatoire. L'abbé Delille n'a donc jamais été que *minoré* : tout le surplus est de l'invention de ses méchans adversaires.

En 1813, lorsqu'il mourut, sa famille éplorée voulait

(1) Une abbaye de 16 mille livres de revenu.

le faire embaumer sans éclat, et transporter son cercueil dans un cimetière de campagne; mais un membre de l'Institut (feu M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely) accourut, au nom de sa Compagnie, et vint donner des ordres, qui dérangèrent tous les projets.

Les obsèques furent brillantes, et dignes de ce poète illustre; elles furent très dispendieuses : et, quoi qu'on en ait dit, dans le temps, la veuve en supporta tous les frais. Le corps de M. Delille fut embaumé. Le baromètre étant à l'orage, les médecins se hâtèrent; et après avoir haché le cœur avec le cerveau, ils les déposèrent non dans la tête, mais dans la gorge et la poitrine. Je rapporte cette circonstance comme un fait, et j'en ignorai le motif ou l'intention. Les choses étant terminées, on allait descendre le corps dans la salle de Louis XIV, lorsque madame Delille envoya secrètement deux petits émaux, qu'une personne de confiance remit à l'un des chirurgiens. On attira M. Regnault dans une pièce voisine, et on plaça les deux émaux sur la poitrine du défunt, qui l'avait ainsi ordonné avant sa maladie.

Ces deux émaux, bien précieux, étaient deux magnifiques portraits de Louis XVI et de la Reine. Le

poète, inspiré par son cœur, avait chanté leur magnificence..... et leurs infortunes : il n'avait pu les délaisser durant sa vie, il ne put les délaisser après sa mort.

N° XXXVIII.

LES BRODERIES DE LA REINE.

J'ai déjà dit, et je me plais à répéter, que la Reine aimait le travail, et qu'elle en donnait, chaque jour, le conseil et l'exemple à sa Fille. Malgré les nombreux assujétissemens de sa haute position, qui la mettait si fréquemment en évidence et en scène, elle savait se ménager des momens de repos, qu'elle nommait *ses haltes*, et alors, elle prenait avec joie ou son tambour à broder, ou ses instrumens de musique, ou sa tapisserie.

Peu de mois après son trépas, on vendit publiquement, à Saint-Cloud, son mobilier rempli d'élégance,

ses porcelaines qu'on admire encore, les nombreux cahiers de musique, son piano, sa harpe, sa mandoline; ses broderies terminées ou commencées; et plusieurs morceaux de tapisserie, avec les pelotons de soie et les aiguilles qu'avaient assemblés et rangés son bon goût et ses jolies mains.

On se disputa ces objets précieux : et la douleur des particuliers vint grossir le trésor de la République parricide. J'assistais avec désolation à cette vente sacrilége. Mon jeune cœur prenait en subite aversion les acheteurs indifférens, les spéculateurs sans entrailles. Mais les acheteurs dont la physionomie se troublait, dont les yeux se mouillaient de larmes, j'allais à eux, je leur offrais ma consternation comme un miroir de sympathie, et je leur adressais, sans les commettre, quelques mots d'éloge et de remercîment.

Sur le parquet de l'ancienne Chambre à coucher, j'aperçus un épi de blé, en fil d'argent, qui s'était détaché d'une riche garniture, mise en vente. Je le cueillis, dans les poussières : il ne me quittera qu'à ma mort.

Peu de jours après, Robespierre me manda chez lui, non pour cet épi de blé, mais pour quelques mots, dits

par imprudence, et qui mettaient à nu son trésor *secret*. Il me jeta dans un cachot souterrain; où, neuf mois durant, j'attendis la mort à toute heure.

Dieu, qui me destinait à retracer les malheurs excessifs d'une Reine, me retira sain et sauf de ce premier tombeau.

N° XXXIX.

COLLIN D'HARLEVILLE.

EXTRAIT DES MÉMOIRES INÉDITS DE M. LA FONT D'AUSSONNE.

Peu de jours après le supplice de Robespierre, les nouveaux Comités de la Convention, désirant se rendre agréables aux Parisiens, mirent en liberté les principaux acteurs de la Comédie-Française, qui, proscrits pour leurs opinions, languissaient dans les fers et dans les allarmes, depuis plus de dix mois. Ces personnages, recommandables par leurs talens supérieurs et l'honnêteté de leurs principes, étaient St.-Prix, Dazincourt, Molé, St.-Phar, Fleury, Larochelle, Naudet; mes-

dames Louise et Emilie Contat, Devienne, Des Garcins, St.-Val aînée, St-Val cadette, et Lachassaigne. Leurs camarades dissidens occupaient le théâtre actuel du Palais-Royal. Les captifs délivrés allèrent s'établir au théâtre Feydeau, où le seul bruit de leurs noms attira la foule et produisit des recettes incalculables.

Toutes les pièces de M. Collin avaient été faites pour ces aimables talens : et il faut convenir qu'ils les rendaient avec une si grande perfection, avec un charme si extraordinaire, que la célébrité de notre Auteur comique y gagnait beaucoup, de son propre aveu. Longtemps opprimé lui-même par les Hommes cruels de la Révolution, il voyait le public s'intéresser vivement à sa conservation presque miraculeuse, et toutes les fois que le parterre l'appercevait dans le fond de quelque loge ou de quelque galerie, on le saluait par son nom, et par mille applaudissemens. Ce fut dans ce temps-là que j'eus l'honneur et le bonheur de faire sa connaissance. Ma grande jeunesse ne l'excitait pas beaucoup, tout d'abord, à seconder mes prévenances; mais il ne tarda pas à distinguer la sincérité de mon caractère; il vit aisément que j'étais, *alors*, passionné pour l'art dramatique; et, trouvant quelque justesse, quelque

solidité dans certaines observations que ma bienveillance osa se permettre sur quelques-uns de ses Vers, ou de ses Sujets, ou de ses détails, ou de ses personnages, il m'accorda son attention; bientôt après, sa confiance; et presque en même temps, son amitié.

Tout autrement organisé que les autres Littérateurs ses confrères, M. Collin ne tenait point à ce qu'on appelle *les succès de société*. Même avant ses malheurs, il voyait peu de monde; et son naturel modeste, réservé, timide, lui donnait une réputation d'homme farouche, que certainement il ne méritait pas. On ne peut pas dire non plus qu'il fut *aimable*. On ne l'est, en général, qu'autant qu'on veut bien l'être: et M. Collin, rempli de bon sens, ne voyait plus, dans l'espèce humaine, que des êtres dignes de mépris, et des familles dévorées d'affliction. Plongé dans une mélancolie douce, mais très gênante, il ne se prêtait que difficilement aux petites complaisances sociales; et l'on verra, dans un autre passage de ces Mémoires, tous les ressorts qu'il me fallut mettre en jeu pour l'entraîner, deux fois seulement, aux brillantes soirées de madame de Bourdic.

Avec moi, dont la société ne lui devenait jamais in-

commode, parce que, de bonne heure, j'ai su lire dans les volontés d'autrui, M. Collin se livrait à ces épanchemens communicatifs qui sont un besoin pour les belles âmes. Tantôt en réponse à mes interrogations, et tantôt de lui-même et de son propre mouvement, il entrait dans les détails précieux de son avancement littéraire; il parlait de son père, de son *excellente Mère*. Il parlait de la Reine Marie-Antoinette, protectrice auguste de son talent et véritable auteur de son renom et de sa gloire. Alors, et dans ces momens-là seulement, sa langueur habituelle disparaissait, il permettait à sa tête un port d'élévation et de dignité; il se découvrait, par un respect intérieur, que lui suggérait sa mémoire; et après avoir prononcé quelques paroles d'imprécation contre les détracteurs et les bourreaux de cette Princesse infortunée, il laissait un libre cours à ses pleurs.

M. Collin d'Harleville, auteur des plus agréables comédies qui aient été faites depuis Molière et Regnard, naquit à Chartres, d'un père assez rigoureux, et de la mère la plus douce et la plus indulgente. Élevé pour les procès et les agitations du Barreau, il éprouva, dès l'enfance, une insurmontable aversion pour ce

genre d'emploi, que voulait lui céder et transmettre son père. Venu à Paris afin d'y terminer ses études, il fréquenta bien peu les Écoles de droit, et se rendit, fort exactement, aux représentations théâtrales. Son père en ayant été informé, lui fit parvenir des reproches sévères, et lui supprima sa pension, que madame Collin, dans le plus grand secret, tâcha de remplacer par ses fréquentes largesses. Enfin, l'irrésistible volonté de la Nature l'emporta sur les improbations et les prohibitions paternelles : une vocation, que rien n'avait pu ni faire dévier ni fléchir, se prononça tout-à-coup par une Composition en cinq actes. Le jeune avocat, dans l'espace de trois mois, produisit son essai, qui fut l'*Inconstant*. Il accourut aussitôt chez le célèbre comédien Molé, pour lui offrir son premier rôle, et il le pria de vouloir lire son manuscrit avec attention, se proposant d'obéir à tous ses conseils.

Molé ne trouvait, dit-on, de l'esprit dans les ouvrages, qu'autant que les auteurs lui avaient paru gens d'esprit. Comme le jeune d'Harleville, à cet égard, ne prévenait point par ses apparences, le comédien jugea la pièce *médiocre*; et après dix à douze visites infructueuses, il lui conseilla *d'abandonner la carrière* et de brûler tous ses manuscrits.

Les respectueuses observations du Littérateur, toutes ses prières furent inutiles : Môlé demeura inébranlable dans cette opinion. Et M. Collin se retira dans sa triste demeure, pour y déplorer la rigueur de son sort, et y subir une maladie, qui faillit être sa dernière.

Dix années s'écoulèrent sans que la sentence du Comédien pût être infirmée, et sans qu'il fut possible au jeune poète de rompre fièrement avec les Muses, et d'abandonner leur Hélicon stérile où tant d'adorateurs viennent consumer leur vie en espérances frivoles et en regrets.

M. Collin, tombé dans une maladie d'épuisement et de langueur, s'était retiré à Versailles, où le spectacle animé de la plus brillante cour de l'Europe et la pompe des représentations théâtrales du château lui semblaient pouvoir adoucir la cuisante amertume de son âme. Un jour, s'étant assis non loin du grand canal, sur un tapis de verdure, il laissa tomber et fuir un rouleau de papiers, que des dames Anglaises aperçurent et lui rapportèrent. Ces dames, quoiqu'étrangères, parlaient très bien le Français. Elles connaissaient notre littérature et nos écrivains : la conversation devint des plus

intéressantes; et M. Collin parla de son inclination funeste pour les Vers, à quoi se rattachaient tous les malheurs de sa vie. Les dames Anglaises l'ayant jugé digne de leur société, trouvèrent sa comédie de l'*Inconstant* une production des plus remarquables. Elles s'engagèrent à en parler à madame Campan, l'une des premières femmes de chambre de la Reine. Peu de jours après, M. Collin reçut un billet de cette dame qui l'appelait à Trianon!!

Quel fut son étonnement!... c'était la Reine elle-même, qui, déjà prévenue et bien disposée, voulait entendre la lecture de sa pièce, et l'entendre lire par l'Auteur.

Troublé, d'abord, par la présence de cette auguste Souveraine, mais bientôt rassuré par son affabilité ingénieuse et incomparable, M. d'Harleville eut le bonheur de ne pas échouer dans cette lecture, et d'exprimer les diverses nuances de ses rôles, de manière à soutenir l'attention et l'intérêt. La Princesse fut « enchantée. » Elle prit le manuscrit avec une bienveillance remplie de charme, et *se chargea de convertir M. Môlé.* « Je connais cet Acteur, mieux que personne », ajouta Marie-Antoinette en souriant : « il trouvera cette

« pièce délicieuse, aussitôt qu'il saura qu'elle a mon « approbation. » En effet, Molé, venu à Versailles pour recevoir les commandemens de la Reine, *reconnut ses torts*, avec des protestations infinies, trouva le rôle principal d'un comique et d'une originalité dignes des plus grands éloges, et *promit de faire réussir l'ouvrage, à la satisfaction de sa Souveraine et de l'auteur.*

Jouée, deux ou trois mois après, au voyage de Fontainebleau, en présence de toute la Cour, cette pièce obtint le succès le plus complet. Et, toutefois, M. Collin, se conformant aux secrets conseils de la Reine, réduisit son poème en trois actes, pour lui donner plus de mouvement et de célérité.

Les applaudissemens de la Capitale vinrent compléter le triomphe de M. Collin d'Harleville, à qui Molé s'empressa *de porter ses excuses avec ses hommages*; et ce grand Comédien, dont la présomption était exempte d'orgueil et de malice, le *pria de lui faire incessamment quelque nouveau Rôle, qui pût leur être favorable à tous deux.*

Les *Châteaux en Espagne* suivirent de près l'*Inconstant*. La Cour et le public aimèrent, dans cette pièce, un nouveau genre de comique, où l'esprit n'emprun-

tait rien à la malignité, où la gaîté n'empruntait rien à la licence ; un dialogue, facile quoique de bon ton; une morale touchante sans pédanterie; et avec tout cela, un tableau fidèle de la vie humaine, où tous les rangs, où tous les étages pouvaient aisément rencontrer leurs portraits.

M. Campan, Secrétaire du Cabinet de la Reine, vint exprès à Paris, pour *féliciter* le Poète sur son nouveau triomphe, et lui annonça que l'intention de Sa Majesté était de lui donner, Elle-même, le sujet d'une troisième comédie, dont Elle *croyait pouvoir garantir le succès.*

Collin d'Harleville, dévoué par inclination et par reconnaissance, à toutes les volontés de sa protectrice incomparable, laissa là tous ses vers commencés, et se rendit à Trianon. Ce fut là que Marie-Antoinette, affable avec dignité, et remplie d'esprit, sans la moindre prétention au génie, lui offrit et lui développa le charmant sujet de son Optimiste. « Je tiens infiniment, « ajouta la Princesse, à voir paraître cet ouvrage, et je « me fais d'avance un plaisir de la surprise que nous allons causer au Roi. »

Pour bien comprendre ces paroles, il est indispen-

sable de se rappeler le caractère ou le naturel de Louis XVI. Ce prince, appelé au rang suprême par sa naissance, n'aimait ni les pompes ni les embarras du trône, ni les assujétissemens de la grandeur. L'immense étendue, soit des appartemens, soit du château de Versailles, choquait son goût particulier. Il eut voulu, disait-il franchement, naître simple gentilhomme et possesseur d'un modeste château. Il eut mis tout son bonheur à suivre directement la culture et la bonne administration de son domaine. Il eut trouvé d'inexprimables délices à diriger la dépense générale de sa maison, et à surveiller l'éducation journalière de ses enfans. Naturellement consciencieux et équitable, il aurait pris plaisir à rendre la justice à ses vassaux; à les accorder dans leurs différents; à les visiter dans leurs maladies; à les secourir dans tous leurs besoins.

Marie-Antoinette qui aimait sincèrement le Roi son époux, désira lui présenter, sur la Scène, un *Caractère* où le Prince aurait l'étonnement et la satisfaction de retrouver toutes les inspirations de son propre cœur.

L'aimable artifice réussit au-delà de toute espérance. A mesure que le nouveau drame se déroulait sur le théâtre, le bon Louis XVI, ingénu comme la nature,

éprouvait, dans sa loge, et manifestait, sans contrainte comme sans détour, toute la satisfaction de son esprit. *C'est charmant,* s'écriait le monarque!... *On ne peut mieux!... Rien n'est plus vrai!... Je n'ai jamais rien vu de plus agréable!*

La pièce étant terminée, on allait baisser le rideau, suivant l'usage : le Roi, par un signe de sa main, donna contr'ordre et fit appeler l'Auteur.

M. Collin, introduit dans la Loge Royale, présentait humblement ses hommages : Louis XVI lui donna l'accollade, le créa Chevalier, et lui fit présent de sa propre épée, qui étincelait de diamans : « Monsieur « d'Harleville, lui dit ce bon Prince, vous êtes un « poète du premier ordre, et un honnête homme, par- « dessus tout. C'est l'opinion qu'il faut avoir de vous, « après la représentation d'un semblable ouvrage. Vous « m'avez fait un plaisir extrême, je vous donne, sur « ma cassette, une pension de quatre mille francs. »

Le public, témoin attendri d'une scène si noble et si touchante, fesait éclater son émotion par ses *Vivat* et ses applaudissemens. La Reine, dont la satisfaction était au comble, fit prier l'Auteur de passer dans sa loge; et, là, tournée du côté des spectateurs, dont elle

était alors idolatrée, elle daigna féliciter M. Collin, d'abord du succès prodigieux de son ouvrage, et puis des honorables bontés du roi. *Je vous prie, Monsieur*, ajouta-t-elle, en détachant un superbe anneau de son doigt, *d'accepter ce diamant, comme un souvenir éternel de mon admiration, et de recevoir une pension de mille écus, sur ma cassette.*

Tel était l'affreux *despotisme* de la Cour, envers les Gens de Lettres, sous le règne de Louis XVI.

MÉMOIRES inédits de M. La Font d'Aussonne.

N° LX.

LES CARROSSES DE LA REINE.

Les *Journées* lucratives de juillet 1830 n'ont été qu'une faible imitation de la grande curée du dix août 1792, parce que, en juillet 1830, M. le duc d'Orléans, mémoratif de l'ancien désastre, a pris des mesures promptes et efficaces pour étouffer le pillage populaire, dans son berceau.

Les hommes de ce prince, la plus part en redingotte bleue, aux boutons recouverts, se sont glissés rapidement dans les résidences royales; et, là, feignant les mêmes irritations que la populace, ils ont mis surveillance et contradiction.

Par ce moyen, le plus précieux fut sauvé : témoin la Cassette en filigrame d'or, dite de *Mazarin* ou d'*Anne d'Autriche;* et la haute *Abondance*, en argent massif, qui ornait le salon des Tuileries, joignant celui du Trône. Les héros de juillet s'en virent frustrés; ils pleurent encore cette Abondance.

Au dix août 1792, nulle volonté ne fut assez ferme, nulle combinaison ne résista. Aussi, que de riches trouvailles dans ces appartemens *d'ancien régime!* que de fortunes commencées ou réalisées dans ce massacre *anti-féodal!*

La Convention, s'étant déterminée à supprimer le royal Possesseur, confisqua de plein droit l'héritage. Les plus avides et les plus effrontés volèrent le sceptre, la couronne, les Ordres du Monarque et ses épaulettes en brillans fins. Le capucin Chabot eut pour sa part douze couverts en or, cinq ou six belles montres enrichies de diamans, plus le fauteuil et le carreau fleur-de-lys d'oré, qui servait au prince, dans la salle de l'assemblée. Ces deux derniers objets furent retrouvés en son domicile, lorsque, vingt mois après, l'*ami* Robespierre le guillotina.

Les somptueux et les élégans carrosses de la Cour,

furent rassemblés en un *dépot général provisoire*, rue du Faubourg-St.-Honoré, hôtel de Sabran, où demeure aujourd'hui la princesse russe Bagracion.

Robespierre mit à sa disposition privée un élégant petit coupé de la pauvre Reine, de ceux qu'on appelait *Voitures de Trianon*. Un tout pareil fut pour Talien, un autre échut à Barras; un autre appartint au *citoyen Henriot*, ancien petit commis de barrières, maintenant Commandant-général de la garde nationale de Paris, ayant l'*Hôtel* St.-Agnan pour *maison*.

Cet équipage, conquis sur une Reine, attira une affliction sensible au malheureux commis devenu grand seigneur : car il ne faut point s'imaginer que tout soit bénéfice et profit dans les spéculations révolutionnaires.

L'équipage de Trianon, fait pour la divinité de l'élégance, était fond marron-clair, aux moulures d'or, sur un train vert, reluisant de dorure. L'écusson de France avec sa Couronne ornait les deux portières; et, sur les deux panneaux d'arrière-ligne, on voyait une légère branche de lys. La doublure et la housse étaient en velours de soie, ciselé bleu céleste; l'intérieur flambant-neuf, avait conservé tous ses parfums; une brillante galerie d'or couronnait l'impériale.

Henriot aimait bien son bel équipage, malgré son origine ; mais ces odieuses fleurs de lys s'opposaient à ses jouissances : il s'empressa de les supprimer. On lui procura un peintre-décorateur, qui, se conformant à ses idées, renouvella tout l'écusson. François Renard (bon royaliste encore vivant), mit sur les fleurs de lys une tête de Méduse, un coq-vigilant, des drapeaux tricolores à profusion, et le bonnet-rouge sur la couronne. Le peuple de la place de Grève, en voyant cet équipage *féodal*, le poursuivit à coups de pierres ; et Henriot fut dénoncé le soir même, au Club rigoriste des Jacobins. Henriot s'excusa du carrosse, en disant qu'il était tenu *d'aller vîte* ; et il ne fut mis à mort qu'avec Robespierre, l'année d'après.

N° XLI.

ROBESPIERRE.

Maximilien de Robespierre, d'origine Anglaise, catholique, était fils d'un très honnête gentilhomme, avocat ou jurisconsulte à Arras. Le chef de cette famille, attaché au célèbre roi Jacques-Deux, était venu en France avec ce prince, lors de la révolution protestante de 1688.

Maximilien, élevé au collége de Louis-le-Grand, rue St.-Jacques, y était comme *Boursier;* c'est-à-dire pensionnaire de la couronne. A l'occasion de quelque fête, relative au Roi, il fit le meilleur Eloge, en vers

latins, pour le jeune monarque Louis-Seize, qui goûta cet opuscule, et le gratifia d'une pension de huit cents francs.

Durant les premiers travaux de l'Assemblée constituante, Robespierre n'eut point d'autres intérêts que ceux de la Noblesse. Quelqu'un de ces Messieurs l'ayant contrarié sur une bagatelle, il ne siégea plus avec eux. Lorsqu'une intrigue usurpatrice eut fait décréter que l'éducation du jeune prince royal *serait Nationale*, Robespierre écrivit à Louis-Seize et se proposa, lui-même, pour gouverneur du Dauphin. Sur l'avis raisonné de la Reine, le Ministre lui répondit les choses les plus obligeantes; et ajouta, par malheur, que la Famille royale, ignorant son désir à cet égard, *avait déja fait un choix*.

C'est à ce mécompte de l'amour-propre et de l'orgueil, que remontent directement toutes les fureurs de l'implacable Robespierre; c'est à ce refus, bien légitime, que la Reine a dû toutes ses humiliations et son cruel trépas.

Le 15 octobre, tout le temps que durèrent les débats, au palais, il y eut sans cesse des couriers entre le Comité de salut-public et le Tribunal-révolution-

naire. Du salon même de la Princesse, résidence envahie par le comité Régnant, Robespierre dirigeait les débats du procès et mandait ses ordres. Lorsqu'il sut la sentence prononcée, et qu'on avait ramené la noble Victime au cachot, il défendit qu'on lui accordât aucune sorte de nourriture, afin que cette tête royale parût affaiblie et consternée, aux yeux du public.

Dès la matinée du 16 octobre, ont vit des ouvriers occupés à construire une galerie en charpente, devant les cinq ou six croisées de Fouquier-Tinville, quai *des Opticiens* ou *des Morfondus*. Robespierre et le Tribunal de sang se placèrent sur ce balcon, recouvert de beaux tapis. La Reine de France, traînée à l'échafaud, dans une charrette, passa lentement sur la rive opposée, et servit de spectacle à ces hardis scélérats.

Parvenue à l'échafaud, ce fut une autre scène. On apporta de chez Robespierre, (logé devant l'Assomption), une corbeille remplie de Cocardes Tricolores, où s'engloutit la tête Royale, ainsi que le tyran l'avait ordonné.

N. B. L'individu qui, traversant la foule et les rangs monstrueux des soldats, apporta, les bras levés, cette corbeille tricolore, a joui, sous la restauration,

d'un Emploi donnant Autorité; auquel on avait ajouté la décoration de la Légion-d'Honneur.

Le Bourreau qui souffleta la Tête auguste n'a eu, lui, ni décoration, ni reproches : il n'a fait que *craindre* en lui-même, la perte de son riche Emploi.

N° XLII.

PORTRAIT DE LA REINE,

PAR M. SÉNAC DE MEILHAN;

Maître des Requêtes, Intendant de Provence.

(Extrait de ses Mémoires).

« La Reine Marie-Antoinette avait plus d'éclat que « de beauté régulière. Chacun de ses traits, séparé- « ment, n'avait rien de remarquable; mais leur en- « semble avait le plus grand agrément. Ce mot si pro- « digué de *charmes* était le mot véritable pour peindre « les grâces de cet ensemble. Aucune femme ne portait « mieux sa tête, qui était attachée de manière à ce que « chacun de ses mouvemens eût de la grâce et de la « noblesse. Sa démarche noble et légère, rappelait cette « expression de Virgile *incessú patuit Dea :* (on la re- « connut à son port de déesse).

« Ce qu'on remarquait en sa personne était l'union « de la grâce et de la dignité la plus imposante. Son « esprit *parlé* n'avait rien de brillant; et à cet égard, « elle n'annonçait aucune prétention; mais il y avait « dans elle quelque chose qui tenait de l'inspiration, et « qui lui faisait trouver, au moment, ce qui convenait « le plus aux circonstances, ainsi que les expressions « les plus justes : c'était plutôt de l'âme que de l'esprit, « que partaient alors ses discours et ses réponses. Dans « son intérieur, elle montrait un caractère de bonté, « infiniment rare chez les particuliers, etc. »

A ce portrait, qu'on ne peut accuser d'enthousiasme, il faut nécessairement ajouter celui que nous a transmis la plume élégante et facile d'un très grand seigneur de ce temps-là, M. le prince de Ligne, homme d'honneur et de vérité, qui brilla dans le monde par ses grâces, et dans les camps par sa valeur. Sa qualité de prince Allemand, au service de France, lui donnait un accès facile auprès de Marie-Antoinette; et il a pu l'observer de bien plus près encore que M. de Meilhan, simple magistrat. Les *Mémoires du prince de Ligne* sont aujourd'hui dans les mains de tout le monde; j'y copie le passage suivant :

Il faut se rappeler, ici, la vive querelle-musicale qui exista entre les partisans de l'*harmonie Allemande* et les amateurs de *la mélodie Italienne*. Piccini était l'idole de ces derniers; le chevalier Gluk, compatriote de la Reine, était la divinité des autres. Le jour où Piccini fut présenté à cette Princesse, elle crut lui être agréable, en chantant devant lui; et l'engageant à l'accompagner sur son piano, elle choisit, par distraction, un Morceau de Gluk, pris dans l'*opéra d'Alceste*. Piccini en fut, d'abord, tout étonné, ce fut très visible.

« La Reine, ajoute le prince de Ligne, m'a raconté, « elle-même, ce plaisant mal-à-propos, dont elle riait « et rougissait encore, en se le rappelant.

« La grâce qu'elle mettait à réparer ces petits mal- « heurs (qui, vû ses grandes occupations, lui arri- « vaient souvent), par une sorte d'ingénuité qui lui « allaient si bien, peignait la bonté et la sensibilité de « la plus belle des âmes : ce qui ajoutait des charmes à « sa figure, sur laquelle on voyait se développer, en « rougissant, ses jolis regrets, ses excuses et son dépit « d'avoir mal fait. Combien de fois n'ai-je pas surpris « tous ces mouvemens se succéder les uns aux autres!

« Cette malheureuse Princesse n'a que trop prouvé,

« en courant à la mort, son trop de délicatesse, en n'o-
« sant prendre sur elle de contrarier ou contredire le
« Roi ou ses ministres. La seule affaire sérieuse dont je
« l'ai vue occupée (avant les grandes crises), a été
« d'empêcher, comme Française et Autrichienne tout
« à-la-fois, la guerre qui, sans elle, allait éclater et se
« serait allumée entre la Hollande et l'Empereur, au
« sujet de l'Escaut. *Les dix millions* qu'elle engagea le
« Roi à prêter à la République de Hollande, pour payer
« les frais et appaiser l'Empereur, ont donné occasion
« à la plus bête de toutes les calomnies, *qu'elle lui faisait*
« *passer de l'argent.* Nous n'en n'avions certes, pas be-
« soin; car la maison d'Autriche était mieux dans ses af-
« faires que la maison de Bourbon, et depuis long-temps.

« Les reproches sur *son luxe* étaient, ou furent aussi
« mal fondés. Il n'y a jamais eu de première Femme de
« chambre, de Maîtresse de Roi ou de Ministre, qui
« n'en eût davantage. La Reine s'occupait si peu de sa
« toilette, que, pendant cinq ou six années, elle se
« laissa coiffer par un nommé Larsoneur, qui l'était
« venue chercher à Vienne, et qu'elle n'osait remer-
« cier, quoiqu'il fut sans goût. Il est vrai qn'en sortant
« de ses mains, elle retouchait elle-même à ses cheveux,

« pour les mettre à l'air de son visage. Quant aux re-
« proches *sur son jeu*, je ne lui ai jamais vu perdre
« plus de deux cents louis. Encore était-ce *à ces grands*
« *jours d'Étiquette*, où elle avait peur de gagner ceux
« qui étaient *obligés* de faire sa partie. Je me souviens
« d'avoir quêté, un jour, dans son antichambre, vingt-
« cinq louis, qu'elle voulait donner de suite à une
« pauvre femme, tombée dans le malheur.

« Sa prétendue *galanterie* ne fut jamais qu'un senti-
« ment profond d'amitié, et peut-être distinguée, pour
« une ou deux personnes, et une coquetterie générale
« de femme et de Reine, pour plaire à tout le monde.
« Dans le temps même où sa grande jeunesse et son
« défaut d'expérience pouvaient engager à se mettre
« trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut jamais aucun
« de nous, qui avions le bonheur de la voir tous les
« jours, qui osât en abuser par la plus petite inconve-
« nance. Elle faisait la Reine, sans s'en douter; on
« l'adorait, sans songer à l'aimer. »

Quel bonheur que le généreux chevalier, auteur de

ces lignes sublimes, ne se soit pas renfermé pour toujours dans le sépulcre, sans avoir rendu ce témoignage à la victime la plus déplorable de la scélérate perversité!

N° XLIII.

LE PETIT LOUIS-17 CHEZ LES CARMÉLITES.

La Reine ayant eu le bonheur de conserver la tendre amitié de Madame Louise, venait, deux fois l'année, à St.-Denis, pour *rendre ses devoirs* à cette princesse. Elle lui amenait ses jolis enfans, dont toutes ces bonnes Religieuses se montraient idolâtres; et la visite du jour de l'An était plus particulièrement consacrée aux cadeaux. Au mois de mai 1787, lorsque le duc de Normandie fut en sevrage, on le transporta chez la Fille de Louis XV, qui brûlait d'impatience de le voir. La Communauté, réunie en cercle, admira tout à son

aise ce beau petit garçon, dont la physionomie, déjà distinguée comme celle de sa mère, promettait un si brillant avenir.

Comme on allait se séparer pour remonter dans les voitures, la Prieure bienveillante articula ces mots : *Nos quatre Novices, que retiennent en ce moment les travaux de la Buanderie, vont être bien affligées de n'avoir pas vu ce que nous voyons!... Mais ce sera pour une autre fois.*

— « Non ; non, ma chère Tante, s'écria la Reine « aussitôt : Je comprends la privation de ces saintes « filles. Allons toutes, de ce pas, à la Buanderie, que « je n'ai pas encore remarquée. Mon Fils voyagera « dans votre monastère, et ne s'en portera que mieux. »

On se transporta gaîment jusqu'aux verdures où coule la jolie rivière intérieure. Les quatre Novices et les Sœurs Converses eurent la satisfaction de voir la Reine, et de baiser la main de son cher Enfant.....

N° XLIV.

ROBESPIERRE

VEUT FAIRE PRÉCIPITER LE JEUNE ROI.

Après le triomphe inespéré de la Convention sur son dictateur Robespierre, le vieux président du Comité de *sûreté générale*, Vadier, ne se tenait pas de joie; car il faut avouer, à sa louange, que lui seul attacha le grelot, et saisit le tyran à la gorge.

Tous les premiers jours qui suivirent cette fameuse victoire du 9 *termidor*, la foule se porta chez Vadier: on venait le féliciter et le remercier, comme s'il eût été l'unique Sauveur de la France. Quant à lui, voulant faire oublier la part qu'il avait eue, depuis deux

ans, à l'horrible domination de ce même Robespierre, il en racontait mille traits féroces; et ouvrant enfin les écluses, il révélait tous les crimes commis ou projetés *par le Scélérat.* Une de ces révélations était relative au malheureux Enfant de Marie-Antoinette, nul ne put l'entendre sans verser des pleurs.

—« Le mois dernier, dit le vieillard, Robespierre me « fit inviter à venir *célébrer sa fête, avec quelques « amis, à sa petite campagne de la ville.* C'était le nom « qu'il donnait à l'élégante Capucinière neuve de la « Chaussée-d'Antin (aujourd'hui *Collége Bourbon*). « Je m'y rendis par obéissance. Arrivé dans ce monas- « tère, où le Tyran avait mis ses presses et ses impri- « meurs, il me dépêcha l'odieux Tac....., son confident, « pour m'engager de sa part à passer dans le beau jar- « din fruitier, *où Maximilien avait à m'entretenir, « avant le repas de cérémonie.*

« Le visir Tac..... et le cul-de-jatte Couthon cau- « sèrent quelques minutes avec moi, en attendant le « *grand personnage,* qui vint enfin, et d'un signe, les « congédia.

« Quand nous fûmes seuls, Robespierre, invoquant « le salut de la république, me fit mon éloge à moi- « même, et m'apprit *que moi seul pouvais sauver l'État!*»

Robespierre.

— « En vain la Convention nationale aura-t-elle fait tomber la tête du Père et de la Mère ; en vain aura-t-elle, par ses énergiques décrets, proscrit et diffamé la Royauté : Si le jeune CAPET survit à ses parens, la Monarchie survivra à la République : et nous aurons, tous, la fin tragique des juges de Charles premier. »

Vadier.

— « Ces idées sont mes idées de tous les instans. Où veux-tu en venir ? On m'attend au Comité de sûreté générale, qui ne sait rien décider, quand je n'y suis pas. »

Robespierre.

— « En ta qualité particulière de président de ce Comité, tu as la surveillance en chef de la Tour du Temple et le droit d'y pénétrer à toute heure. Je t'engage à t'y transporter dès demain ; et puis, de temps à autre, pour y accoutumer insensiblement la force-armée et les geoliers. Le LOUVETEAU regrette beaucoup,

m'assure-t-on, ses promenades à la Tour, que nous leur avons retranchées. Tu feindras de l'aimer et de le caresser, tu lui diras que tu prends sur toi de lui rendre ces momens de récréation, qui lui faisaient plaisir. Nous avons fait boucher, par des persiennes à l'envers, les créneaux de la haute balustrade : tu lui diras que, *par amitié*, tu veux lui restituer la vue du dehors et de la campagne. Tu arracheras, *toi-même*, l'une de ces persiennes gênantes, et tu commenceras par accoutumer *ton pupile* à s'en rapprocher et à s'y établir. A la seconde ou troisième promenade, tu l'agenceras dans cette embrâsure, en lui indiquant, au dehors, quelque objet digne d'être remarqué, et profitant de son attitude penchée, tu le précipiteras du haut de la Tour. »

« Nous dirons, le lendemain, dans le Moniteur, que tout est venu d'imprudence. »

— Vadier, durant ce discours, remarquait la joie féroce de Robespierre : il y reconnut aussitôt l'espoir secret d'un Cromwel. Par contre-politique et non par humanité, il refusa intérieurement cette mission sanglante; mais comme rien n'était encore disposé pour le renversement du Colosse haï, il fit semblant d'entrer

dans ses vues ; et, n'acceptant que quelques fruits, cueillis sur feuilles, il se dispensa de dîner aux Capucins-Bourbon (1).

(1) Louis-16 avait rebâti depuis peu, ou plutôt fondé et donné cette Maison, pour servir de retraite aux anciens officiers et prédicateurs de cet ordre.

N° XLV.

LES DEUX HEYDUCS DE LA REINE.

A Versailles, dans les temps encore qui précédèrent le 5 Octobre, les deux Heyduks de la Reine ne cessèrent de remplir leurs fonctions. Leur costume était semblable à l'uniforme de nos Hussards, avec cette différence, toutefois, qu'on y voyait dominer les riches galons d'or et la broderie. Leurs armes étaient le sabre turc et le poignard oriental.

A Paris, la Princesse ne sortant plus que de loin à loin, et le plus souvent en voiture, les deux Heyduks quittèrent peu à peu cet uniforme Allemand, qui dé-

plaisait à la démocratie; et bientôt ils se confondirent avec les simples *Surveillans occultes* du château. La beauté de leur taille et de leur personne les fit quelques fois reconnaître, dans les *journées orageuses :* car leur prévoyance sans bornes et leur active fidélité les portaient sans cesse au-devant des émeutes et des périls qui menaçaient la Reine.

Madame Campan, dans ses Mémoires, a voulu deshonorer Fatouh; elle y représente cet Allemand comme *tremblant de peur et non de fièvre,* et se jetant aux genoux des Républicains, décidés à lui donner la mort. Ce récit barbare est une affreuse calomnie. Fatouh, en repoussant au 20 juin, les Furieux, qui se précipitaient sur madame Elisabeth et sur la Reine, fut mortellement blessé, dans le creux de l'estomach. Il languissait depuis cinquante jours, quand le 10 août ramena ses assassins dans le palais des Tuileries.

Ils le trouvèrent, cette fois, sans forces physiques et sans défense : il leur fut bien aisé de l'égorger! Madame Campan, au lieu de plaindre un jeune homme, rempli de mérite, immolé pour une semblable cause, a pris plaisir a rappeler son Nom, pour le diffâmer..... Si l'on savait pourquoi!

Le second Heyduk, nommé Bercy, était Français, et respire encore. Marié, depuis peu de jours alors, par la bonté de la Reine elle-même, il la défendit vaillamment soit le 20 juin, soit le 10 août. La fortune s'étant montrée, ce jour-là, injuste et inhumaine, Bercy quitta la France et alla servir dans l'Étranger. Dieu, qui savait la pureté de son cœur, lui prodigua les sentimens héroïques. Les Anglais, éternellement bizarres, l'affectionnèrent, *à cause d'une grande Reine*, qu'ils avaient abandonnée; et, chez eux, parmi les combats de l'Inde, Bercy est devenu rapidement officier, et puis, Colonel.

Au moment où j'écris, M. Bercy et son épouse occupent un fort agréable appartement à notre Hôtel-Royal des Invalides, où la Famille Exilée leur accordait une pension de récompense et une pension de faveur.

N° XLVI.

LE PETIT TRIANON SUISSE.

Lorsque la Reine séjournait à son Trianon, les promeneurs ne pouvaient plus circuler au-delà de ce pavillon détaché, nommé *le salon de musique:* on ne franchissait point cette limite, dans ces momens-là. Quant à la Princesse, elle eut voulu ne point imposer cette réserve, de tous temps établie, et rien ne l'empêchait d'aller et de venir dans tout l'espace de son parc, semé de groupes de curieux. Un jour, entre la ferme et le grand rocher, parmi ces arbres si verdoyans où sont les plus belles pelouses, deux promeneurs, enga-

gés dans un étroit sentier, voyent tout-à-coup s'avancer la Reine, accompagnée de sa Fille, avec laquelle elle causait. Ces messieurs, se découvrant à l'instant même, laissèrent le chemin libre et s'arrêtèrent sur les gazons. Marie-Antoinette, par un salut des plus polis, les remercia de leur déférence. L'un d'eux, ayant dit à son camarade et en Anglais : *Rose admirable! Joli bouton!....* la Reine, qui l'entendit, sourit obligeamment, et dit à Madame : *Ma Fille, saluez ces messieurs, qui font votre éloge.*

Ces promeneurs étaient un Avocat et un Négociant de Paris, qui vivent encore.

N° XLVII.

RÉCIT DU SIEUR GORRET,

COMMISSAIRE AU TEMPLE.

Les âmes ordinaires jouissent de la prospérité ou avec orgueil ou avec une stupide lassitude; quant à l'infortune, elle opère aussitôt ou leur désespoir ou leur accablement : Les grandes âmes ne se haussent ni ne se baissent, elles ne désertent jamais leur région de paix et de sérénité.

Dans cette Tour obscure du Temple, bâtie par les défenseurs de ses nobles Aïeux, la Reine conservait un front calme, et trouvait dans son esprit, qu'alimentait son cœur, des consolations ou des distractions pour sa famille entière.

Habituée à démêler dans les regards humains les divers caractères, elle seule prenait la peine d'être polie et d'être affable avec les étranges pouvoirs qui, maintenant, la gouvernaient, en cet effroyable lieu.

Voici un fragment de Narration, publié par un Républicain consciencieux, en 1824. M. Goret, en imprimant cette brochure assez curieuse, ne voulut point demander grâce pour son ancienne opinion politique : il désira prouver seulement qu'il avait été républicain de *principes* et non de *métier*. C'est là, du moins, le but le plus apparent de son livre démocratique.

« Il y raconte donc que les vainqueurs du 10 août, « ayant consommé leur ouvrage, et renfermé la triste « Famille Royale au donjon des Templiers, l'abbé « Delille, inconsolable, vint le trouver à son domicile « et l'engager, de toute son éloquence, à prendre les « fonctions d'administrateur. M. Goret, ancien ami « du poète royaliste et des autres savans du collége de « France, accepta, sans balancer, l'emploi de *municipal* « pour se faire *déléguer aux prisons*. Il trouva facile- « ment le moyen de se faire envoyer au Temple.

« Louis XVI, occupé à ranger ses papiers et ses « livres, s'était déjà retiré dans sa chambre particu-

« lière. Madame Élisabeth, infiniment triste, soignait « les deux enfans. La Reine s'approcha de l'adminis- « trateur, qui se tenait découvert, par éducation et par « bienséance. Elle lui sourit, pour solliciter indirecte- « ment sa bienveillance, et crut lui être agréable en « lui présentant sa Fille et son Fils. M. le Dauphin, « agréable déjà comme sa mère, témoigna de la con- « fiance à l'homme de l'Autorité; mais la Princesse sa « sœur se tint à l'écart et silencieuse. La Reine, ayant « invité sa fille à jouer un petit passage sur le piano, « pour la satisfaction de l'Administrateur, Madame « Royale s'y refusa, sans pouvoir être fléchie. Les « yeux de Marie-Antoinette, alors, se rougirent de « larmes, et elle sollicita, indulgence du commissaire. « Mais ne pouvant se résoudre à lui faire subir une « réception ou d'indifférence ou hostile, elle causa « quelques minutes avec cet homme, et prenant un peu « d'essence de roses dans ses mains, elle lui en offrit « le doux parfum, comme on fait, dans un salon, entre « parens ou amis intimes. »

N° LXVIII.

HENRI MELLO.

Un bon Allemand, nommé Mello, était devenu, à Versailles, *Tailleur des Mousquetaires de la maison du Roi.* Son épouse, protégée par la Reine, avait pu rendre ce service à Mello, père de neuf ou dix enfans, tous remarquables.

Après le désastre du 6 octobre, Versailles tomba dans la solitude et la pauvreté : le bon Allemand transféra son ménage à Paris, et se logea dans le carré Boulainvilliers, voisin des Tuileries.

La Reine, qui malgré ses peines sans nombre, ne perdait de vue ni ses protégés ni ses amis, recommanda

la famille allemande aux personnes de son intimité ou de sa suite : le travail abonda bientôt chez le Tailleur Étranger.

La beauté de son épouse et de ses filles aînées, attirait chez lui des hommes d'opulence : un riche négociant de la rue de Sèvres ne tarda pas à devenir son gendre ; sa seconde ou troisième fille épousa un seigneur Anglais.

L'aîné des quatre fils Mello se nommait Henry. Depuis le célèbre *Phœbus Comte de Foix*, Paris n'avait point admiré un si bel homme. Sa chevelure, d'un blond doré, ses grands yeux bleus, sa taille élancée et parfaite lui donnaient tout l'ensemble d'un Apollon ; mais à son sourire, quoique gracieux, on reconnaissait l'absence du génie.

A mesure que les dangers de la Famille Royale s'aggravaient, la désolation, chez les Mello, devenait plus aigüe. Henry, livré aux premières dissipations de la jeunesse, s'occupait de ses jouissances adorées, et s'affectait médiocrement des malheurs des Rois.

Il fut choisi porte-drapeau dans la garde nationale parisienne : l'élégance, la richesse de ses uniformes absorbèrent toutes ses pensées, toutes ses émotions.

On créa, par décret, la nouvelle Gendarmerie de France : Henry fut fait gendarme, et deux jours après, brigadier.

Dans le système républicain, les hommes sont pressés de jouir, les choses y marchent vîte. Le Voyage de Varennes amena la journée du 20 juin; le 20 juin amena le Dix août. Le Dix Août nécessita le Deux septembre. Le 2 septembre donna l'idée du 21 janvier!! Et le 21 janvier monstrueux donna la facilité d'immoler une Reine.

Cette Reine, issue du sang Impérial, était vénérée, par sa Mère illustre et pour ses propres mérites. La saine Bourgeoisie de la Capitale et toutes les provinces pleuraient ses douleurs et sa dure captivité. Pour livrer cette tête sacrée à des juges audacieux et au bourreau de Paris, il fallait anéantir les vertus de l'épouse sublime et de la mère incomparable; il fallait pouvoir l'accuser des vices mêmes de la populace, pour déterminer cette populace à se réjouir et danser devant l'échafaud.

Les comités de Sûreté générale et de Salut public estimèrent que l'ambition de Henry Mello leur pouvait procurer ce triomphe.

Mis de service dans la Tour du Temple, il y fut placé dans l'anti-chambre même de la Reine. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour attirer l'attention de cette Princesse; et ses empressemens même ne servirent qu'à le rendre suspect. La Reine se renferma avec sa triste sœur et ses enfans; et s'aperçut, vers la fin du jour, qu'on n'avait point relevé ce gendarme.

Henry n'en déclara pas moins à Ceux dont il s'était fait l'Émissaire, que la Reine l'avait reconnu, et même abordé.

— « *Voilà qui est suffisant* », lui dit alors Vadier, président du comité de sûreté générale. Là-dessus, le Vieillard féroce lui promit le grade de Colonel, avec cinquante mille livres de rentes, *pour accuser Marie-Antoinette d'amour violent et d'impudicité.*

Mello promit tout!!.... Sur-le-champ, il reçut les épaulettes d'officier, qu'attendait son impatience. Il eut aussi de l'argent, pour ses plaisirs; ne sut trop comment expliquer ces faveurs à ses parens, restés honnêtes, et se jeta dans le désordre, pour s'étourdir.

Le Jugement de la Reine captive approchait à grands pas. Mello, voyant que les Comités réunis comptaient

sur son *temoignage en pleine audience*, comprit à sa faiblesse naturelle, qu'un seul mot de la Reine le pulvériserait. Alors, il allégua les bienfaits de la Princesse Autrichienne prodigués à sa propre famille, Allemande. Il avoua l'insuffisance de son esprit pour un semblable rôle; et finit par pleurer comme un enfant.

Les Comités s'affligèrent d'une irrésolution qui leur fesait un grand mécompte. Ils virent aisément que la candeur du beau gendarme allait les exposer à des causeries, à des confidences, à des aveux, qu'il était urgent d'empêcher. Ils donnèrent ce jeune homme, pour aide-de-camp, au Général Diétch, qui s'enretournait à l'armée. Le Général, (muni d'instructions secrètes), profita du premier combat, pour *hazarder* son imprudent jeune homme, qui, assailli tout-à-coup, *au milieu des Nôtres*, tomba meurtri et noyé dans son sang.

Ses blessures, quoique mortelles, lui permirent de vivre encore quelques jours. Touché de ses instances et de ses prières, un autre général le fit transporter, en brancard, jusqu'à Paris. Là, ce jeune ambitieux, voyant la mort s'approcher, demanda pardon à sa famille consternée, et confessa le crime épouvantable que, par bonheur, il n'avait point commis.

N. B. C'est le gendarme dont j'ai déjà parlé dans une autre notice. Les détails qu'on vient de lire m'ont été confiés depuis, par une dame qui, alors, fut à la veille de l'épouser. Cette dame existe.

N° XLIX.

ANECDOTES DIVERSES.

Plusieurs personnes se rappellent encore l'extrême désolation que laissa paraître la jeune Dauphine, lorsqu'un jour, à une chasse de Louis XV, le cerf fugitif blessa un pauvre cultivateur des environs de Fontainebleau, et l'étendit presque mort dans le jardin de sa cabane. Tous les livres racontent que Marie-Antoinette, s'élançant de sa calèche, pénétra jusqu'à cet infortuné, se mit à pleurer avec les bonnes gens de sa famille, essuya les flots de sang avec son mouchoir et sa robe, donna tout l'argent dont elle pouvait disposer, prit le

malade sous sa protection, et ne manqua pas de revenir ou d'envoyer chaque jour, dans cette chaumière, jusqu'à sa parfaite guérison.

Louis XVI portait quelquefois trop loin sa curiosité. Il lui arriva de monter un jour sur des échaffaudages de mâçonnerie, pour y vérifier quelque objet de plus près. Trahi par sa vue courte, il allait poser son pied sur une planche incertaine, et sa chûte paraissait inévitable. Un maçon, qui vit le péril, assura la planche, au risque de périr lui-même, et attirant le Prince avec violence, le mit en lieu de sûreté (1). Après quoi, ce brave homme, songeant à la brusquerie de ses mouvemens, et peut-être de ses paroles, fit des excuses au Roi. Louis XVI l'excusa sans peine, et lui donna un louis d'or. — « Ce louis d'or, « s'écria la Reine, votre libérateur le conservera toute « sa vie, par attachement et par respect; je prie Votre « Majesté d'accorder une pension de six cents francs sur « sa cassette, à l'homme courageux qui vient de sauver « le Roi de France. » Le Roi accorda la pension.

(1) Étrange destinée!... qui lui réservait un autre échaffaud!

Avant la révolution de 89, les cavaliers de maréchaussée, (aujourd'hui gendarmes) s'équipaient à leurs frais. Un jour, à St.-Cloud, la Reine, du haut de son balcon, aperçoit un mouvement extraordinaire parmi les cavaliers de service au château. Elle envoye une personne de confiance. On lui rapporte qu'un cheval des gendarmes, atteint par un autre cheval, vient d'avoir la jambe cassée; et que le pauvre cavalier est dans la consternation. Aussitôt la Reine prend le chapeau d'un des princes ses frères. Elle fait la quête dans son salon de compagnie; y ajoute vingt louis de son chef; et fait remettre ces soixante-dix louis (1) au gendarme, pour le consoler de son accident. A cette nouvelle, le poste tout entier, jetant ses chapeaux en l'air, remercia la Princesse par mille cris de *Vive la Reine!* et vint renouveler ses remercîmens sous son balcon.

La Reine, qui vivait on ne peut mieux avec toute sa Royale famille, allait voir, de temps en temps, madame Louise, aux Carmélites de S.t-Denis. Elle y amenait ses

(1) 1700 francs.

enfans. Un jour, madame Première, âgée alors de cinq ou six ans, laissa tomber son mouchoir. La Reine, par un regard, souhaita que la jeune enfant le ramassât elle-même; et comme les religieuses se baissaient pour lui épargner ce soin : *Non, non, ma Tante*, dit la Reine à madame Louise, *je ne le permettrai pas. C'est ici la maison de l'humilité : je veux que ma fille, toute enfant qu'elle est, y reçoive une leçon d'obéissance et de modestie.* Paroles admirables, que les historiens de cette grande Reine ne manqueront pas de recueillir. Les religieuses de St.-Denis, encore vivantes, leur en diront l'authenticité.

N° L.

OBSERVATIONS INDISPENSABLES

SUR LES PORTRAITS DE MARIE-ANTOINETTE,

Livrés au public par différens artistes.

Les cabinets des savans, que l'on vit si jaloux d'avoir, en leur collection, la véritable image d'Auguste, ou de Pindare, ou d'Alexandre, n'éprouvent pas la moindre velléité pour les grands personnages de notre Histoire. Le muséum de Paris, où tout devrait être exact et classique, vous offre une *Marie de Médicis* athlétique et vulgaire, tandis que la veuve d'Henri IV fut remarquable par ses agrémens et sa beauté. Notre muséum (dans les *Petitot*), vous offre une Ninon, grande personne et masculine, tandis que Mademoiselle de l'En

clos, était petite, mignonne, et d'un visage tout géorgien. Notre muséum vous offre, au lieu de madame de Maintenon (qui était blanche comme l'albâtre et d'une figure très élégante dans ses traits), une femme brune de peau, virile dans tout son aspect, les antipodes enfin de la véritable. (Cette figure, au sablier, n'est que la Ste-Françoise Romaine, patronne de Madame de Maintenon).

Cette ignorance de ce qui fut, est aujourd'hui la maladie universelle; et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que tous ces ignorans font les entendus. S'il s'agit du philosophe *Montagne*, ils vous disent *Monteigne*; et soutiennent cette hérésie de langage, à grand bruit. Si vous avez le malheur d'affirmer que Louis XIV, chef-d'œuvre général de la Création, était d'une taille élevée et majestueuse, ils vous répondent par un éclat de rire; et, mieux informés, à cet égard, que nos Ancêtres, ils vous soutiennent que Louis-le-Grand *était petit*. Mesdames de Sévigné, de Maintenon, de Caylus, de Montpensier, de Bavière-Orléans, de Molleville, affirment cependant le contraire dans leurs naïves causeries. Le comte de Bussy-Rabutin et le marquis de Monglat, dans leurs *Mémoires*, s'en expliquent, aussi, for-

mellement; il n'importe : c'est l'école moderne qui a voix au chapitre : les témoins oculaires avaient mal vu.

Il en est à peu près ainsi, déjà, de la pauvre Reine Marie-Antoinette. Par une suite des calomnies dévolues à sa mémoire, on lui conteste, aujourd'hui, jusqu'à ses agrémens physiques et personnels. La lytographie Delpech, se disant *historique*, a donné de cette princesse (belle et majestueuse), deux portraits si grotesques et si déplaisants, que les violens ennemis de la Reine en ont haussé les épaules, les tout-premiers.

Madame la Dauphine avait permis qu'on exposât dans l'un des salons de St.-Cloud, un grand portrait en pied de la Reine sa Mère, qui ne ressemblait aucunement, et que le Roi Louis XVIII, pour cette même raison, avait fait copier en *tapisserie*. Le buste et la figure de cet énorme tableau, sont indignes de Marie-Antoinette : quiconque eut le bonheur de la voir, une seule fois, quand elle jouissait de la lumière, a dû souhaiter l'anéantissement d'un portrait aussi mensonger.

Le roi Louis-Philippe a fait placer dans les appartemens du grand Trianon, et destine, dit-on, à ceux de Versailles, l'agréable portrait en pied (peint par *Rossline-le-Suédois*, en 1788), où Marie-Antoinette est

représentée fidèlement. C'est ce même tableau que je fus admis à faire dessiner, au Louvre, en 1824, et dont je publiai, cinq ans après, la grande et belle gravure par souscription.

N.B La famille de Fontanges en possède un, de pareille dimension, et peut être encore plus beau, donné à leur parent M. l'évêque de Nancy, par la Reine elle-même en 1786.

N° LI.

L'ÉVENTAIL DE LA REINE.

Le nouveau serment, exigé des ecclésiastiques, avait bien jeté l'inquiétude dans les consciences et la perturbation dans les esprits; mais quant aux choses du culte et de l'extérieur, la Religion avait maintenu ses usages. Le mois de juin 1792 eut encore sa procession solennelle de la Fête-Dieu, à laquelle la Reine assista, en grande cérémonie. Les personnes de ce temps, qui sont restées en ce monde et ont gardé leur fidélité, racontent que Marie-Antoinette, vêtue ce jour-là, d'une robe-manteau, bleu-céleste, pailletée d'argent, paraissait souffrir d'une si longue course,

exécutée en plein midi. Son éventail, qu'elle agitait sans interruption, s'étant délié ou rompu, elle accepta gracieusement en *échange du sien*, celui que vint lui offrir avec respect une simple bourgeoise, et on entendit que la Princesse lui disait avec bonté : *Gardez le mien, je vous le donne : tout dérangé qu'il est, il a quelque valeur ;* (les deux boutons ou rosettes étaient deux jolis diamans).

Le Reposoir de la rue Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois, arrêta, pour un temps, le cortège, car, après le *Salut* ou *Bénédiction*, des mères innombrables voulurent incliner leurs petits enfans sous l'Ostensoir. Le Premier-Gentilhomme, par égard pour la Princesse, allait envoyer vers le Célébrant, afin d'obtenir que la procession se remît en marche..... — *Non, non, monsieur,* lui dit aussitôt la Reine, *cette cérémonie est pour moi un bien doux spectacle : le bonheur de ces tendres mères fait diversion à mes soucis.....*

Le 10 août éclata deux mois après ! et un peintre fameux, du milieu du Carrousel, criait aux canoniers de la Garde-Nationale : *Envoyez-nous*, COMME BOULET, *la tête de l'Autrichienne.* (Il la croyait restée au château).

N° LII.

DÉBATS DU PROCÈS.

La Révolution n'ayant eu pour véritable source et origine que la maladroite déclaration du *Déficit*, l'acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville, chez Robespierre, s'efforça de rejeter ce déficit sur les dépenses particulières de la Reine.

La Princesse, avec candeur et fermeté, répondit, plusieurs fois, que les dépenses de sa Maison n'avaient jamais dépassé la somme allouée sous tous les règnes. Quant à ses dépenses personnelles et privées, *elle avait sa cassette, fixée à la somme annuelle de six cent mille*

francs. — *Je n'ai jamais*, dit-elle avec émotion, *excédé cette somme : la preuve du contraire est impossible. Et je suis sans nulle crainte à cet égard.* Elle aurait pu ajouter « qu'ayant apporté à son époux une dot effec-« tive de douze millions, les six cent mille livres de sa « cassette n'avaient rien à démêler avec la France. » Mais grande et magnanime en toutes choses, Marie-Antoinette supprima cette réflexion.

Alors, on entendit l'un de ses Défenseurs, malavisé, se permettre avec appareil l'observation suivante : « Eh « bien, quand il serait vrai que la ruine de nos finances « remontât aux folles dissipations de l'Accusée, quand « il serait vrai qu'elle eût jeté çà et là nos trésors, re-« merciez-la plutôt de cette conduite, citoyens, juges « et jurés, puisque ces dissipations ont amené le *défi-« cit*, et que le *déficit* a régénéré la France. »

En entendant ces étranges et sottes paroles, la Reine éleva son maintien et son regard comme si elle eut été assise sur son trône : — *Oh, monsieur*, dit-elle à son avocat inconsidéré, *quelle étrange concession vous permettez-vous là ! Je ne m'attendais pas à être défendue de la sorte !* (Les témoins de ce fait existent).

N° LIII.

HORRIBLE PROJET DES COMITÉS

CONTRE L'HONNEUR DE LA REINE.

Le lecteur attentif n'a point retrouvé, parmi les griefs énoncés contre Madame Elisabeth, au Tribunal révolutionnaire, l'affreuse accusation *d'avoir corrompu et perverti son Neveu.* Cette accusation, qu'Hébert dirigea, le 15 octobre, sur les deux princesses, devenues solidaires, avait été foudroyée par l'éloquence de la Reine, en présence du public. Hébert venait de mourir sur l'échafaud; le gouvernement, toujours versatile et inconséquent dans ses

moyens, parut avoir mis cette accusation au rang des armes affaiblies; il la laissa, comme dit le peuple, pour ce qu'elle était.

Je me garderai bien de terminer cet ouvrage sans révéler à mes contemporains, et par conséquent aux races futures, l'épouvantable dessein qu'avaient formé les Comités de Gouvernement pour avilir la Reine sans ressource, et la tuer dans l'esprit de la multitude, avant son jugement et son exécution.

Ces pervers, expérimentés dans les ressources du crime, se procurèrent un jeune homme, d'une taille accomplie, et de la plus rare beauté. S'adressant à son ambition, ils lui promirent, pour récompense, les grades rapides de lieutenant, de capitaine et de colonel dans la gendarmerie, et puis les dignités d'apparat, avec une brillante fortune, proportionnée à son élévation.

Simple gendarme, pendant quelques jours, il allait être promu au grade de brigadier; et, alors, on devait l'installer, comme gardien militaire, chez la Reine! Il s'engageait à feindre dans ses conversations un dévouement des plus extraordinaires, des plus passionnés, pour l'auguste Captive, afin de l'amener

à quelque confidence essentielle, ou tout au moins à quelque lettre ou billet pour l'extérieur. Tout-à-coup, il devait se précipiter à ses pieds, baiser ses mains avec transport, imiter les emportemens d'un cœur tombé en délire, et attirer, par cette agitation romanesque, et nécessairement combattue, les regards de la sentinelle placée en-dehors.

La sentinelle, à ce signal, aurait frappé dans le vitrage, pour constater que ses yeux voyaient tout.

Le brigadier aurait été saisi sur l'heure, mis entre les mains de la justice militaire, et se serait déclaré coupable d'un violent amour pour une femme belle encore, qu'il aurait déshonorée par d'impudiques récits, transformés en aveux formels. *On lui aurait fait grâce*, en faveur de son ingénuité, de sa beauté, de sa jeunesse; et s'il avait consenti, plus tard, à soutenir ces mêmes déclarations devant la Reine, mise en jugement, il aurait gagné l'avancement promis, et le trésor dont on éblouissait sa crédule scélératesse.

Le beau gendarme, au moment d'entrer chez la Reine, comme son gardien, et de commencer le rôle effronté qu'avait accepté son imprudence, fit, apparemment, de graves réflexions, ou se laissa donner

d'utiles conseils : tout-à-coup, son ambition rétrograda. Il fit comme ces acteurs consciencieux, qui se décomposent en mettant pour la première fois le pied sur la scène. Loin de songer à perdre une Reine captive, il se perdit lui-même, en refusant son emploi. Immédiatement après la mort de Henry, les comités persévérans s'adressèrent à un autre ambitieux, pour le même objet. Le nom de celui-ci était Du Cerceau. Il passait pour fils naturel du prince de Mombarrey, ancien ministre de la guerre. (La présente notice *Du Cerceau*, appartient à la 1re édition de 1824).

Les hautes confidences sont terribles. Le gouvernement *fit disparaître* un homme qui se montrait plus scrupuleux que ses maîtres, et qui pouvait, un jour, maudire et répandre le plus important des secrets.

Il serait beau que le président du comité de sûreté générale, Vadier, voulût ne point mourir sans donner à l'univers ses Mémoires sincères : Si de tels Mémoires étaient jamais publiés, sans lacunes, le fait qu'on vient de lire s'y trouverait amplement rapporté (1).

Le Gouvernement se voyant encore abandonné par

(1) Vadier, banni du royaume, est mort à Trieste, en 1829, âgé de 97 ans.

ce timide gendarme (1), tourna ses vues d'un autre côté : Chaumette et son substitut Hébert, dressèrent, (par son ordre), une déclaration du jeune Dauphin contre sa Mère et contre sa Tante. Les deux malfaiteurs lui lurent un modèle de requête ou de pétition, par la quelle ce jeune Captif demandait à être remis à sa Famille. L'aimable Enfant crut signer cet acte... et il signa l'arrêt de mort de deux personnes, que son cœur et sa voix redemandaient nuit et jour.

L'épouse d'Hébert, plongée dans les cachots par la trahison et le despotisme de Robespierre, mêlait à ses fureurs les révélations les plus effrayantes. On assure que Chaumette et son camarade Hébert, observaient eux, un profond silence, et qu'abattus par le coup de foudre, ils écoutaient les imprécations des prisonniers royalistes, sans lever les yeux, sans répliquer un mot.

(1) Voir la notice HENRI MELLO, insérée dans cette nouvelle édition, page 271 de ce 2e volume.

N° LIV.

LES DEUX PETITS GARÇONS,

CACHÉS SOUS L'ÉCHAFAUD.

La Princesse, ainsi que je l'ai déjà rapporté, venait d'éprouver une apoplexie foudroyante lorsqu'on la descendit, au pied de l'échafaud. Désolés de ce contre-temps, qui l'arrachait à leur barbarie, les Républicains, feignirent de la supposer évanouie seulement, et deux de leurs chirurgiens, vêtus en gardes-nationaux, parlaient de lui ouvrir la veine. Cet avis ne prévalut point: on la transporta sur l'échafaud. Ses pauvres pieds, battant contre les marches, l'un de ses souliers se détacha.

Un jeune garçon de douze à treize ans, blotti sous les charpentes, s'empara de cette chaussure, et la cacha promptement dans son sein. Ce ravisseur bien intentionné conserva sa conquête.

Un autre imprudent, de même âge, fut moins heureux ; il trempa dans le sang de l'auguste Victime un mouchoir blanc, dont on l'avait chargé. Aperçu par *les mauvais*, il fut assailli, maltraité ; garotté et conduit au Comité de sûreté-générale.

Sa famille, informée à tems, se dispersa. Quant à lui, son âge n'autorisant point la peine capitale, on se contenta du cachot.

N° LV.

LA CONFESSION DE LA REINE AU CACHOT.

L'opinion publique ayant été fixée, par les débats qui éclatèrent, dans le temps, on a supprimé, *comme inutile,* en cette nouvelle Edition, la Notice relative aux *faux confesseurs* de la Conciergerie du Palais.

L'ancienne impossibilité physique de pénétrer en ce cachot (toujours gardé à vue), éclairait déjà beaucoup la question : la déclaration formelle de la Reine, exprimée à cet égard dans son Testament retrouvé, acheva de dessiller tous les yeux; car ce Testament est incontestable.

Le Roi Charles X, ne voulant avoir rien à se reprocher, engagea son propre confesseur (M. l'abbé Joccar), à se transporter auprès de *celui* qui croyait avoir abordé jadis et communié la Reine captive. M. Jocear exécuta sa mission avec intelligence, avec esprit; et n'ayant pu obtenir, de son interlocuteur embarrassé, d'autres explications que ces mots : *Ne me tourmentez point, monsieur, sur cette matière* : *Dieu sait au juste ce que j'ai fait....* M. Joccar transmit ce colloque aux Tuileries. Et de ce moment-là, tout fut apprécié et jugé.

Le bon Roi Charles, quelques mois auparavant, avait appelé dans son cabinet M. le Président Des Portes, ami bienveillant de la vieille Madame Le Beau, dernière concierge de la Reine. S. M. voulut savoir de ce magistrat lui-même les aveux ou les désaveux de l'ancienne geôlière, relativement au célèbre cachot. M. Des Portes, en homme d'honneur, s'exprima sans détour; et son récit confirma les révélations que venaient de publier mes *Mémoires de la feue Reine*.

N° LVI.

LA CONCIERGERIE, SOUS ROBESPIERRE.

« La première entrée (sur la cour du Palais) est fermée de deux guichets, placés à trois pieds l'un de l'autre, et tenus chacun par un porte-clé.

« Tous les porte-clés ne sont pas admis indistinctement à l'honneur de ces deux premiers guichets, on choisit les plus vigoureux et ceux qui ont le coup-d'œil le plus subtil. *Il faut*, disent-ils, *avoir de la tête, pour de semblables fonctions.*

« Après avoir franchi la première grille, il y en

a QUATRE ENCORE, et vous vous trouvez dans une enceinte toute fermée de barreaux de fer (devant le cachot de la Reine). Lorsque les communications avec le dehors subsistaient, (et elles avaient cessé du temps de la princesse), c'est là que les prisonniers de cette partie voyaient leurs avocats et leurs connaissances.....

« Spectacle affreux et déchirant! Ici des époux, un moment réunis, s'attendrissent et fondent en larmes. Là, de malheureux condamnés, repoussés vers le greffe, attendent, les mains liées, qu'on les emporte à l'échafaud. Un peu plus loin, par une fenêtre, on aperçoit sur un lit de douleur, UNE MALHEUREUSE FEMME, veillée par un gendarme; et qui, la pâleur sur le front, attend le moment de son supplice. Des gendarmes, remplissent les intervalles des guichets. Ceux-ci conduisent de nouveaux prisonniers, dont on délie les mains, et qu'on précipite dans un cachot. Ceux-là demandent d'autres prisonniers, pour des transféremens, (ou pour le supplice). Ils les lient et les emmènent, tandis qu'un Huissier, à l'œil hagard, à la voix insolente, donne ses ordres, se fâche, et se croit un héros, parce qu'il tyrannise impunément.

« J'ai déjà dit que les énormes chiens jouent un

grand rôle dans cette prison. Parmi eux il en est un, distingué par sa taille, sa force, sa férocité, son intelligence : Ravage est le nom de ce Cerbère nouveau. Les douze chiens, ses camarades, sont, ainsi que lui, toujours en arrêt.

« Dans la première pièce d'entrée (nommée le Vestibule ou le Grand Guichet), au bout d'une longue table, sur un fauteuil, est le Gouverneur de la Maison, ou bien la respectable Moitié de lui-même; ou bien l'ancien des porte-clés, qui les supplée et les représente, en ce cas. On salue profondément ce Chef du lieu, devenu très considérable par les temps où nous sommes. Quand Richard est de bonne humeur, il sourit; quand il est morose, il fronce le sourcil : c'est Jupiter qui fait trembler l'Olympe d'un coup-d'œil.

« De ce fauteuil émanent les ordres pour la police de la Maison; c'est à ce fauteuil que sont évoquées les querelles des guichetiers entre eux, et des guichetiers avec les prisonniers. C'est à ce fauteuil que les malheureux prisonniers portent leurs humbles réclamations, quand ils ont la faveur d'y être admis.

» Outre le Concierge et son Représentant, il y a dans le vestibule un ancien porte-clé, *qui divague*. C'est

SANS QU'IL Y PARAISSE, L'INSPECTEUR DES PERSONNES QUI ENTRENT OU QUI SORTENT. Est-il distrait, on entend sortir du fauteuil ces vigilantes paroles : *Allumez le Miston* (Mot d'argot qui veut dire : *Regardez l'individu sous le nez.*) Le guichetier le répète à ses camarades de service aux grilles. Lorsqu'il entre un nouveau prisonnier, on recommande aux porte-clés d'*allumer le miston*, afin qu'il soit connu généralement, et ne puisse se donner pour étranger.)

Extrait d'un ouvrage de ces temps-là, intitulé *Almanach des prisons, pour l'année* 1794.

N° LVII.

RÉCIT DU SIEUR ORENTS,

VITRIER DU PALAIS.

« Le 6 ou 7 d'août 93, un porte-clé du Palais, vint « me chercher en ma maison, petite rue Ste.-Anne, de « la part du concierge en chef, et me commanda pour « deux carreaux qu'il fallait aller vitement poser, dans « l'intérieur de la conciergerie.

« Arrivé dans le grand vestibule de la prison, je sus « qu'on allait me mener chez la pauvre Reine. Je me « troublai beaucoup, à cette nouvelle; et pour peu que « ces gens-là m'eussent observé, ils n'auraient point hé-

« sité à s'en convaincre. Ne pouvant me résoudre à « manquer de respect à cette Princesse, je laissai, « comme par distraction, mon chapeau sur un des bancs « du vestibule, et de grille en grille, je fus conduit au « cachot dont il s'agit. C'était une chambre humide; « basse de plafond; et de quatorze ou quinze pieds de « large, sur à peu près même espace en longueur.

« Deux gendarmes, armés de sabre et de mousquet, « gardaient la Princesse à vue. Ils me regardèrent l'un « et l'autre avec indifférence, et reprirent un jeu de « cartes, dont ils se distrayaient. La Reine, assise avec « dignité sur un siège très vulgaire, me parut occupée « à du lacet; elle porta sur moi un regard inquiet et bien « triste; une femme ordinaire, assise entre la chaise de « la Reine et la porte, se mit à me regarder attentive- « ment. (La femme Arel.)

« Comme je posais mon premier carreau dans l'un des vitrages, une harpe se fit entendre, vers les étages élevés de la prison. Sa Majesté, suspendant son travail, écouta l'instrument, qui me parut lui plaire. *Monsieur « le vitrier, me dit alors cette grande Princesse, « croyez-vous que les sons de harpe qu'on entend vien- « nent de quelque prisonnière?*

« — *Madame*, répondis-je aussitôt, *la personne qui « joue de cet instrument ne dépend pas de la prison, « c'est la fille d'un des greffiers....* J'allais ajouter *d'un « des Tribunaux de la Seine*, mais la femme Arel, « prenant son regard irrité, me fit un signe de comman- « dement, qui me contraignit au silence.

« La Princesse comprit sur mon visage ce qu'on ve- « nait de m'ordonner. Elle n'ajouta aucune parole, et « baissa les yeux. »

N° LVIII.

M. DE BUNE,

RETIRÉ AUX INVALIDES.

Madame la duchesse d'Abrantès a bien voulu remarquer et lire avec intérêt mes *Mémoires universels de la Reine*, publiés pour la première fois en mai 1824. Elle en a même adapté l'entier récit, à son article Marie-Antoinette, publié dans ses *Femmes Illustres*, sous la direction d'un *Réfugié Polonais*. Mais, en quelques passages de son *Abréviation*, madame d'Abrantès, involontairement, s'est trompée. Elle y assure, entr'autres choses, que M. le capitaine de Bûne cessa de vivre,

sous le règne même de Napoléon. L'erreur est palpable. M. de Bûne, estimé par Bonaparte lui-même, à cause de *son verre d'eau*, courageusement offert à la Reine, avait une agréable retraite à l'Hôtel Royal des Invalides, où nous l'avons connu membre du *Comité d'admission*.

Il y exerçait paisiblement cet emploi, digne de son obligeance habituelle, quand la famille de Louis XVI reparut au milieu de nous. M. de Bûne, ayant passé les derniers dix jours entiers auprès de l'infortunée Reine de France, avait reçu de sa noble et confiante estime, un mandat formel et particulier, une manière de *fidéi-commis*, secrètement destiné à sa fille.

Le cinq ou sixième jour qui suivit l'entrée de Louis XVIII en sa capitale, l'ancien officier de gendarmerie, en grande tenue, et décoré de sa croix de St.-Louis, se transporta, soutenu par son fils, dans *la salle des Gardes*, aujourd'hui *des Maréchaux*, que traversait et retraversait le Roi, à l'heure de la Messe. En apercevant madame la Dauphine, le vieillard s'attendrit; il s'approcha d'elle et lui remit un placet, où, lui rappelant, avec toute discrétion, les dernières journées de la Reine, il sollicitait la permission de lui révéler son fidéi-commis sacramentel.

La Princesse, le regardant à la hâte, lui dit, en deux paroles, *qu'on lui répondrait.*

La réponse promise ne parvenant pas, l'officier septuagénaire crut devoir reparaître aux Tuileries et y renouveler son placet. La Princesse agit exactement comme la première fois, et annonça la même réponse.

Un mois, deux mois s'étant écoulés, M. de Bûne, fils de l'officier, se constitua représentant de son vieux père, que le découragement rendait malade et bien attristé.

Ce fils eut l'honneur de saluer la Princesse, à cet endroit du château où le grand escalier des appartemens se rencontre, au moyen d'un large pallier, avec le bel escalier de Flore. MADAME, un peu étonnée, prit la nouvelle supplique et répondit *qu'on ferait réponse à l'officier.*

Jamais cette réponse n'a été donnée. Et l'année suivante, ou l'année qui vint à la suite, le respectable M. de Bûne, mourut de maladie, et emporta son *fidéi-commis-Royal* au tombeau.

La famille de Bûne, a soupçonné l'intrigue dont UN HYPOCRITE avait fait usage, pour refroidir la Princesse envers un homme de bien, capable de le démasquer, sur un fait d'importance.

L'esprit de pénétration n'est pas donné à tous les Princes; mais lorsqu'ils possèdent un cœur vertueux, et une âme honnête, il faut encore les respecter.

N° LIX.

LES PRÉCEPTES DE L'ÉDUCATION,

DONNÉS PAR LA REINE A SES ENFANS.

La Garde-Nationale de Versailles s'était fort mal conduite, elle et le comte d'Estain, son chef, aux tristes journées des 5 et 6 octobre. La Garde-Nationale de Paris n'avait guère fait voir de meilleurs sentimens; car c'étaient des *Gardes Nationaux*, qui, à la vue du Carrosse, et tout le long de la route, portaient sur de longues piques, les têtes effroyables des gardes du corps. Madame première et le jeune Dauphin conservèrent, durant plusieurs jours, ces impressions ter-

N° LX.

L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE,

LÈGUE SES BIENS A L'ORPHELINE DU TEMPLE.

Peu de jours après la mort du jeune Louis XVII, inhumé à Ste.-Marguerite, la Convention Nationale, feignant des regrets et un sentiment de justice et d'humanité, décida qu'on rendrait à la maison d'Autriche, la Fille unique de Louis XVI; aussitôt que, de son côté, l'Autriche aurait rendu à la France, les quatre Représentans et l'ex-ministre-général, Bourumville, retenus prisonniers dans ses cachots, depuis l'émigration de Dumourier.

Mesdames de Tourzel et de Soucy, ses deux gouvernantes. reçurent la jeune orpheline, à la porte extérieure du Temple, et la conduisirent (escortée par des commissaires), jusqu'au palais de l'empereur François, son cousin.

Elle séjourna quelques mois dans ce palais, qui vit naître sa Mère; et n'ayant point consenti, ou paru consentir à donner son cœur et sa main au prince Charles, Frère du Monarque, elle alla rejoindre les Bourbons de France, retirés sur le sol lointain.

La tendre amitié de l'Archiduchesse Christine, pour l'infortunée Marie-Antoinette s'étant reportée sur sa Fille, désormais seule au monde, l'illustre Gouvernante des Pays-Bas, la choisit pour son Héritière. Les deux Tantes de Marie-Antoinette se plûrent à imiter Marie-Christine, en donnant à leurs biens la même destination.

Voilà comment notre Dauphine possède, en Bohême et en Autriche, deux millions passés de revenu, qui la soutinrent dans son premier exil, qui la soutiennent elle et ses parens, dans le nouvel exil dont la providence l'afflige, et la mettent encore à même de consoler bien des malheureux, en divers pays.

N° LXI

LES HABITANTS DE SAINT-CLOUD.

IMPLORENT POUR LA REINE.

Lorsqu'on apprit, à St-Cloud, que les Sections de Paris étaient *invitées* à se prononcer *sur la mise en jugement* de Marie-Antoinette, on se réunit promptement dans une vaste grange, afin d'y rédiger et signer une Pétition *favorable*.

Le lendemain, les bourgeois et cultivateurs honnêtes de St.-Cloud se rendirent, avec empressement et affliction, auprès de la Convention Nationale, pour y plaider la cause de leur Bienfaitrice et demander qu'elle fût

rendue à ses augustes Parens. L'orateur, en cheveux blancs, sentit faiblir sa voix, et versa des larmes.....

Les tigres s'en scandalisèrent, et passèrent *à l'ordre du jour*.

N° LXII.

APPERÇU GÉNÉRAL DES VICTIMES

DE LA PREMIÈRE RÉVOLUTION, JUSQU'A LA CHUTE DE ROBESPIERRE.

Extrait des *Études Historiques*, par *Châteaubriant*.

Guillotinés.	18,613
Savoir :	
Nobles.	1,278
Dames nobles.	750
Femmes de laboureurs et artisans. . . .	1,467

Religieuses.	350
Prêtres.	1,138
Hommes de science et divers états. . . .	1,633
Total. . . .	18,613

Plus :

Femmes mortes en couches forcées. . .	3,400
Mortes grosses ou en couches.	378
Femmes tuées en Vendée.	15,000
Hommes fusillés.	264
Enfants immolés.	22,000
Morts de tout âge, dans la Vendée. . .	900,000
Victimes de Carrier.	32,000
Enfans fusillés par ses ordres.	500
Id. noyés.	600
Femmes noyées.	560
Nobles noyés.	1,400
Artisans noyés.	5,300

LE SIÈGE ET LA PUNITION DE LYON :

Le siège et la punition de Lyon (CITÉ ALORS ROYALISTE), causèrent la mort de trente-un mille individus. 31,000

A Toulon, repris sur les Anglais, il en périt, ou par les armes, ou par les supplices, au moins 20,000

On n'a jamais eu le relevé exact de ceux qui périrent aux massacres de Versailles, des Prisons de Paris, en septembre 1792 ; à la Glacière d'Avignon ; à la Commission d'Orange; à Marseille; à Beaucaire et à Tarascon, sur le Rhône, etc., etc., etc.

La triste ville de Bedoin, brûlée par le Maréchal Suchet, perdit tous ses habitans, sans exception.

N. B. A ces immenses hécatombes, il faut ajouter les malheureux de l'explosion de Grenelle; ceux du 13 Vendémiaire, par le sanguinaire Bonaparte; ceux de la Machine-infernale, à son occasion; les proscriptions des Pyrénées, sous le Directoire; les deux Millions de conscrits dans les guerres de la république, et les cinq Millions de Bans et d'arrière-Bans, sous l'Empereur : incontestables résultats des États-Généraux à la Necker.

N° LXIII.

MADAME ÉLISABETH.

Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, quitta la Tour du Temple, le 9 mai 1794, et arriva dans la prison de la Conciergerie, ce même jour, à dix ou onze heures du matin. On ne lui donna ni chambre ni cachot, elle fut, ainsi que le duc d'Orléans, confiée à la garde particulière du Concierge, et c'est dans *le cabinet noir* de Madame Richard, qu'elle passa les vingt heures à peu près qui s'écoulèrent entre son installation et son jugement.

« Je me trouvais dans l'appartement de Richard « (m'a dit plusieurs fois M. Boze), lorsque la princesse « arriva au palais. On me fit signe de m'enfermer « promptement dans un des bouges de l'alcôve, et, au « même instant, je reconnus, à travers les carreaux, « Madame Elisabeth, dont j'avais fait le portrait à « Versailles, et que la femme du concierge conduisait « par la main.

« Citoyenne, lui dit Madame Richard, que pren- « dras-tu pour ton déjeûner? — *Ce que vous voudrez,* « répondit la princesse avec une grande douceur : « *toutes choses me sont égales.* Elle s'était assise sur « une chaise. Peu de momens après, elle dit à la geô- « lière : *Où est ma Sœur? Dites-le-moi, Madame,* « *s'il vous plaît.*

« Madame Richard, voyant qu'elle ignorait la mort « de la Reine, s'empressa de lui répliquer, mais sans « aigreur : *Citoyenne cela ne te regarde pas.* La prin- « cesse n'osa plus rien ajouter. Lorsqu'elle fut entrée « dans le cabinet noir, situé à côté de cette grande « chambre, et où le concierge lui donna des livres et « un flambeau, sa porte fut fermée; alors je me reti- « rai chez mes compagnons de misère, dans la prison. »

Il paraît que les administrateurs de la commune, depuis long-temps, ne fournissaient plus les choses nécessaires aux trois Prisonniers du Temple : Madame Elisabeth n'avait d'autre coiffure qu'un pauvre petit fichu de linon.

On vint lui signifier son acte d'accusation, dans l'appartement du concierge. Elle fit prier, aussitôt, M. Chauveau-Lagarde de vouloir bien être son défenseur. Le jurisconsulte accepta cette périlleuse mission; mais il ne lui fut point permis de conférer avec sa cliente.

Le lendemain, 10 mai, dès les huit heures du matin, Madame Elisabeth-Philippine de France parut devant l'effroyable Tribunal. On lui reprocha, 1° d'avoir, au 6 octobre, accompagné la Reine et le Roi à toutes leurs conférences particulières; 2° de les avoir aidés de sa présence et de ses conseils, lors de la fuite à Varennes, et du tumulte du 20 juin; 3° d'avoir su approbativement, le 9 août, que si la Famille royale était attaquée, elle repousserait la force par la force. Enfin, on accusa cette fille vertueuse des rois d'avoir traité le jeune Orphelin, son neveu, comme un être digne d'attentions et d'hommages; d'avoir, dans les

appartemens des Tuileries, pansé, de ses propres mains, les gardes nationaux blessés aux Champs-Elysées.

Ils l'accusèrent insolemment d'avoir envoyé ses diamans au comte d'Artois, son frère, pour l'assister dans son émigration.

A toutes ces accusations, dignes de cannibales, elle répondit que l'humanité n'était pas un crime, et qu'elle croyait n'avoir mérité ni éloges, ni punitions.

Elle fut condamnée à mort!!! Et comme en ces temps affreux, la vie était plus cruelle encore que le supplice, Madame Elisabeth, instruite par les débats, de la triste fin de la Reine, se réjouit d'aller rejoindre sa Sœur et Louis XVI, dans ces autres royaumes, où les méchans n'ont plus de pouvoir.

On lui lia les mains, dans le vestibule de la prison. Elle monta, d'un front serein, sur l'une des fatales charrettes; et, par sa contenance calme et religieuse, elle rendit le courage aux tristes compagnons de son sort.

Arrivée au bas du Pont-Neuf, le vent fit envoler sa coiffure légère. Toutes les dames, condamnées avec elle, agitèrent aussitôt leur tête, et firent tomber leurs

frêles bonnets, ne voulant pas rester couvertes, quand la sœur du bon Roi souffrait les injures de l'air.

Sur la plate-forme de l'échafaud, le public eut a considérer un nouveau spectacle. Le tribunal avait fait placer des bancs autour de l'instrument de mort. Les bourreaux contraignirent toutes ces victimes de s'y asseoir, et de voir couler et fumer le sang de leurs parens et de leurs compagnes ! ! !

Madame Elisabeth, exténuée, mais belle encore, s'élança la première, et voulut encourager, par son exemple, toutes ces personnes illustres, qui ne concevaient pas la mort. L'Exécuteur la ramena violemment sur son siége, et abattit, sous ses yeux, vingt-quatre têtes, avant de lui permettre de mourir. (1).

(1) Avec la princesse moururent, ce jour-là : le comte de Brienne, frère du Cardinal perturbateur; les dames de Brienne; les dames de Canisy leurs nièces; madame de Sérilly et son époux, trésorier général de la guerre; la veuve du ministre Montmorin, etc., en tout, vingt-cinq.

N° LXIV.

MARCHE ET PROGRÈS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Extrait des *Fastes Historiques*, jour par jour.
1 vol. in-8°.

Le 22 février 1787, l'Assemblée des Notables, convoquée par le Roi, se réunit à Versailles, pour donner ses avis sur l'état des affaires publiques et les embarras du Trésor.

Noms des Ministres, à cette époque : MM. Hue de Miroménil, garde des sceaux; le comte de Montmorin,

ministre des affaires étrangères; le maréchal de Ségur, ministre de la guerre; le maréchal de Castries, ministre de la marine; le baron de Breteuil, ministre de l'Intérieur et de la maison du Roi; de Calonne, contrôleur-général des Finances (ancien intendant de Flandres, et précédemment avocat-général au parlement de Douai.)

13 avril. M. de Calonne remet son porte-feuille à M. de Fourqueux. L'abbé de Brienne, archevêque de Toulouse, est nommé Principal-Ministre et Chef du conseil de Finances.

12 Mai. M. Laurent de Villedeuil, Intendant de Rouen, remplace, aux finances, M. Bouvard de Fourqueux, démissionnaire.

Le Roi remercie et congédie MM. les Notables.

6 juillet. Le Parlement de Paris, les princes et les pairs y séant, avant d'enregistrer les deux *Édits du Timbre et de l'impôt Territorial*, supplie S. M. de lui faire remettre les *tableaux des recettes et des dépenses*, « afin que les dilapidations et les dilapidateurs soient « connus. »

9 juillet. Le Roi refuse cette communication, et ordonne *l'enregistrement pur et simple*.

Du 16 id. Le Parlement, assisté des princes et des pairs, déclare ne pouvoir enregistrer les nouveaux Edits *par la force*, et offre de résigner sa prérogative aux États généraux, *légalement assemblés*.

6 août. Lit de justice à Versailles. Le Roi y fait enregistrer les deux Édits, avec cette formule, *de l'exprès commandement de sa Majesté* : Le parlement obéit.

10 août Le Parlement accueille « les plaintes qui lui « sont présentées sur les abus nombreux d'autorité, « violations de lois, et excès de tous genres commis par « M. de Calonne, dans l'administration des finances. « Arrêt qui ordonne que le Procureur-général infor- « mera contre l'ancien Contrôleur-général. »

14 août. Arrêt du Conseil qui évoque la susdite *Plainte*, et défend au parlement d'informer.

15 août. Édit du Roi, sous forme de Lettres-Patentes, qui exile, à Pontoise, le Parlement de Paris, dans les 24 heures et sans exception.

19 septembre. M. Lambert, conseiller-d'État, est nommé Contrôleur-général des finances, en remplacement de M. de Villedeuil, (soupçonné d'avoir communiqué des notes ou renseignemens contre M. de Calonne.)

20 septembre. A la sollicitation de la Reine, le Roi rétablit le Parlement dans sa capitale et dans ses Fonctions.

21 septembre. Le Frère du premier ministre Brienne, remplace le maréchal de Ségur au ministère de la guerre.

19 novembre. Lit de justice à Paris, où le Roi fait enregistrer un « Édit portant création d'emprunts-successifs, s'élevant à quatre cents millions. »

Après le départ de S. M., le parlement proteste. M. le Duc d'Orléans, MM. Fréteau de St.-Just et Sabathié de Cabre, conseillers, sont exilés dans leurs terres, « pour avoir, en présence du Roi, accusé les ministres, « d'abus d'autorité, et de conseils funestes donnés au « Prince. »

21 novembre. Le Parlement est mandé à Versailles, en grande députation, pour y transporter ses Registres. Le Roi y « biffe et annulle la délibération, avec défenses « de récidiver, sous peine d'encourir sa disgrâce. »

22 Id. Le Parlement, extraordinairement convoqué, charge son premier Président et 25 de ses membres d'aller solliciter le rappel de M. le duc d'Orléans, et des deux Conseillers, malades en leur exil.

Le Roi refuse d'accéder à cette demande.

23 décembre. Mort de Madame Louise, Fille de Louis XV, prieure des Carmélites de St.-Denis.

Le comte de la Luzerne est fait ministre de la Marine, par la retraite ou la démission du maréchal de Castries.

Année 1788.

Mars. Édits du Roi, qui suppriment les offices des *Gardes du Trésor-royal;* des *Trésoriers de la Guerre et de la Marine;* des *Maisons du Roi et de la Reine;* des *Bâtimens de la Couronne;* des *Dépenses diverses* et des *Ponts et Chaussées.*

Les mêmes Édits portent *création de cinq Administrateurs, pour gérer, conjointement, tout ce qui concernera les recettes et dépenses du Trésor-royal,* à compter du 1er juillet 1788.

Autre Édit, qui supprime les *Receveurs des Rentes de la ville de Paris,* et attribue leurs fonctions aux *Receveurs Particuliers des impositions de ladite ville.* Le Roi s'engage à rembourser les offices supprimés (1).

(1) Il est hors de doute que cette intention était dans le cœur de Louis-Seize. Mais les embarras de son Trésor ne fesant que s'accroître, il ne put en venir à bout.

3 mai. MM d'Epresmenil et de Montsabert, Conseillers, dénonçent au Parlement, (les pairs y séant), « Un *Projet* des Ministres, (agréé par le Roi), de dé- « pouiller les Parlemens du droit de vérifier les Édits, « en conférant ce droit à un nouveau Corps, qui sera « l'ouvrage immédiat des ministres, et l'exécuteur pas- « sif de leurs volontés arbitraires. »

5 mai. La force armée tente d'enlever de leurs hôtels MM. de Montsabert et Duval d'Éprêmenil. Ces deux magistrats se réfugient au sein du Parlement, qui passe le jour et la nuit, dans le Lieu de ses séances. La foule encombre les quais et les avenues du palais. La force armée dissipe les rassemblemens, investit le Palais de justice, et enlève les deux Conseillers, qui sont aussitôt conduits en des prisons d'État. La cour des pairs pro-

C'est ainsi qu'après avoir *solennellement hypothéqué tous les domaines de la Couronne pour la sûreté* des quatre milliards d'emprunts faits en son nom, il appela un Régime nouveau, dont le principe (que son esprit ignorait), était le mépris et l'oubli de toute justice parmi les hommes. Aussi, la Postérité regardera-t-elle le règne du malheureux Louis-Seize, comme le règne le plus cruel et le plus funeste qui jamais ait affligé les nations.

teste contre cette violence; et supplie le Roi d'écouter son cœur et sa modération naturelle. »

Le premier Président, quatre présidens à Mortier et douze conseillers de la grand-Chambre se transportent à Versailles, en robes rouges, pour fléchir le Roi. Les Pairs du royaume les y précèdent, pour le même objet.

8 mai. Lit de justice à Versailles; le Roi y fait enregistrer, *d'autorité*, un « Édit portant création de LA COUR « PLÉNIÈRE; laquelle sera composée des 36 Ducs et pairs, « des grands officiers de la Couronne, de six Maré- « chaux de France, de Lieutenans généraux, de Che- « valiers des Ordres, de la grand Chambre du Parle- « ment de Paris et de deux Députés de chaque Parle- « ment. L'Enregistrement des Edits et la haute Police « du royaume passeront à ce nouveau Corps, exclusive- « ment. »

25 mai. Le baron de Breteuil se retire. Les nouveaux *Baillages* sont brûlés en effigie, dans les principales villes de France. On chansonne la Cour Plénière. Les Ducs et pairs déclarent au Roi « que leur hon- « neur et leurs sermens ne leur permettent point de « prendre part à ce qui vient d'être établi, contraire- « ment aux lois de la monarchie. »

8 août. Le cardinal de Brienne veut se retirer. Le Roi suspend l'ouverture de la Cour Plénière, et fixe la tenue des États-généraux au 1er mai suivant.

25 août. Le cardinal de Brienne remet son portefeuille à M. Necker, nommé premier ministre.

23 septembre. Rétablissement des Parlemens et autres Cours souveraines, ou de Justice, dans leurs attributions constitutionnelles et antiques.

5 octobre et 6 novembre. Le Roi appelle une seconde Assemblée des Notables. Celle-ci réclame également le *Tableau des Recettes et des Dépenses*, et la mise en accusation de M. de Calonne. Le Roi n'y consent pas, et déclare les travaux terminés. Cette Assemblée se sépare aussitôt.

9 décembre. Le Roi refuse d'écouter les *Remontrances* du Parlement, venu en corps, pour le « détour-« ner de la résolution où on a mis S. M. *d'altérer* les « États généraux du Royaume. » Ce grand corps de Magistrature lui *prédit les maux incalculables que peut et doit produire la plus funeste des innovations.*

Peu de jours après, les onze Parlemens du Royaume, les Chambres des Comptes, les Cours des Aides adressent au Roi les mêmes supplications.

La Noblesse de Bretagne, en assemblée générale, la Noblesse de Dauphiné, l'Assemblée générale du Clergé de France expriment les mêmes craintes, les mêmes vœux.

Les princes du Sang (moins Monsieur), présentent un Mémoire semblable : On y lit ces mots : *Sire, ah, de grâce, ne bouleversez point ce bel Empire!*

27 décembre. Rapport de M. Necker, qui démontre au Roi *la nécessité* d'affaiblir les grands Ordres de l'État, en donnant au *Tiers* la double représentation Nationale, déjà promise par sa Majesté.

30 décembre. Edit du Roi qui déclare *accéder* aux conclusions de son premier ministre.

N° LXV.

LA GARDE ROYALE BRISSAC.

Cet ouvage serait incomplet à mes propres yeux, si je le terminais, sans avoir payé le tribut de la reconnaissance et de la douleur, à ce Corps illustre qui voulut sauver le Trône, et dont tous les chefs s'immolèrent pour la Reine et pour nos Bourbons, au mois d'août 1792.

Marie-Antoinette et son Époux choisirent le duc de Brissac pour être le chef de leur garde constitution-

nelle : ce seigneur possédait toutes les qualités et tout le talent qu'exigeait, à cette époque, un si difficile emploi. A la physionomie la plus noble et la plus expressive, il joignait un air de bienveillance, et même de popularité. Son coup-d'œil devinait les caractères, sans les interroger ni les étourdir; il s'énonçait avec aisance; il savait commander à ses plaisirs, à ses habitudes; il travaillait avec ordre et facilité.

Par ses soins et l'heureuse activité de ses collaborateurs (désignés d'avance), on fit de bons choix dans les régimens. Les administrateurs en chef des Districts présentèrent aussi, de leur côté, des jeunes gens, restés étrangers à l'effervescence des idées nouvelles : la Reine, à la vue de cette légion, dévouée aux intérêts de son époux et du trône, versa des pleurs d'attendrissement.

La garde constitutionnelle venait remplacer les mousquetaires, les gardes-du-corps, et les gardes-françaises. Elle se composait de six cents hommes de cavalerie, et de douze cents fantassins.

Le service extérieur et celui des appartemens étaient faits par les officiers et les soldats des deux armes. Et quand la Reine ou le Roi sortirent dans Paris ou dans

la campagne, les officiers des deux armes les accompagnaient, à cheval.

La portion du public, amie de la paix, vit avec plaisir, dans le nombre des officiers, MM. de Pont-l'Abbé, d'Hervilly, d'Atilly, de Damas, de Précy, de Charleval, de Falguerettes, d'Ezcourre, de Laroche-Jacquelin, d'Averton, de Beausset, d'Autichamp, de Chantereine.....

Dans les colonnes des simples soldats, on remarqua d'anciens mousquetaires, d'anciens gardes-du-corps, des officiers de la ligne, éloignés du service par l'odieuse persécution du nouveau serment. Plusieurs de nos Émigrés rentrèrent, afin de soutenir le trône, pour ainsi dire, de leurs propres mains; le duc de Brissac les inscrivit comme simples gardes, presque tous comme fantassins.

Le matériel de cette légion, toute monarchique, avait été formé par la prudence même et la discrétion. On avait appelé trois citoyens, choisis en chaque département dans les familles honnêtes et incorruptibles; trois militaires, choisis dans chaque corps de la ligne; et un grand nombre de *Volontaires*, des classes distinguées de la société, parmi lesquels on comptait deux Cossé-

Brissac, des Rohan-Chabot, des Bérenger, des Lachapelle, des Brégeot, des Mouzures, des Vaubercey, des Vauz-le-Mont, et beaucoup d'autres noms aussi recommandables.

Le corps des officiers fut composé avec le même discernement; avec le même avantage.

Des colonels, des lieutenant-colonels, des majors, des commandans de place acceptèrent des grades subalternes; des officiers, depuis long-temps retirés du service, redemandèrent de l'activité; des officiers de la ligne la quittèrent pour des postes inférieurs et subordonnés, dans la garde-Brissac.

Enfin, le Roi y appela des officiers supérieurs de la Garde nationale parisienne, officiers dont l'attachement à sa personne et à sa Famille, s'était fait distinguer en des circonstances délicates, et qui méritaient cette honorable distinction.

Parmi ces officiers, à jamais recommandables, on vit MM. Picquet, Robert, Boquelin, Roulleau, Parizot, Cazotte, etc.

A la création de ce corps, faite avec précipitation, puisque le danger le voulait ainsi, on n'avait point fixé le rapport de ses grades avec ceux des corps de la ligne;

mais on n'ignorait pas que le Roi se proposait de statuer sur tous ces détails, au premier moment de calme; et M. de la Porte, son ministre, s'en occupait avec des lieutenant-généraux, de choix.

Ces avantages, recherchés par l'amour-propre, en des temps de prospérité publique, n'étaient d'aucun prix dans les circonstances présentes. La garde-Brissac servait la Famille royale, par dévouement, par respect, par tendresse filiale : elle trouvait ses honneurs dans son objet.

D'aussi louables sentimens étaient ceux de l'immense *majorité* de la garde, mais puisque j'indique une *majorité*, je donne l'idée, en même temps, d'une minorité répréhensible. Oui, malgré tout le soin apporté dans le choix des simples gardes, « malgré la bassesse et la « lâcheté qu'il y aura toujours à prendre, sans y être « forcé, les couleurs d'un parti que, dans son cœur, « on désapprouve (1) », plusieurs individus, souillés d'inconduite, et traîtres à la monarchie et au Roi, s'étaient glissés dans cette admirable phalange. Leurs

(1) Expressions charmantes de M. d'Averton, à qui je les emprunte.

lectures journalières, leurs demi-propos, leurs fréquentations, les démasquèrent.... Ils furent reconnus et remerciés. De ce nombre était Joachim Murat, venu d'un régiment de cavalerie, où sa tournure seule l'avait fait remarquer et choisir.

La belle tenue, l'excellent esprit de cette garde constitutionnelle, enflammèrent de dépit les Novateurs et tous les ennemis de la cour. Aux spectacles, on siffla ses officiers, parce que le crêpe noué, de leur bras, se rapportait au décès de l'empereur Léopold, frère chéri de la Reine. Dans les cafés, sur les boulevards, on les accueillait par le chant du coq, parce que la tête du coq, symbole de la vigilance, décorait l'épée des gardes et des officiers.

L'audace des improbateurs n'étant abaissée ni contenue par un gouvernement de jour en jour plus craintif, les factieux en chef réclamèrent, d'abord, et puis ordonnèrent la dissolution de ce corps. Je l'ai dit plus haut : Louis XVI permit imprudemment que l'Assemblée législative lui fît cette violence : Louis-Seize reçut et sanctionna cet affront.

A cette faiblesse du Monarque, la Reine versa tant de pleurs, que l'émail de ses yeux parut décoloré pen-

dant plusieurs jours, et queses larmes formèrent comme deux sillons sur ses joues.

Larmes touchantes! larmes précieuses, vous fûtes appréciées et, pour ainsi dire, recueillies par tous ces guerriers, dignes d'un meilleur sort!

Lorsqu'on lut officiellement à la garde constitutionnelle, l'ordonnance Royale qui prononçait, au bout de trois mois d'existence, et son licenciement et sa dispersion, des pleurs d'attendrissement furent le signal de l'obéissance, et des larmes de désespoir coulèrent, bientôt, de tous les yeux. Plusieurs gardes, plusieurs officiers, voulurent briser leur front contre les murailles; ils déchirèrent leurs uniformes déshonorés; ils rompirent leurs épées, devenues inutiles.

L'ordonnance du 30 mai 1792, relative au licenciement de la garde est un monument qui éternisera la gloire de cette légion. Le Roi s'y exprimait en ces termes:

« Sa Majesté, voulant donner à sadite Garde une « preuve de son affection et de la satisfaction qu'Elle a « de son service, continue les appointemens et solde à « tous les officiers, sous-officiers et gardes, et à tout « ce qui compose l'état-major, jusqu'à ce qu'Elle ait

« fait connaître ses intentions ultérieures à cet égard : « Et, néanmoins, leur accorde des congés, pour se re- « tirer où bon leur semblera. »

Louis XVI, en s'exprimant avec cette bonté, voulait calmer et consoler des âmes trop vivement affectées : il ne prévoyait pas que ces expressions publiques de bienveillance attireraient sur la tête de ses gardes, et la proscription et la mort.

La cour savait que le soupçon *d'aristocratie et d'incivisme* avait amené la haine publique sur ce corps militaire. La Reine désira que, par sa conduite ultérieure, la garde licenciée ne justifiât pas une si funeste accusation. En conséquence, on fit dire à chaque individu que la Famille royale les suppliait de ne pas sortir du royaume, et de suspendre, au moins, tout projet d'émigration.

Le 20 juin a vu la fidélité de cette garde généreuse. Le 10 août la retrouva, pour ainsi dire, à son poste; et les Marseillais le savaient très bien; mais il n'y eut ni chefs, ni gouvernement, ces deux jours-là.

Mes lecteurs retrouveront ici, avec attendrissement, les noms de ceux de MM. les officiers qui perdirent la vie, ou qui se sont le plus particulièrement distingués,

en défendant la cause de la royauté, la cause de l'honneur et de la véritable Patrie.

MESSIEURS,

Le duc DE COSSÉ-BRISSAC, général commandant, assassiné à Versailles, le 8 septembre 1792.

Le chevalier D'ESCOURRE, premier aide-de-camp de M. de Brissac, guillotiné en 1793.

Le chevalier DE MAUSSABRÉ, deuxième aide-de-camp, assassiné à l'Abbaye, aux 2 et 3 septembre.

Le chevalier DE DAMAS, troisième aide-de-camp, guillotiné en 1793.

Le comte D'HERVILLY, maréchal-de-camp de la cavalerie, mort des blessures reçues à Quiberon.

Le baron DE PONT-L'ABBÉ, maréchal-de-camp de l'infanterie, mort à l'étranger.

CHANTEREINE, colonel, s'est tué à l'Abbaye, en disant : *point de Roi, point de Chantereine.*

BOURGEOIS, colonel, s'est tué.

MARGUERIE, colonel, guillotiné en 1793.

GARSAUT, colonel, s'est tué.

CHARLEVAL, lieutenant-colonel, guillotiné en 1793.

DE NOIRMONT, capitaine, assassiné à l'Abbaye, aux 2 et 3 septembre.

De Villers, capitaine, tué le 10 août par des soldats d'un corps qu'il avait commandé.

Lachapelle, capitaine d'abord au siége de Lyon, puis tué à Quiberon.

Puthaud, capitaine, tué le 10 août.

Castrja, capitaine, tué le 10 août, aux appartemens de la Reine.

Rignac, capitaine, guillotiné en 1793.

Beausset, capitaine, guillotiné en 1793.

Montmarin, aide-major à l'armée de Condé.

Sombreuil, capitaine, guillotiné avec son père, en 1793.

D'Hudebert, lieutenant, mort à Quiberon.

Claude, lieutenant, assassiné à Versailles, le 7 septembre 1793.

Gaudrecourt, lieutenant, guillotiné en 1793.

Laroche-Jacquelin, sous-lieutenant, tué général dans la Vendée.

Boisdefre, lieut.-colon., blessé grièvement à Quiberon.

Evrard, quartier-maître de l'infanterie, guillotiné en 1794.

Morin, trésorier, guillotiné en 1794.

De Précy, lieutenant-colonel, a défendu Lyon.

D'Autichamp, aide-major, a commandé dans la Vendée.

Jumilhac, lieutenant-colonel, blessé à Quiberon.

De Lavaux, aide-major, blessé le 10 août.

De Veaux, capitaine, blessé le 10 août.

Saint-Didier, capitaine, a fait la campagne de Quiberon.

Saint-Priest, sous-lieutenant, guillotiné.

Malorti, a fait la campagne de Quiberon.

Velcort, sous-lieutenant, *idem.*

Le Charron, aide-major, *idem.*

De Launoi, capitaine à l'armée des Princes.

Neufchaise, lieutenant, *idem.*

Vaubercy, lieutenant, *idem.*

La Tourette, sous-lieutenant, *idem.*

D'Averton, aide-major, *idem.*

De Lort, passé en Amérique.

Vaubercey, capitaine, passé en Amérique.

Picquet, soutenait avec ses propres moyens, après le licenciement, ses gardes, à Paris.

Robert, a vécu à l'étranger pendant plusieurs années.

Cazotte. Son père fut guillotiné et tous ses biens vendus. Il était au 10 août; s'est sauvé de Quiberon.

Parisot fit offrir à Madame Elisabeth le produit de sa vaisselle d'argent.

Coquelin a été incarcéré pendant plus de douze mois.

Roulleau, capitaine, a sacrifié une partie de sa fortune pour la cause royale dans la Vendée; il a, aujourd'hui, le grade de lieutenant-colonel, en retraite.

N. B. La confiscation a dévoré les biens de presque tous ces officiers et de leurs familles.

N° LXVI

LE DUC DE PENTHIÈVRE.

LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Le Comte de Toulouse, frère du Duc du Maine, avait épousé *secrétement* la jeune Marquise de Gondrin, sœur du maréchal Adrien-Maurice de Noailles. Après la mort de Louis-le-Grand, père du prince, le régent Philippe autorisa ce mariage, qui fut à l'instant *déclaré*.

De cette union nacquit un Fils, accompli sous le rapport des agrémens extérieurs, accompli, même, sous le rapport de la bonté, de l'aménité, de la généro-

sité sans limites, mais dont l'esprit ne fut jamais à la hauteur de son rang.

Il faut honorer les Religieux, et les protéger en cas de besoin, comme étant l'armée auxiliaire du Clergé et les dépositaires toujours vigilans de l'antique l'égislation évangélique : le duc de Pénthièvre ne se bornait pas à les honorer comme corporations savantes ou exemplaires : il les affectionnait individuellement. Lors de son premier chagrin domestique (la mort de la princesse de Modène sa charmante épouse), on le vit se réfugier à la Trappe, se mêler aux sombres exercices des Cénobites mysantropes, se bâtir auprès d'eux une résidence toute modeste, et mettre en délibération s'il ne devouerait pas le surplus de son existence au cilice, à la haire, à la solitude absolue, au jeûne destructeur, et au silence perpétuel, image anticipée de la mort.

Le souvenir de ses deux enfans, demi orphelins, le retira de ce désert et le rapela dans le monde. Mais il retourna, chaque année, à la Trappe, objet sacré de son estime, de ses affections, de ses regrets, qui n'ont pas eu de fin.

La mort prématurée du jeune pince de Lamballe, son fils bien-aimé, redoubla son attachement amical

et paternel pour l'intéressante Veuve sa Belle-fille.

Douée de tous les agrémens de la figure et de l'esprit, douée surtout de ces grâces inexprimables que les perfections d'une âme distinguée répandent sur *la physionomie*, véritable parure des mortels, Marie-Thérèse-Louise de Carignan, restée veuve après un an de mariage, voulut consacrer sa jeunesse et sa vie toute entière à la consolation d'un prince mélancolique, dont elle admirait et chérissait les douces vertus.

Si toute autre Reine que Marie-Antoinette avait occupé, dans ces momens, le trône de France, madame de Lamballe, imitant son Beau-père, ne serait venue, de sa personne, que deux fois l'année à la cour; mais pour un esprit orné, pour un naturel exquis, tel que le sien, Marie-Antoinette était non seulement une Souveraine incomparable, mais une femme supérieure à toutes celles qu'on avait pu remarquer dans le monde, pour la figure, pour les grâces, pour le prestige, et pour ce commerce intime et familier qui crée des amis.

La princesse de Lamballe, âgée de 26 ans, plaisait à la jeune Reine par sa gravité, digne du rang suprême. Six années de différence étaient la nuance qui distinguait convenablement ces deux princesses, objets

de tous les regards; et il fallait tout-juste cette sorte d'ainesse et de majorité à madame de Lamballe, pour être Surintendante et Chef du Conseil d'une Reine, âgée de dix-huit à dix-neuf ans.

Leur union, FONDÉE SUR L'ESTIME, a duré autant que leur vie.

Quand les troubles de la révolution éclatèrent, Marie-Antoinette, effrayée, seulement pour ses amis, détermina la princesse à choisir Londres comme son asile; madame de Lamballe, tranquille et presque heureuse en Angleterre, apprend, dans les journaux, que les périls de sa noble Amie s'accroissent et s'accumulent. Sa retraite alors lui devient offensante et insupportable. Elle traverse l'Océan courroucé. Elle reprend son logement d'apparat, et son poste dangereux aux Tuileries.... Le Dix août engloutit la Royauté, la Monarchie, la sécurité, la liberté des gens de bien, dans un même gouffre.

Madame de Lamballe, séparée violemment de la Reine, est traînée, dans une autre prison, loin de ses regards. Son cœur fidèle et inconsolable la détermine à conserver sur elle-même le dernier billet qu'elle a reçu de sa Souveraine toujours aimante : Ce billet

indiqué par un vil dénonciateur, est retrouvé caché dans les nœuds de sa belle chevelure. Six lignes d'écriture deviennent une pièce accusatrice : la princesse de Lamballe est égorgée, sur le monceau fumant des autres victimes de Septembre ; et notre populace furibonde se partage et *dévore* son cœur adorable et ses membres encore palpitans!!!

La jeune duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, retirée à Vernon, auprès de son père, depuis la catastrophe du dix août, soignait avec tendresse les derniers instans d'un prince que tant de secousses terribles vont faire descendre au tombeau :

En apprenant que le duc son Époux a prononcé, sans émotion et sans remords, l'affreuse condamnation du Monarque, elle tombe à genoux, et supplie Dieu lui même de prononcer le divorce éternel qui doit la séparer d'un ingrat, d'un furieux.

Proscrite en masse avec les Bourbons par un décret de l'Assemblée Régicide, elle languit, six mois, prisonnière ou dans les murs du Luxembourg, ou dans le sanglant monastère des Carmes, ou chez l'Hospitalier Belhomme, dont la table manque de pain!

Bannie en Espagne, elle y emmène cette jeune Rosine,

aimable pupille qu'elle s'est procurée elle-même à l'Hospice royal des Enfans trouvés, de Paris. Elle forme son cœur, son esprit, ses talens; et se ménage, dans cette œuvre de ses mains, une compagne dévouée, une confidente habile et un laborieux secrétaire. Elles rédigent ensemble des Mémoires précieux, qui verront le jour, quand Rosine jugera que le moment est arrivé pour la vérité, pour la justice (1).

Le vent du malheur, vingt ans déchaîné, s'amortit et s'appaise. Le sol de la patrie redevient accessible: la petite Fille de Louis-le-Grand revoit la France, qu'elle aime encore comme l'affectionnait son illustre Ayeul. Elle y retrouve et y recouvre *un quart* de ses revenus, en biens-fonds.

Aisée désormais à contenter, elle acquiert, dans la plaine d'Ivry, tout près de la capitale, un petit château couleur de briques, dont l'actrice Contat dédaignait presque l'habitation. Toujours affable, toujours charitable, elle y est bientôt chérie et vénérée des laboureurs.

(1) Rosine est aujourd'hui M^me^ la comtesse de Vigée. La princesse lui a donné soixante-dix mille livres de rentes, et son joli château de Gabrielle, à Charenton.

Se passionnant pour mon Histoire de Madame de Maintenon et de Louis XIV, elle me fait offrir tout ce qu'un autre eût accepté.

Un cruel accident lui donne le cancer, dont périt Anne-d'Autriche son Ayeule... Le nom de la *Duchesse-Douairière* D'Orléans sera cher et sacré aux générations futures, comme étant le symbole de la droiture et de l'honneur.

N° LXVII.

LA PRINCESSE MARIE.

« Une Femme, que ses malheurs ont aigrie, et que son amour-propre égare au point de fermer ses yeux à l'évidence même, est venue ajouter, sans le vouloir, à la masse des accusations accumulées contre la Reine.

« Je voudrais et j'avais résolu de plonger dans la nuit du silence la frivole *réclamation*, que cette femme s'est permise. Mais si je me tais, après tout l'éclat qu'elle a organisé, d'autres parleront sur cet incident bizarre, et ceux-là, peut-être, feront semblant de se

montrer crédules, pour avoir le plaisir de calomnier.

« Tout, bien considéré, bien prévu, je déchire le voile, et je laisse un libre cours à ma sincérité. La Reine avant tout : elle fut trop maltraitée par les Méchans de son époque.

« Au printemps de l'année 1783, M. le comte d'Artois, désireux de montrer sa valeur, se rendit au amp de Saint-Roch, devant Gibraltar ; emmenant avec lui tous les jeunes seigneurs qui n'avaient pu s'en aller en Amérique.

« De retour à Versailles, où le rappelait le Roi, il éprouva des chagrins domestiques, qui transpirèrent, et qu'on trouve notés dans le *Bachaumont*, de ce temps-là. (janvier 1784.)

« Madame, comtesse d'Artois, mit au monde une fille, que le prince ne voulut ni voir, ni reconnaître, et dont le Roi se déclara le tuteur secret, par bienséance politique et par humanité. . . . . .

« La Reine, guidée par les mêmes sentimens, et autorisée par les mêmes motifs, se chargea du soin mystérieux de cette petite créature innocente. On la mit en nourrice, dans les environs de Fontainebleau.

« Au sevrage, on prit la résolution de l'éloigner :

car la tendresse maternelle, foulant aux pieds les plus indispensables précautions, avait déjà multiplié ses imprudences.

« Une ancienne femme de chambre de Madame, comtesse d'Artois (nommée Lefèvre), fut chargée d'aller, en province, continuer les soins que réclamait la grande jeunesse de l'orpheline. Le trésorier de la princesse remit à Mme Lefèvre un capital de six cent mille francs, destiné à l'appanage futur de sa pupile; et le Roi leur choisit pour résidence, en Normandie, la petite ville de Bayeux.

« Madame Lefèvre, généreuse par intérêt personnel et aussi par dévoûment, permit à la curiosité maligne toutes les interprétations qu'on voulut; et quand on eut l'air de soupçonner sa propre conduite et sa vertu, elle se renferma dans les brèves dénégations et le silence.

« Fidèle aux volontés de la Reine et du Roi, la gouvernante plaça les six cent mille francs entre les mains d'un bon propriétaire de Bayeux, qui fort exactement lui servit, six mois par six mois, ses trente mille livres de rentes.

» Les assignats étant survenus, cet ami sincère, faute d'argent monoyé, voulut s'acquiter en nature. Et tout

laisse présumer que le véritable état de la pauvre enfant n'était point, pour lui, un mystère

» Jusques aux grandes crises de la première révolution, Mme Lefèvre se transporta, chaque année, à Versailles, pour la satisfaction d'une mère timide, qui ne la voyait point remonter en voiture avec sa pupile, sans verser des torrens de pleurs.

» Ces entrevues de chaque année avaient lieu dans les petits appartemens du Roi, où l'*Épouse abandonnée* se rendait, au moyen des corridors inaperçus.

» M. le comte d'Artois étant sorti de France, le 15 juillet 1789, dès la prise de la Bastille, la princesse son Épouse, qui n'avait pas été autorisée à le suivre, se rendit en Savoye, chez ses Parens.

» L'orpheline de Bayeux, naturellement vive et curieuse, pressait fréquemment sa Gouvernante de lui faire connaitre son origine et de lui nommer ses vrais parens. La Gouvernante, alors, s'affectait d'une manière très-visible, et promettait, *pour une époque plus reculée*, qu'elle reculait encore, de mois en mois.

» Enfin, Mme Lefèvre, accablée d'inquiétudes, vit, tout-à-coup, décliner sa santé. Elle appela précipitamment son dépositaire; et lui redemanda son trésor, pour

en acquérir et payer un beau domaine, qui se présentait dans les environs. *Madame*, lui répondit l'homme de bien, *nos intentions sont parfaitement d'accord, je vous assure : il me tardait, à moi-même, de déposer un tel fardeau.*

» Le soir étant venu, M. N....., en soupant, crut devoir avertir sa famille de ce remboursement prochain auquel on devait, d'ailleurs, s'attendre.

» (Je sais que nous sommes mortels à toute heure, et que les plus belles apparences de santé ne sont point pour nous, ici-bas, une assurance et une garantie)....

» Dès le lendemain matin, on apprit dans Bayeux, la mort subite du Dépositaire.

» A cette nouvelle, Madame Lefèvre (qui n'avait ni acte notarié, ni reconnaissance écrite, d'aucune espèce), jeta un long cri de désolation, et presque sur le champ éprouva une attaque d'apoplexie foudroyante.

» Après sa mort, l'orpheline a poursuivi devant les tribunaux, le gendre et la Fille du Dépositaire. L'orpheline a plaidé sa cause elle-même. Le Tribunal *impérial* de Bayeux, avant de statuer, l'a fait chasser de l'audience, parce qu'elle se proclamait *fille de Louis XVI et de la Reine,* (*supprimée,* ajoutait-elle, *par ordre du*

Roi, qui, au lieu d'une princesse, voulait, à toute force, un Dauphin.)

Venue à Paris, dès la rentrée des Bourbons, elle a *réclamé son état*; s'adressant, pour cet effet, à Mme la Dauphine, elle-même. Mme la Dauphine, touchée de commisération, lui a fait tenir des secours, par les mains de M. le curé de St.-Méderd, sa paroisse.

» La princesse Marie, alors, est venue me voir, et m'a invité à défendre sa cause. J'ai cru devoir l'instruire de son véritable état, et je l'ai fait en honnête homme. La triste lumière de la vérité a blessé rudement ses yeux. Malgré l'évidence, elle persiste.

» Je l'ai vivement engagée à déposer sa qualité de *princesse*, puisqu'elle doit le jour à un très-beau jeune homme sans doute, mais qui, dans la maison de la princesse de Savoye, n'avait que le rang de garde du corps. Il mourut, jeune encore, à St. Domingue, où le Roi l'avait exilé et enrichi. Tous les Colons de St.-Domingue, qui vivent encore, l'ont parfaitement connu. Son nom était des Barrières des Granges. »

N. B. Mme Lefèvre, de ses économies annuelles, avait pu acheter, en contrats ou en biens fonds, quatre mille livres de rentes qui sont aujourd'hui, l'unique ressource de l'orpheline de Bayeux.

(*Ext. des Mém. inédits de M. La Font d'Aussonne.*)

N° LXVIII.

OBSERVATIONS NÉCESSAIRES,

SUR LES MÉMOIRES DU BARON DE BÉZENVAL.

(*Extraits importants de ces Mémoires.*)

Le baron de Bézenval, officier-supérieur des Gardes Suisses a écrit des *Mémoires*, assez mal rédigés, où ses préventions et sa dure partialité se montrent à chaque ligne.

Admis, par ses fonctions, à l'intimité de M. le Comte d'Artois, protecteur-protégé du ministre Calonne, l'of-

Grand-chambre, occasionna les barricades, et tous les troubles de ce temps-là.

Son Fils, doué d'un caractère tout aussi vigoureux, mais plus doux et plus calme, traita les Parlemens avec les ménagemens que ces grandes Autorités méritaient, *pour être considérées*, et avec cette grandeur de politesse qui faisait aimer et bénir le Roi. On n'ignore nulle part ce beau trait du monarque. Un jour, la grande Députation du Parlement étant venue à Versailles, pour communiquer avec le Roi, ce Prince habile se rendit sur le palier même du grand escalier, où les Magistrats étonnés l'aperçurent.

Le Premier-Président, avancé en âge, montait avec difficulté : le Roi descendit quelques marches, et le soutenant sur son bras, malgré ses instances respectueuses, lui dit ces mots : *Vous m'avez soutenu, Monsieur, lorsque j'étais en bas âge : c'est à moi, maintenant, de vous soutenir.*

Marie-Antoinette, si elle eût régné par elle-même, et sans mélange, n'aurait recueilli que le respect des grands et les bénédictions de la multitude : car une nation policée, lorsqu'on lui permet de voir les objets sans altération, distingue aisément les bons Princes.

Entraîné par la force même des choses, le baron de Bézenval, dans plusieurs passages de son livre, rend justice lui-même aux nobles sentimens et aux bonnes intentions, constantes, de la Reine ; je citerai, pour exemples, les deux ou trois passages suivans :

« Le Roi porta lui-même la 4e Section du Plan de « M. de Calonne, aux Notables, dans une Assemblée « générale. Il y parut sur son trône, il y lut un « discours, qu'on disait être de lui ; quoique cela fut « très-faux, qui, d'abord, eut un grand succès, et « qui bientôt fut critiqué. La Reine était à une fenêtre « du château, dans une grande impatience d'apprendre « des nouvelles de la séance.

« Du plus loin que Monsieur (de Provence), qui « était dans le carrosse du Roi, put en être aperçu, « battant des mains, il fit comprendre que tout avait « été au mieux. Ce qui causa une telle joie à la Reine, « que tout le reste de la journée, elle combla de caresses « tous les Notables qu'elle vit, comme pour les re- « mercier de la bonté qu'ils avaient témoignée au Roi. « Il faut convenir qu'il y a peu d'exemples d'une telle « faute!!... » (*Mémoires de Bezenval*, t. III, p. 226.)

« A cette époque-là, la Reine fit, à sa mai-

« son de Trianon, un de ces voyages particuliers, avec « ce qu'on appelait *sa société*, composée de Ma- « dame Elisabeth, de la duchesse de Polignac, de la « duchesse de Guiche sa fille, de la comtesse Diane, de « Madame de Châlons, de la comtesse de Polastron; de « Messieurs les ducs de Polignac, de Guiche et de Coi- « gny; des comtes d'Adhémar et de Coigny; du prince « d'Esthérazy; du marquis de Vaudreuil, d'Andelot et « de moi. Monsieur, Madame, M. et M^me^ la comtesse « d'Artois y venaient souper deux ou trois fois par se- « maine, et, à jours nommés, les Dames du Palais de « semaine, et les grands-officiers de la Reine. Nul autre « n'y était admis.

« Le Roi y venait, tous les matins, seul et sans Capi- « taine des Gardes, déjeûner avec la Reine; retournait « à Versailles, faire son Lever. Revenait, pour dîner, « à deux heures; puis, s'en allait, au jardin, lire dans « un bosquet; passait quelquefois la journée de cette « manière; ou s'en retournait à Versailles, pour ses « affaires ou ses conseils; et revenait souper, à neuf « heures. Il jouait ensuite une partie, et repartait à « minuit, pour se coucher.

« Comme il n'y avait presque pas de logemens à Tri-

« anon, toute la compagnie allait coucher à Versailles, « et revenait le lendemain, pour dîner et passer la « journée.

« Il ne fut pas aisé de comprendre le motif qui porta « la Reine à ce voyage. Peut-être n'eut-elle point de but : « la fantaisie décidait d'une grande partie de ses dé- « marches. » (*Ibidem*, p. 251.)

« ..... La Reine avait déjà fait de grands retran- « chemens dans sa Maison et dans ses chevaux. Mais « comme ils ne portaient que sur de simples valets, cela « n'avait pas produit un grand effet. La première ré- « forme qui frappa, d'autant qu'on devait moins la pré- « voir, ce fut celle du duc de Coigny, presque favori « du Roi, et fort bien traité de la Reine.

« Il eut quelques notions de ce qui allait lui arriver, « et voulut avoir un entretien particulier avec Elle. La « Reine le refusa, quoique le duc de Coigny fût alors du « voyage de Trianon et dînât et soupât avec Elle, et y « passât toute la journée. »

« Enfin, il reçut la lettre ministérielle, qui lui an- « nonçait que S. M. réunissait sa petite Écurie à la « Grande; Qu'en conséquence, M. de Coigny n'aurait « plus d'ordres à y donner. Que, cependant, on lui

« conservait les honorifiques de sa charge, avec le « traitement.

« Sur cette nouvelle, M. le duc de Coigny alla chez « le Roi, où il s'emporta fort. Le Roi se fâcha de son « côté : l'entrevue fut extrêmement vive. Ce Prince, « en parlant de cette conversation à quelqu'un, devant « moi, lui dit : *Nous nous sommes fâchés vivement, « le duc de Coigny et moi : mais je crois qu'il m'aurait « battu, que je le lui aurais passé.*

« Le duc donna sa démission et celle de son fils, « qui avait la survivance. La Reine voulut se plaindre « à moi du manquement de M. de Coigny envers le « Roi, qui lui avait parlé avec bonté. *Madame*, lui « répondis-je, *M. de Coigny perd trop, pour se con- « tenter de complimens. Il est affreux de vivre dans un « pays où l'on n'est pas sûr d'avoir, le lendemain, ce « qu'on avait la veille : cela ne se voyait qu'en Turquie.*

« Préalablement à ce qui arrivait au duc de Coigny, « la Reine, qui avait fait avoir la Direction-générale « des Postes et Relais au duc de Polignac, lui témoigna « qu'elle désirait qu'il remît cette place. M. de Poli- « gnac pria Sa Majesté qu'il pût discuter cette affaire, « devant Elle, auprès du ministre Brienne. Elle y

« consentit. Là, M. de Polignac ayant démontré né-
« cessaire la séparation de la poste aux chevaux, d'avec
« la poste aux lettres, réduisit l'archevêque au silence.
« Alors, se retournant vers la Reine, il lui dit : *Sans*
« *demander à Votre Majesté une décision qui ne peut*
« *être douteuse, il me suffit qu'Elle m'ait montré quel-*
« *que désir que je remette une place qui me vient de*
« *ses bontés, pour que je la Lui rende : et voilà ma*
« *démission.*

« La Reine la prit, en louant beaucoup sa noblesse
« et son honnêteté : ce qui ne le dédomageait pas tout-
« à-fait des cinquante mille livres de rente qu'il perdait.
« Mais cela ne prit rien sur la gaîté qu'il conserva
« toujours avec la Reine et dans la société.

« On réunit la poste aux chevaux à la poste aux let-
« tres, sous l'unique Direction de M. d'Ogny. »

(*Mémoires de Bézenval*, page 254).

N° LXIX.

LE TESTAMENT DE LOUIS XVI,

MAL RÉDIGÉ.

Le Testament de Louis XVI, rédigé par ce prince, dans le sombre et mélancolique séjour du Temple, attendrira, dans tous les temps, sur la déplorable position de ce Roi, les âmes bonnes et non corrompues. Louis XVI, après l'avoir écrit de sa propre main, le soumit à son défenseur Malesherbes, qui, après deux ou trois légères retouches, en approuva l'entière rédaction.

M. de Malesherbes, troublé par la douleur, y laissa

subsister un entier passage, que sa pénétration aurait dû lui signaler, sur l'heure, comme entaché d'une *obscurité* plus que dangereuse, et fait pour devenir lui-même un cruel attentat.

La clarté, dans un écrit de cette nature surtout, était la première qualité exigible. Il ne fallait pas viser à rendre Louis XVI *intéressant*, dans cette pièce immortelle, en y sacrifiant sa triste Compagne, et avec elle ses enfans, tout-à l'heure orphelins.

Durant les seize années qu'a duré, parmi nous, la prétendue Restauration, on a lu solennellement, dans nos temples, à la Cérémonie funèbre du 21 Janvier, le Testament d'un Roi martyr... Cette lecture *expiatoire* devenait, chaque année, pour l'infortunée Marie-Antoinette, un nouvel outrage et une barbare accusation.

Non pas au tribunal des gens d'esprit, ou des personnes simplement judicieuses, mais au tribunal, plus exigeant, des esprits vulgaires; de ceux qui ne pénètrent pas jusqu'au sens intime des phrases, opposées entre elles; et n'accordent attention qu'au sens matériel des mots.

Vers la fin de ce Testament-royal, (œuvre d'une âme faible et trop peu royale), le Prince dit à son Epouse, séparée de son cachot :

» Je prie ma Femme de me pardonner tous les maux » qu'elle souffre pour moi ; et les chagrins que je » pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre » union ; comme Elle peut être sûre que je ne garde » rien contre elle, *si elle croyait avoir quelque chose* » *à se reprocher.* »

La plus simple pénétration suffit, ici, pour faire comprendre qu'il est question, en cette phrase, des contrariétés, occasionnées dans un ménage, même royal, par les oppositions accidentelles des caractères. Louis XVI reconnaît, avec bonhomie et simplicité, qu'il y a eu des momens, par malheur trop nombreux, où ses irrésolutions, ses abattemens et ses opiniâtretés funestes ont fait un mal considérable à sa pauvre Compagne. Prêt à s'éloigner d'Elle pour toujours, il gémit enfin de ces grandes fautes, et supplie l'Amitié généreuse de lui en accorder le pardon.

Passant aussitôt, (par le contraste inévitable des idées), aux contradictions qu'il eut à ressentir lui-même, durant les dernières agitations de sa vie, sa mémoire, plus exacte que généreuse, lui rapelle deux circonstances bien notables. Il y arrête sa pensée un moment ; et reconnaissant, au fond, combien la grau-

deur d'âme est toujours respectable, il absout la Reine, et veut mourir son fidèle ami, comme il a vécu.

Ce sentiment intérieur du malheureux Roi, je l'explique :

Mon lecteur doit, pour cela, se ressouvenir que Louis XVI, en deux mémorables occasions, eut la volonté d'abandonner une arène, trop difficile pour ses moyens; et que, deux fois, son Epouse, remplie d'honneur, combattit son découragement et sut lui démontrer qu'un Roi ne peut, sans s'avilir, déserter son poste.

Ces conseils de Marie-Antoinette, furent dictés par son âme héroïque; mais, en dernier résultat, ils conduisirent le Prince à l'échafaud!

Le passage du Testament royal, objet de cet éclaircissement, n'eut pas d'autre intention, la chose est incontestable. Le sens, très-différent, que la malignité lui donne, serait une conséquence toute opposée à la logique la plus usuelle, et une bassesse impardonnable, dans le Testament de qui que ce soit.

Cette phrase, durant seize années, a été le texte de mille interprétations; parmi les soldats de la garde nationale surtout, qui revenaient de la pompe funèbre de St-Denis, ou des églises de la capitale. Ces vives discussions ont fait jusqu'à des duels.

Une rédaction, mal présentée, renouvella donc les dures satyres et recommença les mauvais discours. De sorte que le meilleur Epoux qu'on ait jamais vu sur le trône, à fait, sans le vouloir, à sa triste Compagne, tous les maux possibles, durant sa vie, et tout le mal possible après sa mort.

N° LXX.

LE DÉFICIT, RÉVÉLÉ AUX NOTABLES.

La solennelle déclaration du DÉFICIT enleva subitement à Louis XVI, la confiance de toutes les classes et la considération publique, dont un roi ne peut se passer en aucun temps.

M. de Calonne était si léger, qu'il ne soupçona pas même un résultat semblable. Loin de s'intimider en jetant dans le monde un aveu si déshonorant, il prétendit s'en faire un moyen lucratif de finances ; et l'on sait aujourd'hui, d'une manière positive, qu'il *exagéra* ce

Déficit, par des mensonges, afin d'arracher aux Notables une masse plus considérable de secours. Son étourderie et sa présomption tombèrent dans un étonnement voisin de la stupeur; lorsqu'il lui fut démontré qu'il s'attirait le mépris et l'indignation universelle.

Le baron de Bézenval, son ami, ne sera point suspect; c'est à lui que j'emprunte la confidence qu'on va lire: (*Mémoires de Bézenval*, t. III, p. 225.)

« ..... Le déficit, dans les revenus du Roi, n'a « jamais été bien constaté. M. de Calonne l'avait an- « noncé monter *à cent treize millions*, et plusieurs Nota- « bles l'avaient trouvé tel; tandis que d'autres l'éle- « vaient *à cent quarante*, chose impossible à vérifier; « car lorsque le Roi se fut laissé contraindre à commu- « niquer des Etats, on les lui apporta tous, et il fit lui- « même le triage de ceux qu'il voulait bien montrer aux « notables, et de ceux qu'il lui plut de leur soustraire, « et qui, apparemment, contenaient des dons, ou des « déprédations.

« Ceux-là passèrent pour *Déficit permanent*, tandis « que ce n'était que des dépenses accidentelles et qui « ne devaient point se renouveller. »

Un peu plus loin, M. de Bézenval, s'exprime en ces termes :

« ..... Au premier bruit d'un retranchement sur les dépenses de chaque ministère, M. de Ségur, toujours empressé pour le bien de l'état, et d'y contribuer de tout son pouvoir, s'était occupé, sans en être encore requis, de toutes les diminussions possibles dans son département. Sans rien ôter à personne, ni réformer un seul homme, il était parvenu, d'après un État qu'il m'a montré, à diminuer *de huit millions*, la dépense générale de la Guerre; c'est-à-dire, de la restreindre *à quatre-vingt-dix-sept*, au lieu de *cent-cinq*, où elle s'élevait ordinairement, toutes dépenses quelconques comprises.

Dans cette position, il reçut une lettre du Principal ministre (abbé de Brienne), qui lui envoyait l'État remis aux Notables, de la dépense annuelle du département de la Guerre, que ledit État portait à *cent-quatorze millions*. L'Archevêque-ministre demandait au maréchal de Ségur de songer à des retranchemens, dans sa patrie, bien entendu qu'ils ne porteraient que sur *les quatorze millions*, excédents *les cent* : somme ronde, que le premier ministre *consentait à donner, d'ordonnavant, pour les dépenses de la Guerre*.

» Par cet échantillon, (ajoute M. de Bézenval) il

sera facile de juger l'exactitude des divers États remis à MM. les Notables, et combien on peut rabattre des *cent-quarante millions*, à quoi l'on avait fait monter le Déficit; et même des *cent-treize*, où le portait M. de Calonne, QUI, SUREMENT, AVAIT VOULU SE DONNER DE LA MARGE.

» Il y a tout lieu de présumer qu'on avait pris, comme dépenses permanentes, pour la Guerre, les dépenses de l'année 1786, époque où le manque de fourrages fit monter ce total à une plus-value considérable, mais momentanée : comme il est certain qu'on a porté, sur ce même État des dépenses de la Guerre, des objets qui lui sont étrangers, et qui ne regardent que la Finance.

» Il est probable encore, que les mêmes erreurs s'étaient glissées sur les autres états, remis aux Notables; en que ces Messieurs, dans leur travail, regardèrent, *comme fixes*, des dépenses accidentelles et momentanées.

» Il ne fut point difficile au Maréchal de Ségur d'effectuer la demande que lui faisait le principal-ministre, puisqu'en se soumettant à retrancher les *quatorze millions*, au gré de l'archevêque, il gagnait *trois millions*

sur la réforme projetée par lui-même, et par lui-même fixée à *quatre-vingt-dix-sept*, au lieu de cent.

(*Mémoires de Bezenval*, t. III, p. 248.)

N° LXXI.

LETTRE DE M. D'ESPRÉMENIL,

CONSEILLER DU PARLEMENT DE PARIS, A LA REINE.

» Auteuil, le 17 Juin 1789.

» MADAME,

« J'ai reçu avec reconnaissance et avec un respect infini la communication qui vient de m'être faite au Nom de votre Majesté. Le sang de Marie-Thérèse coule dans vos veines, et vous avez hérité de son noble cœur. Uniquement occupée du salut de l'Etat, vous appelez à son

secours tous ceux dont les sentimens vous paraissent estimables, et vous raliez au tour du Trône, ses vrais défenseurs, trop long-temps méconnus.

» Vous avez eu la bonté, Madame, de me faire dire que vous m'invitiez a oublier *mes chagrins venus du Roi;* (1) et que vous trouveriez du bonheur à une réconciliation parfaite. Ces paroles sont trop généreuses, Madame, dans une élévation comme la vôtre. C'est à moi à m'incliner devant une Souveraine, que mes Discours au Parlement ont pu contrarier une ou deux fois, je l'avoue, dans ces momens de discorde préméditée où l'intérêt caché d'un ministre *accusable* avait irrité le Prince contre Nous. En de semblables crises, il n'est guère possible, Madame, de maîtriser complettement les émotions d'une âme trop sensible; et l'on peut devenir alors injuste, en ne se croyant qu'animé.

» Les véritables ennemis de votre bonheur se sont réjouis, Madame, d'une division qui fut leur ouvrage. Ils Nous ont supposé un penchant secret pour un genre de gouvernement, qui n'admet pas nos magistratures Souveraines, et ils Nous ont dits les ennemis d'un Trône, sans lequel nous ne pouvons exister.

(1) Son exil fameux, aux iles Ste-Marguerite.

« Nous présentions, à genoux, nos *Doléances* au Monarque; et s'il nous envoyait en exil, nous obéissions. Aujourd'hui, l'assemblée NATIONALE dictera ses lois au Prince, et le retiendra captif et soumis, à ses côtés.

« Votre esprit, mûri tout-à-coup, sans attendre les années, vous permet de comparer l'Avenir, qui se précipite, au paisible Passé que nous avons perdu. Vous voulez encaisser le torrent et borner enfin ses ravages!.. Vous me faites l'honneur de souhaiter *ma coopération*, et de m'adjoindre au grand travail que votre sagesse prépare! Oui, je veux être à Vous, de cœur et d'âme, et vous sacrifier le repos et tous mes instans. Trop heureux d'offrir mon expérience à votre jeunesse, et mes bons conseils à mon Roi!

« Je me dis, Madame, avec un profond sentiment de vénération et de fidélité inaltérable,

« de votre Majesté,

« Le très-humble, très-obéissant serviteur et sujet,

« J.-D. D'ESPRÊMENIL. »

Nota. La réconciliation de la Reine, ou plutôt du Roi et de ce Magistrat, fut des plus touchantes. M. d'Esprêmenil fut créé, à l'instant, conseiller-d'Etat *secret*.

Il vint travailler, chaque jour, dans l'appartement même de la Reine ; et ce fut lui qui rédigea la fameuse *Déclaration* du 23 Juin 1789, à laquelle il ne manqua, pour sauver la France, que la vigueur et la fermeté d'un roi.

En 1794, M. Du Val d'Esprémenil (1) habita les profondeurs de la Conciergerie, où, naguère, ses ordres étaient des lois. Le fameux Linguet (2) y fut son *offensif* compagnon d'esclavage, et mourut sur le même échafaud que lui.

L'affreuse Mort, en ce temps-là, réunissait toutes les inimitiés et tous les contrastes.

(1) Né à Pondichéry, en Décembre 1746. Sa célébrité commença par ses éloquentes plaidoiries contre le Fils naturel du général Lally, qui voulait *réhabiliter* la mémoire de ce Commandant, funeste à l'Inde-Française.

(2) L'avocat Linguet, rédacteur violent du *Courrier de l'Europe*.

N° LXXII.

DÉCLARATION SOLENNELLE DU PARLEMENT DE PARIS,

SUIVIE DE SES FAMEUSES PROTESTATIONS, AUXQUELLES ADHÉRÈRENT AUSSITÔT LES AUTRES PARLEMENS DU ROYAUME : ACTE COURAGEUX ET CONSERVATOIRE, QUI LES MENA TOUS SUR L'ÉCHAFAUD.

« Le Parlement de Paris, considérant que l'Assem-
« blée Nationale, foulant aux pieds son Mandat pri-
« mitif et les Cahiers formels des Provinces, vient de
« sapper jusqu'en ses fondemens l'antique Constitution

« du Royaume, pour se livrer, sans obstacle, aux plus « désastreuses innovations, rappèle à la Nation Fran- « çaise la véritable Constitution de l'État, à laquelle « tous doivent leur respect et leur fidélité. En consé- « quence, le PARLEMENT déclare que la FRANCE « est une MONARCHIE, gouvernée par le ROI, sui- « vant les Lois : et que, de ces Lois, plusieurs, qui sont « Fondamentales, embrassent et consacrent :

« 1°. Le droit de la Maison régnante au Trône, de Mâle en Mâle, par ordre de primogéniture.

« 2°. Le droit de la Nation d'accorder *librement* des impôts ou subsides, par l'organe de ses États-Généraux, *légalement convoqués*.

« 3°. Les Coutumes et Capitulations des Provinces, (annexées successivement à la Couronne.)

« 4°. L'inamovibilité de la Magistrature.

« 5°. Le droit des Cours Souveraines de *vérifier*, dans chaque Province, les *Volontés* du Roi, et de n'en ordonner l'exécution qu'autant qu'elles sont conformes aux Lois constitutives de la Province, ainsi qu'aux Lois Fondamentales de l'État.

« 6°. Le droit de chaque citoyen de n'être jamais traduit pardevant aucun juge que ses juges naturels, qui sont ceux que La Loi désigne.

« 7°. Enfin, le droit, sans lequel tous les autres sont inutiles, de n'être arrêté par quelqu'Ordre que ce puisse être, que pour être remis, SANS DELAI, entre les mains des véritables juges compétans. »

« En observation de quoi, la Cour de Parlement, assistée des Pairs, proteste contre tout ce qui vient « d'être innové et ordonné par la soi-disant Assemblée « Nationale, et défend à tous les sujets du Roi de s'y « conformer et d'y obéir. »

MM. d'Esprémenil, Fréteau de Saint-Just, Pâquier de Coulans (le père) et Robert de Saint-Vincent, avaient été nommés Rédacteurs de cette Déclaration. Elle circula, sans être placardée.

N° LXXIII.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE

RELATIVE AU JEUNE ROI LOUIS XVII, ET AUX FAUX DAUPHINS. (Mai 1836.)

Sous le règne du comte de Provence, Louis XVIII, la France et l'Europe, virent paraître un *faux dauphin*, que la cour royale de Rouen, malgré les lois, ne condamna qu'à des peines temporaires.

Cette espèce d'impunité devait enhardir les imitateurs de Mathurin-Bruneau. Aussi, les compétiteurs de ce

Prétendant, dépourvu de grâces et de lumières, se sont-ils multipliés, après lui.

A tous ces audacieux plus ou moins avisés, il n'y a qu'un dernier mot à répondre; après quoi, les honnêtes gens n'auront plus qu'à se boucher les oreilles, et à laisser dire, aux hommes de scandale ou d'intrigue, tout ce qu'il leur plaira d'imaginer.

Premièrement, il faut établir que *Simon* le féroce, instrument aveugle des Comités-Conventionnels, inocula du poison dans le sang du jeune Orphelin, en lui recousant, *sur place,* ses pauvres vêtemens rompus et déchirés. (Je déclare, en présence de Dieu, tenir cet aveu, du fameux Vadier, président du Comité de sûreté générale : lequel Vadier, après le supplice de Robespierre, expliquait toutes ces horreurs politiques, à qui conque venait le complimenter sur son 9 thermidor.)

En second lieu, il ne faut point perdre de vue que l'Orphelin royal, dont la langueur fut progressive, était parvenu à cette décomposition générale où les médecins le trouvèrent, lorsque la Convention, un peu radoucie, parut vouloir s'intéresser à son triste sort.

Le médecin Dessault n'a jamais dit qu'il ne reconnaissait point dans le jeune prisonnier du Temple, le

fils agréable et charmant de la Reine Antoinette : il confia seulement, à un petit nombre de personnes, *ses craintes sur un poison lent.*

Au reste, qu'on n'aille point se persuader que la mort de M. Dessault ait eu pour cause cette opinion individuelle, offensante pour l'autorité de ce temps-là : les paroles *confidentielles* du médecin ne furent divulguées et connues que plus d'un mois après son trépas.

M. Pelletan, nommé pour le remplacer au Temple, *reconnut* M. le Dauphin, *en le revoyant* dans le Donjon : et les écrivains qui nient aujourd'hui cette circonstance, prouvent, par ce fait même, qu'ils n'ont jamais abordé ni connu M. le docteur Pelletan. Je l'ai connu, moi.

Ce médecin distingué, habitait en ces temps-là, le faubourg St-Germain, affecté particulièrement à la noblesse. La Noblesse était sa principale clientelle ; il se montrait publiquement l'ami de cette haute portion de la société. Après les scènes sanglantes des Champs-Elysées, il fut promptement appelé aux Tuileries, pour donner des soins aux blessés, que protégeaient les princesses. Ces soins généreux eurent pour théâtre l'appartement même du monarque, et pour spectateurs essentiels, Louis XVI, sa sœur, Son Épouse empressée et les deux Enfans.

Le jeune Dauphin apprêtait et distribuait, ainsi que sa Sœur, les bandelettes et la charpie. M. Pelletan les reçut à plusieurs reprises de ses innocentes mains.....

Qu'on cesse donc de prétendre aujourd'hui que M. Pelletan *n'a pu reconnaître* son jeune Roi Louis XVII dans le personnage silencieux et glacé, dont il fit l'autopsie au Temple.

Avant le massacre des Champs-Elysées, il avait vu plusieurs fois l'Enfant royal à Versailles; ses yeux l'avaient plusieurs fois contemplé de nouveau dans le jardin des Tuileries, sur sa propre terrasse de la Rivière, ou sur le balcon transparent de la Reine sa mère, ou dans la tribune de la Chapelle intérieure, ou dans nos promenades publiques, tantôt à la portière de la Reine, tantôt dans le carrosse de son gouverneur.

Ne dirait-on pas, en voyant ce qu'on ose imprimer aujourd'hui, que le docteur Pelletan n'était qu'un pauvre chirurgien de campagne, arrivé de son village depuis deux jours!

Le NOUVEAU DAUPHIN (1) offert, en ce moment, à la curiosité publique et aux indécisions des esprits mal

(1) Charles-Guillaume NAUNDORFF, venu de Croffen, royaume de Prusse.

lestés, ne peut prétendre à jouer un Rôle de cette nature, s'il est porteur d'un physique tel qu'on le lui attribue sans balancer.

Puisque *son col est court*, le voilà hors de cause dès son début : car le Fils très-grâcieux et très-élégant de la Reine, avait le col mince, élevé, dégagé, noble et parfaitement dessiné, comme celui de sa Mère, toute royale.

En conservant le cœur et les cheveux de son intéressant Malade, M. Pelletan ne chercha nullement à faire sa cour : à qui l'aurait-il faite, en ces jours affreux?..... Il ne voulut que remplir un devoir de sentiment, et donner un asile respectueux à des Restes inanimés, devenus aussi précieux que les reliques du sanctuaire.

Ce jeune Cœur, qui affectiona la plus aimable Mère qu'on ait vue au monde, ce Cœur qui s'émut à ses douces caresses et qui se gonfla de ses douleurs, un simple cristal le renferme! L'or et les rubis enflamés devraient être son Cénotaphe..... Peut-être le seront-ils un jour.

De cela qu'il n'y a pas eu de service funèbre, à St.-Denis, pour Louis XVII, Roi de France, on tire aujourd'hui cette conséquence que ce Service était *impossible*, et que le feu Roi *le savait très-bien*.

A cet égard, je dois observer que l'on n'exécute des Services funèbres, à St-Denis, que pour les princes inhumés dans cette basilique : et le Roi Louis-Charles n'y est pas.

Toutefois, la pompe funèbre de ce jeune Prince y fut disposée à grands frais. Je l'ai vue de mes propres yeux : et rien n'était plus touchant que les emblèmes et les légendes ou sentences religieuses de cette magnifique décoration. Mais des ordres venus du Château, arrêtèrent subitement les derniers préparatifs, et M. l'abbé de Sambucy notifia, sous mes yeux, le contr'ordre.

Ce contr'ordre émanait du Roi, fort humilié en cela, on peut le croire. La véritable prohibition venait de Rome. Et puisqu'il faut absolument s'expliquer à cet égard, je vais le faire.

Le Roi Louis XVIII, irrité du sacre de Napoléon, voulut, un peu plus tard, *faire déposer* le Souverain Pontife : alléguant que son Conclave de Venise fut incomplet et irrégulier. Les Evêques Français de l'Emigration, eurent des ordres du Roi pour *un Concile*, destiné à cette fulmination de la vengeance. Nos Evêques, pleins de sagesse et de doctrine, se reconnurent *incompétens*. (voyez mes Lettres Anecdotiques, p. 115.)

Le Souverain Pontife remonta au Vatican, et le Roi Louis-Stanislas sur son trône. Celui-ci offensa de nouveau le Pontife, en voulant retenir, par la violence, sa *Chapelle de Canonisation*, déposée aux Archives de l'Hôtel Soubise, durant les triomphes de Bonaparte. Le sacré Collége, indigné, obtint du Pape Pie VII une Bulle sévère, qui suspendit la cérémonie du Sacre, *jusqu'à la preuve acquise du décès réel de l'Enfant-Roi.* (ce fut un bâton dans la roue.)

Je viens, en très-peu de mots, d'expliquer l'énigme. Mes *Lettres Anecdotiques*, à la page 115, entrèrent, il y a quatre ans, dans tous les détails.

Au reste, la Cour de Rome changea de conduite envers la France, dès que son Ennemi eut cessé d'exister. En regardant avec plaisir le sacre et le couronnement du Roi Charles, Rome fit bien voir que la mort du Dauphin lui était démontrée. Et le Service funèbre de Louis XVII eut lieu, tous les ans, aux Tuileries.

N° LXXIV.

RELATION DE M. HARMAND,

DÉPUTÉ DE LA MEUSE, A LA CONVENTION NATIONALE, EXPRIMANT LA POSITION ET LE CARACTÈRE DE LOUIS XVII, PRISONNIER AU TEMPLE.

N. B. La Convention (après le supplice de Robespierre), ayant résolu d'améliorer le sort des Enfans du feu Roi, nomma M. Harmand, l'un de ses Membres, en qualité de Commissaire-Particulier auprès d'Eux. Dans le *Récit* imprimé que ce Conventionnel fit paraître, vingt-deux ans après, il s'exprimait en ces termes :

« ..... Mon cœur y volait. Mais comme je n'ai pas voté la mort du Roi, et que les préventions attachées à l'opinion contraire prévalaient alors, je délibérai. Et les connaissances locales ne me laissant pas douter que si, à mon retour du Temple, je faisais un *Rapport* favorable aux illustres prisonniers, je serais écouté avec une prévention nuisible pour eux et pour moi, et n'étant pas capable d'en faire une contraire, je demandai qu'on m'adjoignit quelques Membres du Comité (de sûreté générale.)

« On nomma MM. Mathieu et Reverchon, et j'espère que ce que je vais en dire ne les offensera pas.

« Nous arrivâmes à la porte sous l'affreux verrou de laquelle était enfermé le Fils innocent, le Fils unique de notre Roi, notre Roi lui-même.

« La clé tourne avec bruit dans la serrure, et la porte ouverte nous offre une petite antichambre fort propre, sans autre meuble qu'un poêle de faïence, qui, traversant la cloison, communiquait dans la pièce voisine et ne pouvait être allumé que par cette antichambre, (à cause de l'Enfant.)

« Cette seconde pièce était la chambre du Prince, dans laquelle il y avait un lit. Fermée en dehors, il

faillit l'ouvrir. Ce mouvement de clés et de verroux porte à l'âme un noir d'autant plus pénible, que la réflexion ne fait qu'y ajouter, au lieu de la dissiper.

« Le Prince était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de *cartes à jouer*. Quelques-unes étaient pliées en forme de boîte ou de caisson ; d'autres élevées en châteaux. Il était occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes ; et il ne quitta pas son jeu.

« Il était couvert d'un habit neuf *à la Matelotte*, d'un drap *ardoise* ; sa tête était nue ; la chambre propre et bien éclairée.

« Le lit se composait d'une couchette en bois, sans rideaux. Le coucher et le linge nous parurent beaux et bons. Ce lit était derrière la porte, à gauche en entrant.

« Plus loin, était une autre couchette, sans coucher. Une porte fermée, entre deux, communiquait à une pièce que nous n'avons pas vue.

« Les commissaires (de la ville) nous dirent que ce lit avait été celui d'un savetier, nommé Simon, que la municipalité avait mis auprès du jeune Prince, avant la mort de Robespierre, pour le servir et le garder.

« On sait avec quelle atroce barbarie, ce monstre

s'est acquitté de ses fonctions. On sait que le scélérat se jouait cruellement de son prisonnier ; que, sans égard pour son jeune âge, pour lequel le sommeil est un besoin impérieux, il l'appelait à diverses reprises, la nuit, en lui criant : Capet?... Capet? Le Prince répondait : *me voilà, Citoyen!*..... — Approche, que je te voye, répliquait le tigre. L'Agneau s'approchait,..... l'exécrable bourreau, d'un coup de pied, atteignait sa victime et le renversait sur le carreau, en lui criant : *Louveau, va te coucher!*..... O ciel! Et la vengeance Divine se bornerait à la vie, que ce monstre a perdue avec Robespierre!

« Ceci a déjà été écrit; mais je le rapporte, parce que les commissaires de la Commune nous en firent un récit, qui me fait frissonner chaque fois qu'il se présente.

« ..... Je m'approchai du Prince; nos mouvemens ne semblaient faire aucune impression sur lui. Je lui dis *que le Gouvernement, instruit trop-tard du mauvais état de sa santé, et du refus qu'il faisait de se livrer à l'exercice, et de répondre aux questions qu'on lui faisait à cet égard, ainsi qu'aux propositions qu'on lui avait faites d'employer quelques remèdes, et de re-*

cevoir la visite d'un médecin, nous envoyait près de lui pour nous assurer de ces faits, et lui renouveller, en son Nom, toutes ces propositions. ....

« *Que nous desirions qu'elles lui fussent agréables; mais que nous nous permettrions d'y ajouter le conseil et le reproche même, s'il persistait à garder le silence et à ne vouloir point prendre d'exercice; que nous étions autorisés à lui procurer les moyens d'étendre ses promenades et à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pourrait désirer; et que je le priais de vouloir bien me répondre, si ces choses lui convenaient.*

« Pendant que je lui adressais cette petite harangue, il me regardait fixement, sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention; mais pas un mot de réponse.

« Alors, je repris mes propositions, comme si j'eusse pensé qu'il ne m'avait pas entendu; et je les lui particularisai, à peu-près de cette manière :

« *Je me suis peut-être mal expliqué; ou ne m'avez vous pas entendu, Monsieur? J'ai l'honneur de vous demander si vous voulez un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux de quelqu'espèce que ce soit; un ou plusieurs compagnons de votre âge, que nous vous pré-*

sentirons avant de les installer auprès de vous. Voulez-vous, dans ce moment, descendre au jardin ou monter sur les tours?..... Desirez-vous des bonbons, des gâteaux?.....

« J'épuisai envain la nomenclature des choses agréables à cet âge : il n'y eut pas un mot de réponse, pas même un signe ou un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi, et qu'il me regardât avec une fixité étonnante, qui exprimait la plus grande indifférence.

« Alors, je me permis de prendre un ton un peu plus prononcé ; et j'osai lui dire : *Monsieur, tant d'opiniâtreté, à votre âge, est un défaut que rien ne peut excuser ; elle est d'autant plus étonnante, que notre visite comme vous le voyez, a pour objet d'apporter quelqu'adoucissement à votre situation, des soins et des secours à votre santé ; comment y parviendrons-nous, si vous refusez toujours de répondre et de dire ce qui vous convient !*

« *Est-il une autre manière de vous le proposer ? Ayez la bonté de le dire : nous nous y conformerons.*

« Toujours le même regard fixe, la même attention : mais pas un seul mot.

« Je repris : *Si votre refus de parler, Monsieur, ne*

compromettait que vous, nous attendrions, non sans peine, mais avec plus de résignation, qu'il vous plût de rompre le silence, mais vous ne vous appartenez pas. Tous ceux qui vous entourent sont responsables de votre personne et de votre état : voulez-vous les compromettre? Voulez-vous nous compromettre nous mêmes? Car, qu'elle réponse pourrons-nous faire au Gouvernement, dont nous ne sommes que les organes! Ayez la bonté de me répondre, je vous en supplie; ou bien nous finirons par vous l'ordonner.

« Pas un mot; et toujours la même fixité.

« J'étais au désespoir; et mes collègues aussi. Ce regard, surtout, avait un tel caractère de résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : *Que m'importe! Achevez vôtre Victime.*

« Je le répète, je n'en pouvais plus, mon cœur se gonflait; et je fus près de céder aux larmes de la plus amère douleur; mais quelques pas que je fis dans la chambre me remirent, et je me confirmai dans l'idée d'essayer l'effet du commandement : ce que je tentai, en effet, en me plaçant tout près de lui et à sa droite. Je lui dis : *Monsieur, ayez la complaisance de me donner la main.* Il me la présenta; et je sentis, en prolongeant

mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une autre au coude, comme des *Nodus*. Il paraît que ces tumeurs n'étaient point douloureuses, car le prince ne le témoigna pas.

— » *L'autre main, Monsieur ;* il la présenta aussi, il n'y avait rien.

— « *Permettez aussi que je touche vos jambes, vos genoux.* Il se leva ; je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous le jarret.

« Ainsi placé, le jeune Prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation. Ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues ; les bras de même ; le buste fort court ; la poitrine élevée ; les épaules hautes et resserrées ; la tête très-belle dans tous ses détails ; le teint clair, mais sans couleurs ; les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain clair.

— « *Maintenant, Monsieur, ayez la complaisance de marcher.* Il le fit à l'instant, en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir aussitôt.

— « *Pensez-vous, Monsieur, que ce soit là de l'exercice : et ne voyez-vous pas, au contraire, que cette apathie seule est pour causer votre mal et les accidens dont vous êtes menacé ?..... Nous vous enverrons*

un médecin ; et nous espérons que vous voudrez bien lui répondre. Faites-nous signe, au moins, que cela ne vous déplaira pas. — Pas un signe, pas un mot.

— « *Monsieur, veuillez marcher encore, un peu plus long-temps.*

« Même silence, même refus ; il resta sur son siége, les coudes appuyés sur la table ; ses traits ne changèrent pas un seul instant.

« Mes collègues ne parlèrent pas (1), nous nous regardions d'étonnement, eux et moi. On apporta le dîner. Nouvelle scène de douleur ! Il faut l'avoir vu pour le croire :

« Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir, couvert de quelques lentilles. Dans une assiette pareille, je vis un petit morceau de bouilli, noir et retiré, et dont la qualité était assez marquée par ses attributs ; des lentilles dans une seconde assiette ; et dans une autre six châtaignes plutôt brûlées que roties. Un couvert d'étain, point de vin, point de couteau.

« Tel était le dîner du Fils de Louis XVI, de l'Héri-

(1) Ils avaient voté la mort du Roi, l'un et l'autre. MATHIEU était évêque constitutionnel *démissionnaire*, c'est-à-dire, *apostat*. (*Note de l'Éditeur.*)

tier de soixante-six Rois ; tel était le traitement fait à l'innocence ! Les commissaires nous apprirent que le silence obstiné de cet Enfant, datait du jour où on lui fit d'odieuses interpellations sur Madame Elisabeth et sur sa Mère, etc !.... »

N° LXXV.

COMPTE-RENDU DE LA REINE,

OU PROJET DE MÉMOIRES PARTICULIERS.

Il paraît, d'après les notes éparses qu'on va lire, que la Reine avait le projet d'écrire ses *Mémoires particuliers*, et qu'au milieu des innombrables et importantes occupations qui remplissaient toutes ses journées, cette princesse prenait quelques momens pour se rendre compte, à elle-même, des évènemens où elle se trouvait fortement engagée, ainsi que des acteurs principaux, mis en rapport avec Elle, ou avec son Époux.

L'écriture de ces différens morceaux n'est presque jamais celle de la princesse, mais les nombreuses corrections, les supplémens et les surcharges y sont de sa main : ce qui donne à penser qu'elle dicta ces manières de *Souvenirs* à quelqu'une de ses femmes de chambre restées fidèles, depuis sa translation à la résidence de Paris.

Le peuple.

« J'ai toujours aimé le peuple, et surtout les habitans des campagnes ; parce que j'aime naturellement l'occupation et le travail, et qu'ils en sont de vrais modèles pour nous tous ; sans compter les bonnes mœurs.

« Le peuple de la capitale n'est devenu mon ennemi que par erreur. Si j'avais les vices que mes ennemis m'ont attribués, tout le mal que me veulent les parisiens serait excusable.

« Ces pauvres ouvriers ignorent que chaque année, depuis mon avènement, j'ai employé le sixième de ma pension à payer pour eux des mois de nourrice ; et que j'avais accoutumé le Roi à des libéralités annuelles, encore plus considérables, pour le même objet, et pour soulager des vieillards. »

ACHAT ET EMBELLISSEMENT DE ST.-CLOUD.

« Lorsque je me déterminai à faire l'acquisition de St-Cloud, je crus faire plaisir à M. le duc d'Orléans ; car il voulait absolûment le vendre. Le Roi, qui tenait à conserver cette agréable propriété dans la Famille, me fit consentir à m'en occuper pour moi-même : ce domaine a été acheté de mes deniers.

« Mes architectes y ont ajouté beaucoup plus de bâtimens que je n'en voulais. J'avoue que ces dépenses ont été considérables ; j'avoue également que le Roi les a payées, à cause de son grand appartement neuf, et des autres constructions qu'il jugea convenable d'y faire pour lui.

« Je ne m'étais jamais mêlée, en ce temps-là, des finances, ni de ceux qui en avaient emploi. Cependant, je fis venir chez moi M. le Contrôleur-général et je le priai de me dire nettement si ces choses-là pouvaient, sans inconvénient, être faites. Il me répondit que les fonds abondaient entre ses mains, et que mes ouvriers de St-Cloud *seraient une chose imperceptible pour le trésor*.

« Plus tard, j'ai compris qu'il n'avait favorisé cette dépense, que pour me contraindre, un jour, à le sou-

tenir. Ces motifs-là ne m'ont point arrêtée, bien au contraire, lorsqu'il y a eu nécessité de faire voir au Roi le désordre du trésor et les dissipations scandaleuses. »

Premiers sacrifices volontaires.

« Aussitôt que, par la déclaration du Déficit, j'ai connu le mauvais état des affaires, j'ai eu tout le regrêt imaginable de mon acquisition de St-Cloud ; et j'ai proposé au Roi de le mettre en vente, aussi bien que ma maison de la Muette, afin de secourir promptement le trésor royal. M. de Laborde avait à moi une somme de trois-cent-vingt ou vingt-cinq mille livres. Je l'ai donnée au Roi pour les besoins du moment. »

Les notables.

« Quand je vis le Roi déterminé à faire venir une assemblée de Notables, pour leur communiquer l'embarras où l'on se trouvait, je crus devoir lui représenter les inconvéniens attachés à une pareille démarche. D'abord, la publicité de cette pénurie, qui nous déconsidèrerait au dedans et au dehors. M. de Calonne avait un grand ascendant, par sa manière aisée de présenter les objets : il remit le Roi dans ses propres intentions.

Je revins à la charge; et comme l'on m'opposait une autre assemblée des Notables, réunie par Henri IV, je fis voir l'énorme différence de ces temps-là. J'observai que le roi Henri avait pour motif impérieux les besoins de son armée, la quelle, faute de ces secours, désolerait les campagnes pour subsister. En second lieu, je fis voir que l'on ne pouvait rien reprocher à Henri IV, puisqu'il ne touchait pas encore le produit des impôts; et qu'au contraire, le Roi, mon époux, avait eu, sans interruption, le maniement des affaires, et quatre milliards au moins d'emprunts, sans compter les revenus établis.

« Connaissant les irrésolutions du Roi, je prévoyais des variations, toujours dangereuses; et je comprenais bien qu'après avoir vu de près la bonté du Prince, on compterait pour rien ses ordres, ou ses prières, en un mot, toutes ses volontés. Je disais et répétais sans cesse qu'il ne faut entreprendre qu'autant qu'on a les moyens pour continuer, et l'assurance de finir. »

LA MARÉCHALE DE BRANCAS.

« On m'a beaucoup accusée, sur tout à la cour, d'avoir soutenu et encouragé les Notables. On s'est bien

trompé. Les Notables étant réunis (et contre mon opinion), j'ai fait ce qui a dépendu de moi pour les rendre utiles à nos affaires. M. Necker, qui souhaitait mortifier les imprudentes assertions du Contrôleur-général, souleva contre son rival la maison Beauveau et tous les nombreux amis de la maréchale (qui faisaient partie des Notables.) M. de Brienne, Archevêque de Toulouse, excitait, de son côté, les Notables contre un dissipateur, qu'il avait le desir de remplacer.

« Aussitôt qu'on m'eut fait voir, avec la dernière clarté, que toutes les accusations, presque, étaient fondées, mon devoir me commanda de ne point contrarier MM. les Notables; d'autant mieux que, par cette condescendance, je parvenais à me ménager leur bienveillance, entièrement nécessaire au Roi. »

Choix des ministres.

« Assurément, ce n'est point par goût que j'ai pris quelque part au choix de quelques ministres. Je l'ai fait pour rendre service au Roi, qui, totalement découragé à cet égard, par nos divers mécomptes, avait fini par ne plus croire aux *réputations* dont chaque cotterie voulait le rendre passionné, et qui s'était rendu effrayé de son ombre.

« M. de Calonne, dénoncé par les Parlemens, par MM. les Notables, et par l'opinion publique, donna sa démission, qui lui fut demandée, et ne laissa presque rien dans les coffres. Je desirais qu'on lui donnât immédiatement M. Necker pour successeur.

« Le Roi n'aimait point le personnel de ce ministre; il le refusa, sans pouvoir être ramené. Comme il me parut que nous avions besoin d'un homme vif et entreprenant, pour nous retirer de l'abîme, je proposai l'abbé de Brienne, dont on me présentait les ressources et la bonne volonté, sous l'aspect le plus favorable. Le roi l'accepta, et ne put s'empêcher de lui faire entendre qu'il le prenait faute de mieux.

« Quant à moi, je lui dis que notre intention n'était pas de ruiner le Clergé, ce qui serait l'anéantir, et nous priver, par là, d'une puissante coopération dans le royaume. L'Archevêque m'expliqua ses vûes, qui tendaient à supprimer seulement quelques monastères incomplets et probablement inutiles; et de plus, à porter Messieurs les évêques et les Chefs d'Ordre à de grandes libéralités en faveur du Roi.

« Résolue, pour ma part, à tous les retranchemens possibles dans ma Maison, je fis consentir aisément

le Roi à de semblables réformes dans la suite. Les personnes qu'il a fallu atteindre pour le bien public, n'ont pas, en général, voulu nous seconder. Ces personnes, qu'on ne blessait assurément qu'avec tous les regrets imaginables, ont grossi le parti des mécontens, au lieu de nous aider, par humanité et par bienséance. La santé, déjà si faible, de l'Archevêque s'est tout-à-fait abîmée dans ces contrariétés à chaque moment renouvelées. Et le Roi a fini par rappeler M. Necker; mais beaucoup trop tard : les factions s'étaient organisées. »

Les Parlemens.

« Messieurs du Parlement ont cru avoir en moi *une ennemie* : on les a trompés. Voyant les affaires du Roi troublées, et son autorité au moment de périr, je me suis vivement alarmée, pour le Roi, pour ses enfans et pour l'État..... Qui peut m'en faire un crime?

« Les délibérations, quelquefois violentes, de ces Messieurs et des Pairs eux-mêmes, appelés à leurs séances, ont jeté dans l'esprit des jeunes avocats, et delà, chez les classes inférieures, cet esprit de mécontentement et de dénigrement envers la Cour, qui a fait des progrès, à ne plus pouvoir s'arrêter, peut-être.

« J'ai désiré comme Amie d'un Roi bon et sans défauts, que le Parlement oubliât les torts du Ministre, en faveur d'un Monarque, tout-à-fait innocent des dissipations fatales et incontestables. J'ai *supplié* que tous les gens de bien, n'importe leurs charges, vinssent promptement au secours de l'incendie, quitte à régler les comptes, après le remède consenti. Si de telles frayeurs et des intentions de cette nature furent des torts, je me reconnais coupable. Mais la générosité française doit me les pardonner. »

SES VÉRITABLES PRINCIPES.

« J'étais si jeune quand j'arrivai à la Cour de France que j'aurais volontiers habillé mes poupées, si on m'en eût donné la permission. Tout ce qui se passait à Versailles, durant les quatre années qui suivirent mon mariage, me força de me livrer, de bonne heure, à l'observation; ces tristes événemens de Cour, et la haine publique prononcée contre le chancelier Maupeou et contre le duc d'Aiguillon, son directeur plus que téméraire, me firent une éducation politique et des maximes générales, dont je ne me suis jamais écartée, depuis ce temps-là.

« Tous les maux de la fin du règne de Louis XV, tenaient à son caractère de faiblesse et à son indifférence pour l'opinion. Ayant cru m'apercevoir qu'il pourrait y avoir quelque chose de ce naturel dans l'esprit de son Successeur, je ne cessai de lui faire sentir, en toute occasion, que les Monarques ne sont pas rois pour eux-mêmes, mais pour leurs sujets; et que, dans la grande famille, comme dans la famille privée, il faut savoir régner par la persuasion qui gagne les cœurs, et non par la raideur et l'autorité, qui les irritent et nous compromettent. »

Un valet manque au Roi.

« Aimant le Roi de toute l'amitié que je lui devais et que sa tendresse pour moi m'avait inspirée, je me suis toujours intéressée vivement à son succès. Tous ses amis ont eu mon affection; tous ses ennemis ont eu mon aversion et mes vifs reproches. Je ne voulais pas qu'on mît son caractère en évidence, parce que c'était le compromettre et l'exposer. Lorsque ce malheureux prince fut entré en lutte avec les Autorités dites *nationales*, un valet de pied manqua grièvement au Roi, durant le service, et le Roi s'oublia jusqu'à vouloir le

frapper. Je fis appeler cet ingrat, dans mon cabinet. Je lui déclarai qu'il devait, à l'instant, quitter son service. Et je renvoyai, sur l'heure, deux de ses parens, qui étaient à moi. Voyant que ce mauvais serviteur m'écoutait, sans éprouver ni peine, ni repentir, je fondis en larmes. Il s'éloigna; toutefois, avec respect.

« Cinq jours après, je fis rappeler ses deux cousins; et je leur donnai deux mille écus à chacun, pour pouvoir s'établir dans le monde. Je n'ai pas ouï dire qu'ils en aient abusé; comme tant d'autres, d'un rang plus élevé. »

« La compassion pour les malheureux est le sentiment continuel et comme le premier ressort de mon âme. Avant nos troubles, je me livrais, sans retenue, à ce doux besoin de mon cœur. Et maintenant, pourvu qu'on ne paye pas mes bienfaits ou mon amitié, par de noires ingratitudes, mon cœur est assez payé de ce qu'il a fait. »

SES ENFANS.

« ..... Ma fille sera vertueuse et peu communicative; son jeune frère a plus d'abandon et d'affabilité. Je les aime tendrement l'un et l'autre. Je voudrais à ma fille plus de liant dans le caractère; et je déplore pour tout ce que mériterait mon fils, le siècle épou-

vantable où nous sommes. Si les factions nous épargnent, et le laissent vivre, ce jeune prince y sera décontenancé. »

M. de la Rochefoucaut-Liancour.

« Le duc de Liancour eut pour père M. le duc d'Estissac, homme vénérable, qui fut surnommé le père du peuple et l'Honnête homme de la Cour. Il y venait plus rarement depuis le nouveau règne; mais j'avais lieu de compter sur son dévoûment. Nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de lui.

« M. de la Rochefoucaut-Liancour, son fils, a la charge de grand-maître de la garde-robe, qui était déjà dans sa famille, et n'en veut point remplir les fonctions avec la décence qu'un tel emploi exige. Il manque de cette assiduité, de la tenue même qu'on est en droit de lui demander. On a persuadé au Roi qu'il y a du désordre et même du cinisme dans ses mœurs. Le Roi, qui ne sait rien dissimuler, lui a témoigné, en diverses occasions, le mécontentement qu'il en éprouve.

« Un jour, ce seigneur se présente au Roi, comme on arrivait à un rendez-vous de chasse. Le prince lui dit avec humeur : *M. de Liancour, que venez-vous faire ici?* M. de la Rochefoucaut, mortifié, répondit en rou-

gissant : *sire, je viens faire ma cour à Votre Majesté. —Vous feriez beaucoup mieux,* reprit le Roi, *de faire votre devoir en toutes choses.*

« Cette réprimande, quand je la sus, me fit de la peine, et je ne le dissimulai pas à mon Epoux. Mais il me semble que ce n'était point là un motif suffisant à M. deLiancour, pour se jeter dans la révolte, et pour me faire, à moi personnellement, tout le mal que lui et ses amis m'ont fait. »

N° LXXVI.

LETTRE
DE L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE,
GOUVERNANTE-GÉNÉRALE DES PAYS-BAS AUTRICHIENS, AU JEUNE EMPEREUR FRANÇOIS II.

(*L'original de cette Lettre appartenait au feu comte Daru, ami de l'Auteur.*)

« SIRE,

« J'apprends, à l'instant même, l'effrayante résolu-
« tion que vos ministres vous ont fait adopter; je vou-
« lais partir aussitôt pour aller me placer entre eux et
« Vous, et vous faire voir à découvert le précipice, que
« leur ineptie ou leur mauvaise foi laisse exister sous

« vos pas. Le prince de Li****, voyant ma santé près « de sa ruine, offre de partir, muni de ma lettre, « qu'il appuyera de son éloquence et de ses prières. « Je me détermine à cette espèce d'ambassade, et vous « supplie de le recevoir avec distinction.

« La retraite subite des Prussiens n'est pas un motif « suffisant, pour vous, à rester neûtre. D'abord, je « dois vous apprendre, si vous l'ignoriez, que la dé- « termination du roi de Prusse, a été commandée par « la maladie épidémique, et nullement par sa frayeur « devant les Français. Loin de lui inspirer de la terreur, « ceux-ci l'éprouvaient eux-mêmes. Par malheur, ses « soldats se sont trop jetés dans les vignobles de la Cham- « pagne; et la dissenterie a moissonné rapidement parmi « eux.

« Maintenant, les vignobles sont dépouillés, il n'y « a plus rien à craindre.

« Songez, de grâce, mon Neveu, qu'en abandonnant « ma très-chère Sœur aux assassins de son Epoux, vous « la poignardez de votre propre main. Si vous lui man- « quez, en un si grand péril, tout lui manque: et les « tyrans populaires ne tarderont pas à répandre son « sang.

« Ce crime exécrable une fois commis, toutes les « barrières sont abattues. Les nouvelles maximes des « démagogues furieux vont se répandre comme un « torrent, dans tous les pays qui les environnent; et « pour avoir hésité à protéger une Parente illustre, « qui vous implorait, vous nous dressez, à nous tous, « vous vous dressez à vous même, l'ignominie de l'é- « chafaud. Votre Nom pouvait être, un jour, glorieux « et révéré dans l'Histoire : vous vous préparez à le « souiller d'une tache ineffaçable. Et vous ne vous pro- « curez point, pour cela, la tranquillité et le repos « d'esprit.

« Votre faiblesse étant connue des républicains, il « n'y aura point d'entreprise qu'ils ne se permettent. « Voyez le malheureux Louis XVI, avec ses perpé- « tuelles indécisions et ses consentemens lâches ou pu- « sillanimes : il s'est vu traîner au supplice ! et n'a pas « même témoigné l'indignation que nous avons tous « ressentie d'un si noir attentat.

« Votre vieux Kaunitz est un fourbe. Il voile *son ini-* « *mitié particulière*, du spécieux prétexte de la tran- « quillité de vos états.

« La Reine de France, vive et sincère, lui repré-

« senta, un jour, à Versailles, combien sa toilette « longue, extraordinaire et minutieuse, l'exposait au « ridicule, dans Paris. Cet ambassadeur, plus que fri« vole, malgré son âge, a nourri un ressentiment..... « que vous ne devez point seconder.

« De toutes parts on vous conjure d'exiger la dépor« tation de l'infortunée Prisonnière du Temple et la « remise de cette princesse à ses Parens. M. de Kaunitz, « lui seul, s'y oppose : et vous obéissez à cet insolent « visir!

« Assurez-vous, mon cher Neveu, qu'en opinant « de la sorte, il agit pour lui-même : il craint *l'in*« *fluence* de votre Tante, sur votre esprit. Ah! qu'il se « rassure; et dites le lui, de ma part. La Reine de « France ne paraîtra pas même à Vienne, si vous êtes « assez humain pour briser ses fers. Elle viendra cher« cher auprès de moi les consolations de l'amitié la plus « éprouvée, et nous ne nous quitterons plus désormais.

« Si vous persistiez, malheureusement, dans la ré« solution qu'on vous a inspirée, ne me regardez plus « comme la Sœur de votre Père : je n'ai plus de parens, « je n'ai plus d'amis. Reprenez le Gouvernement de « ces Provinces, et laissez-moi mourir de douleur. «

M^ie C^ne Archiduchesse d'Autriche.

N° LXXVII.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR MONSIEUR (COMTE DE PROVENCE), FRÈRE DU ROI, EN L'ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE DES REPRÉSENTANS DE LA COMMUNE DE PARIS, LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1789.

MESSIEURS,

« Le desir de repousser une calomnie atroce, m'amène au milieu de vous. M. de Favras a été arrêté avant-hier, par ordre de votre comité des recherches, et l'on répand aujourd'hui avec affectation que j'ai de grandes

liaisons avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connais M. de Favras.

« En 1772, il est entré dans mes Gardes suisses ; il en est sorti en 1775, et je ne lui ai pas parlé depuis cette époque. Privé, depuis plusieurs mois, de la jouissance de mes revenus, inquiet sur les paiemens considérables que j'ai à faire en Janvier, j'ai desiré pouvoir satisfaire à mes engagemens, sans être à charge au trésor public. Pour y parvenir, j'avais formé le projet d'aliéner des contrats pour la somme qui m'était nécessaire : on m'a représenté qu'il serait moins onéreux à mes finances de faire un emprunt. M. de Favras m'a été indiqué, il y a environ quinze jours, par M. de la Châtre, comme pouvant l'effectuer par deux banquiers, MM. Schaumel et Sartorius. En conséquence, j'ai souscrit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour acquiter mes engagemens du commencement de l'année, et pour payer ma maison ; et, cette affaire étant purement de finance, j'ai chargé mon trésorier de la suivre. Je n'ai point vu M. de Favras ; je ne lui ai point écrit ; je n'ai eu aucune communication quelconque avec lui. Ce qu'il a fait, d'ailleurs, m'est parfaitement inconnu.

« Cependant, Messieurs, j'ai appris hier que l'on distribuait avec profusion, dans la capitale, un papier conçu en ces termes :

« Le marquis de Favras (place Royale) a été arrêté « avec Madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour « un plan qu'il avait fait de faire soulever trente mille « hommes, pour faire assassiner M. de la Fayette et le « Maire de la ville, et ensuite de nous couper les vi- « vres. Monsieur, frère du Roi, était à la tête. »

Signé Barauz.

Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je *m'abaisse* jusqu'à me justifier d'un crime aussi bas; mais, dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens avec les ennemis de la révolution, j'ai cru, Messieurs, devoir au Roi, à vous, et à moi-même, d'entrer dans tous les détails que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse rester un seul instant incertaine. Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde Assemblée des Notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisait encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande

révolution était prête ; que le Roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas être avantageuse à la nation, sans l'être également au monarque ; enfin, que l'autorité royale devait être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale, la base de l'autorité royale.

« Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes discours, qui ait démenti ces principes, qui ait montré que, dans quelques circonstances où j'aye été placé, le bonheur du Roi, celui du peuple aient cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes vœux : jusque là, j'ai le droit d'être cru sur ma parole. Je n'ai jamais changé de sentimens ni de principes, et je n'en changerai JAMAIS ».

N° LXXVIII.

DISCOURS

ADRESSÉ A MONSIEUR, FRÈRE DU ROI, PAR M. BAILLY, MAIRE.

MONSIEUR,

« C'est une grande satisfaction pour des représentans de la commune de Paris, de voir, parmi eux, le frère d'un Roi chéri, d'un Roi le *Restaurateur de la liberté Française*. Augustes Frères, vous êtes unis par les mêmes sentimens. Monsieur s'est montré le premier ci-

toyen du royaume, en votant pour le tiers-état dans la seconde assemblée des Notables ; il a été presque le seul de cet avis, du moins avec un très-petit nombre d'amis du peuple, et il a ajouté la dignité de la raison et tous ses autres titres, au respect de la nation. Monsieur est donc le premier auteur de l'égalité civile ; il en donne un nouvel exemple aujourd'hui, en venant *se mêler* parmi les représentans de la Commune, où il semble ne vouloir être apprécié que par ses sentimens patriotiques : ces sentimens sont consignés dans les explications que Monsieur *veut bien* donner à l'Assemblée. Le Prince va au-devant de l'opinion publique ; le citoyen met le prix à l'opinion de ses concitoyens, et j'offre à Monsieur, au nom de l'Assemblée, le tribut de respect et de reconnaissance qu'elle doit à ses sentimens, à l'honneur de sa présence, et surtout au prix qu'il attache à l'estime des hommes libres ».

Monsieur a ajouté :

. . . . . .

« Le devoir que je viens de remplir a été pénible pour un cœur *vertueux* ; mais j'en suis bien dédommagé par les sentimens que l'Assemblée vient de me témoigner,

et ma bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grâce de ceux qui *m'ont offensé* (1) ».

(1) Après le départ de Monsieur, l'Assemblée a enjoint à son procureur-syndic de poursuivre les coupables, au nom de la Commune, pardevant les tribunaux qui en doivent connaître.

« un homme ne doit plus songer que pour le temps présent à la grâce de ceux qui nous regrettent (1) ».

(1) Après le départ de Monsieur, l'Abbé a composé à son procureur et fidèle de ne mettre les compagnies, au nom de Dieu, marchander les tableaux qu'on voyait [illegible]

N° LXXIX.

DÉTAILS PLUS PRÉCIS

SUR LE RENVOI DE M. DE CALONNE.

(Extrait des Mémoires de Bézenval.)

« ..... Le lundi de Pâques 1787, m'en allant à Romainville, chez le Maréchal de Ségur, on me dit, que M. de Calonne était renvoyé. A quelque distance, je vis M. le duc d'Orléans qui vint à moi, la tête au vent, et me confirma cette nouvelle. M. de Ségur (quoique ministre de la Guerre), n'en savait rien encore. Enfin, il nous vint un courrier, de la part de

M. de Montmorin, resté à Versailles, comme dernier Secrétaire-d'état; il mandait que le Roi avait *remercié* M. de Calonne et M. de Miroménil : l'un, remplacé par M. de Fourqueux; l'autre, par le président Lamoignon ».

« Le choix de M. de Fourqueux, Conseiller-d'état, vieux et infirme, me fit soupçonner quelque chose d'extraordinaire. Il me vint dans la pensée, que M. de Calonne, devenu l'objet de la rage des Notables, on avait imaginé de le leur soustraire, jusqu'après leur Assemblée, en mettant à sa place un homme de paille, qui *figurerait*, tandis que M. de Calonne conduirait toujours les affaires ».

« Je fus confirmé dans cette opinion, quand j'appris que la lettre du Roi, pour lui donner sa démission, était parfaitement honnête, et que S. M. avait chargé M. de Montmorin, qui la lui portait, de lui dire des choses flatteuses ».

« Le public jugea de même; surtout en voyant M. de Calonne conserver son hôtel du Ministère, où il travaillait comme auparavant, et où il voyait les banquiers et les gens à argent..... ».

« On ne tarda pas de savoir à quoi s'en tenir. M. de

Calonne reçut ordre d'aller à sa maison de campagne de Berny, et de n'y voir que sa famille; et peu de temps après, le Roi lui fit conseiller de se rendre à sa terre de Ganonville, en Lorraine, sans lui en donner l'ordre, encore moins l'exiler ».

« D'où venait donc que, d'abord, on avait vu un *ministre renvoyé* rester à la Cour, et y travailler, ainsi qu'à Paris?..... En voici la raison : le Roi, par une inconséquence incroyable, en se défesant de son Contrôleur-général, voulait suivre exactement le plan qu'il lui avait donné; et il lui fit demander la quatrième section de ce même plan, qu'on n'avait pas encore. Le Contrôleur-général, d'après sa paresse ordinaire, n'ayant rien de prêt, fut obligé de travailler, jour et nuit, pour satisfaire aux ordres du Roi ».

« ..... Dans les premiers instans, rien ne perça, dans le public, des raisons qui avaient occasionné la disgrâce de ce ministre. M. le Comte d'Artois, m'a dit qu'en ayant parlé au Roi, celui-ci lui avait répondu *qu'il avait eu de fortes raisons de le renvoyer*; sans s'expliquer davantage (1) ».

(1) Les Notables avaient réclamé, tout récemment, contre l'aliénation de l'Arsenal de Marseille, opérée par

« Ce mystère fortifia, ce me semble, l'opinion qu'il avait été *la victime de l'intrigue*, et que LA REINE AVAIT PORTÉ LE COUP ».

« Je dois convenir, pourtant, qu'il avait donné prise sur lui : car j'ai su positivement que le crédit baissant sur la place, il avait donné dix millions à Veimeranges; pour le soutenir; et cela, de sa pleine autorité, sans en dire un mot au Roi ».

« De plus, des calculateurs, à portée d'être bien instruits, établissaient, avec preuves, que M. de Calonne, (indépendamment du courant) avait dépensé un million par jour, depuis cinq ans qu'il était en place. »

(*Mémoires de Bézenval*, tome III, page 214.).

N. B. Après un semblable aveu, comment M. de Bézenval a-t-il osé taxer la Reine d'injustice, et qualifier de *victime*, un pareil prévaricateur!

ce Ministre, lequel avait persuadé à Louis XVI que cet Arsenal (de Louis XIV) était la chose du monde la plus inutile à entretenir.

Le Roi fut honteux d'y avoir donné son consentement; mais la démolition en était déjà effectuée; au lieu que le Château Trompette n'était presque pas entamé.

N° LXXX.

LES QUATRE SÉPARATIONS DOULOUREUSES,

RÉCIT DE MADAME HERBERT SUR SA CAPTIVITÉ AU TEMPLE.

Paris 1823. — *Imprimerie d'Egron.*

« ..... Nous apprîmes la sentence rendue contre mon Père, le Dimanche 20, par les colporteurs, qui vinrent la crier sous nos fenêtres. A sept heures du soir, un décret de la Convention nous permit de descendre chez lui; nous y courûmes, et nous le trouvâmes bien changé. Il pleura, de douleur sur nous, et non de la crainte de la mort. Il raconta son procès à la

Reine, en excusant les scélérats qui le fesaient mourir. Il lui apprit qu'on voulait recourir aux Assemblées primaires, mais qu'il s'y opposait, voulant éviter le trouble dans l'État. Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère; lui recommanda de pardonner à ceux qui le fesaient mourir; et lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi ».

« Ma mère désirait ardemment que nous passassions la nuit auprès de mon père; il le refusa, en lui fesant sentir qu'il avait besoin de tranquillité. Elle lui demanda au moins de venir le lendemain matin, il nous l'accorda. Mais quand nous fûmes parties, il dit aux gardes de ne pas nous laisser redescendre, parce que notre présence lui fesait trop de peine ».

« Il resta ensuite avec son confesseur, se coucha à minuit; et dormit jusqu'à cinq heures, qu'il fut réveillé par le tambour..... »

« Le matin de ce jour terrible, nous nous levâmes à six heures. La veille au soir, ma mère avait eu à peine la force de deshabiller et de coucher mon frère; elle s'était jetée toute habillée sur son lit, où nous l'entendîmes, toute la nuit, trembler de froid et de douleur ».

« A six heures et un quart, on ouvrit notre porte, et l'on vint chercher un livre pour la messe de mon père. Nous crûmes que nous allions descendre, et nous eûmes toujours cette espérance, jusqu'à ce que les cris d'une populace effrénée vinrent nous apprendre que le crime était consommé. »!

« Dans l'après-diner, ma mère demanda à voir Cléry, qui était resté avec mon père jusqu'aux derniers momens, pensant que peut-être il l'avait chargé de quelques commissions pour elle. Nous désirions cette secousse, pour causer une issue à son morne chagrin, qui la sauvât de l'étouffement où nous la voyions. En effet, le Roi avait ordonné à Cléry, de rendre à ma malheureuse mère, son anneau de mariage, ajoutant qu'il ne s'en séparait qu'avec la vie; il lui avait aussi confié un paquet des cheveux de ma mère et des nôtres, en disant qu'ils lui avaient été si chers, qu'il les avait gardés sur lui jusqu'à ce moment ». (Page 28 et suivantes).

« . . . . . .

« Le 3 Juillet (1793), on nous lut un décret de la Convention qui portait que mon frère serait séparé de nous, et logé dans l'appartement le plus sûr de la Tour.

A peine l'eut-il entendu, qu'il se jeta dans les bras de ma mère, en poussant les hauts cris, et demandant à n'être pas séparé d'elle. De son côté, ma mère fut atterrée par cet ordre cruel. Elle ne voulut pas livrer mon frère, et défendit contre les municipaux le lit où elle l'avait placé. Ceux-ci voulurent absolument l'avoir; ils menacèrent d'employer la violence et de faire monter la garde. La Reine leur dit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer, avant de lui arracher son enfant; et une heure se passa ainsi en résistance de sa part, en injures, en menaces de la part des municipaux, en pleurs et en supplications de nous tous. Enfin, ils la menacèrent si positivement de le tuer, ainsi que moi, sous ses yeux, qu'il fallut qu'elle cédât encore, par amour pour nous. Nous le levâmes, ma tante et moi, car ma pauvre mère n'avait plus de force, et après qu'il fut habillé, elle le prit, et le remit entre les mains des municipaux, en le baignant de ses pleurs, prévoyant qu'à l'avenir elle ne le verrait plus ».

« Ce pauvre petit nous embrassa toutes bien tendrement; et, fondant en larmes, il sortit avec les municipaux ».

« Ma mère demanda sans cesse à le voir et ne put

l'obtenir. Mon frère, de son côté, pleura deux jours entiers, en ne cessant de demander à nous revoir ».

« Dès-lors, les municipaux ne résidèrent plus dans notre appartement ; ils se contentèrent de nous y enfermer, sous les verroux ».

« Nous n'eûmes plus personne pour nous servir, et nous l'aimions mieux. Ma tante Élisabeth et moi, nous fesions les lits, et nous servions ma mère ».

« Nous montions sur la terrasse circulaire de la tour, parce que nous savions qu'on y conduisait quelquefois mon frère, et que le seul plaisir de ma mère était de le voir passer, de loin, par une petite fente. Elle y restait des heures entières, pour y guetter l'instant de voir ce pauvre Enfant. C'était sa seule attente, sa seule occupation ».

« Elle n'en savait que rarement des nouvelles, soit par quelques municipaux, soit par Tison, qui voyait Simon quelquefois ».

« Quant à Simon, il maltraitait mon frère, au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, et d'autant plus qu'il pleurait d'être séparé de nous. Enfin, il l'effraya tellement, que ce pauvre innocent n'osait plus verser des larmes. Ma tante Elisabeth engagea Tison et le petit

nombre de ceux qui, par pitié, nous en donnaient des nouvelles ; à cacher toutes ces horreurs à ma mère : Elle en savait ou en soupçonnait bien assez » (P. 44).

« Le 2 août, à deux heures après minuit, on vint nous réveiller pour lire à ma mère le décret de la Convention qui ordonnait que, sur la réquisition de la Commune, elle serait conduite à la Conciergerie, pour qu'on lui fît son procès. Elle entendit la lecture de ce décret, sans se plaindre, et sans leur dire une seule parole. Ma tante et moi, nous demandâmes de suite à pouvoir suivre ma mère : mais on ne nous accorda pas cette grâce. »

« Pendant qu'elle fit le paquet de ses vêtements, les municipaux ne la quittèrent point; elle fut même obligée de s'habiller devant eux. Ils lui demandèrent ses poches, qu'elle donna. Ils les fouillèrent, et prirent tout ce qu'il y avait dedans, quoique cela ne fût pas du tout important. Ils en firent un paquet, qu'ils dirent qu'ils enverraient au Tribunal révolutionnaire, où il serait ouvert devant elle. Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon, dans la crainte qu'elle ne se trouvât mal ».

« Ma mère, après m'avoir tendrement embrassée, et recommandé d'avoir du courage, d'avoir bien soin de ma Tante, et de lui obéir comme à une seconde mère, me renouvela les mêmes instructions que mon père; puis, se jetant dans les bras de ma tante, elle lui recommanda ses enfans ».

« Je ne lui répondis rien, tant j'étais effrayée de l'idée de la voir pour la dernière fois; ma tante lui dit quelques mots, bien bas. Alors, ma mère partit, sans jeter les yeux sur nous, de peur sans doute que sa fermeté ne l'abandonnât ».

« C'était une grande consolation pour moi de n'être pas séparée de ma chère tante. Mais, hélas! tout changea encore; et je la perdis aussi »!

« Il y avait des instans où, malgré notre espoir dans les Puissances, nous avions de vives inquiétudes pour ma mère, en voyant la rage de ce malheureux peuple contre nous tous. Je restai dans ce doute cruel, pendant une année et demie. Alors seulement, j'appris mon malheur et la mort de ma respectable mère » (P. 47).

. . . . . .

« Nous apprîmes, par les colporteurs, la mort du duc d'Orléans : ce fut la seule nouvelle qui nous par-

vint durant l'hiver. Cependant, les fouilles recommencèrent, et l'on nous traita avec beaucoup plus de dureté ». (P. 84).

« Le 19 janvier (1794), nous entendîmes chez mon Frère un grand bruit, qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues lorsque, regardant par la serrure, nous vîmes emporter des paquets. Mais j'ai su depuis que c'était Simon qui était parti, forcé d'opter entre l'emploi de Municipal et celui de gardien de mon frère, il avait mieux aimé le dehors ».

« J'ai su aussi que mon frère était resté seul, barbarie inouie, et qui, sûrement, n'a jamais eu d'exemple, d'abandonner ainsi un malheureux enfant de 8 ans, déjà malade, et de le tenir enfermé, sous clés et verroux, sans autre secours qu'une mauvaise sonnette, qu'il n'osait tirer, crainte d'attirer chez lui ses persécuteurs ».

« Il était dans un lit qu'on n'avait remué depuis six mois, et où les puces et les punaises le dévoraient. Sa fenêtre était fermée au cadenas, malgré les épais barreaux. On ne lui donnait point d'air, et on n'en-

levait point ses ordures; de sorte que c'était une infection à n'y pas tenir. Il ne faut pas s'étonner du marasme qui gagna ce pauvre infortuné; mais s'étonner, plutôt, de ce que sa bonne constitution résista si long-temps à tant de cruautés, et à de si grandes peines. (Pag. 66.)

Jusqu'au 9 Mai (1794), il ne se passa rien de remarquable. Ce jour-là, au moment où nous allions nous mettre au lit, on ouvrit les verroux et on vint frapper à notre porte. Ma Tante dit qu'elle passait sa robe; on lui répondit que cela ne pouvait pas être si long, et on frappa comme pour enfoncer la porte. Elle ouvrit, quand elle fut habillée. On lui dit : citoyenne, veux-tu bien descendre? — Et ma nièce? — On s'en occupera après. Ma tante m'embrassa et me dit de me calmer, qu'elle allait remonter. — *Non, citoyenne*, lui observa-t-on, *tu ne remonteras pas. Prends ton bonnet, et descends.* On l'accabla alors d'injures et de grossièretés; elle les souffrit avec patience, prit son bonnet, m'embrassa de nouveau, et me dit d'avoir de la fermeté, du courage, d'espérer toujours en Dieu, de me servir des bons principes de religion que je te-

mais de mes parens, et de ne point manquer aux dernières recommandations de mon père et de ma mère. Elle sortit; arrivée en bas, on lui demanda ses poches, qu'on fouilla soigneusement. On fit son procès-verbal de translation. Enfin, après mille nouvelles offenses, on la fit monter dans un fiacre, où l'huissier du tribunal s'assit à ses côtés, et la conduisit au palais ».

« Le lendemain, elle fut interrogée en conduite... cela ne la surprit point, elle s'y attendait ».

« Le 10 Mai 1794, son âme fut séparée de son corps, pour aller jouir du bonheur, dans le sein d'un Dieu qu'elle avait beaucoup aimé. Elle n'avait que 30 ans. Dès l'âge de quinze, elle s'était donnée à Dieu, et ne songea qu'à son salut. Depuis l'année 1790, que j'ai été plus en état de l'apprécier, je n'ai vu en elle que religion, amour de son Dieu, horreur du péché, douceur, modestie, et grand attachement pour sa Famille, pour qui elle a sacrifié sa vie, n'ayant jamais voulu quitter le Roi ni la Reine. Enfin, ce fut une princesse digne du sang dont elle sortait. »

« Je n'en puis dire assez de bien, pour les bontés qu'elle eut pour moi, et qui ne finirent qu'avec sa vie. Elle me regarda et me soigna comme sa fille; et

moi, je l'honorais comme une seconde mère; je lui en ai voué tous les sentimens ».

« On disait que nous nous ressemblions de figure : je sens que j'ai un peu de son caractère (détaché du monde); puissé-je avoir toutes ses vertus! et l'aller rejoindre, ainsi que mon Père et ma Mère, dans le sein d'un Dieu, qui leur a accordé, je n'en puis douter, le prix d'une mort si affreuse et si méritoire! » (P. 69 et 72).

Nota. Lorsque ce fragment des Mémoires de Madame la Dauphine parut, pour la première fois, à Vienne en Autriche, la jeune Princesse venait de sortir du Temple, et d'un Royaume condamné désormais à tous les maux.

On assure que la Fille de Louis XVI, travaille, depuis six années, au Récit général de sa vie et des malheurs de sa Famille; et qu'elle a choisi, pour épigraphe, ces vers sublimes de J. B. Rousseau :

Si la Loi du Seigneur vous touche,
Si le mensonge vous fait peur,
Si la justice en votre cœur
Régne aussi bien qu'en votre bouche,
Parlez, fils des hommes, pourquoi
Faut-il qu'une haine farouche,
Préside aux jugemens que vous lancez sur moi!

N° LXXXI.

LETTRE DU ROI LOUIS XVI

AU CI-DEVANT PRINCE DE CONDÉ.

(16 octobre 1791.)

Mon cousin,

Une immense révolution s'est faite dans votre Patrie : cette révolution n'est autre chose que l'anéantissement d'une foule d'abus amoncelés depuis des siècles, par l'ignorance du Peuple, le pouvoir du Clergé, le despotisme des Ministres., et par erreur de tous. Aujour-

d'hui, tout est changé; ces abus n'existent plus, et sur leurs ruines s'est élevée une Constitution qui a pour base l'égalité et la liberté, et qui régénère tout à la fois la Nation, la Monarchie et mon autorité. La Nation SOUVERAINE n'a plus que des Citoyens égaux en droits; plus de despotes que la Loi, plus d'organes que des Fonctionnaires publics; et je suis le premier de ces Fonctionnaires. Voilà l'abrégé de la Révolution.

Ce nouvel ordre de choses a dû nécessairement déplaire à ceux qui, dans un premier instant d'erreur, ont regretté leurs avantages personnels, liés à l'ancien gouvernement.

Plusieurs même ayant manifesté, dès l'ouverture des États-Généraux, des sentimens entièrement opposés au régime actuel, ont cru devoir sortir du royaume au moment de l'explosion. Le mouvement et le désordre, inséparables des commencemens d'une révolution, ont pu rendre alors leur conduite excusable. Il eût été sans doute plus noble et plus grand, au lieu de s'exiler ainsi de sa Patrie, d'en partager la gloire et les périls, et de garder au moins le poste de Citoyen. Mais quelque motifs qu'on ait eus, quelque fondées qu'aient pu paraître les craintes, il ne doit plus en exister

aujourd'hui il n'est plus de prétexte. La France est organisée, l'ordre renaît, les Lois s'exécutent, et tous les Citoyens sont mis sous leur sauvegarde. Tous les Français indistinctement doivent donc rentrer dans le Royaume; qu'ils prennent de la Constitution Française l'idée que j'en ai prise moi-même, qu'ils cessent d'avoir des doutes injurieux et criminels sur mes intentions. J'ai adopté la Constitution, et je la maintiendrai de tout mon pouvoir. Eh! pourquoi ne l'aurais-je pas adoptée? elle prévient les malheurs inévitables que tôt ou tard auraient amené les abus de l'ancien régime. Elle fait le bonheur du peuple, elle fait le mien. (Oui! il y a paru).

Qu'ils reviennent donc dans leurs foyers, ces exilés volontaires; et c'est à vous, mon Cousin, à leur en donner, le premier, l'exemple. C'est à vous surtout, que la calomnie sans doute, a peint comme un ennemi de l'État, comme un rebelle prêt à porter dans son pays le fer et la flamme, à faire oublier vos erreurs par un acte éclatant de soumission à la volonté générale, à la Loi.

Rentrez donc dans le sein d'une Patrie qui vous tend les bras; venez-y jouir *de tout le bonheur qu'elle vous*

promet.... Revenez; au lieu d'ennemis, vous ne trouverez que des frères.

Je vous L'ORDONNE, au nom de la Nation et au mien; je vous en conjure par le lien qui nous unit, et le sang qui coule dans nos veines. La Loi a parlé, obéissez; ou craignez les suites funestes d'une imprudente illusion. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Signé, LOUIS.

(Moniteur. N° 319.)

Nota. Des ministres pervers imposèrent cette démarche à un Prince faible, qui, 14 mois après, devait périr sur un échafaud. La Reine, en voyant cette Lettre, dit à son Époux : *Cet Écrit, Monsieur, est votre arrêt de mort, et le nôtre.*

Les deux Frères du Roi, à qui de semblables lettres avaient été expédiées, des Tuileries, répondirent des choses imprudentes et hautaines, peu propres à calmer l'extrême agitation des esprits. Ces réponses impolitiques, parurent, (en vertu de leurs commandemens) dans le Moniteur et les autres feuilles quotidiennes, et compromirent singulièrement le Roi. C'est à cette occa-

sion, que la Reine, excessivement affligée, s'écriait : *Caïn ! Caïn !*

Par ce mot terrible, elle désignait MONSIEUR, véritable suborneur de son Frère d'ARTOIS.

N° LXXXII

DESCRIPTION DU CACHOT DE LA REINE (1).

Le sol de la Conciergerie est bien moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois, et l'on descend maintenant par plusieurs marches dans la salle des gardes et dans le greffe. Il est donc impossible de reconnaître exactement la place qu'occupait le cachot de la reine; mais on peut, par conséquent, se faire une idée de cette circonstance, en jetant des yeux sur le plan ci-joint. Il est dressé d'après les dessins et les gravures qui sont publiés sur cet objet, et qui sont plusieurs fois copiés ou complétés les uns par les autres.

(1) Ce passage est extrait d'un ouvrage intitulé : Paris, ou le livre des cent-et-un. Paris, 1831.

N° LXXXII.

DESCRIPTION DU CACHOT DE LA REINE (1).

« . . . . . Le sol de la Conciergerie est situé au niveau et même un peu au-dessous de celui de la rivière, par conséquent de plusieurs pieds au-dessous de celui des quais et rues de Paris. Il est moins humide que cette circonstance ne pourrait le faire craindre, grâce aux caves et souterrains en pierre (aujourd'hui bouchés ou comblés), qui sont pratiqués encore, au-

(1) Ce passage est extrait d'un ouvrage intitulé : *Les Prisons de Paris, en* 1824.

Traduction :

Ce fut ici le triste cachot, où, durant soixante-et-seize jours, Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne d'Autriche, veuve du Roi Louis XVI, pleura ses malheureux enfans, dont on l'avait séparée. Le cœur brisé de ses peines sans nombre, Elle conserva dans les fers la même dignité, la même sérénité qu'on lui vit sur le trône; et qu'on lui retrouva sur l'échafaud. Ce monument de pierre et de marbre périra : mais le monument que lui élevèrent ses grandes qualités et ses vertus durera comme l'Univers, dont Elle fut une des merveilles.

Qui que tu sois, homme vivant, adore ici ton Dieu, et laisse couler tes larmes.

Cette chapelle expiatoire fut consacrée par ordre de Louis XVIII^me^ du nom, l'an de grâce 1821, et le 22^e^ de son règne.

N. B. L'épitaphe latine, qu'on vient de lire, avait, pour Auteur, le premier Personnage de la cour. On jugea qu'il l'avait mise *en latin*, pour la rendre *inutile* au plus grand nombre; et pour montrer seulement, qu'il savait, lui, le style lapidaire et son latin.

Au surplus, ce *Monument expiatoire*, (fondé à regret), et presqu'invisible, par la nature de son emplacement, n'est plus et ne sera plus un sujet de controverse : il a été détruit après les événemens de 1830..... Et l'ancien cachot de Marie-Antoinette, reprenant ses habitudes inhumaines, est redevenu un cachot.

(*Note de l'Auteur*).

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA COUR, EN 1788.

(*Extrait des Mémoires de Bezenval*, tome III).

Pour bien comprendre la fermentation qui règnait dans les ordres de l'État, il est nécessaire d'en approfondir les causes (1). Le haut Clergé (effa-

(1) LA VRAIE CAUSE, ce fut le caractère du Roi; sous tous les princes faibles et mal habiles, on a vu cet état de choses l'épouvante des bons et l'audace des pervers.

(*Note de l'Auteur*).

rouché de M. de Calonne, pendant l'Assemblée des Notables), réduit à faire connaître la masse énorme de ses biens et à payer en proportion, près d'être *imposé également*, d'après un cadastre général, se retranchait à défendre ses formes, c'est-à-dire, à conserver le droit de s'assembler, pour s'imposer lui-même, et offrir son *Don-gratuit* plus ou moins élevé.

« La haute Noblesse, (choquée de n'être plus dominante à la Cour, où, sous l'air de l'égalité (1), la confusion avait pris la place de la grande considération et de l'étiquette), portait dans le cœur un levain contre elle, et ce levain se manifestait dans toutes les occasions.

« L'Anglomanie, qui possédait les jeunes gens et les femmes, les avait fait passer des jockeis, aux considérations sur l'administration de l'État. Imbûs de l'opinion générale de l'anéantissement de l'Autorité, les femmes dans leurs boudoirs, et les jeunes gens dans le public, dans les salles du Parlement, et jusque dans les antichambres du roi, tenaient les propos les plus séditieux, et proclamaient quelques faux principes, qu'ils avaient

(1) La Reine n'avait pu se résoudre à n'admettre à son accueil que les 12 ou 14 *grandes familles*.

(*Note de l'Auteur.*)

entendus débiter avec malice, et qu'ils répétaient avec enthousiasme.

« Le Tiers-État, (qui, selon toute apparence, ne tardera pas à jouer un rôle, et qui s'y prépare), restait encore dans son silence et sa nullité.

« Les gens de lettres, dangereux par le rang qu'ils ont dans la société, par leur éloquence, leur instruction, et leurs sophismes, avaient non seulement adopté, dans leurs conversations, un système dont on leur devait les premières semences, mais ils le propageaient par des brochures, que les partis leur payaient bien, et dont le débit était assuré, car on ne lisait plus que cela, dans le monde.

« L'esprit général de révolte, le choc des différens intérêts avaient enfin produit une carricature de *Guerre civile* qui, sans chefs, sans poisons, sans poignards, sans effusion de sang, en avait néanmoins tous les inconvéniens funestes.

« En opposition à cette crise, et pour la surmonter, on voyait un Roi, dont l'extérieur n'était pas imposant, quoique ses traits eussent de la noblesse. Rien de plus pur que les intentions de Louis XVI : son sens est droit, son cœur vertueux; mais son caractère est faible et

mou. Et l'éducation n'a pas redressé les défauts de la nature. M. de Lavauguion, son gouverneur, l'a mal impressionné; M. de Maurepas, afin de le gouverner mieux, ne lui a rien appris du gouvernement.

« Louis XVI aime la lecture, l'occupation, la solitude; il a, tout seul, acquis des connaissances assez étendues: il entend le Latin, l'Anglais; sait bien la Géographie, l'Histoire; parle correctement; mais, obligé de donner continuellement des décisions, il ne sort d'un embarras, que pour entrer dans un autre.

. . . . . .

« Quoique le Roi n'eût qu'une confiance aussi facile à acquérir qu'à perdre, et qu'il n'eût point montré un goût dominant pour les femmes, il avait laissé prendre à la Reine un tel ascendant sur lui, qu'il tenait de l'asservissement volontaire. Soit que ce fût supériorité ou attrait, non seulement il ne lui résistait pas, mais j'ai été mille fois témoin que quand son Épouse lui parlait, aussitôt dans ses yeux et son maintien il se manifestait une action, un empressement, que rarement la Maîtresse la plus chérie fait naître.

« On voyait, d'autre part, une Reine, d'une figure agréable, à qui la nature avait prodigué des grâces

qui charmaient, lorsqu'elle voulait les employer, dont le maintien, en un mot, semblait annoncer la Souveraine d'une Nation aussi élégante et aussi aimable que les Français, mais n'ayant pas toutes les qualités nécessaires à sa position. Son goût pour la société (d'agrément), avait détruit les grandes étiquettes de la Cour, et l'avait personnellement soustraite à la gêne d'une représentation solennelle, qui ne se conciliait pas avec son goût dominant..... ».

Un peu plus loin, M. de Bézenval s'exprime ainsi, et fait cet aveu : « La Reine n'aime ni les jolies personnes (coquettes), ni les maîtresses, ni les amans.... On l'a taxée d'un peu de dissimulation : il était difficile que sa position lui permît une extrême franchise.

« ..... Facile, point exigeante; mais peu faite pour le sentiment (1) : sans sa liaison et sa conduite avec Madame de Polignac, on aurait pu dire qu'elle ne connaissait point l'amitié; car l'abbé de Vermont

(1) Quand la jeune Reine comprit que M. de Bézenval éprouvait pour Elle des sentimens répréhensibles, elle le tint à la distance convenable.

(*Note de l'Auteur.*)

et le prince d'Esthérazy, ne peuvent servir d'exemple Elle les a créés l'un et l'autre, et les considère plus, comme son ouvrage que comme ses amis.

N. B. Le lecteur n'a point perdu de vue que M. de Bézenval, l'un des commensaux du contrôleur-général Calonne, disgrâcié, trouve nécessairement des défauts à tous les adversaires de ce ministre.

(*Note de l'Auteur.*).

N° LXXXIV.

EXHUMATION DE LA REINE,

EN 1815.

PAR ordre du Roi, et deux jours avant la cérémonie du 21 janvier 1815, M. de Barentin, chancelier de France, et M. le prince de Poix (Noailles), capitaine des gardes-du-corps, se transportèrent officiellement au cimetière de la Madeleine, faubourg Saint-Honoré, pour y procéder à l'exhumation des restes mortels du Roi Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, son épouse. Ce cimetière, abandonné depuis l'année 1720, n'avait été rouvert qu'en 1793, pour recevoir les in-

nombrables victimes du Tribunal de sang. Abandonné de nouveau, après le supplice de Robespierre, il avait été vendu comme *propriété nationale*; et un homme de bien (M. Descloseaux), s'en était rendu acquéreur, dans l'unique intention de le protéger.

Ce triste enclos touchait à son habitation; il l'avait planté d'arbres odoriférans et d'arbres allégoriques; un vert gazon, mêlé de fleurs, recouvrait la terre applanie; et, dans l'angle du nord, une petite croix de pierre indiquait la sépulture du bon Roi.

Le corps de Louis XVI fut retrouvé, à dix pieds de profondeur; celui de la Reine, à une profondeur moins considérable; une couche fort épaisse de chaux pétrifiée, abritait le cercueil de cette Princesse, dont le corps, après vingt années, offrit encore des vestiges, qui frappèrent les spectateurs. M. de Barentin, âgé de plus de quatre-vingts ans, joignait ses mains et priait, à genoux sur une petite éminence. Lorsque les fossoyeurs présentèrent un des bas, les jarretières élastiques et des cheveux de la Reine, le prince de Poix, tout en pleurs, poussa un cri, s'évanouit et tomba à la renverse. Placé à une croisée de la maison voisine, j'ai vu moi-même ce que je raconte ici; et je ne me suis fait

la violence d'en être le témoin, qu'afin d'en parler plus sûrement dans mes Mémoires Historiques.

Les débris, trouvés dans la fosse de la Reine, furent recueillis dans un cercueil de plomb, et transportés, avec le corps de Louis XVI, dans l'abbaye de Saint-Denis. Ces deux cercueils, marqués de leur plaque d'argent, occupent le fond du vaste caveau, consacré aux sépultures royales. On y a joint, successivement, les dépouilles mortelles de Madame Comtesse de Provence, de Madame Comtesse d'Artois, de Madame Adélaïde, de Madame Victoire, du vieux prince de Condé, et de l'infortuné Duc de Berry, tué à la fleur de son âge.

N. B. Les cercueils du duc d'Enghien et du duc de Bourbon (dernier Condé(, y ont aussi trouvé leur place.

N° LXXXV.

LE CRIME DU SEIZE OCTOBRE,

OU LES FANTOMES DE MARLY.

Une vive clarté, semblable à une aurorore boréale, ayant paru, deux années de suite, sur les bois de Marly, après la mort de la Reine, les habitans de ces campagnes attristées se persuadèrent aisément que l'Ame de leur Bienfaitrice venait leur demander des prières.

Est-il vrai, répondez, Nymphes de ces vallées,
Est-il vrai que la Veuve et la Mère d'un Roi,
Sous les pompeux débris de vos sombres allées
Se montre et reparaît, sans y causer d'effroi ?

Est-il vrai que le jour où sa tête charmante
Roula, parmi les cris de lâches assassins,
Est le jour que choisit son Ombre gémissante
Pour visiter ces lieux, et pleurer ses destins?

Les pasteurs, répandus sur vos monts solitaires,
Ont redit ce prodige aux voyageurs surpris....
Nymphes, admettez-moi dans vos sacrés mystères :
D'un auguste bienfait mes vers seront le prix.

Une Nymphe, à ces mots, soulevant le feuillage,
Me découvre un sentier, qu'elle indique à mes pas.
Elle fuit; et, de l'œil, me montre un sarcophage,
Où sont unis un sceptre et la faulx du trépas.

Sur ce marbre ignoré, des platanes antiques
Balancent une voûte impénétrable au jour;
Et des pâles jasmins les vapeurs balsamiques
Parfument cette enceinte et les bois d'alentour.

« Ami des morts, me crie une voix sépulcrale,
« Tes vœux sont exaucés ; j'y consens. Tu verras
« Celle qui, toujours grande, et jamais inégale,
« Tandis que tout changeait, seule ne changea pas.

« Le mensonge inhumain poursuivit sa mémoire;
« Et lui dispute encor des cœurs mal affermis.
« Mais le Temps, qui sait tout, va livrer à l'Histoire
« Les noms et le secret de ses fiers ennemis.

« Non loin de ces gazons, que sa tombe décore,
« Et qui virent les jours de sa prospérité,
« La Reine apparaîtra. Mais l'aspect de l'aurore
« Dissipera soudain ce Fantôme agité.

«Garde-toi de troubler, par un zèle coupable,
« Le doux recueillement qui plaît tant à son cœur.
« Garde-toi d'irriter une Ombre lamentable,
« Et d'appeler sur toi le regard du malheur. »

L'Oracle avait parlé. Tout-à-coup, des nuages
Lugubres et sanglans viennent frapper mes yeux.
J'entends, au loin, ce bruit précurseur des orages;
Et la Nuit, de son crêpe, enveloppe les cieux.

L'Aquilon, du couchant accourt avec furie;
Les chênes des forêts s'agitent dans les airs.
La tempête mugit, s'étend, se multiplie;
Et l'horizon s'allume aux feux de mille éclairs.

La foudre éclate, vole.... O Dieux! votre puissance
Vient-elle anéantir un monde corrompu!....
Epargnez, s'il se peut, le toit de l'innocence,
Et l'humble mausolée offert à la vertu.

L'horizon s'éclaircit. La lune décroissante
Réfléchit dans les eaux son front calme et serein;
Et les oiseaux, trompés à sa lueur mourante,
S'apprêtent à chanter le retour du matin.

Minuit sonne. Au signal de l'airin pacifique,
Je sens mon cœur ému. Je frémis. J'aperçois
Comme un point lumineux, une clarté magique
S'avancer et grandir, venant du fond des bois.

Le Fantôme, à pas lents, suit la verte colline.
Je distingue, bientôt, son regard, ses attraits.
Je vois, je reconnais cette fierté divine,
Et cette grâce, enfin, le plus beau de ses traits.

Antoinette, à la fleur de sa jeunesse aimable,
Brillait, comme Cypris, au milieu de sa cour :
La beauté, maintenant, est douce, inconsolable,
Commande le respect, et dédaigne l'amour.

Mais, quel objet, d'abord, échappait à ma vue!
Quel est ce jeune enfant, qui marche à ses côtés?
Ses charmes ; sa langueur, sa figure ingénue,
Tout révèle un grand Nom, et des adversités.....

La Reine le soutient, d'une main caressante ;
Comme elle il est vêtu des ornemens du deuil!
Cet Enfant serait-il la victime étonnante
Que réclame à la fois le monde et le cercueil?....

C'est lui-même. Ecoutons parler sa noble Mère ;
Ecoutons les accens de sa touchante voix :
« O déplorable fils d'un trop malheureux Père!
« Sa mort, son échafaud vous mit au rang des Rois.

« Votre règne orageux a passé comme l'ombre ;
« Vous n'avez succédé qu'à nos cruels revers,
« Et, tué lentement dans un dédale sombre,
« Vous avez disparu de ce triste Univers.

« Semblable à ces soleils que l'automne brumeuse
« Sous un ciel obscurci laisse à peine entrevoir,
« Et qui, bientôt perdus à la nuit ténébreuse,
« Faibles dès le matin, meurent avant le soir.

« Dans les cachots, témoins de ma longue souffrance,
« Je formais votre cœur, j'aidais votre raison ;
« Je vous disais souvent : « Pour régner sur la France,
« Soyez prudent, mon fils, et surtout soyez bon. »

« Lorsque vous penserez à ce séjour d'alarmes,
« Pleurez sur nos douleurs, et ne les venges pas ;
« Nourri dans l'amertume, arrosé de nos larmes,
« Que la seule clémence ait pour vous des appas.

« Le peuple, à nos bontés, un jour rendant hommage,
« Maudira les fureurs qui déchirent son sein,
« Et la France, attendrie en contemplant votre âge,
« Peut-être chérira son Monarque orphelin. »

« Mais de ces vains honneurs, qu'un abîme environne,
« Le ciel compâtissant voulut vous affranchir ;
« Qui pourra souhaiter un sceptre, une couronne,
« Quand on saura les maux qu'ils nous ont fait souffrir !

« Aux plus noirs attentats je pouvais me soustraire ;
« Je pouvais m'élancer vers les Rois protecteurs.
« Mais, où porter mes pas!.... J'étais épouse et mère ;
« Je ne pus séparer mon sort de vos malheurs.

« Loin de vous, de ma fille, et d'une sœur chérie,
« Condamnée à répondre à des juges pervers,
« On me vit abaissée, et non pas avilie :
« Reine jusqu'à la fin, j'étonnai l'Univers.

« La victime, autrefois, donnée en sacrifice,
« Couverte de festons, arrivait aux autels.
« La fille des Césars est traînée au supplice
« Sous l'habit, sur le char des plus vils criminels.

« O Thérèse, ô ma Mère, ô Reine magnanime!
« Tu connus, comme moi, les caprices du sort.
« Mais, défiant, du moins, la fortune et le crime,
« Tu sus les désarmer en affrontant la mort.

« Je voulus, comme toi, la braver. Ma constance
« Pouvait sauver ce trône, où me plaça ta main.
« J'avais ta fermeté.... Je n'eus pas ta puissance!
« Et nous avons subi les arrêts du Destin! »

A ces mots douloureux, la plaintive Amazone
Se penche vers son fils, le presse sur son cœur,
De ses voiles flottans le couvre, l'environne,
Et des soins maternels fait encore son bonheur.

S'éloignant de ces bords, jadis si magnifiques,
De ces jardins, aimés des peuples et des rois,
Antoinette et son fils, spectres mélancoliques,
S'élèvent lentement sur la cime des bois.

Leur route, dans les airs trace un long météore.
Le plus doux des parfums les précède et les suit.
Ils voudraient s'arrêter.... Mais la naissante aurore
Est pour eux le signal de l'éternelle nuit.

LA FONT D'AUSSONNE.

Nota. Après avoir lu cette Élégie, « qui fit couler ses « larmes, » Sa Majesté le Roi de Prusse, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, actuellement régnant, écrivit de sa main à l'Auteur, et lui envoya (en 1825), la grande Médaille d'or, avec son portrait, COMME SOUVENIR, Telle fût l'expression du Monarque appréciateur.

L. D'A.

ERRATA.

Tome Premier.

Ligne 19, page 322, au lieu de *conjectures*, lisez *conjonctures.*

Ligne 17, page 306, au lieu de *Reuwel*, lisez *Reubell.*

Tome Deuxième.

Ligne 20, page 282, au lieu de *Molleville*, lisez *Motteville.*

Ligne dernière, page 308, au lieu de *sacramental*, lisez *sacramentel.*

Page 478, onzième ligne, au lieu de *La beauté maintenant*, lisez *Sa beauté, maintenant.*

JAN 2 2 1940